

2014

Polynésie française



**INSTITUT D'EMISSION
D'OUTRE-MER**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue Rivoli 75001 PARIS

**Polynésie
française**

Rapport annuel

2014

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
La Polynésie française en bref	10
Synthèse	12
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – Géographie et climat	16
Section 2 – Repères historiques	17
Section 3 – Cadre institutionnel	19
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	29
1. Les comptes économiques	29
L'indicateur du climat des affaires	32
2. L'emploi et le chômage	33
3. Les revenus et salaires	36
4. Les prix	38
5. Le commerce extérieur	42
6. La balance des paiements	49
Section 3 - Les politiques et finances publiques	54
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	54
2. Le système fiscal	58
3. Les finances publiques locales	61
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	65
Section 1 – Aperçu général	66
Section 2 – L'agriculture	68
1. La production agricole	69
2. Les principaux produits exportés	70
Section 3 – La pêche, l'aquaculture et la perliculture	72
1. La pêche	72
2. L'aquaculture	75
3. La perliculture	76

Section 4 – L'industrie et l'artisanat	81
1. Le secteur industriel	81
2. L'artisanat	84
Section 5 – L'énergie, l'eau et le traitement des déchets	86
1. L'énergie	86
2. L'eau	90
3. Le traitement des déchets	92
Section 6 – La construction	94
1. Aperçu structurel	94
2. Les travaux publics	95
3. Le logement	97
Section 7 – Le commerce	101
Section 8 – Le tourisme	104
1. Poids dans l'économie	104
2. La fréquentation touristique	105
3. L'industrie hôtelière	106
4. La croisière	109
5. Les perspectives du secteur	110
Section 9 – Les transports	113
1. Les activités portuaires	113
2. La desserte aérienne	115
Section 10 - Les nouvelles technologies	119
1. Internet	119
2. La téléphonie mobile	121
Section 11 – Les services non marchands	123
1. L'éducation	123
2. La santé	127
Section 12 – Les archipels éloignés	129
1. Généralités	129
2. Les activités économiques des archipels	132
Les Australes	132
Les Marquises	133
Les Tuamotu-Gambier	135
Les îles Sous-le-Vent	137

CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	139
Section 1 – La structure du système bancaire	139
1. Les faits marquants de l'exercice	139
2. Organisation du système bancaire	144
3. La densité du système bancaire	146
4. Les moyens de paiement	148
5. La Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer - Sogefom	151
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	154
1. Les taux d'intérêt	154
2. Les tarifs bancaires	159
3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	161
4. Les performances financières des banques locales	165
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	169
1. Les avoirs financiers des agents économiques	169
2. Les crédits à la clientèle	171
3. La circulation fiduciaire	173
4. La masse monétaire et ses contreparties	175
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	177
6. Le surendettement	180
Annexes	183
Statistiques monétaires et financières	184

Avant-propos

L'activité économique en Polynésie française n'a pas rebondi en 2014. Elle s'est légèrement améliorée, mais cette performance se mesure essentiellement par comparaison aux mauvaises années précédentes. Interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEOM, les entrepreneurs polynésiens ont manifesté une meilleure confiance dans le moyen terme. Mais ils restent prudents et attentifs à la vie politique, et n'ont pas amorcé la relance de leurs investissements ou des nouvelles embauches. Au diapason de cette conjoncture fragile, l'activité bancaire n'a toujours pas retrouvé de souffle, affectée par l'érosion continue des capacités financières des entreprises et des ménages polynésiens. Pour 2015 et les années à venir, le diptyque création d'emplois et reprise de l'investissement restent au cœur des préoccupations pour redresser l'économie polynésienne, comme le consacrent les financements de l'État et du Territoire au travers du nouveau Contrat de projets couvrant les cinq prochaines années.

Pour l'IEOM, l'année 2014 a été marquée avant toute chose par l'opération réussie de changement de sa gamme de billets : les nouveaux billets en F CFP ont définitivement remplacé les anciens billets depuis le 1^{er} octobre 2014. Nous avons également apporté notre appui aux négociations entre l'État et les banques, qui ont abouti en fin d'année à la signature d'un accord sur la modération des tarifs bancaires pour les trois prochaines années.

L'Institut s'est également attaché à conforter son rôle dans le cœur du dispositif d'observation de l'économie polynésienne, essentiel durant la crise qui se prolonge, en apportant son expérience et son expertise au travers de ses différentes publications. Nous avons ainsi rénové et enrichi notre gamme de publications monétaires et financières, développé une nouvelle série d'études consacrées à chacun des archipels composant la Polynésie française, et poursuivi notre partenariat CEROM pour parvenir, dès 2015 je l'espère, à la publication des comptes économiques rapides, fondamentaux pour comprendre et analyser la trajectoire économique du territoire. L'IEOM reste par ailleurs mobilisé auprès des entreprises et ménages en difficulté, en assurant ses missions de médiation du crédit et de gestion du secrétariat de la Commission de surendettement. La forte progression des dossiers déposés auprès de cette Commission témoigne, outre de l'utilité d'un dispositif longtemps ignoré, des difficultés croissantes que rencontrent les ménages polynésiens, mais également des actions de communication menées par l'IEOM tout au long de l'année 2014 pour mieux faire connaître le dispositif auprès des publics concernés.

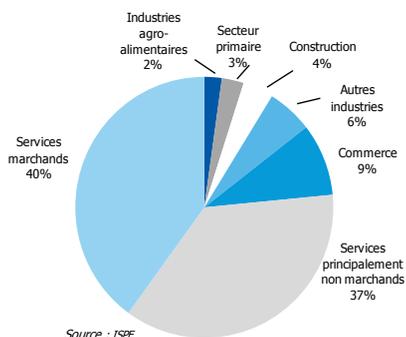
Avec ce rapport annuel, comme avec ses autres publications, l'IEOM s'attache à apporter aux décideurs politiques et économiques ainsi qu'à la société civile des éléments de diagnostic utiles, dans un format pratique. Bonne lecture à toutes et à tous.



Pierre-Yves LE BIHAN

La Polynésie française en bref

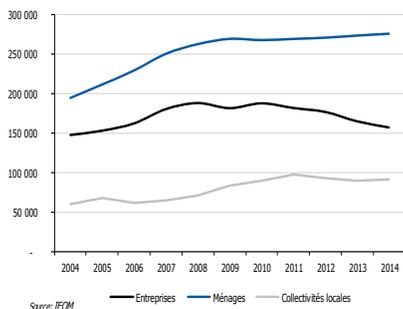
Répartition de la valeur ajoutée par secteur en 2011



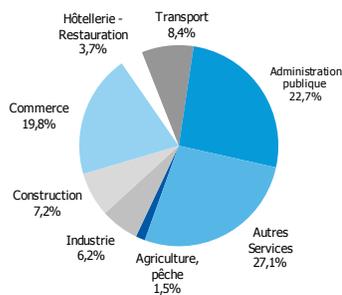
Indicateur du climat des affaires (ICA) (100 = moyenne de longue période)



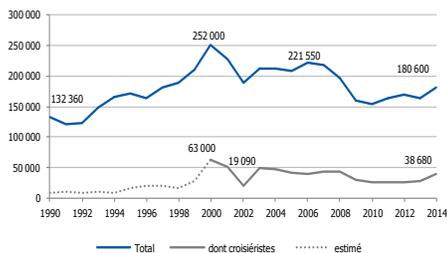
Évolution des concours bancaires (en millions de F CFP)



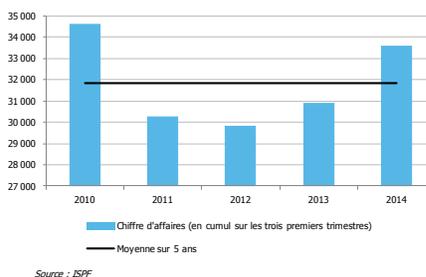
Risques sectoriels au 31 décembre 2014



Fréquentation touristique



Chiffre d'affaires du BTP (en millions de F CFP)



Les chiffres clés de la Polynésie française

	2000	2014	France 2014
Population			
Population totale (milliers, millions pour la France)	233	270 ⁽¹⁾	66,3
Taux de natalité (‰ habitants)	21,1	15,5 ⁽¹⁾	12,4
Taux de mortalité (‰ habitants)	4,5	5,3 ⁽¹⁾	8,4
Développement humain			
Espérance de vie des hommes (années)	70,5	72,8 ⁽¹⁾	79,2
Espérance de vie des femmes (années)	75,5	77,4 ⁽¹⁾	85,4
Taux de réussite au baccalauréat général (%)	71,9	88,0	91,0
Environnement			
Superficie totale (km ²)	-	4 167	552 000
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	-	35 %	17 % ⁽¹⁾
Économie			
PIB à prix courant (en milliards de F CFP)	442	532 ⁽³⁾	252 232 ⁽¹⁾
Taux de croissance du PIB (en volume, %)	5,1	-3,0 ⁽³⁾	0,3 ⁽¹⁾
PIB / habitant (en millions de F CFP)	1,9	2 ⁽³⁾	3,8 ⁽¹⁾
Taux d'inflation moyen (%)	1,0	0,3	0,5
Taux de chômage (%)	11,7 ⁽³⁾	21,8 ⁽²⁾	9,8
Indicateurs sectoriels			
Nombre de touristes	252 000	180 602	
Nombre de croisiéristes	10 789 ⁽⁴⁾	38 681	
Nombre d'excursionnistes	24 538 ⁽⁴⁾	40 957	
Exportations de perles brutes en valeur (millions de F CFP)	20 073	8 622	
Importations de biens agroalimentaires	1 486	1 844	
Immatriculation de voitures neuves	6 042	4 572	
	2000	2014	
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 894	4 235	
Nombre d'habitants par guichet automatique	3 617	1 623	
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,26	0,72	
Actifs financiers des agents économiques (millions de F CFP)	310 898	497 771	
Encours sains des agents économiques** (millions de F CFP)	239 229	420 015	
Taux de créances douteuses brutes**	5,6 %	12,8 %	
Nombre de dossiers de surendettement déposés	-	174	

(e) estimations ; (p) provisoire ; (**) établissement de crédits locaux ; (1) Chiffres 2013 ; (2) 2012 ; (3) 2011 ; (4) 2007

Sources : IEOM, ISPF, INSEE, Douanes, Vice-Rectorat Polynésie française

UNE REPRISE MONDIALE EXPOSÉE À DES ALÉAS PERSISTANTS

En 2014, la croissance mondiale a fait face à un certain nombre de vents contraires. Si la baisse des cours du pétrole et la reprise de l'activité aux États-Unis ont constitué un coup d'accélérateur, leur impulsion positive sur l'économie mondiale a été plus que compensée par des aléas persistants, dont la faiblesse de l'investissement, la stagnation de l'activité en zone euro et au Japon, et la volatilité des marchés financiers mondiaux. L'inflation mondiale s'est quant à elle inscrite en baisse depuis le milieu de l'année. Ce ralentissement des prix s'explique notamment par une contribution légèrement négative de la composante énergie. Au total, les estimations publiées par le FMI font état d'une stabilité de la croissance mondiale en 2014, à +3,4 %. Toutefois, cette stabilité couvrirait des évolutions différenciées selon les zones.

Aux États-Unis, la croissance économique a rebondi plus fortement que prévu à partir du deuxième trimestre 2014. Le chômage a continué de baisser et les tensions inflationnistes sont demeurées modérées. La demande intérieure a été soutenue par la modération de l'ajustement des finances publiques et une politique monétaire toujours accommodante. Le FMI estime la croissance du PIB des États-Unis à 2,4 % en 2014, après 2,2 % en 2013.

La zone euro a renoué avec la croissance en 2014 (+0,9 % après -0,5 % en 2013 selon le FMI), dans un contexte d'inflation en baisse, de diminution des prix du pétrole et d'assouplissement de la politique monétaire. L'activité a été globalement plus faible que prévue dans les pays émergents et en développement. Pour autant, le taux de croissance y est demeuré élevé, à 4,6 % (après 5,0 % en 2013).

Pour 2015, le FMI prévoit une croissance mondiale quasiment stable, à 3,5 %. Aux États-Unis, la croissance dépasserait les 3,0 %. Dans la zone euro, la croissance prendrait de l'élan : elle se situerait à 1,5 %. En revanche, l'activité économique des pays émergents et en développement ralentirait, à +4,3 %.

Une fragile amélioration

L'économie polynésienne montre en 2014 de timides signes d'amélioration. Le redressement des finances du Pays et la relance de la commande publique ont créé des perspectives plus favorables. Les chefs d'entreprise jugent la situation conjoncturelle moins dégradée et se montrent plus confiants sur le moyen terme. L'indicateur du climat des affaires (ICA) poursuit ainsi l'amélioration amorcée en 2013 et s'établit nettement au-dessus de la moyenne de longue période tout au long de l'année, même s'il fléchit au second semestre. Dans l'attente de la mise en œuvre d'un plan de relance structurant, les chefs d'entreprise demeurent toutefois prudents, notamment dans les secteurs de la construction et de l'industrie.

La consommation des ménages est mieux orientée

La consommation des ménages est mieux orientée qu'en 2013, mais reste peu dynamique dans un contexte de tensions persistantes sur le marché du travail. Les importations de biens alimentaires (+2,3 %), de biens de consommation courante (+3,4 %) et de biens d'équipement ménagers (+9,3 %) progressent, sans pour autant toujours retrouver leur niveau antérieur. Les ventes de véhicules de tourisme augmentent sur le marché du neuf (+3,9 %) et de l'occasion (+6,2 %). En revanche, les encours de crédits à la consommation sont en net retrait (-5,9 % en glissement annuel).

L'emploi salarié progresse de 0,8 % en 2014, alors qu'il diminuait au rythme moyen de 1,8 % par an ces cinq dernières années. Le marché du travail reste cependant sous tension : le taux de chômage mesuré par le recensement a presque doublé en cinq ans, passant de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012.

L'investissement des entreprises peine à repartir

L'investissement des entreprises manque de vigueur : les importations de biens d'équipement augmentent – hors éléments exceptionnels – de 2,0 %, mais demeurent inférieures de 12 % à leur moyenne de longue période. L'encours des crédits d'investissement des entreprises (+2,8 %) progresse cependant, grâce à des prêts d'envergure dans le secteur des transports.

Bénéficiant de taux d'intérêt favorables, les crédits à l'habitat (+1,1 %) poursuivent en revanche leur évolution à la hausse pour la troisième année consécutive. L'investissement immobilier des ménages est particulièrement dynamique : la production locale de nouveaux crédits s'élevé en 2014 à 24 milliards de F CFP, contre 20,4 milliards en 2013.

Un dynamisme inégal des principaux secteurs

Le secteur primaire se redresse

Après plusieurs années difficiles, le secteur perlicole retrouve de l'élan à l'export : les recettes d'exportations de perles brutes progressent de 13 %. Celles de vanille augmentent en parallèle de 16 % grâce à l'essor des cours mondiaux. Les exportations de monoi s'améliorent également et la production de coprah progresse sensiblement. La filière pêche connaît également un net rebond : l'année 2014 est la deuxième meilleure de la décennie, avec des exportations en hausse de 13 %.

La situation s'améliore dans le BTP, mais le secteur n'embauche pas

La situation dans le BTP s'améliore : le chiffre d'affaires du secteur s'inscrit en hausse de 12 %. Les dépenses liquidées pour des travaux d'aménagement routiers et aéroportuaires progressent fortement, ce qui impacte positivement le chiffre d'affaires des entreprises du génie civil (+24 %). Celui de la branche bâtiment, principal pourvoyeur d'emploi du secteur, augmente également (+7 %), mais les effets de cette hausse sur l'emploi salarié ne se font pas ressentir, en l'absence de perspective forte, en particulier en matière de logement social : les effectifs continuent de diminuer (-7,3 %).

La fréquentation touristique est portée par la croisière

L'activité touristique connaît un regain de fréquentation (+10 %), portée par le dynamisme de la croisière (+43 %), qui bénéficie d'une présence accrue des paquebots internationaux. Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie et les revenus par chambre progressent sur l'année. Le coefficient moyen de remplissage des hôtels s'améliore de trois points à 63 % en raison d'une nouvelle baisse du nombre de chambres offertes (-4,1 %).

L'activité commerciale est mitigée, les services plus dynamiques

Le secteur du commerce automobile bénéficie du rebond du marché : son chiffre d'affaires progresse de 13 % en 2014, en cumul sur les neuf premiers mois de l'année. En revanche, les professionnels du commerce de gros et du commerce de détail déplorent la faiblesse de leur courant d'affaires et font état de tensions de trésorerie persistantes. Les entreprises du secteur des services marchands notent en revanche une reprise de leur activité.

L'activité bancaire est contrastée

Net rebond des avoirs des agents économiques

Les actifs financiers des agents économiques polynésiens progressent de 5,1 %, après trois années de repli. La collecte nette d'épargne atteint 24,1 milliards de F CFP en fin d'année. La croissance des encours est particulièrement nette pour les entreprises (+9,3 %) dont les comptes à terme progressent fortement (+33,4 %), alors que leurs dépôts à vue se contractent (-2,9 %). Les actifs des ménages poursuivent leur croissance (+3,4 %), portée par les bonnes performances des dépôts à vue (+5,5 %) et de l'épargne à long terme, qu'il s'agisse des contrats d'assurance-vie (+10,8 %) ou des plans d'épargne logement (+4,8 %).

Le financement des entreprises demeure en retrait

L'encours sain des crédits se contracte pour la troisième année consécutive (-0,7 %), sous l'effet d'un nouveau recul du financement des entreprises (-4,6 %), et plus particulièrement des crédits d'exploitation (-10,6 %). En revanche, les crédits d'investissement progressent de nouveau (+2,8 %), grâce à quelques opérations d'envergure dans les domaines du transport et du commerce. Les crédits aux ménages affichent une nouvelle progression (+0,9 %), grâce aux crédits à l'habitat (+2,1 %), à la faveur de taux d'intérêt bas.

La sinistralité reste élevée

La qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux reste stable en 2014, mais la sinistralité demeure à un niveau élevé. Le taux de créances douteuses brutes sur la place bancaire polynésienne s'élève à 12,8 % en fin d'année (+0,2 point). La nouvelle hausse du taux de créances douteuses des entreprises (19,9 %) révèle une dégradation de leur capacité de résistance financière après cinq années de crise. Le taux de créances douteuses des ménages demeure en revanche stable et s'établit à 8,2 %.

Les perspectives demeurent incertaines

L'économie polynésienne a montré en 2014 de premiers signes d'amélioration. L'économie reste toutefois fragile, l'activité demeurant globalement peu dynamique. La consommation des ménages, véritable moteur de la croissance, manque encore de fermeté, et l'investissement des entreprises peine à repartir, en dépit d'une meilleure confiance des entrepreneurs sur le moyen terme.

Pour les mois à venir, l'enjeu reste de favoriser rapidement les relais de croissance susceptibles de relancer l'économie et de recréer suffisamment d'emploi pour faire refluer le chômage. L'espoir pour 2015 passe par la consolidation des secteurs clés que sont le tourisme et le BTP. L'activité touristique devrait profiter du renouveau de la croisière et d'une fréquentation accrue, dans un contexte international plus favorable. Les marges de manœuvre financières retrouvées du Pays et l'engagement de l'État doivent également permettre de soutenir le secteur du bâtiment et d'accroître la construction de logements sociaux.

Au-delà, l'élaboration d'un plan stratégique de développement devrait donner aux acteurs économiques les orientations et la stabilité nécessaires. Dans les années à venir, le tourisme pourrait constituer un levier de développement privilégié, grâce à la mobilisation des acteurs autour de projets structurants.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° de longitude ouest, d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²). La distance entre Papeete et Hiva Oa (archipel des Marquises) est similaire à celle séparant Paris de Stockholm. Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 18 000 km de Paris, 8 800 km de Tokyo, 6 600 km de Los Angeles, 6 000 km de Sydney, 5 000 km de Nouméa. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3 600 km². Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1 600 km² à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maiao et Mehetia), les îles Sous-le-Vent (Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;
- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km², se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;
- **l'archipel des Gambier**, 40 km², prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule Mangareva, l'île principale, est habitée ;
- **l'archipel des Marquises**, 1 049 km², situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;
- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 152 km² : Tubuai, Rurutu, Raivavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société, les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles hautes d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2 241 mètres. Les îles basses, situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique¹ : une étroite couronne de corail, sans relief, qui entoure plus ou moins complètement un lagon.

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete (25,5°C sur l'ensemble de la Polynésie française).

La pluviométrie annuelle peut varier sensiblement selon la topographie des îles et l'exposition au vent : de 1 350 mm d'eau (côte Ouest de Tahiti) à 3 550 mm (côte Est de Tahiti). Enfin, le taux d'humidité au niveau de la mer oscille entre 79 % et 80 %.

¹ Les madrépores jouent un grand rôle dans l'édification des récifs coralliens. Ce sont des invertébrés à squelette calcaire à l'origine de la formation des récifs coralliens.

Section 2

Repères historiques

Le peuplement de la Polynésie s'est effectué par des vagues migratoires successives. Selon certaines hypothèses, le peuple polynésien serait aux origines (vers 1500 avant J.C.) issu des côtes d'Asie du sud-est (îles Samoa, Fidji et Tonga) où il a forgé son identité, en particulier sa langue et ses croyances, avant de s'implanter, beaucoup plus tard, aux îles Marquises (300 après J.C.), à l'Île de Pâques (300 ou 400), aux îles de la Société et à Hawaii (vers 500), puis en Nouvelle-Zélande (vers l'an 800). Puka Puka, dans l'archipel des Tuamotu, se présente comme la première île polynésienne découverte par les Européens en 1521 (Magellan), suivi des Marquises par l'Espagnol Mendana en 1595, puis des Tuamotu par de Queiros en 1606. Les îles de la Société ne furent quant à elles révélées que bien plus tard, le 19 juin 1767, lorsque le capitaine anglais Wallis atteignit Tahiti. Il fut suivi, un an après, par Bougainville, qui la baptisa « Nouvelle Cythère », puis par Cook (en 1769, 1773 et 1777).

Du statut de protectorat à celui de colonie...

Au début du XIX^{ème} siècle, les Pomare, famille de seigneurs (Arii) installés à Tahiti dès 1797, s'imposèrent non seulement à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu, d'où ils étaient originaires, et aux îles Sous-le-Vent. L'histoire des liens unissant la France et la Polynésie débute avec le traité de protectorat de 1842. En 1880, le roi Pomare V cède à la France la souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti. Ces possessions forment, avec les autres archipels, les « Établissements français de l'Océanie ».

Les Tahitiens participèrent à la Première Guerre mondiale et constituèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, Tahiti se rallia à la France libre, le second bataillon du Pacifique prenant part aux combats en Afrique (notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein). Par ailleurs, Bora Bora servit de base aéronavale à l'armée américaine.

Le franc CFP, monnaie ayant cours légal dans les territoires français du pacifique, a été créé par un décret du 26 décembre 1945 à l'occasion d'une des dévaluations du franc français. Il s'agissait alors de permettre le maintien de la parité de la monnaie de ces territoires avec le dollar américain qui avait pris une place très importante dans leur économie durant la Seconde Guerre mondiale. De ce fait, la parité du franc CFP avec le dollar américain sera conservée jusqu'en 1949 sur la base de 1 dollar US = 49,6 F CFP alors que sa parité avec le franc métropolitain sera modifiée à chacune des dévaluations du franc français par rapport au dollar américain. La parité du franc CFP avec l'euro a été fixée par le Gouvernement français en application du « Protocole sur la France », annexé au Traité de Maastricht qui stipule que « la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP ». Celle-ci est fixe sur la base de 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

... puis territoire d'outre-mer à statut particulier...

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, les Établissements français d'océanie (EFO) prennent le nom de « Polynésie française » en 1957. Le rattachement à la France fut confirmé par référendum en 1958.

L'année 1960 marque le lancement de la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et le début de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), qui va transformer profondément l'économie et la société polynésiennes. Près de vingt ans plus tard, en juillet 1977, est adopté un statut conférant au Territoire une autonomie de gestion, complété en 1984 par le statut d'autonomie interne.

L'année 1996, date charnière dans l'histoire de la Polynésie française, est marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République Française et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'État ». Ce dernier exerce donc des compétences recentrées sur ses missions régaliennes.

En application de cet article, le Territoire peut désormais, à travers les actes de l'Assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des autres domaines, y compris dans les matières qui, en métropole et dans les départements d'outre-mer, relèvent du législateur.

... dotée d'une autonomie politique renforcée en 2004.

L'autonomie politique a été élargie par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 qui a modifié le processus électoral et la composition de l'Assemblée de la Polynésie française, portant de 49 à 57 membres le nombre de représentants.

Cependant, cette réforme débouche sur une longue période d'instabilité politique, que l'adoption de deux lois organiques¹ visant l'amélioration du fonctionnement des institutions ne peuvent endiguer (pas moins de onze gouvernements se succèdent jusqu'en 2013).

Le 1^{er} août 2011, une nouvelle loi organique n° 2011-918 relative au fonctionnement des institutions est adoptée afin de restaurer la stabilité. Elle modifie le processus électoral (rétablissement d'une prime majoritaire, création d'une circonscription électorale unique) et limite le nombre de ministres ainsi que les possibilités de renversement de gouvernement. Elle est mise en œuvre depuis les élections territoriales de mai 2013.

¹ La loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 a supprimé la prime majoritaire instituée en 2004. La loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 a durci les conditions de dépôt de motion de défiance.

Section 3

Cadre institutionnel

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, qui renforce cette autonomie.

La Polynésie française est un *Pays d'outre-mer* au sein de la République française. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, et constitue une Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution. La Polynésie française peut dès lors disposer de représentations (non diplomatiques) auprès de tout État reconnu par la République française.

Le principe de fonctionnement de ce statut a consisté à confier une compétence de droit commun à la collectivité territoriale, l'État conservant une compétence d'attribution. En application de ce principe, la Polynésie française est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles expressément attribuées à l'État. Elle peut alors, à travers les actes de l'Assemblée ou *lois du Pays* et sa commission permanente, définir ses propres règles dans un grand nombre de domaines. L'État exerce quant à lui des compétences recentrées sur ses missions régaliennes : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie française et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'État, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle. Le Haut-commissaire de la République est le délégué du gouvernement de la République française. Il a la charge des intérêts nationaux tels qu'ils sont énumérés dans le statut.

Ce statut donne la possibilité, selon des règles fixées par la loi organique, d'une participation de la Polynésie française, sous le contrôle de l'État, à l'exercice des compétences régaliennes¹.

La Collectivité (ou Pays) d'outre-mer est structurée autour de cinq institutions : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française, le Conseil économique, social et culturel et le Haut-conseil de la Polynésie française.

Le Président est élu par l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres, qu'il peut révoquer, et dirige l'action des ministres. Il promulgue les lois de Pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale.

¹ Par exemple, l'article 34 de la loi organique du 27 février 2004 autorise les autorités locales « à participer à l'exercice des missions de police incombant à l'État en matière de surveillance et d'occupation du domaine public de la Polynésie française, de police de la circulation routière, de police de la circulation maritime dans les eaux intérieures et des missions de sécurité publique ou civile... ».

Son mandat est compatible avec celui de député, de sénateur ou de maire, et peut être écourté par le vote d'une motion de défiance par l'Assemblée ou en cas de dissolution de cette dernière.

Le Gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en Conseil des ministres chargé solidairement et collégalement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu. Il est obligatoirement consulté, suivant le cas, par le Ministre chargé de l'outre-mer ou par le Haut-commissaire dans les domaines de compétence de l'État.

L'Assemblée de la Polynésie française est composée de 57 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au Conseil des ministres ou au Président du gouvernement. Elle adopte les lois de Pays, sur lesquelles le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement. Ce dernier peut ainsi être renversé par une motion de défiance et, inversement, l'Assemblée peut être dissoute par décret du Président de la République à la demande du gouvernement local.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESC répond à des saisines du gouvernement et de l'Assemblée par des avis assortis de recommandations. Il est obligatoirement saisi pour avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel, ou consulté sur les propositions d'actes élaborées par le gouvernement ou l'Assemblée de Polynésie française. Il peut également réaliser, de sa propre initiative et après un vote à la majorité des deux tiers de ses membres, des études sur les thèmes relevant de sa compétence. Le CESC est composé de 51 membres désignés par leurs pairs pour une durée de quatre ans et répartis en trois collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs et des travailleurs indépendants et des secteurs socioculturels). Son président est élu pour deux ans.

Le Haut-conseil de la Polynésie française est une instance consultative chargée de conseiller le président de la Polynésie française et le gouvernement dans l'élaboration des lois de pays, des actes réglementaires et des délibérations. Supprimé en juillet 2011 en application des préconisations de la mission d'assistance à la Polynésie française visant à réduire ses dépenses de fonctionnement, le Haut-conseil a été rétabli par la loi du Pays n° 2013-17 adoptée en juillet 2013 par la nouvelle majorité issue des élections. Toutefois, le Conseil d'État a invalidé en février 2014 cette loi du Pays, puis en mars 2015 l'arrêté modificatif relatif à la qualité et aux attributions du Haut-conseil. Dès lors, la saisine du Haut-conseil n'est plus obligatoire et le champ d'intervention de cette instance devra être requalifié.

Transfert des compétences issu de la loi organique du 27 février 2004

	État	Polynésie française	Communes
Droit	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité ; • Actes d'état-civil ; • Droits civils, état et capacité des personnes ; • Garanties des libertés publiques ; • Droit du travail applicable aux salariés exerçant leur activité dans les établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Droits civiques, droit électoral ; • Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat à l'exclusion de toute autre profession juridique ou judiciaire ; • Aide juridictionnelle ; • Droit pénal ; • Commissions d'office ; • Service public pénitentiaire; services et établissements d'accueil des mineurs délinquants sur décision judiciaire ; • Procédure administrative contentieuse ; • Frais de justice pénale et administrative ; • Attributions du médiateur de la République et du défenseur des enfants dans les relations entre les citoyens, les collectivités publiques et les services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions matérielles d'exploitation et de mise à disposition de la population des registres d'état civil ; • Droit civil : toute matière du droit civil non réservée à l'État ; • Possibilité de participation pour tout ce qui touche à l'état et à la capacité des personnes, à l'autorité parentale, aux successions et libéralités ; • Principes fondamentaux des obligations commerciales ; • Droit du travail en dehors des établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Réglementation des professions juridiques ou judiciaires autres que celle d'avocat ; • Les infractions aux actes des autorités de la Polynésie française peuvent être sanctionnées de peines d'amende n'excédant pas le maximum prévu par les lois et règlements métropolitains ; • Les infractions aux lois du Pays peuvent être sanctionnées de peines d'emprisonnement sous réserve d'une homologation par la loi ; • Possibilité de participation en matière de jeux de hasard ; • Édiction des contraventions de grande voirie ; • Possibilité de participation en matière de recherche et de constatation des infractions ; • Exercice du droit de transaction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des registres et délivrance des actes.
Défense	<ul style="list-style-type: none"> • Importation, commerce et exportation de matériel militaire, d'armes et de munitions de toutes catégories ; • Matières premières stratégiques telles qu'elles sont définies pour l'ensemble du territoire de la République, à l'exception des hydrocarbures liquides et gazeux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures liquides et gazeux à l'exception des produits nécessaires à l'exercice des missions de sécurité et de défense. 	
Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> • Monnaie, crédit, change, Trésor, marchés financiers ; obligations relatives à la lutte contre la circulation illicite et le blanchiment des capitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Placement des fonds libres de la Polynésie française en valeurs d'État ou garantis par l'État ; • Autorise le placement des fonds libres des établissements publics locaux ; • Participation dans le cadre des services financiers des établissements postaux. 	

	État	Polynésie française	Communes
Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique civile et militaire de l'État, statut des autres agents publics de l'État ; • Domaine public de l'État ; • Marchés publics et délégation de services publics de l'État et de ses établissements publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique de la Polynésie française ; • Domaine public de la Polynésie française et exploration et exploitation de la zone économique exclusive ; • Marchés publics et délégation de services publics de la Polynésie française. 	
Ordre et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et ordre public, notamment maintien de l'ordre ; • Police et sécurité de la circulation maritime ; • Sécurité de la navigation et coordination des secours en mer ; • Surveillance de la pêche maritime ; • Francisation des navires ; • Sécurité des navires de plus de 160 tonnes de jauge brute et des navires destinés au transport des passagers ; • Police et sécurité en matière d'aviation civile ; • Mise en oeuvre des installations aéroportuaires d'intérêt national ; • Préparation des mesures de sauvegarde, élaboration et mise en oeuvre des plans opérationnels de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes ; • Coordination et réquisition des moyens concourant à la sécurité civile ; • Prohibitions à l'importation et à l'exportation de produits qui relèvent de l'ordre public et des engagements internationaux ratifiés par la France (contrôle des contrefaçons, stupéfiants). 	<ul style="list-style-type: none"> • Information des mesures prises ; • Sur demande du Haut-commissaire, des agents des services de la Polynésie française peuvent être associés à des missions de sécurité publique ou de sécurité civile ; • Sécurité de la circulation et de la navigation dans les eaux intérieures et territoriales ; pilotages des navires ; conduite des navires ; activités nautiques ; • Immatriculation des navires ; • Sécurité des navires de moins de 160 tonnes de jauge brute ; • Conditions d'agrément des aérodromes privés ; • Ouverture des aérodromes territoriaux à la circulation publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale ; • Mise en oeuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
Équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte aérienne entre la Polynésie française et tout autre point du territoire de la République à l'exception de la partie de ces liaisons située entre la Polynésie française et tout point d'escale situé en dehors du territoire national. Approbation des programmes d'exploitation et des tarifs correspondants ; • Liaisons et communications gouvernementales, de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; • Réglementation des fréquences radioélectriques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance des licences de transporteur aérien pour les entreprises établies en Polynésie française ; • Approbation des programmes, des tarifs et délivrance des autorisations d'exploitation pour les vols autres que ceux relevant de la compétence de l'État ; • Consultation pour les autres dessertes ; • Toute autre liaison et communication en matière de postes et télécommunications ; • Assignation des fréquences radioélectriques relevant de la compétence de la Polynésie française. Fixation de la redevance de gestion de ces fréquences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie communale ; • Cimetières ; • Transports communaux ; • Distribution d'eau potable ; • Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux ; • Collecte et traitement des eaux usées.

	État	Polynésie française	Communes
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Règles relatives à l'administration, à l'organisation et aux compétences des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Coopération intercommunale ; • Contrôle des actes des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Régime comptable et financier et contrôle budgétaire de ces collectivités ; • Fonction publique communale ; • Domaine public communal ; • Dénombrement de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'apporter un concours technique ou financier ; • Possibilité de délégation de certaines compétences (interventions économiques, aide sociale, urbanisme, culture et patrimoine, production et distribution d'électricité) ; • Règles relatives aux marchés publics et aux délégations de service public des communes ; • Institution d'une fiscalité communale ; • Constitution et extension du domaine des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les maires peuvent recevoir délégation de la Polynésie française pour prendre des mesures individuelles.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement universitaire, recherche ; • Collation et délivrance des grades, titres et diplômes nationaux ; • Règles applicables aux personnels habilités des établissements d'enseignement privés liés par contrat à des collectivités publiques pour l'accomplissement de missions d'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Association à l'élaboration de la carte de l'enseignement universitaire et de la recherche ; • Enseignement supérieur et BTS ; • Enseignement des langues locales ; • Bourses et allocations d'enseignement ; • Enseignement primaire et secondaire ; • Création de filières et de services propres ; • Diplômes autres que nationaux ; • Affiliation aux régimes de protection sociale. 	
Audiovisuel	<ul style="list-style-type: none"> • Communication audiovisuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'entreprises de production et de diffusion d'émissions audiovisuelles ; • Association à la politique de communication audiovisuelle ; • Consultation sur toute décision réglementaire ou individuelle ; • Participation à l'exercice des compétences conservées par l'État. 	

LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique principalement aux collectivités d'outre-mer.

L'Union européenne compte vingt-cinq PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de l'Union européenne et, à ce titre, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier de régime commercial avantageux : les importations de l'Union européenne en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fond européen de développement (FED).

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1^{er} janvier 2014.

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité de 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et La Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Cf. « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Étude CEROM, mars 2008.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Polynésie française

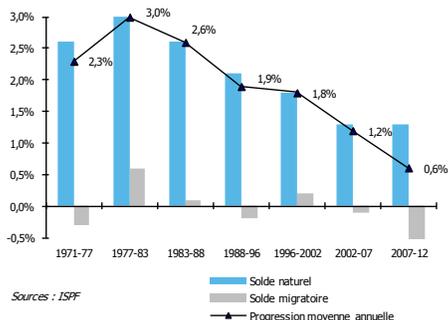
Section 1

La population

Au 1^{er} janvier 2014, 270 500 personnes résidaient en Polynésie française. En un an, la population a augmenté de 1 300 personnes, soit +0,5 %. L'accroissement de la population est toujours tiré par la natalité, favorisée par une structure par âge propice, mais il est ralenti par un déficit migratoire historiquement élevé, estimé à 1 550 personnes par an sur la période 2007-2012. La population reste principalement concentrée dans l'archipel de la Société malgré le dynamisme démographique des Marquises et des Australes. Selon les prévisions de l'ISPF, en 2027, la population devrait s'élever à 320 000 habitants, et la moyenne d'âge passer de 28 à 37 ans.

Au terme du recensement 2012, la population polynésienne s'établit à 268 207 habitants. Entre 2007 et 2012, elle s'est accrue de 8 500 habitants du fait d'un excédent naturel de +16 450 personnes et d'un déficit migratoire estimé à 7 750 personnes. Sur cette période, la croissance de la population a été de 0,6 % en moyenne par an. L'accroissement de la population est beaucoup plus faible qu'au cours des années 90 pendant lesquelles la croissance atteignait 1,9 % par an en moyenne¹.

Composantes de l'accroissement démographique



Un solde migratoire fortement déficitaire

Le solde naturel étant resté stable, le ralentissement de la croissance démographique s'explique uniquement par l'augmentation du déficit migratoire à -7 750 personnes. Cette dégradation trouve son origine à la fois dans la progression du nombre d'émigrants (3 650 départs annuels en moyenne) et dans la diminution du nombre d'immigrants (2 100 arrivées annuelles en moyenne). Chaque année, 1 550 départs nets sont donc comptabilisés. L'accélération des départs concerne toutes les classes d'âges, mais les moins de 25 ans restent les plus représentés.

Les migrants non natifs de Polynésie française, représentent 85 % de l'immigration. Ils sont le plus souvent métropolitains², diplômés du supérieur et ils s'installent dans les îles du Vent. Le ralentissement des arrivées concerne uniquement les non natifs de Polynésie française, car les natifs de Polynésie française sont toujours aussi nombreux à revenir.

270 500 habitants au 1^{er} janvier 2014

Par rapport au 1^{er} janvier 2013, la population a augmenté de 1 300 personnes, soit +0,5 %. L'accroissement de la population est toujours tiré par la natalité, favorisée par une structure par âge propice, mais il est ralenti par le fort déficit migratoire.

¹ +3 % entre 1977 et 1983, +2,6 % entre 1983 et 1988, +1,9 % entre 1988 et 1996, +1,8 % entre 1996 et 2002 et +1,2 % entre 2002 et 2007.

² 79 % des arrivants habitaient en France métropolitaine cinq ans auparavant.

En 2013, 4 200 bébés sont nés, soit 95 de moins qu'en 2012, un niveau inférieur à la moyenne des dix dernières années (4 500 par an). Cette légère baisse résulte de l'émigration de jeunes adultes et de la baisse progressive de la fécondité : l'indicateur conjoncturel de fécondité passe en 2013, pour la première fois depuis qu'il est mesuré, en dessous du seuil de 2 enfants par femme, à 1,98, et rejoint ainsi celui de la métropole. L'âge moyen des mères à l'accouchement augmente : il est de 27 ans et 6 mois en 2013 contre 27 ans en 2000 et 26 ans en 1990.

En parallèle, 1 434 personnes sont décédées en 2013, marquant le plus haut niveau de mortalité depuis 1999 (1 023 décès).

Une population jeune mais en voie de vieillissement

Avec un quart de jeunes de moins de 15 ans en 2012, la population polynésienne reste jeune, mais elle est sur la voie du vieillissement. En effet, entre les deux derniers recensements (2007 et 2012), la tranche des moins de 20 ans a baissé de 4,2 % tandis que celle de 60 ans et plus a progressé de 27 %. Cette catégorie représente désormais 9 % de la population totale.

L'espérance de vie à la naissance atteint 75,1 ans (72,9 ans chez les hommes et 77,4 ans pour les femmes). La durée de vie moyenne a régulièrement augmenté de 4 mois par an, jusqu'en 2011, mais elle stagne, voire régresse, depuis 2012 du fait d'une mortalité plus importante. La durée de vie moyenne reste inférieure à celle de la France métropolitaine (respectivement 78,7 ans pour les hommes et 85,0 ans pour les femmes en 2013, selon l'INSEE), qui continue de progresser.

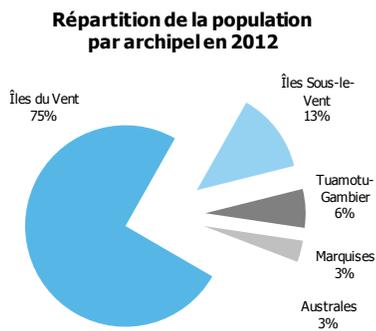
Deux polynésiens sur trois vivent à Tahiti

Avec 200 700 habitants en 2012, les îles du Vent concentrent les trois quarts de la population polynésienne. L'île de Tahiti rassemble 183 700 habitants (+3,1 % par rapport à 2007), soit deux polynésiens sur trois, en majorité dans les communes de la zone urbaine de Papeete (Punaauia, Faa'a, Papeete, Pirae et Arue).

Les îles Sous-le-Vent (34 600 habitants) ont enregistré une progression moins rapide qu'auparavant, en raison d'un net déficit migratoire (130 départs nets par an) et d'un moindre dynamisme démographique de Bora Bora (+1,5 % en moyenne par an contre +3,8 % entre 2002 et 2007).

Aux Marquises (9 300 habitants), la population croît de 7 % en cinq ans grâce à un solde naturel positif, le solde migratoire étant pour la première fois quasi nul. Les Australes (6 800 habitants, +8 %, soit la plus forte augmentation de l'ensemble des archipels) conservent en revanche un solde migratoire excédentaire (60 arrivées nettes par an).

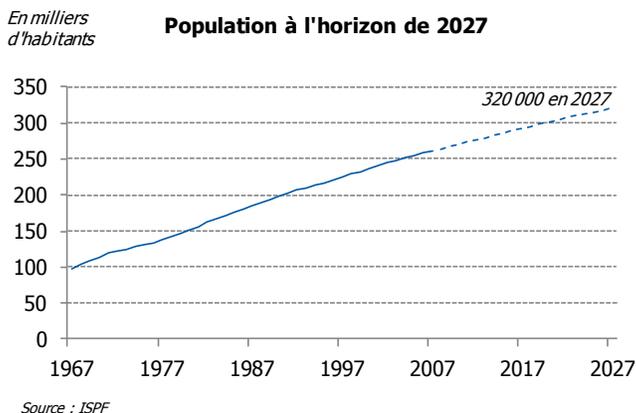
Seul l'archipel des Tuamotu-Gambier (16 900 habitants, -0,4 %) enregistre une baisse de sa population, provoquée par un solde migratoire négatif (180 départs nets par an).



Sources : INSEE, ISPF

320 000 habitants en 2027

Selon les projections¹ de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF), la population devrait s'élever à 320 000 habitants en 2027, soit 60 000 personnes de plus qu'en 2007, avec une accélération du processus de vieillissement. Ainsi, les personnes de plus de 60 ans pourraient représenter 17 % de la population en 2027, soit une personne sur six. L'âge moyen passerait de 28 à 37 ans.



De telles évolutions devraient avoir un impact sur l'économie de la Polynésie française. En premier lieu, l'allongement de l'espérance de vie, associé à l'augmentation du nombre de personnes de plus de 50 ans, pèse sur le coût de la protection sociale (dépenses de santé, retraite).

En second lieu, le nombre de personnes en âge de travailler continue de croître et induit une hausse de la demande d'emplois. L'ISPF estime que pour absorber le seul flux des nouveaux entrants sur le marché du travail, il faudrait créer au moins 2 000 nouveaux emplois par an.

Enfin, le besoin en logements devrait augmenter deux fois plus vite que la population en raison de la baisse régulière du nombre de personnes par logement². Cette dernière s'explique par la combinaison de deux phénomènes, la décohabitation et l'augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules. Selon l'ISPF, 1 800 logements nouveaux par an seraient nécessaires pour accueillir les futurs ménages.

¹ Projections de la population sur les vingt prochaines années qui s'appuient sur les résultats du recensement de la population de 2007 et sur les tendances démographiques observées sur la période 1998-2007. Cette projection n'a pas encore été réactualisée pour tenir compte des résultats du recensement 2012 et en particulier de l'aggravation du déficit migratoire constatée.

² Selon le scénario de référence retenu par l'ISPF, le nombre moyen de personnes par logement en 2027 ne serait plus que de 3 personnes, contre 3,9 en 2007.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

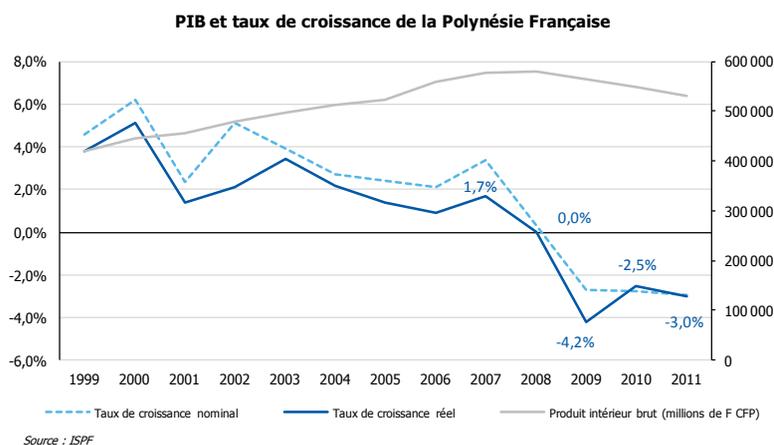
2011 : TROISIÈME ANNÉE DE RÉCESSION CONSÉCUTIVE

En 2011, le produit intérieur brut se contracte à 532 milliards de F CFP en valeur. Après correction des effets-prix, le PIB réel chute de 3,0 %. L'année 2011 est ainsi la troisième année consécutive de récession en Polynésie française. Parallèlement le PIB par habitant se contracte davantage (-3,9 %), du fait de l'accroissement démographique, et passe de 2,07 à 1,99 million de F CFP par habitant. La structure de l'économie polynésienne est marquée par l'importance du secteur tertiaire, qui concentre 86 % de la valeur ajoutée en 2011. Le secteur primaire ne représente que 3 % de l'économie et le BTP 4 %.

1. Les comptes économiques

Le PIB réel chute de 3 % en 2011

En 2011¹, le produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française se contracte à 532 milliards de F CFP, soit une réduction de 2,9 % de la richesse créée par rapport à l'année précédente. Après correction des effets-prix², le PIB réel chute de 3,0 %. L'année 2011 est ainsi la troisième année consécutive de récession en Polynésie française, après une année de stagnation en 2008.



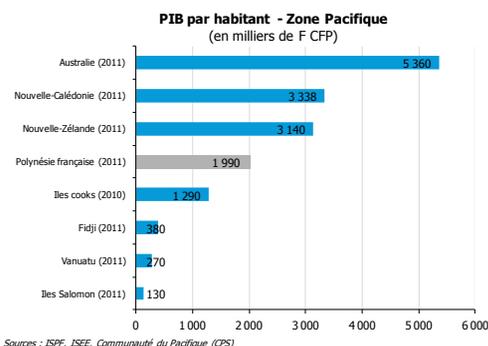
L'investissement des ménages, des entreprises et des administrations baisse plus fortement en 2011 qu'en 2010. L'impact de cette baisse sur l'activité est accentué par une consommation des ménages qui se contracte, en parallèle du marché du travail, et par la faiblesse de la consommation finale des administrations. Seule la relative vigueur de la demande extérieure permet d'éviter que la récession en 2011 ne soit aussi marquée qu'en 2009 (baisse de 4,2 % du PIB réel).

¹ Dernières données disponibles à la date de rédaction de cette monographie.

² PIB corrigé de l'inflation.

Parallèlement le PIB par habitant se contracte davantage (-3,9 %), du fait de l'accroissement démographique, et passe de 2,07 à 1,99 million de F CFP par habitant en 2011.

Après quatre années de recul, il ne représente plus que la moitié du PIB par habitant de la France métropolitaine, contre 63 % en 2007 avant la crise. Le PIB par habitant ressort également nettement en deçà de celui de la Nouvelle-Calédonie (3,3 millions de F CFP en 2012), cette dernière disposant du niveau de richesse produite par habitant le plus élevé de l'Outre-mer français¹. Dans la zone Pacifique, la Polynésie française se classe en quatrième position en termes de PIB par habitant.



La consommation finale représente la moitié des emplois

En 2011, les ressources mises à disposition dans le système économique polynésien s'élevaient, à prix courants, à 1 129,5 millions de F CFP (-2,4 % par rapport à 2010). La production de biens et de services correspond structurellement à 76 % des ressources économiques du territoire et les importations à 18 %. Le recours aux importations a reculé de 2,1 %, sur un an, sous l'effet conjugué de la baisse des importations de biens d'équipement et des biens intermédiaires. La production a chuté de 2,2 %, entraînée par le recul du secteur du commerce et de la construction.

L'équilibre emplois ressources (en milliards de F CFP)

	2009	2010	2011	Part	Évolution 2011/2010
Ressources	1 159,1	1 157,6	1 129,5	100%	-2,4%
Production	890,9	880,3	860,9	76%	-2,2%
Importations	197,0	206,4	202,1	18%	-2,1%
Impôts et subventions sur les produits	71,2	70,9	66,5	6%	-6,2%
Emplois	1 159,1	1 157,6	1 129,5	100%	-2,4%
Consommation finale des ménages	361,7	365,4	360,2	32%	-1,4%
Consommation finale des administrations	186,8	183,2	180,1	16%	-1,7%
Formation brute de capital fixe	119,7	117,2	96,9	9%	-17,3%
Variations de stocks	-2,1	-1,3	-0,1	0%	-90,0%
Exportations	94,1	89,7	97,0	9%	8,1%
Consommation intermédiaire	398,8	403,3	395,5	35%	-1,9%

Source : ISPF

La consommation finale représente la plus large part des emplois (48 %). Elle est composée pour deux tiers de celle des ménages. Cette consommation des ménages a diminué de 1,4 % sur un an, en lien avec un marché du travail en repli (-4,1 % sur les effectifs salariés). La consommation finale des administrations est également en baisse de 1,7 %, dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement des administrations. La Formation brute de capital fixe (FBCF), en forte baisse, concentre 9 % des emplois.

¹ Exception faite de Saint-Pierre-et-Miquelon, dont le PIB est largement défini par le secteur non marchand, et de Saint-Barthélemy.

Sur un an, seul le solde des échanges commerciaux a contribué à modérer la baisse du PIB, avec des exportations en nette hausse (+8,1 %) et des importations en léger repli (-2,1 %).

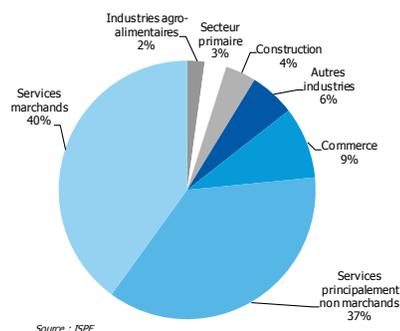
Contributions à la croissance du PIB en valeur (en points)

	2010	2011
Consommation finale	0	-1,5
F.B.C.F	-0,4	-3,6
Variations de stocks	0,1	0,2
Solde des échanges extérieurs	-2,4	2
PIB	-2,7	-2,9

Le tertiaire réalise 86 % de la valeur ajoutée

La Polynésie française présente les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. Le secteur tertiaire réalise 86 % de la valeur ajoutée totale en 2011. Les services marchands et non marchands (administration, éducation, santé, action sociale) sont prépondérants dans la valeur ajoutée du territoire (respectivement 40 % et 37 %). Le secteur primaire, qui comprend l'agriculture mais également la perliculture et la pêche, ne représente que 3 % de l'économie polynésienne, et le BTP 4 %.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée en 2011



Sur un an, la valeur ajoutée (hors SIFIM¹) a diminué de 2,4 %. Ce recul s'explique principalement par de nouvelles baisses de la valeur ajoutée produite par les secteurs du commerce (-9,9 %), de la construction (-16,0 %) et des services non marchands (-1,5 %). En revanche, le secteur primaire (+6,6 %) et l'industrie agroalimentaire (IAA, +5,7 %) ont connu une évolution plus favorable.

La valeur ajoutée par branche (en milliards de F CFP)

	2009	2010	2011	Évolution 2011/2010	Contributions à la VA (hors SIFIM)
Secteur primaire	13,0	12,4	13,3	6,6%	0,2 pt
IAA	11,5	10,0	10,6	5,7%	0,1 pt
Autres industries	29,6	28,6	27,5	-3,8%	-0,2 pt
Construction	25,0	22,2	18,6	-16,0%	-0,7 pt
Commerce	51,7	48,1	43,3	-9,9%	-1,0 pt
Services marchands	196,4	194,1	193,1	-0,5%	-0,2 pt
Services principalement non marchands	182,0	179,4	176,6	-1,5%	-0,6 pt
Valeur ajoutée brute (hors SIFIM)	509,2	494,7	483,0	-2,4%	
SIFIM	-17,1	-17,7	-17,6	-0,6%	
Valeur ajoutée brute	492,1	477,0	465,4	-2,4%	

Source : ISPF

¹ Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) représentent la part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent. Dans les comptes économiques de Polynésie française, ces services ne sont pas ventilés par branche dans la consommation intermédiaire.

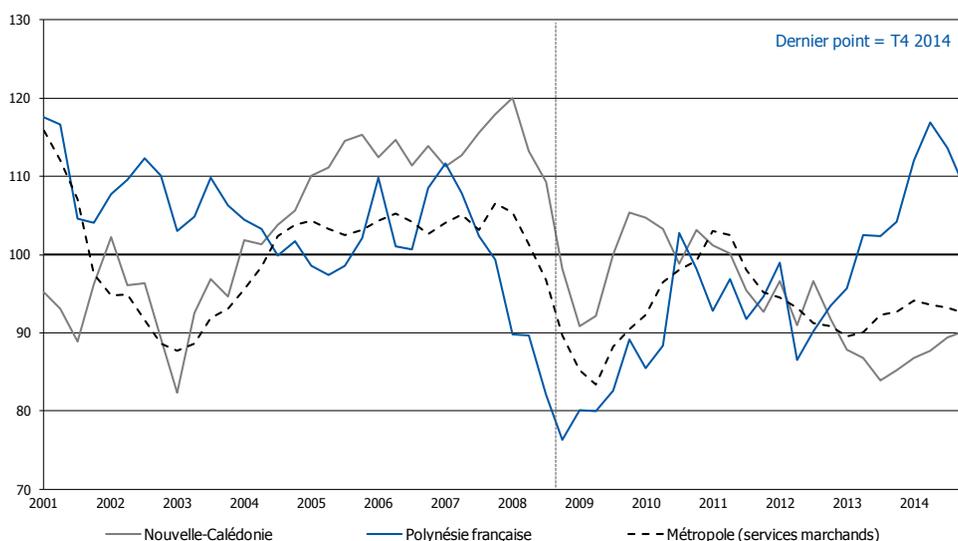
L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES

L'économie polynésienne montre en 2014 de timides signes d'amélioration. Le redressement des finances du Pays et la relance de la commande publique ont créé des perspectives plus favorables, comme l'a traduit l'amélioration du climat des affaires.

L'indicateur du climat des affaires (ICA) poursuit ainsi l'amélioration amorcée en 2013 et s'établit nettement au-dessus de la moyenne de longue période tout au long de l'année, même s'il fléchit au second semestre. Les entrepreneurs interrogés jugent la situation conjoncturelle moins dégradée et se montrent plus optimistes sur l'orientation de leur activité et de leur trésorerie.

Dans l'attente de la mise en œuvre d'un plan de relance structurant, les chefs d'entreprise maintiennent leur confiance sur le moyen terme, mais demeurent prudents, notamment dans les secteurs de la construction et de l'industrie.

Indicateur du climat des affaires
(100 = Moyenne de longue période)



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie. Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieur (resp. inférieur) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable sur le site www.ieom.fr.

2. L'emploi et le chômage

LE MARCHÉ DU TRAVAIL RESTE SOUS TENSION

L'emploi salarié progresse de 0,8 % en 2014, alors qu'il diminuait au rythme moyen de 1,8 % par an ces cinq dernières années. Le marché du travail reste cependant sous tension : le taux de chômage mesuré par le recensement a presque doublé en cinq ans, passant de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012.

La population active polynésienne s'élevait à 114 300 personnes en 2012, date du dernier recensement. Elle a progressé en moyenne de 1,2 % par an depuis 2007, à un rythme proche de celui de la population de plus de 15 ans (+1,1 %).

Sur ces cinq années, marquées par la crise économique, le nombre de chômeurs a fortement augmenté (+12 200), sous l'effet conjugué de la croissance de la population active (+ 6 400 personnes) et des destructions d'emplois (-5 800 emplois).

Parmi la population inactive (+4 300 personnes), le nombre de retraités augmente de 3,2 % en moyenne par an sur la période, tandis que celui des étudiants diminue de 2,6 %.

Population de 15 ans et plus par statut d'activité	2007	2012	Variations moyennes annuelles
Population active	107 926	114 309	1,2%
Actifs ayant un emploi	95 258	89 402	-1,3%
Chômeurs	12 668	24 907	14,5%
Population inactive	84 250	88 516	1,0%
Retraités	21 506	25 217	3,2%
Élèves, étudiants	23 045	20 244	-2,6%
Autres inactifs	39 699	43 055	1,6%

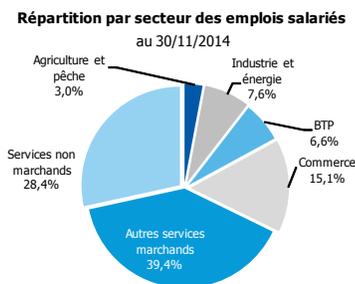
Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

Entre 2007 et 2012, le taux d'activité¹ est resté stable, à 56,4 % (56,2 % en 2007), à un niveau équivalent à celui de la France métropolitaine (56,7 % en 2012). En revanche, il a reculé pour les personnes de 50 et 59 ans (51,1 % contre 54,4 % en 2007), incitées à prendre leur retraite par anticipation par des conditions de départ encore favorables.

En parallèle, le taux d'emploi² de la population âgée de 15 à 64 ans a perdu six points à 47,7 %, et le taux de chômage a doublé (21,8 %).

Le secteur tertiaire, pilier de l'emploi

L'emploi en Polynésie française est marqué par la prédominance du secteur tertiaire, dans lequel travaillent plus de 8 salariés sur 10. Les services mobilisent deux tiers des effectifs salariés, dont près de six sur dix travaillent dans le secteur marchand. Le secteur de la construction représente moins de 7 % des effectifs salariés. Le secteur primaire, agriculture et métiers de la mer cumulés, représente moins de 3 % des effectifs salariés à fin 2014.



¹ Le taux d'activité mesure le rapport de la population active sur la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 ans et plus).

² Rapport entre les actifs ayant un emploi et la population de plus de 15 ans en âge de travailler.

L'emploi salarié progresse de 0,8 % en 2014, alors qu'il diminuait au rythme moyen de 1,8 % par an ces cinq dernières années. Cette première hausse depuis six ans est en partie imputable à un recours accru à l'emploi intérimaire et temporaire en fin d'année, alors que l'épidémie de chikungunya sévissait sur le territoire.

La progression de l'emploi dans les services marchands (+2,7 % sur un an) et dans l'hôtellerie-restauration (+3,4 %) compense la réduction des effectifs qui s'accélère dans la construction (-7,3 %) et perdure dans l'industrie (-1,4 %).

Léger recul des effectifs publics

En 2014, le nombre de personnes rémunérées par l'État a baissé de 1,4 %, en particulier dans les forces armées (-6,2 %), où la réduction des effectifs se poursuit.

Concernant les forces armées, les effets du plan de retrait progressif engagé en 2008 se poursuivent. Les effectifs du Régiment du service militaire adapté (RSMA) sont passés de 631 en 2013 à 555 en 2014, soit -12 %. Ceux des autres militaires ont reculé de 5,4 % (961 contre 1 016). En février 2014, la convention triennale État-Pays a été renouvelée ; elle prévoit d'augmenter les enrôlements du RSMA à 700 personnes par an d'ici à 2016.

Personnels rémunérés par l'État

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Forces armées (1)	2 272	1 963	1 971	2 049	1 922	-6,2%
Personnel civil (2)	9 248	8 582	8 289	8 062	8 047	-0,2%
Total	11 520	10 545	10 260	10 111	9 969	-1,4%

(1) Militaires dont RSMA

Source : Haut-Commissariat

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

Concernant l'administration territoriale, la Polynésie française rémunérait 5 031 agents au 31 décembre 2013, dont 3 187 fonctionnaires titulaires, 887 agents non fonctionnaires de l'administration (ANFA) et 407 agents non titulaires. Deux dispositifs de départ volontaire, au profit de certains agents, ont été institués par la loi du Pays du 20 janvier 2014 pour les fonctionnaires des catégories C et D et par l'avenant du 20 janvier à la convention collective des agents ANFA. À la date du 30 juillet 2014, seule une trentaine d'agents avaient sollicité le bénéfice de ce dispositif de départ volontaire.

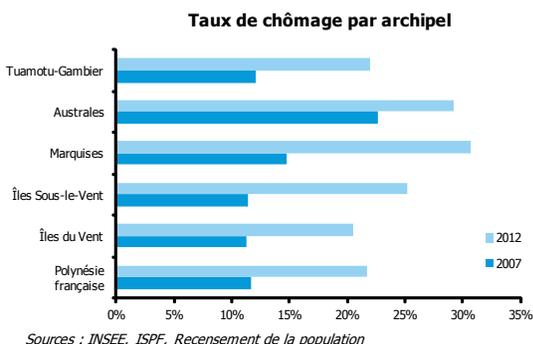
Le chômage a presque doublé en cinq ans

Conséquence de la crise économique, le taux de chômage, mesuré par le recensement, a presque doublé en cinq ans, passant, selon l'ISPF, de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012.

Le doublement du nombre de chômeurs a surtout touché les jeunes (près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans) et les personnes les moins diplômées. Pour un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges, le taux de chômage atteignait 27,4 % en 2012, alors qu'il était de moins de 10 % pour les titulaires de diplômes d'études supérieures (7,9 % pour le premier cycle universitaire et 3,3 % pour le second).

À 22,8 %, le taux de chômage des femmes demeure plus important que celui des hommes (21,1 %).

Le taux de chômage est particulièrement élevé aux Australes (29,3 %) et aux Marquises (30,6 %). Il a aussi beaucoup augmenté aux îles Sous-le-Vent (25,2 % contre 11,4 %, soit +13,8 points par rapport à 2007). Le taux de chômage polynésien dépassait largement celui de la France métropolitaine (10,2 % au quatrième trimestre 2012), mais se situait encore légèrement en dessous de celui des départements d'outre-mer¹.



Le nombre de demandeurs d'emploi continue de progresser

En 2014, le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés au Service de l'Emploi (SEFI) continue de progresser (+1,8 % sur un an) et s'élève à 9 900 en fin d'année. La mise en place du contrat d'accès à l'emploi (CAE)² en début d'année a induit une recrudescence de nouvelles inscriptions au SEFI au cours du premier trimestre de l'année, en particulier chez les primo-demandeurs.

Au final, 3 077 CAE ont été mis en place sur l'année 2014. Le secteur primaire et le commerce ont été les principaux bénéficiaires de cette mesure. Viennent ensuite l'hôtellerie-restauration, les industries manufacturières et la construction. Un tiers des contrats ont été signés dans le secteur non marchand (administrations, associations, communes). Pour 2015, l'objectif est la mise en place de 2 000 contrats CAE.

Évolution de l'emploi	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Offres d'emploi enregistrées	6 411	4 738	6 933	4 617	5 402	17,0%
- dont offres d'emploi normal	2 833	2 367	3 773	2 523	2 396	-5,0%
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	3 578	2 371	3 160	2 094	3 006	43,6%
Offres de stage de formation	1 786	1 286	1 175	912	976	7,0%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	2 917	2 162	3 308	983	1 527	55,3%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	7 839	8 255	9 928	9 725	9 896	1,8%

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

En parallèle, les offres d'emploi normal ont régressé de 5 %, à 2 400 postes offerts. L'administration publique regroupe un quart de ces offres, suivie par l'hôtellerie-restauration (17 %) et le commerce (11 %). Les créations de postes (-18 %) sont de moins en moins nombreuses, tout comme les offres en CDI (-30 %).

¹ En moyenne, le taux de chômage des Antilles-Guyane-Réunion atteignait 25 % au deuxième trimestre 2012.

² Ce nouveau dispositif, destiné à favoriser l'insertion professionnelle de personnes sans emploi, a été instauré par la loi de Pays n° 2014-1 du 7 janvier 2014. Le CAE, qui s'adresse sous certaines conditions aux chômeurs, consiste en un stage au sein d'un organisme d'accueil (entreprise publique ou privée, association) rémunéré entre 80 000 et 100 000 F CFP pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

3. Les revenus et salaires

LE SALAIRE MOYEN EN LÉGÈRE PROGRESSION

Sur les onze premiers mois de 2014, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) a progressé de 0,6 % pour s'élever à 313 000 F CFP. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 4,6 % au profit des hommes. Les secteurs d'activité les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (323 000 F CFP) et l'industrie (302 000 F CFP). L'augmentation du salaire moyen ETP compense la diminution des effectifs (-1,1 %), ce qui explique le maintien de la masse salariale (+0,3 %) sur la période.

Le salaire moyen progresse légèrement en 2014

Sur les onze premiers mois de 2014 (derniers chiffres disponibles), le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) a légèrement progressé (+0,6 %) en Polynésie française pour s'élever à 313 000 F CFP.

Les secteurs d'activité les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (323 000 F CFP) et l'industrie (302 000 F CFP), qui ont connu une évolution respective de +0,5 % et -0,5 %. Ils sont suivis du commerce dont le salaire moyen est en légère hausse et atteint 270 000 F CFP brut. Viennent enfin la construction (240 000 F CFP) et l'agriculture (205 000 F CFP), dont les salaires moyens ont augmenté de respectivement +3,2 % et +2,4 %.

Les femmes gagnent 4,6 % de moins que les hommes

L'écart moyen de rémunération entre les femmes et les hommes est de 4,6 % au profit des hommes. Sur la période de janvier à novembre 2014, les femmes ont gagné en moyenne 305 000 F CFP (en ETP) contre 319 000 F CFP pour les hommes.

L'écart de rémunération entre le secteur privé et le secteur public local est de 25,7 %, au profit du secteur public. Le salaire moyen ETP est ainsi de 292 000 F CFP dans le privé contre 367 500 F CFP dans la fonction publique territoriale.

Selon l'Enquête Budget de Familles réalisée par l'ISPF en 2001, en moyenne, un cadre supérieur gagne un salaire trois fois plus élevé qu'un employé, et quatre fois plus élevé qu'un ouvrier. Un diplômé de l'enseignement supérieur peut espérer gagner en moyenne environ trois fois plus qu'un non-diplômé, compte tenu de sa probabilité de trouver plus facilement un emploi et d'obtenir un surcroît de salaire.

Masse salariale annuelle selon le secteur d'activité (en millions de F CFP)

	2010	2011	2012	2013	2014 ⁽¹⁾	Variations 2014/2013 ⁽¹⁾
Primaire	3 041	3 081	3 462	3 343	3 128	2,6%
Industrie	17 044	17 268	16 706	16 587	14 548	-0,8%
Construction	12 152	11 621	10 782	10 401	9 379	-0,7%
Tertiaire marchand	101 499	99 487	98 566	97 508	87 486	1,1%
Tertiaire non marchand	73 008	71 990	71 178	70 563	64 113	-0,5%
Total masse salariale	206 744	203 448	200 694	198 401	178 653	0,3%

Sources : CPS, ISPF

(1) en cumul à fin novembre

La masse salariale se stabilise

En cumul à fin novembre 2014¹, la masse salariale globale s'est maintenue par rapport à la même période de 2013 (+0,3 %). Elle s'élève à 179 milliards de F CFP, dont 85 % sont versés par le secteur tertiaire. La masse salariale progresse dans le primaire (2,6 %) et le tertiaire (0,4 %), alors qu'elle recule dans l'industrie (-0,8 %) et le BTP (-0,7 %).

L'augmentation du salaire moyen ETP (+0,6 %) sur les onze premiers mois de 2014 compense la diminution des effectifs ETP (-1,1 %)², ce qui explique le maintien de la masse salariale sur la période.

Revalorisation du salaire minimum en fin d'année

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est le salaire horaire en dessous duquel aucun salarié ne peut être payé. Il est fixé par arrêté pris en Conseil des ministres en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion.

En application de ce mécanisme, au 1^{er} septembre 2014, le SMIG a été relevé de 2,3 % à 152 914 F CFP brut pour 169 heures de travail, soit un salaire horaire brut de 904,82 F CFP. Entre 2004 et 2014, le SMIG a été revalorisé de 39 %, alors que l'indice des prix à la consommation a progressé de 15,8 % sur la même période.

Le SMIG polynésien est d'un niveau comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie (152 912 F CFP). Il est en revanche inférieur de 12 % à celui en vigueur en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2015 (173 928 F CFP).

Dans les secteurs professionnels dotés d'une convention collective (bâtiment et travaux publics, banque, industrie, commerce, imprimerie-presse, aéronautique, hydrocarbures et hôtellerie), la grille des salaires minima a été actualisée afin de prendre en compte pour l'année 2015 le niveau du SMIG applicable depuis le 1^{er} octobre 2014.

Un taux de pauvreté plus élevé qu'en métropole

Selon une étude de l'ISPF de 2001, le seuil de pauvreté relative en Polynésie française était de 51 470 F CFP par mois et par unité de consommation en 2001. Le taux de pauvreté s'élevait à 18,6 %, soit 10 660 ménages polynésiens en dessous du seuil de pauvreté. Par comparaison, en France hors DOM, le taux de pauvreté était de 6,9 % en 2001. Près d'un tiers (31 %) des ménages polynésiens en dessous du seuil de pauvreté résident dans la zone urbaine de Tahiti.

¹ Derniers chiffres disponibles à la date de rédaction de cette note.

² À fin novembre 2014, le nombre d'emplois salariés est de 60 974 (-0,1 %) et les effectifs salariés équivalent temps plein sont de 51 957 postes, en diminution de 1,1 %.

4. Les prix

LA HAUSSE DES PRIX S'AFFAIBLIT

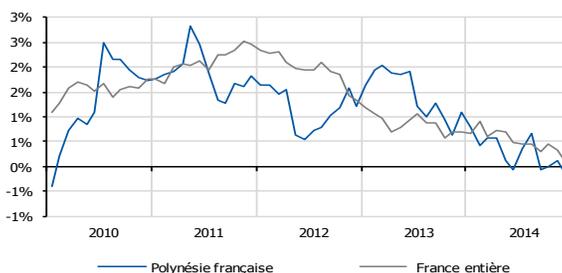
La hausse des prix s'affaiblit en 2014. Elle est en moyenne de 0,3 % et s'établit à -0,2 % en fin d'année, un rythme sensiblement inférieur à celui de 2013 (+1,1 %). Cette évolution tient au recul des prix des produits manufacturés (-0,9 %) et des services (-0,6 %), alors que les prix de l'alimentation progressent de 1,3 %.

En juin 2014, l'Assemblée de Polynésie française a adopté une loi du Pays introduisant un cadre réglementaire concurrentiel sur le territoire sous la forme d'un code de la concurrence, qui devrait être promulgué courant 2015.

La hausse des prix s'affaiblit en 2014 : les prix augmentent en moyenne de 0,3 %, un rythme sensiblement inférieur à celui de 2013 (+1,5 %).

En fin d'année, l'indice général des prix recule de 0,2 % sur un an. Cette évolution tient au repli des prix des produits manufacturés (-0,9 %) et des services (-0,6 %), alors que les prix de l'alimentation progressent de 1,3 %.

Indice des prix à la consommation
(en glissement annuel)



Sources : ISPF, INSEE

Après avoir fortement augmenté en 2013 (+8,8 %), les tarifs des transports aériens se replient de 3 % sur un an, dans un contexte de baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux. L'indice des prix hors transports aériens internationaux est en baisse de 0,2 % sur un an.

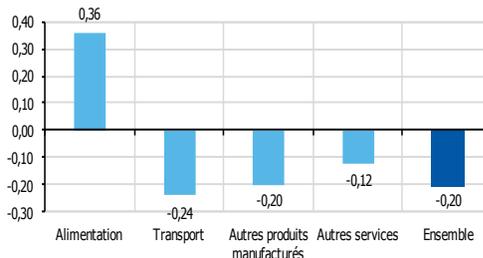
En France métropolitaine ainsi qu'à Wallis et Futuna, les prix ont peu évolué en 2014 ; ils augmentent respectivement de 0,1 % et 0,2 % sur un an alors qu'ils affichent une hausse de 0,6 % à fin décembre en Nouvelle-Calédonie.

Transport aérien et produits manufacturés contribuent à la baisse

Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 1,3 %. Les légumes (+3,7 %), la viande (+3,2 %) et les pains et céréales (+1,9 %) enregistrent les plus fortes hausses. En revanche, les prix des produits de la mer se replient (-2,9 %).

Le prix des boissons alcoolisées et du tabac a en parallèle de nouveau augmenté à fin 2014 : +3,9 %, après +5,1 % en 2013, année de revalorisation de la taxe douanière sur l'alcool et le tabac.

Contribution à l'évolution des prix en 2014



Sources : ISPF, calculs IEOM

Indice des prix par groupe de produits

(base 100 en 2007)

	Pondération		Glissement	
	2014	Fin 2013	Fin 2014	2014/2013
Indice général	1 000	108,7	108,5	-0,2%
Indice général hors tabac	990	107,8	108,3	0,4%
Indice hors transport aérien international	949	107,6	107,4	-0,2%
Alimentaire	262	116,8	118,4	1,4%
Services	412	110,2	109,5	-0,6%
Produits manufacturés	326	101,4	100,4	-0,9%
Quelques évolutions				
Produits alimentaires et boissons non alcoolisés	236	117,5	119,1	1,3%
Boissons alcoolisés, tabac	35	110,7	115,0	3,9%
Articles d'habillement et articles chaussants	21	70,9	65,1	-8,3%
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	181	109,3	108,3	-0,9%
Transports	195	114,2	112,8	-1,2%
Hôtellerie, café, restauration	92	113,5	115,6	1,9%
Autres biens et services	74	102,8	99,3	-3,4%
Indice France entière	-	127,6	127,7	0,1%
Indice Nouvelle-Calédonie	-	105,0	105,6	0,6%

Sources : INSEE, ISEE, ISPF

La hausse des prix des produits alimentaires s'est notamment répercutée dans les services de restauration (+2,0 %). En revanche, les tarifs des services d'hébergement ont peu évolué (+0,6 %).

A contrario, les prix des transports reculent de 1,2 % en fin d'année. Cette baisse est particulièrement marquée pour les tarifs de transport de voyageurs par air, qui reculent de 3 %, après avoir fortement augmenté en 2013 (+8,8 %), dans un contexte de baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux. Parallèlement, les prix des véhicules automobiles diminuent de nouveau (-1 % en 2014, après -0,4 % en 2013) dans un marché très concurrentiel.

Le poste « logement, eau, électricité, gaz » a de nouveau connu une baisse en 2014 (-0,9 %, après -0,5 % en 2013), entraîné par le repli des loyers. Depuis 2011, ces derniers n'ont cessé de diminuer : -2,2 % sur un an et -5 % sur trois ans. En revanche, le prix de l'électricité, revu à la baisse par la société Électricité de Tahiti (EDT) en octobre 2013 avec l'établissement d'une nouvelle grille provisoire de tarification, s'est maintenu en 2014.

Les prix des assurances contribuent également à l'évolution négative de l'indice général en 2014. Après une hausse en 2013 (+2,1 %), les prix des assurances enregistrent un repli de 5,1 % à fin décembre 2014, imputable aux prix des assurances liées au transport (-8,6 %) et au logement (-6,1 %) alors que les prix des assurances liées à la santé progressent (+12,9 %).

DES ÉCARTS DE PRIX IMPORTANTS AVEC LA MÉTROPOLE

L'ISPF a réalisé en 2010 une enquête de comparaison des prix entre la France métropolitaine et la Polynésie française. Il en ressort qu'en moyenne les prix en Polynésie française sont 26 % plus élevés qu'en France métropolitaine si l'on compare un même panier de produits.

En gardant son mode de vie, le budget de consommation d'un ménage métropolitain augmenterait même de 51 % en moyenne en Polynésie française. En revanche, un ménage polynésien s'installant en France métropolitaine et conservant ses habitudes de consommation verrait son budget diminuer de 5 %.

Ces écarts de prix s'expliquent en partie par la cherté des produits alimentaires, compte tenu de la part importante que représente l'alimentation dans le budget des ménages polynésiens (près du quart, contre 15 % pour les consommateurs métropolitains). Ainsi, les prix de l'alimentation en Polynésie française sont supérieurs de 75 % à ceux pratiqués en Métropole. Ces écarts sont moindres dans les DOM (45 % pour la Martinique, 34 % pour la Guadeloupe, 49 % pour la Guyane et 37 % pour La Réunion) et en Nouvelle-Calédonie (65 %).

Des prix largement réglementés

La Polynésie française est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004)¹. Les prix et les marges sont réglementés à différents stades : à l'importation, à la production et à la commercialisation, par le gouvernement polynésien², qui affiche un triple objectif : pallier le manque de concurrence quand elle ne peut s'exercer dans des conditions normales pour le consommateur, maintenir les prix des biens de première nécessité à un niveau socialement acceptable et contrôler les prix des produits entrant dans l'élaboration de certaines productions locales.

La réglementation distingue plusieurs catégories de produits et définit un régime particulier pour chacun d'entre eux :

- les produits de première nécessité (PPN) ont une marge maximale de commercialisation, fixée en valeur. Ils sont en outre exonérés de droits et taxes et bénéficient de la prise en charge du fret maritime interinsulaire ;
- les produits de grande consommation (PGC) ont un régime similaire, mais sont soumis aux droits et taxes. Il s'agit de produits d'utilisation courante pour lesquels les marges sont fixées en pourcentage ;
- les produits n'entrant pas dans les catégories précitées sont fixés librement.

Dans les îles autres que Tahiti, ce dispositif est assorti de coefficients qui diffèrent en fonction de la nature des produits et de la zone géographique. La Direction générale des affaires économiques (DGAE) est en charge du contrôle de l'application de la réglementation. Elle procède ainsi à des vérifications inopinées des prix réglementés auprès des importateurs, grossistes et détaillants.

¹ Sous réserve du domaine des actes prévus par l'article 140 dénommés « lois du Pays », le Conseil des ministres fixe les règles applicables en matière de prix, tarifs et commerce intérieur.

² Arrêté n° 171 CM du 7 février 1992 fixant le régime général des prix et des marges des produits aux différents stades de la commercialisation en Polynésie française.

LE CAS PARTICULIER DES PRIX DE L'ÉNERGIE

La Polynésie française s'est dotée d'un dispositif spécifique en matière de régulation et de soutien du prix des hydrocarbures commercialisés sur le territoire : le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH). Créé sous forme d'un compte spécial rattaché au budget du Pays et réglementé par la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997, ce fonds de régulation permet de vendre les carburants au même prix sur l'ensemble du territoire polynésien.

Au fil des ans, le décalage entre le maintien des prix de l'essence en Polynésie française et l'augmentation des cours du pétrole a conduit au déficit constant du FRPH. Toutefois, ce déficit, qui avait atteint près de 3 milliards de F CFP à fin 2012, s'est réduit à 1,1 milliard de F CFP en juin 2013 puis à 280 millions de F CFP en décembre 2014, dans un contexte de baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux.

Au 1^{er} janvier 2015, les prix du carburant ont ainsi été revus à la baisse. Le litre d'essence sans plomb a reculé de 10 F CFP à 168 F CFP tandis que celui du gasoil s'est replié à 160 F CFP (-5 F CFP)¹.

Parallèlement, une convention a été signée entre le Pays et la société Électricité de Tahiti (EDT) en février 2015, conduisant à une baisse globale des tarifs de l'électricité au 1^{er} mars : -4 % pour les consommateurs classiques et -9 % pour les petits consommateurs. Pour les professionnels, le tarif basse tension diminue d'environ 5 %. Ces baisses interviennent à la suite de la baisse notable du prix du pétrole sur le marché international et dans l'attente d'une nouvelle grille tarifaire² négociée entre les parties.

Depuis juin 2009, les particuliers et les petites entreprises sont d'autre part autorisés à revendre sur le réseau public l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie photovoltaïque. Les prix d'achat de l'électricité varient selon la date des travaux d'installation hors raccordement au réseau. Pour des installations effectuées après le 30 juin 2011, les conditions d'achat varient selon la situation géographique : 15,98 F CFP/kWh pour Tahiti et 23,64 F CFP/kWh pour les autres îles.

Vers la création d'une Autorité polynésienne de la concurrence

En juin 2014, l'Assemblée de Polynésie française a adopté une loi du Pays introduisant un cadre réglementaire concurrentiel sur le territoire sous la forme d'un code de la concurrence, qui devrait être promulgué courant 2015.

Elle prévoit également la mise en place d'une autorité administrative indépendante, baptisée « Autorité polynésienne de la concurrence », qui disposera de pouvoirs préventifs et répressifs afin d'assurer l'efficacité du droit de la concurrence.

Dans cette perspective, une convention de partenariat avec l'Autorité de la concurrence métropolitaine est en cours d'élaboration afin de permettre à l'Autorité polynésienne de bénéficier d'une assistance technique.

¹ Les prix à la pompe ont de nouveau reculé au 1^{er} mars 2015 : -10 F CFP sur le litre d'essence sans plomb et -5 F CFP sur celui du gasoil.

² La gamme tarifaire, définie par le contrat de concession, fait l'objet d'un arrêté publié au Journal Officiel de la Polynésie française. Après l'annulation par le tribunal administratif de la précédente formule de tarif, une formule révisée est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2013, formalisée par un avenant (le 17^{ème}) au contrat de concession liant EDT au Pays. La facturation est composée d'une partie fixe, la prime d'abonnement (en fonction de la puissance demandée), et d'une part variable (l'énergie comptabilisée par le compteur). Chaque kWh consommé fait l'objet d'une fiscalité communale et territoriale et intègre également une redevance fixe finançant le réseau de transport, qui est restituée à la société Transport de l'Énergie en Polynésie (TEP).

5. Le commerce extérieur

LE DÉFICIT COMMERCIAL S'AMÉLIORE

En 2014, les importations reculent (-1,8 % en valeur), en raison de la baisse des importations de produits énergétiques, de biens d'équipement et de biens intermédiaires. Corrigé des exportations exceptionnelles, le repli est moins important (-0,5 %). Les exportations locales sont en revanche en hausse (+7,7 %), grâce aux bons résultats des principaux produits locaux exportés (perles brutes, monoï, huile de coprah et vanille). Au final, le déficit de la balance commerciale s'améliore à 143,3 milliards de F CFP.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Les importations reculent de 1,8 % en valeur

Après deux années de hausse, la valeur des importations civiles se replie de 1,8 % à 158,6 milliards de F CFP en 2014. Cette évolution négative est liée à la baisse des importations de produits énergétiques, de biens d'équipement et de biens intermédiaires. Corrigée des importations exceptionnelles, cette contraction est moins importante (-0,5 %).

Importations en valeur

Millions de F CFP	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Agriculture, sylviculture, pêche	2 974	3 046	3 206	5,3%
Industries agricoles et alimentaires	37 442	36 402	37 225	2,3%
Industries des biens de consommation	23 339	23 083	23 830	3,2%
Industrie automobile	8 786	8 866	9 571	8,0%
Industries des biens d'équipement	25 584	29 528	27 934	-5,4%
Industries des biens intermédiaires	33 129	33 010	32 051	-2,9%
Énergie	27 283	27 574	24 781	-10,1%
TOTAL	158 536	161 509	158 598	-1,8%

Source : ISPF

Les *importations destinées aux entreprises* (-4,1 %) contribuent à la baisse des importations totales en 2014. Les importations des biens d'équipement, d'un montant total de 27,9 milliards de F CFP, reculent de 5,4 % (après +7,8 % en 2013) en raison d'achats exceptionnels (deux avions par la compagnie aérienne régionale AIR TAHITI) moins importants qu'en 2013¹. Hors importations exceptionnelles, les importations de biens d'équipement progressent de 2 %. Pour leur part, les importations de biens intermédiaires affichent un repli de 2,9 %.

La consommation des ménages est mieux orientée qu'en 2013 : les importations de biens *destinés à la consommation des ménages* progressent de 2,6 % en 2014, sous l'impulsion des produits agroalimentaires importés (+2,3 %) et des biens de consommation non alimentaires (+3,2 %).

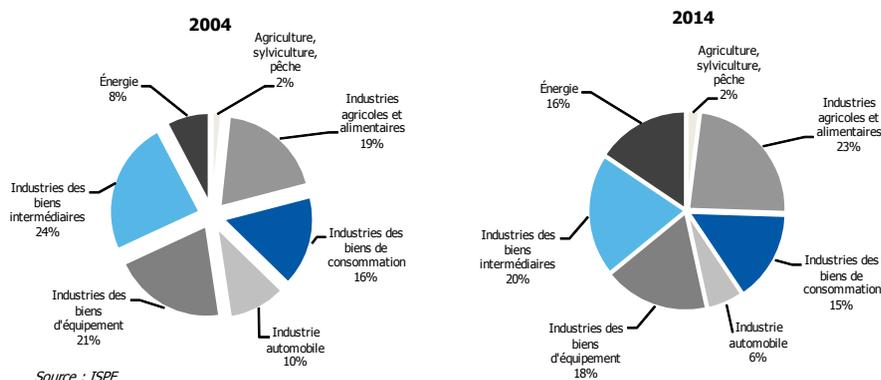
¹ Année marquée par l'achat d'un nouvel avion par la compagnie aérienne AIR TAHITI et celui d'un navire assurant la desserte de Moorea (l'*Aremiti Ferry 2*), pour un montant total de 5,6 milliards de F CFP.

Après plusieurs années consécutives de hausse, les importations de *produits énergétiques* diminuent en volume (-4,6 %, soit 283 876 tonnes) comme en valeur (-10,1 %, soit 24,8 milliards de F CFP) en 2014, dans un contexte de baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux.

En revanche, les produits de l'industrie automobile s'inscrivent de nouveau en hausse (+8 % en valeur, après +0,9 % en 2013) grâce au rebond des ventes de véhicules (+10,1 % sur un an) dans un marché mieux orienté.

Entre 2004 et 2014, la part relative des importations de produits énergétiques dans le total importé s'est accrue de huit points, en raison de l'évolution des cours du pétrole. Celle de l'industrie agroalimentaire a progressé de quatre points, suivant l'évolution des modes de consommation de la population.

Répartition des importations par produits



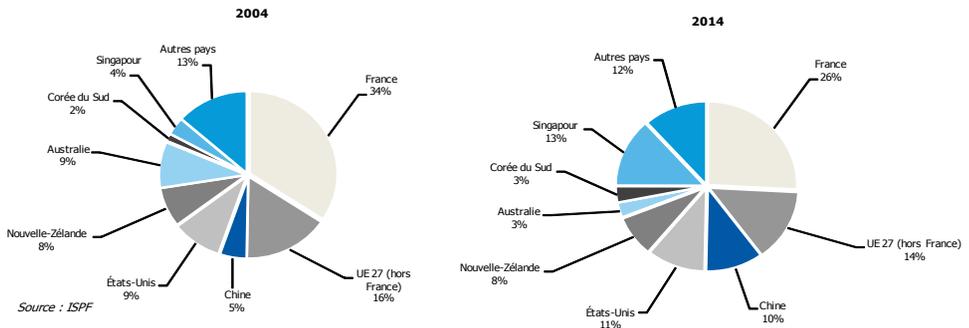
La France et l'Union européenne, principaux fournisseurs de la Polynésie française

En 2014, 26 % des importations proviennent de France métropolitaine (soit 41 milliards de F CFP), qui demeure le premier fournisseur du Pays, principalement en biens intermédiaires et agroalimentaires. Cependant, ses parts de marché se sont réduites en 10 ans (-8 points). Les 27 autres pays membres de l'Union européenne fournissent ensemble environ 22 milliards de F CFP de marchandises (14 % au total¹).

Les importations en provenance de Singapour, composées essentiellement d'hydrocarbures, connaissent une reprise en 2014 (+87 %), après deux années de baisse (-13 % en 2013 et -45 % en 2012). Ces bons résultats positionnent le pays comme le troisième fournisseur de la Polynésie française (avec 13 % des parts de marché), devant les États-Unis et la Chine (respectivement 11 % et 10 %). En parallèle, les importations provenant de Corée du Sud diminuent fortement (-72 %), conséquence d'une nouvelle réorientation des approvisionnements en produits pétroliers de la Polynésie française. Singapour et la Corée du Sud fournissent la quasi-totalité (92 %) des importations de produits énergétiques du Pays.

¹ Pour l'essentiel l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires) et la Belgique (métallurgie et transformation des métaux).

Évolution des parts de marché des fournisseurs du territoire



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les exportations locales progressent nettement

En 2014, la valeur des exportations locales progresse de 7,7 % à 12,8 milliards de F CFP. Hormis la nacre (-20,1 %), les principaux produits locaux destinés à l'export affichent de meilleurs résultats.

Après plusieurs années difficiles, le secteur perlicole continue d'améliorer ses performances à l'export, grâce au retour des acheteurs hongkongais. Les recettes d'exportations de perles brutes ont en particulier progressé de 13 % pour un volume en hausse de 6 %, portant le prix moyen au gramme à 601 F CFP. Les exportations de produits perliers ont ainsi rapporté 8,8 milliards de F CFP à la Polynésie française en 2014¹, soit 69 % des recettes d'exportations de biens du territoire. La filière poursuit d'autre part ses efforts de restructuration : deux nouvelles structures de promotion ont ainsi vu le jour en 2014.

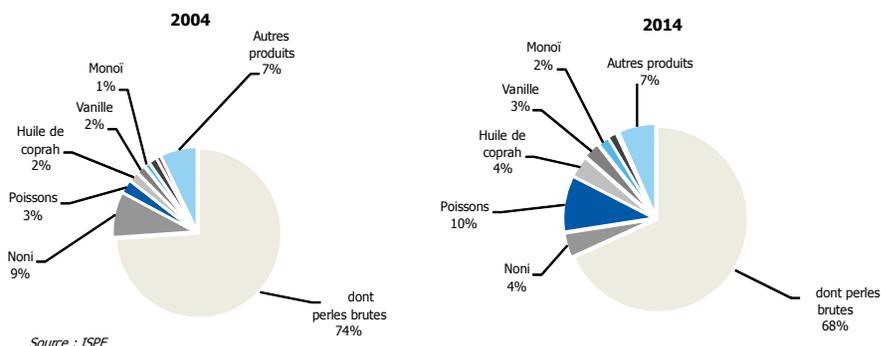
Exportations de produits locaux en valeur

Millions de F CFP	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Produits perliers	7 166	7 881	8 825	12,0%
<i>dont perles brutes</i>	6 888	7 652	8 622	12,7%
Poissons	1 583	1 100	1 241	12,9%
Noni	640	458	541	18,2%
Huile de coprah	711	421	487	15,6%
Nacre	267	249	199	-20,1%
Vanille	301	316	368	16,4%
Monoï	229	214	256	19,4%
Bière	58	56	66	17,6%
Autres	900	1 215	840	-30,9%
TOTAL	11 857	11 910	12 824	7,7%

Source : ISPF

¹ Ce chiffre reste sensiblement inférieur aux recettes de l'année 2000 qui s'élevaient à 21 milliards de F CFP.

Répartition des exportations locales par produits



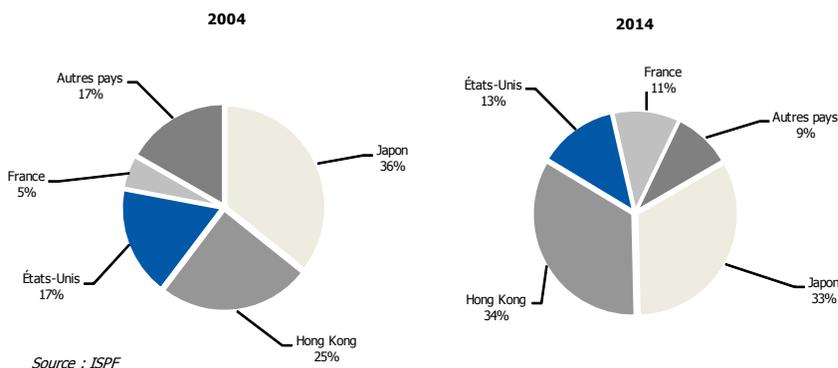
Les exportations de vanille augmentent en parallèle de 1,3 % en 2014 à 17,7 tonnes. Les recettes générées s'inscrivent en hausse de 16 % grâce à l'essor des cours mondiaux. Les exportations de monoï s'améliorent également (+22 % en volume et +19 % en valeur) après deux années de baisse. Enfin, les recettes liées aux exportations de noni et d'huile de coprah évoluent positivement (de 18 % et 16 % respectivement), après une année 2013 difficile.

La filière pêche connaît également un net rebond, après une année 2013 de baisse de la production et de repli des exportations. L'année 2014 est la deuxième meilleure de la décennie, avec des exportations en hausse de 18 % en volume et de 13 % en valeur, à 1,2 milliard de F CFP.

Le Japon et Hong Kong, principaux clients de la Polynésie française

Hong Kong (34 %) et le Japon (33 %) demeurent les deux premiers clients de la Polynésie française en 2014. Leurs achats, essentiellement pour des perles brutes, augmentent respectivement de 19 % et 6 % pour s'élever à 8,6 milliards de F CFP.

Évolution des parts de marché par destinataire



En troisième et quatrième clients de la Polynésie française, se retrouvent les États-Unis (13 %) et la France hors DOM (11 %), dont les achats diminuent de nouveau en 2014. Les achats des États-Unis reculent de 11,7 % (-6,1 % en 2013), notamment en raison de la baisse des achats de confitures, gelées et marmelades à base de noni (-10,5 %), malgré la hausse de leurs achats en produits de la pêche (+24 %). Pour leur part, les achats de la France se replient de 1,6 % (-12,3 % en 2013), en lien principalement avec les perles brutes (-23,5 %).

5.3 UN DÉFICIT COMMERCIAL QUI S'AMÉLIORE

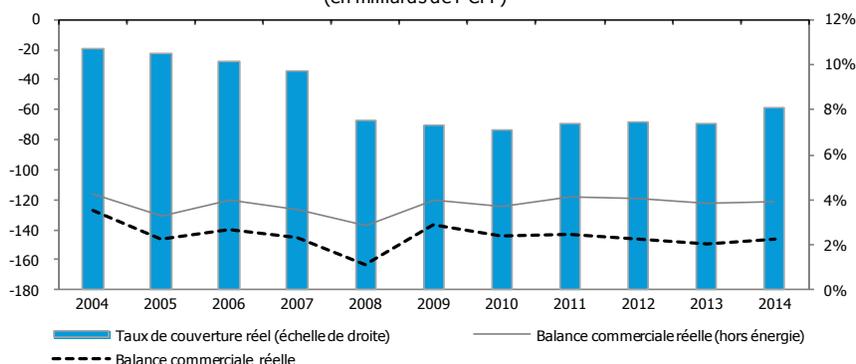
En 2014, le déficit de la balance commerciale s'améliore de 4,6 milliards de F CFP pour atteindre 143,3 milliards de F CFP. Cette évolution résulte d'une progression des exportations (+12,7 %), conjuguée à un recul des importations (-1,8 %). Le taux de couverture réel atteint 9,7 %, en hausse par rapport à 2013 (+1,3 point).

Balance commerciale réelle (hors services)

Millions de F CFP	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Importations	158 536	161 509	158 598	-1,8%
Exportations	12 919	13 593	15 316	12,7%
Balance commerciale (millions de F CFP)	-145 617	-147 916	-143 282	-3,1%
Taux de couverture (exportations/importations)	8,1%	8,4%	9,7%	+1,3 pt
Agriculture, sylviculture, pêche	5 229	5 851	6 721	14,9%
Industries agricoles et alimentaires	-35 008	-34 567	-35 381	2,4%
Industries des biens de consommation	-22 656	-22 418	-23 107	3,1%
Industrie automobile	-8 701	-8 804	-9 500	7,9%
Industries des biens d'équipement	-24 977	-28 326	-25 603	-9,6%
Industries des biens intermédiaires	-32 223	-32 080	-31 633	-1,4%
Énergie	-27 281	-27 572	-24 780	-10,1%

Source : ISPF

Balance commerciale réelle de la Polynésie Française
(en milliards de F CFP)



Source : ISPF

5.4 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX RESTENT MARGINAUX

Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec les pays voisins de la zone Océanie-Pacifique¹ sont faibles : en 2014, ils représentent 11,3 % des importations totales (18 milliards de F CFP) et 3,6 % des exportations locales (456 millions de F CFP).

La Nouvelle-Zélande demeure le premier partenaire régional de la Polynésie française, avec 71 % de ses importations et 28 % de ses exportations régionales. L'Australie se positionne comme le deuxième marché d'approvisionnement régional (26 % des importations mais seulement 5 % des exportations).

Des échanges commerciaux faibles avec les autres petites économies insulaires

Les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont marginaux : 0,4 % des importations totales et 2,5 % des exportations locales en 2014.

La Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna concentrent 20 % des flux de marchandises des autres PEI vers la Polynésie française et 52 % des flux de la Polynésie française vers les autres PEI. Ils sont principalement composés de produits de l'industrie agroalimentaire et d'appareils domestiques à l'importation, et des produits aquacoles et de consommation (bijoux en perles et monoï) à l'exportation.

LES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP), la Nouvelle-Calédonie en étant membre associé depuis 2006, comme la Polynésie française : l'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations), et l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement) d'une part, et d'autre part.

Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres² du Forum des îles du Pacifique (FIP), excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dès 2009, des négociations ont été engagées pour étendre l'accord PICTA à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Ce nouvel accord (« PACER plus ») devrait remplacer l'accord commercial SPARTECA (Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud), signé en 1981, qui octroie un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du FIP vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

5.5 LA FISCALITÉ

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Polynésie française, qui fixe l'assiette et le taux des impôts, des droits et des taxes à l'importation. La fiscalité applicable a pour finalité d'alimenter le budget de la Collectivité. Certaines impositions sont également perçues au profit d'établissements et organismes publics et leur sont directement versés.

¹ Il s'agit des membres du Forum des îles du Pacifique et des COM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna).

² Les membres du Forum sont : Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

Les principales évolutions fiscales introduites en 2014 ont consisté en :

- une refonte de la fiscalité du tabac, mise en œuvre au 1^{er} octobre 2014. Ce nouveau dispositif de taxation, assis sur les quantités importées, conduit à taxer de la même manière des produits dont la valeur CAF est élevée et ceux d'une valeur CAF moindre, sans considération de la qualité des produits. Le produit de cette réforme a été estimé, à volumes d'importations constants, à 700 millions de F CFP en année pleine ;
- la mise en place d'un cadre réglementaire permettant d'exonérer de tous droits et taxes à l'importation, d'une part, les matériels importés en faveur du développement aquacole des Tuamotu, et d'autre part, ceux destinés aux grands investissements hôteliers et touristiques en prévoyant toutefois, pour ces derniers, la perception d'une taxe forfaitaire de 2 % de la valeur CAF, affectée au fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP). Toutefois, ces deux dispositifs n'ont pas encore été utilisés ;
- une augmentation de la redevance aéroportuaire depuis le 1^{er} avril 2014 (passant de 4,755 F CFP le kg à 4,899 F CFP), avec une extension du champ d'application de cette redevance à l'exportation ;
- une exonération du droit de douane et du paiement d'une TVA au taux réduit en faveur de la navigation de plaisance, depuis le 1^{er} août 2014 ;
- une diminution de la franchise, de 30 000 F CFP à 20 000 F CFP, applicable aux colis et envois postaux (y compris par fret express) importés par les particuliers, depuis le 1^{er} septembre 2014.

Les réformes fiscales engagées entre 2013 et 2014 ont ainsi contribué à l'augmentation des recettes douanières (+3,8 % à 48,7 milliards de F CFP) malgré la baisse des valeurs des importations civiles (-1,8 % en 2014).

6. La balance des paiements¹

UN COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES EXCÉDENTAIRE

En 2013, le compte de transactions courantes affiche un excédent de 14,8 milliards de F CFP, en hausse de 11,6 % grâce à la contribution des transferts courants (6,5 %) et des revenus (+1,7 %). En revanche, le déficit des biens se creuse de 1 % et l'excédent des services recule de 1,9 %.

L'économie polynésienne, toujours fragile et sans véritable souffle, n'a pu retrouver en 2013 le chemin de la croissance. Le chiffre d'affaires déclaré par les entreprises locales soumises à la TVA baisse de nouveau, mais moins fortement qu'en 2012 (-0,7 %, après -1,2 % en 2012), tout comme l'emploi salarié (-1,2 %, après -2,5 % en 2012).

Les interventions de l'État (versements de salaires aux fonctionnaires, transferts aux collectivités locales, etc.) continuent de contribuer au maintien de l'excédent des transactions courantes. Après avoir chuté en 2012 (-28,9 %), ce dernier s'améliore de 11,6 % et atteint 14,8 milliards de F CFP en 2013, grâce à la contribution des transferts courants et des revenus.

Le déficit des échanges de biens se dégrade en revanche à 146,7 milliards de F CFP, en raison de la hausse plus importante des importations relativement aux exportations. L'excédent des services se replie de 1,9 % malgré les bons résultats du tourisme. Pour sa part, le compte financier fait apparaître des sorties nettes pour un montant de 18,7 milliards de F CFP, après avoir enregistré des entrées nettes de 2,2 milliards de F CFP en 2012.

Principaux postes de la balance des paiements

soldes en M F CFP	2011 (1)	2012 (1)	2013
Compte des transactions courantes :	18 634	13 248	14 783
Biens	-138 610	-145 272	-146 708
Services	53 624	54 080	53 026
Revenus	58 119	57 448	58 432
Transferts courants	45 502	46 993	50 033
Compte de capital	-91	-57	315
Compte financier :	-319	2 250	-18 743
Investissements directs	9 072	9 858	3 069
Investissements de portefeuille	22 327	1 989	-254
Autres investissements	-31 718	-9 597	-21 558
Erreurs et omissions	-18 224	-15 441	3 645

Sources : IEOM, ISPF

(1) Chiffres révisés

¹ La balance des paiements est un état statistique, présenté sous forme comptable, qui récapitule les transactions, financières ou non, entre les résidents d'un territoire et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Pour la Polynésie française, elle prend en compte l'ensemble des flux entre les résidents de la Collectivité et les non-résidents (l'étranger et le reste de la France).

L'excédent des transactions courantes s'améliore

Le compte de transactions courantes de la Polynésie française affiche un excédent de 14,8 milliards de F CFP en 2013, en hausse de 11,6 % sur un an.

Cette évolution est imputable aux transferts courants et aux revenus dont les soldes excédentaires augmentent respectivement de 6,5 % et 1,7 %, alors que le déficit des biens se creuse (+1 %) et que l'excédent des services recule de 1,9 %.

Le déficit de la balance des biens se creuse de 1,4 milliard de F CFP en 2013, pour atteindre 146,7 milliards de F CFP. La progression des exportations (+1 milliard de F CFP) ne compense pas la hausse plus importante des importations (+2,5 milliards F CFP). Les importations de biens progressent de 2,1 %, en raison essentiellement d'achats importants de biens d'équipement (+15,4 %) : un nouvel avion par la compagnie aérienne Air Tahiti et un navire assurant la desserte de Moorea (l'Aremity Ferry 2).

En parallèle, les importations de produits énergétiques se redressent (+4,3 % en volume et +1,1 % en valeur), bénéficiant de la baisse des prix à l'import (-3 %), suivant l'évolution du cours moyen du pétrole. Les exportations de biens augmentent de 7,8 %, après une chute de 10,8 % en 2012. Ce rebond s'explique par la hausse de 11 % des recettes de perles brutes et la revente d'un avion par la compagnie aérienne Air Tahiti, dans le cadre du renouvellement de sa flotte. Les ventes de perles brutes (représentant 56 % des exportations totales en valeur) ont bénéficié du succès des ventes aux enchères organisées par le Groupement d'intérêt économique (GIE) Poe o Rikitea. Elles compensent le net repli des exportations de produits agroalimentaires (-28,6 %).

L'excédent des échanges de services se replie de 1 milliard de F CFP en 2013, pour s'établir à 53 milliards de F CFP. Les bons résultats de la ligne voyage ne suffisent pas à compenser les baisses cumulées des services de transport et de communication, et des dépenses de fonctionnement et d'investissement des forces armées, enregistrées en exportations de services des administrations publiques.

Principalement constitué des rémunérations salariales, le poste des revenus est structurellement excédentaire du fait de versements nets importants et réguliers vers la Polynésie française. En 2013, le solde s'élève à 58,4 milliards de F CFP (+1 milliard de F CFP sur un an).

Les transferts courants présentent un solde excédentaire de 50 milliards de F CFP en 2013, en hausse de 6,5 % par rapport à 2012. Ces bons résultats tiennent uniquement à l'augmentation du solde des transferts observés pour les entreprises et les ménages (héritages, dons, subventions obtenues auprès de fédérations sportives internationales, etc.). Représentant 26 % des recettes du compte de transactions courantes, les transferts des administrations publiques restent quant à eux stables en 2013 (+0,2 %).

En 2013, les versements publics nets fléchissent de 1,3 % à 126 milliards de F CFP et représentent 23,7 % du dernier PIB connu (2011).

Le compte financier¹ présente des sorties nettes

Après des entrées nettes de 2,2 milliards de F CFP en 2012, le compte financier présente des sorties nettes de 18,7 milliards de F CFP en 2013. Les entrées nettes liées aux investissements directs (3 milliards de F CFP) ne compensent pas les sorties nettes accrues des « autres investissements » (-21,6 milliards de F CFP).

Les investissements de portefeuille, qui recensent les opérations des résidents sur titres émis hors de la Polynésie française, se soldent par de légères sorties nettes (-0,2 milliard de F CFP), après avoir enregistré des entrées nettes en 2012 (+2 milliards de F CFP). Cette évolution tient aux arbitrages financiers de portefeuille effectués par des opérateurs résidents.

Les investissements directs (IDE) affichent des entrées nettes de 3 milliards de F CFP en 2013, en retrait de 6,8 milliards de F CFP par rapport à 2012, en raison d'une baisse des investissements directs étrangers en Polynésie française supérieure à celle des investissements directs des résidents à l'étranger. Les investissements directs entrants (9 milliards de F CFP en 2013 contre 14 milliards en 2012) diminuent, dans le secteur immobilier notamment, en raison principalement de la cession par le groupe Accor au Pays du domaine de l'ancien hôtel Sofitel et du caractère ponctuel qu'avait présenté le rachat du Club Med de Bora Bora par un investisseur australien en juillet 2012.

Les autres investissements regroupent toutes les autres opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents. En 2013, ils donnent lieu à des sorties nettes de 21,6 milliards de F CFP, après 9,6 milliards de F CFP en 2012. Les avoirs hors de la Polynésie française des banques de la place progressent de 7,4 milliards de F CFP et leurs engagements de 0,9 milliard de F CFP, en 2013. Ces évolutions traduisent une diminution de 6,5 milliards de F CFP de la position extérieure emprunteuse nette² du système bancaire local.

La France reste le principal partenaire du Territoire

Principal partenaire du territoire, la France concentre 55 % des transactions courantes et 23 % des échanges de biens de la Polynésie française en 2013. Elle est suivie par le reste de l'Union européenne (respectivement 9 % et 13 %), puis par les États-Unis (respectivement 9 % et 10 %).

La Polynésie française entretient également des échanges commerciaux soutenus avec les pays de la zone Asie. Ainsi, Singapour, la Chine, la Corée du Sud et le Japon concentrent au total 13 % des transactions courantes et 32 % des échanges de biens (pétrole et perles). Pour leur part, l'Australie et la Nouvelle-Zélande absorbent au total 6 % des transactions courantes avec le territoire et 10 % de ses échanges de biens.

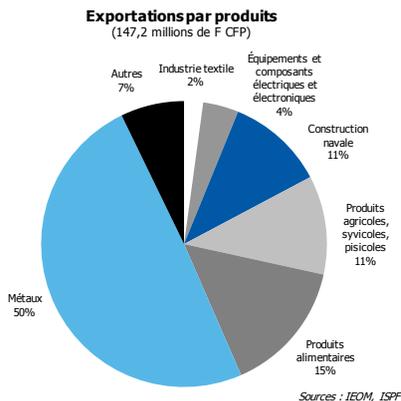
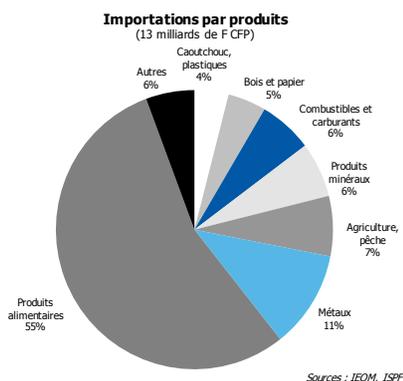
¹ Le compte financier comprend les investissements directs, les investissements de portefeuille, les autres investissements et les avoirs de réserve.

² Position extérieure nette : différence entre les avoirs et les engagements hors de la zone d'émission des établissements de crédit. Compte tenu des conventions de signe, une diminution de la position extérieure nette correspond à des entrées nettes en balance des paiements.

FOCUS SUR LES ÉCHANGES AVEC LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Échanges de biens : des importations quasi exclusivement

Les importations en provenance de la Nouvelle-Zélande s'élevaient à 13 milliards de F CFP, en retrait par rapport à 2012 (-2,2 %), en raison d'une baisse des importations de produits alimentaires. Concentrant 8,1 % des importations totales, la Nouvelle-Zélande est le cinquième fournisseur de biens de la Polynésie française et le deuxième fournisseur en produits alimentaires (principalement en viande et produits laitiers). A contrario, les exportations de biens vers la Nouvelle-Zélande sont faibles (147,2 millions de F CFP). Elles sont constituées pour l'essentiel de déchets (canettes compactées, etc.) exportés en vue d'être recyclés.



La balance commerciale de la Polynésie française avec la Nouvelle-Zélande est donc structurellement déficitaire, de 12,9 milliards de F CFP en 2013.

Des échanges de services liés au tourisme et au transport

Les échanges de services entre les deux géographies sont majoritairement liés au tourisme et au transport.

Les exportations de services vers la Nouvelle-Zélande se répartissent à 60 % pour le tourisme et 35 % pour le transport. En matière de tourisme, la Nouvelle-Zélande est le septième marché émetteur de la Polynésie française. En 2013, 6 477 touristes néo-zélandais ont visité le territoire, principalement des touristes terrestres, la durée moyenne de séjour étant de 10,3 jours et la dépense moyenne de 202 500 F CFP.

Les importations de services en provenance de Nouvelle-Zélande sont plus importantes : 55 % pour le tourisme et 31 % pour le transport. La Nouvelle-Zélande est la troisième destination touristique des résidents polynésiens, derrière les États-Unis et la France. La dépense moyenne d'un résident en Nouvelle-Zélande est de 160 000 F CFP.

Hausse des investissements immobiliers des résidents en Nouvelle-Zélande

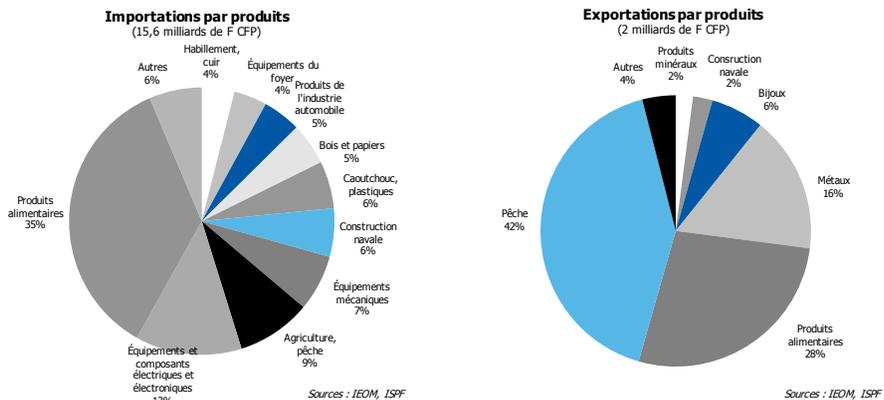
Les investissements directs nets des résidents en Nouvelle-Zélande (IDE sortants) progressent à 730 millions de F CFP, après 617 millions de F CFP en 2012. Cette évolution résulte d'une hausse des investissements immobiliers, principal poste des investissements directs sortants. La Nouvelle-Zélande est la troisième destination des investissements directs des résidents polynésiens après la France et les États-Unis.

FOCUS SUR LES ÉCHANGES AVEC LES ÉTATS-UNIS

Échanges de biens : la pêche, première ressource à l'exportation vers les États-Unis

Les importations de produits américains s'établissent à 15,6 milliards de F CFP en 2013 (+1,7 % par rapport à 2012) et représentent 9,7 % des importations totales de la Polynésie française. Les États-Unis sont le quatrième fournisseur de biens du territoire et le troisième fournisseur en produits alimentaires (principalement en viande et en légumes et fruits). Ils sont également le troisième fournisseur en équipements et composants électriques et électroniques, derrière la Chine et la France.

En parallèle, les exportations vers les États-Unis (14,6 % des exportations totales) reculent de 9,5 % à 2 milliards de F CFP. Cette baisse est imputable à celle des exportations de poissons (-11,6 %) et de produits alimentaires (-24,9 %), qui représentent respectivement 42 % et 28 % des exportations vers les États-Unis en 2013.



La balance commerciale de la Polynésie française avec les États-Unis est déficitaire. En 2013, le déficit des échanges se creuse de 469 millions de F CFP pour s'établir à 13,6 milliards de F CFP.

Des échanges de service concentrés sur le tourisme

Les exportations de services vers les États-Unis se répartissent à 53 % pour le tourisme et 45 % pour le transport. Avec 53 656 touristes américains accueillis en 2013, les États-Unis sont le premier marché émetteur de la Polynésie française. Ce nombre augmente de 1,5 % par rapport à 2012 grâce aux croisiéristes, qui représentent 23,6 % de la clientèle américaine. La dépense moyenne d'un touriste américain sur le territoire est estimée à 255 000 F CFP, pour une durée moyenne de séjour de 10 jours.

Le tourisme représente près de trois quarts des importations de services en provenance des États-Unis. Première destination touristique des polynésiens, essentiellement pour les vacances et les loisirs, la dépense moyenne d'un polynésien y est de 163 000 F CFP.

Les États-Unis, première destination des achats immobiliers des résidents

Les investissements directs nets des américains en Polynésie (IDE entrants) s'élèvent à 3,1 milliards de F CFP en 2013. Ils concernent principalement des apports de trésorerie entre filiales. A contrario, les achats de biens immobiliers constituent la seule forme d'investissements directs des résidents aux États-Unis (IDE sortants). Ils s'établissent à 1,1 milliard de F CFP en 2013.

Section 3

Les politiques et finances publiques

NOUVEAU REPLI DES RECETTES FISCALES EN 2014

Signé le 9 mars 2015, le nouveau Contrat de projets (CdP) 2015-2020 entre l'État et la Polynésie française représente un volume total de projets de 50 milliards de F CFP. Il est tourné vers la croissance économique et l'emploi d'une part, et le financement de projets communaux d'autre part, au travers de deux conventions distinctes.

En 2014, les recettes fiscales de la collectivité se sont inscrites une nouvelle fois en baisse (-0,9 % après -1,4 % en 2013), illustrant une activité économique peu dynamique et les difficultés auxquelles le secteur privé est confronté. Les recettes fiscales indirectes progressent de 4,6 %, portées par la hausse des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée. Dans le même temps, les recettes fiscales directes se replient nettement (-14,6 %), sous l'effet de la contraction de l'impôt sur les sociétés (-22,9 %).

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LE CONTRAT DE PROJETS

Le Contrat de projets (CdP) est un accord contractuel pluriannuel dans lequel l'État et la Polynésie française s'engagent sur la programmation et le financement de projets structurants.

Le Contrat de projets 2008-2014 engagé à 62 % à fin 2014

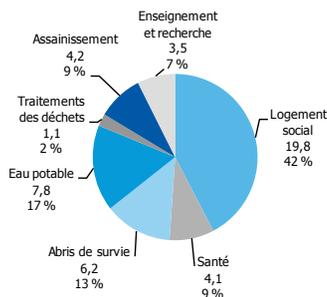
Signé le 27 mai 2008, à l'origine pour la période 2008-2013, le premier Contrat de projets représentait une enveloppe budgétaire initiale de 47,6 milliards de F CFP. Le dispositif a été prolongé d'un an en novembre 2013, à l'occasion de la venue du ministre des Outre-mer, afin de permettre l'utilisation des fonds disponibles restants.

Le Contrat de projets se décline autour de cinq axes majeurs : le logement social, la santé, l'environnement, la protection de la population face aux catastrophes naturelles et l'enseignement.

L'État et le Pays contribuent tous deux à hauteur de 44 % au financement du Contrat de projets, tandis que les autres opérateurs bénéficiaires, tels l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) et les communes, apportent les 12 % restants.

Au 31 décembre 2014, le taux de programmation du CdP atteignait 82 % de l'enveloppe totale (38,1 milliards de F CFP), tandis que 29,5 milliards de F CFP, soit 62 %, avaient été engagés au travers de 254 projets. Le montant des réalisations s'élève à 15,2 milliards de F CFP avec 110 dossiers soldés.

Répartition des enveloppes du CdP 2008-2014
(en milliards de F CFP)



Source : Haut Commissariat

Les îles du Vent (66 %) et les Tuamotu-Gambier (19 %) ont absorbé l'essentiel des financements engagés, les projets subventionnés relevant principalement du logement social et de l'environnement pour l'un, des abris de survie pour l'autre.

Les taux d'engagement les plus élevés s'observent sur les volets de faibles montants, tandis que ce taux est de 51 % pour le logement social et de 28 % pour les constructions scolaires. En volume financier, les volets logement social et environnement représentent 68 % du total des engagements et 64 % des réalisations.

Bilan du Contrat de projets au 31 décembre 2014

<i>en millions de F CFP</i>	Enveloppe CDP	Programmation ferme actualisée	Engagements au 31/12/2014	Réalisations au 31/12/2014
Logement social	19 799	14 500	10 058	3 689
Santé	4 097	3 000	2 546	1 430
Environnement	13 419	11 270	10 017	6 226
Abris de survie	6 231	6 196	4 909	3 138
Enseignement et recherche	3 479	3 362	1 375	621
Enquête budget familles	470	470	460	138
Tourisme nautique	120	118	118	-
TOTAL	47 615	38 916	29 483	15 242

Sources : Haut-Commissariat - Agence française de développement

Un nouveau Contrat de projets 2015-2020 tourné vers la croissance et l'emploi

Signé le 9 mars 2015 à l'occasion de la venue de la ministre des Outre-mer George Pau-Langevin, le nouveau Contrat de projets 2015-2020 entre l'État et la Polynésie française représente un volume total de projets de 50 milliards de F CFP (soit 2,4 milliards de F CFP de plus que le premier CdP). Il se présente sous la forme de deux conventions distinctes, l'une relative au financement de projets relevant des compétences du Pays (38 milliards de F CFP) et l'autre, novatrice, relative au financement de projets communaux (12 milliards de F CFP). Cette dernière prévoit un abondement par l'État et la Polynésie française à parité et à hauteur de 5 % à 15 % du montant des opérations pour les communes.

Ce nouveau Contrat de projets place la croissance économique et l'emploi au cœur de sa programmation, les investissements réalisés dans ce cadre devant être de nature à renforcer l'activité économique. Ainsi, 9 milliards de F CFP sont affectés au développement touristique, 2,7 milliards de F CFP au soutien du secteur primaire, 2,5 milliards de F CFP aux énergies renouvelables et 1,8 milliard de F CFP à la recherche. En outre, 12 milliards de F CFP sont dédiés au logement social et 3,6 milliards à la santé.

1.2 LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Le Fonds européen de développement (FED) est le principal instrument de l'aide communautaire accordée aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

La Polynésie française, au titre de PTOM, bénéficie du soutien financier de l'Union européenne depuis 1959. Depuis le 1^{er} janvier 2014, à la suite de l'évolution de la Décision d'association Outre-mer (DAO), la coopération de l'Union européenne et de la Polynésie française s'inscrit dans le cadre du programme stratégique européen *Horizon 2020*.

Accordée à l'issue du 12^{ème} Forum de dialogue Union européenne et Pays et Territoires d'Outre-mer, en décembre 2013, l'allocation territoriale de la Polynésie française pour la période 2014-2020 s'élève à 3,6 milliards de F CFP (soit 1,2 milliard de F CFP de plus que le 10^{ème} FED¹). Lors du 13^{ème} Forum qui s'est tenu en février 2015, le développement touristique a officiellement été reconnu comme secteur prioritaire pour l'utilisation des fonds destinés à la Polynésie française.

Par ailleurs, une discussion a été entamée lors du Forum de coopération régionale PTOM-ACP, qui s'est tenu à Tahiti en novembre 2014, sur la répartition de l'enveloppe régionale de 4,3 milliards de F CFP allouée aux PTOM pour la période 2014-2020 (+1 milliard de F CFP par rapport au 10^{ème} FED régional). Les sous-secteurs de concentration retenus pour ce 11^{ème} FED sont le changement climatique et les énergies renouvelables.

1.3 LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

1.3.1 Les dépenses directes de l'État

En 2013, les dépenses budgétaires directes de l'État se sont établies à 176,6 milliards de F CFP, en hausse de 1,6 % par rapport à 2012.

Le soutien financier apporté au Pays, qui représente 51 % des dépenses totales, s'élève à 91,2 milliards de F CFP en 2013 (+2 % sur un an).

Second poste de dépenses budgétaires, les dépenses d'appui à l'exercice des compétences de l'État se stabilisent à 73,6 milliards de F CFP en 2013 (soit 42 % des dépenses totales). Les dépenses militaires poursuivent en revanche leur contraction et chutent à 14,8 milliards de F CFP (-6,7 % sur un an, après -17 %).

Enfin, les fonds dédiés à l'appui de l'exercice des compétences des communes augmentent de 5 % et atteignent 11,8 milliards de F CFP en 2013, à la suite de la hausse de la dotation globale de fonctionnement (8,2 milliards de F CFP).

1.3.2 Le troisième instrument financier

Le concours de l'État aux financements prioritaires de la Polynésie française, dit « 3^{ème} instrument financier », est l'un des trois nouveaux instruments financiers² inscrits en 2011 dans la loi de finances (LOLF)³. Il s'agit de crédits à l'investissement encadrés par une convention pluriannuelle, avec une participation de l'État de 80 %. Cet instrument prévoit une enveloppe annuelle fixe de 8,6 milliards de F CFP de projets.

¹ Dotée de 2,4 milliards de F CFP, l'enveloppe territoriale du 10^{ème} FED, couvrant la période 2008-2013, avait été essentiellement affectée au financement de l'assainissement de la commune de Papeete.

² Les deux autres instruments sont la Dotation globale d'autonomie pour la Polynésie française (10,8 milliards de F CFP) et la Dotation territoriale d'investissement pour les communes (1,08 milliard de F CFP) versée via le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP).

³ Ces trois instruments ont succédé à la Dotation globale de développement économique (DGDE), mise en place par la convention État-territoire du 4 octobre 2002 relative au renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française. Leur inscription dans la LOLF permet une stabilité et une revalorisation annuelle dans les mêmes conditions que celles dont bénéficient les autres collectivités territoriales de la République, par le biais des dotations globales de fonctionnement et d'équipement.

Depuis sa mise en place effective, en juillet 2011, 299 projets ont été programmés, pour un montant total de 33,9 milliards de F CFP (dont 24,5 milliards de F CFP financés par l'État).

Le montant total des dépenses engagées s'élève, au 1^{er} décembre 2014, à 22,9 milliards de F CFP, dont 17,9 milliards de F CFP ont été mandatés. Le montant des versements effectués par l'État se chiffre à 9,1 milliards de F CFP.

Les opérations d'investissement sont réparties sur les cinq archipels de Polynésie française : 63 % des versements effectués par l'État se situent dans les îles du Vent, 15 % aux Tuamotu-Gambier, 9 % dans les îles Sous-le-Vent, 8 % aux Marquises et 5 % aux Australes.

Quatre grands secteurs économiques y sont éligibles : le routier (69 % des programmations), le maritime (16 %), l'aéroportuaire (10 %) et la défense contre les eaux (5 %).

Bilan du troisième instrument financier de l'État au 31 décembre 2014

Montants en millions de F CFP	Programmés	Mandatés	Versements de l'État effectués
Aéroportuaire	3 231	1 228	378
Défense contre les eaux	1 802	930	319
Maritime	5 343	2 155	1 461
Routier	23 532	13 604	6 969
Total	33 907	17 917	9 128

Source : Haut-commissariat

La programmation 2015 porte sur 80 projets et s'élève au total à 8,6 milliards de F CFP, dont 76 % dans les îles du Vent et 57 % dans le secteur routier.

1.3.3 Les autres dispositifs financiers

La Polynésie française bénéficie depuis 2007, au travers de la **convention entre l'État et le Pays relative à l'éducation**, d'une aide de fonctionnement de 1,7 milliard de F CFP et d'une dotation globale d'investissement pour l'éducation qui s'est chiffrée à 500 millions de F CFP en 2013. Une enveloppe de 600 millions de F CFP d'autorisations d'engagement et de 300 millions de F CFP de crédits de paiement a été allouée en 2014.

Dans le cadre du **Fonds exceptionnel d'investissement (FEI)** mis en place en 2009 à l'échelle nationale, la Polynésie française a bénéficié dans le passé de 1,9 milliard de F CFP afin de financer six opérations dans les domaines des énergies renouvelables, de la pêche et de l'aquaculture. En 2014, une enveloppe de 596 millions de F CFP est prévue dans le cadre du financement des secondes tranches des projets relatifs à la fibre optique (*Fiber To Home*) et au barrage Vaihiia.

Le **Conseil interministériel pour l'Outre-mer (CIOM)** mis en place fin 2011 en Polynésie française vise à soutenir les investissements dans le secteur primaire. En 2012 et 2013, cinq projets ont bénéficié de ce dispositif à hauteur de 340 millions de F CFP.

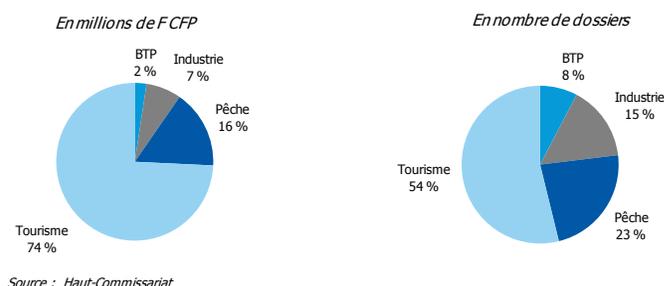
À ces dispositifs se sont ajoutées différentes interventions sectorielles pour un montant de 890 millions de F CFP en 2013, dont 302 millions de F CFP dans l'enseignement agricole.

1.3.4 Les aides fiscales à l'investissement

Le dispositif national de défiscalisation¹ dans les Outre-mer vise à promouvoir, par la mise en œuvre d'incitations fiscales, les investissements productifs neufs réalisés dans les secteurs de l'économie jugés prioritaires.

En 2014, 13 projets intéressant la Polynésie française et représentant un montant global d'investissement de 5,3 milliards de F CFP ont été soumis à l'agrément de la DGFIP et transmis pour avis au Haut-commissaire². En comparaison, 25 dossiers avaient été enregistrés en 2013, pour un montant d'investissement trois fois plus élevé (16,2 milliards de F CFP). En conséquence, le nombre escompté d'emplois induits diminue sensiblement (73 postes contre 183 en 2013).

Répartition des demandes d'agrément par secteur



L'année 2013 se caractérise par la prédominance des investissements en matière de tourisme (hôtellerie et tourisme maritime) : 74 % des investissements et 54 % des dossiers. Les deux dossiers d'extension ou de rénovation d'hôtels déposés représentent à eux seuls les deux tiers du total des investissements défiscalisés.

Le dispositif de défiscalisation actuel (LODEOM) arrive à échéance en 2017. Une réflexion est engagée depuis 2013 sur l'évolution du dispositif.

2. Le système fiscal

En vertu de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, cette Collectivité d'outre-mer bénéficie des dispositions de l'article 74 de la Constitution. À ce titre, la Polynésie française a tous pouvoirs en matière fiscale et budgétaire.

Source de revenus nécessaire à la mise en œuvre des compétences dévolues au Pays, le système fiscal en Polynésie française s'est densifié au fil des années.

¹ Le régime d'aide fiscale métropolitain est inclus dans la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons », modifié par la Loi de programme pour l'Outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003 (« loi Girardin ») puis par la Loi pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM), promulguée le 27 mai 2009.

² À noter que les programmes d'un montant inférieur à 29,8 millions de FCFP ne sont pas soumis à agrément. Ce critère peut être apprécié selon la durée d'activité de l'entreprise et son secteur d'appartenance.

La fiscalité polynésienne est marquée par une forte proportion de fiscalité indirecte (elle représente 73 % des recettes fiscales en moyenne sur la période 2012-2014) et une fiscalité directe portant essentiellement sur les entreprises.

La *fiscalité directe* est en effet principalement composée de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (33 % des recettes fiscales directes en 2014), de l'impôt sur les transactions¹ (14 %), de la contribution de solidarité du territoire (CST), de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers et de l'impôt sur les propriétés bâties.

La *fiscalité indirecte* se compose de la taxe sur la valeur ajoutée (la TVA représente 64 % des recettes fiscales indirectes en 2014), des taxes à l'importation (27 %) ainsi qu'à l'exportation. Cette fiscalité est par ailleurs complétée de taxes sur consommations spécifiques (boissons alcoolisées et produits sucrés, etc.) ainsi que d'autres droits indirects (taxe de solidarité, etc.).

Les quatre impôts principaux, en termes de recettes, sont la TVA (26 168 contribuables en 2014), l'impôt sur les sociétés (3 199 contribuables), la contribution de solidarité du territoire (à laquelle contribuent l'ensemble des salariés, les prestataires de services, les professions libérales et les commerçants) et l'impôt sur les transactions (10 037 contribuables). Ils représentent plus de 60 % de la ressource fiscale publique.

À l'exception de la CST², les ménages ne sont pas imposés sur leurs revenus. Le nouveau barème de calcul de la CST, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2013, rééquilibre l'effort contributif des salariés, avec un taux différentiel réparti sur onze tranches de revenus, au lieu de six précédemment. Demeuré inchangé pour les revenus inférieurs à 250 000 F CFP³, le taux de prélèvement atteint désormais jusqu'à 25 % des revenus pour la tranche de salaire supérieure à 2,5 millions de F CFP.

Les taux d'imposition à la CST pour les prestataires de services et professions libérales ainsi que pour les commerçants ont également été modifiés au 1^{er} octobre 2013. Cette modification s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus vaste et s'accompagne d'une revalorisation du taux de la TVA sur les prestations de service (de 10 % à 13 %) et de l'augmentation de la taxe sur le produit net bancaire (PNB) de 3 % à 4 % à partir de l'exercice 2014. La fiscalité des entreprises évolue également à compter du 31 décembre 2013.

En 2014, deux lois fiscales viennent alléger le poids de la fiscalité polynésienne dans le cadre du plan de relance de l'économie et améliorer la lisibilité de la réglementation.

2.1 LES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX

Les recettes fiscales de la collectivité se sont inscrites une nouvelle fois en baisse en 2014 (-0,9 % après -1,4 % en 2013), illustrant une activité économique peu dynamique et les difficultés auxquelles le secteur privé est confronté.

¹ Les recettes réalisées en Polynésie française, par les personnes physiques ou morales, qui achètent pour revendre ou accomplissent des opérations relevant d'une activité autre qu'agricole ou salariée sont soumises à l'impôt sur les transactions. Les taux d'imposition sont progressifs selon la tranche de chiffre d'affaires déclaré.

² En 2014, la CST sur les activités salariées représente 10,7 milliards de F CFP.

³ Le taux est de 0,5 % pour la fraction de revenus qui n'excède pas 150 000 F CFP et de 3 % jusqu'à 250 000 F CFP.

Les recettes fiscales indirectes progressent de 4,6 %, portées par la hausse des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (+9,0 %), en partie induite par l'augmentation du taux pour les prestations de service (de 10 % à 13 %). En revanche, le repli des recettes relatives aux droits à l'importation s'accélère (-4,8 % après -1,2 %).

Dans le même temps, les recettes fiscales directes se replient nettement (-14,6 %), sous l'effet de la contraction de l'impôt sur les sociétés (-22,9 %), dont le barème et le champ ont été revus à la baisse.

Recettes fiscales de la Polynésie française

<i>en millions de F CFP</i>	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Fiscalité indirecte	60 216	59 522	62 233	4,6 %
- Droits à l'importation (1)	18 067	17 849	16 985	-4,8 %
- Droits intérieurs de consommation	2 719	2 099	1 930	-8,1 %
- Taxe sur la valeur ajoutée	35 854	36 278	39 535	9,0 %
- Autres droits indirects	3 174	2 900	3 351	15,6 %
- Droits à l'exportation	402	396	431	8,8 %
Fiscalité directe	24 154	23 667	20 217	-14,6 %
- Impôt sur les bénéfices des sociétés	8 985	8 748	6 744	-22,9 %
- Impôt sur les transactions	2 901	2 846	2 858	0,4 %
- Divers	12 268	12 073	10 615	-12,1 %
Total	84 370	83 188	82 450	-0,9 %

Source : Ministère des finances

(1) hors exonérations de droits et taxes à l'importation

En parallèle, un ensemble de taxes et redevances est perçu par le Service des douanes au profit d'établissements publics ou parapublics¹. En augmentation de 7,4 %, les impositions douanières ainsi collectées ont atteint 13,4 milliards de F CFP en 2014. Parmi ces taxes figurent notamment, le droit de consommation à l'importation (qui représente 35 % de ces recettes), la taxe de solidarité sur les alcools et les tabacs (TSAT, 12 %) ou encore la taxe de péréquation sur les hydrocarbures (TPH, 9 %).

2.2 LE DISPOSITIF D'INCITATION FISCALE À L'INVESTISSEMENT

En complément du système de défiscalisation nationale, la Polynésie française a mis en œuvre un régime local de défiscalisation, afin de soutenir les investissements profitables au développement économique et social du territoire. Le dispositif local est cumulable avec la défiscalisation nationale. Selon le Rapport public annuel 2012 de la Cour des comptes, 80 % des projets agréés du dispositif local bénéficient de cette double défiscalisation.

¹ Les bénéficiaires de ces impôts et taxes sont notamment la Caisse de prévoyance sociale (CPS), le port autonome, le concessionnaire de l'aéroport (ADT) et le Groupement interprofessionnel du Monoï de Tahiti (pour la taxe sur le monoï). Suite à sa création le 1^{er} août 2013, le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) reçoit désormais le produit des taxes douanières auparavant affectées à la CPS pour le compte du régime de solidarité de Polynésie française (RSPF).

Créé par la « délibération Flosse » en 1995¹, le dispositif de défiscalisation local a été aménagé par la loi du Pays n° 2009-7 du 1^{er} avril 2009 portant refonte du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement. À cette occasion, les secteurs éligibles ont été élargis et les obligations des porteurs de projet renforcées.

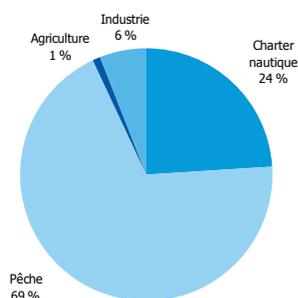
Les programmes d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément en Conseil des ministres de Polynésie française après avis de la Commission consultative des agréments fiscaux (CCAF).

La réforme fiscale de juillet 2013, qui a d'une part abaissé les taux de barème de l'impôt sur les sociétés et d'autre part réduit le taux d'imputation des crédits d'impôts, a conduit en 2014 à une diminution du coût budgétaire de la défiscalisation et à un ralentissement dans la délivrance des agréments fiscaux.

En 2014, 16 projets d'investissements ont reçu un avis favorable de la CCAF (après 13 dossiers en 2013 et 17 en 2012) parmi lesquels 10 ont été agréés par le Conseil des ministres. Ces agréments représentent au total 1,6 milliard de F CFP d'investissements. Le montant de crédits d'impôt octroyés est de 579 millions de F CFP (contre 5,2 milliards de F CFP en 2013).

Par ailleurs, lors du Conseil des ministres du 21 janvier 2015, 3 projets de rénovation hôtelière et 2 projets d'acquisition de navires pour de la navigation charter ont été agréés. Ces 5 dossiers représentent 1 milliard de F CFP de crédits d'impôt pour un investissement total de 3,5 milliards de F CFP.

Répartition sectorielle des crédits d'impôts accordés en 2014



Source : Service des contributions

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Alors qu'elles étaient en hausse de 1,9 % en 2012, les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité de Polynésie française se replient de 4,5 % en 2013, en lien avec le recul des recettes fiscales de 1,4 %.

Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement du Pays diminuent de 4 %. L'épargne nette (la capacité du pays à financer ses investissements sur fonds propres), qui s'était sensiblement améliorée en 2012, se contracte mais demeure positive en 2013 (765 millions de F CFP).

¹ Créé par la délibération n° 95-55 APF du 24 mars, le dispositif était initialement destiné à favoriser principalement les projets de construction immobilière et hôtelière. Les secteurs éligibles au dispositif ont été étendus par la délibération n° 2004-33 APF du 12 février 2004.

Par ailleurs, après trois années consécutives de baisse significative, la Collectivité augmente en 2013 ses dépenses d'investissement (+8,4 %) et son recours à l'emprunt (6,4 milliards de F CFP contre 3,9 milliards de F CFP en 2012). En fin d'année, la dette s'établit à 83 milliards de F CFP, soit 307 760 F CFP par habitant.

Avec la contraction de l'épargne, la capacité de désendettement de la Collectivité s'élève en 2013 à 9 années (contre 8,5 en 2012). Pour mémoire, elle atteignait 3,5 années en 2006.

Évolution des comptes de la Polynésie française

en millions de F CFP

	2011	2012	2013	Var. 2013/2012	Var. 2012/2011
Recettes réelles de fonctionnement (A)	108 091	110 126	105 176	-4,5 %	1,9%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers) (B)	95 064	95 735	91 934	-4,0 %	0,7%
Épargne de gestion = (A) - (B) = (C)	13 027	14 391	13 242	-8,0 %	10,5%
Frais financier (D)	3 677	4 361	4 029	-7,6 %	18,6%
Épargne brute = (C) - (D) = (E)	9 350	10 030	9 213	-8,1 %	7,3%
Remboursement en capital - (F)	9 847	8 136	8 449	3,8 %	-17,4%
Épargne nette = (E) - (F) = (H)	-497	1 895	765	-59,6 %	-481,2%
Recettes d'investissement (I)	15 342	8 049	11 244	39,7 %	-47,5%
dont Dotations de l'État (yc DGDE)	1 711	3 633	3 791	4,4 %	112,3%
Emprunts	12 231	3 938	6 444	63,6 %	-67,8%
Autres recettes	1 400	478	1 009	110,9 %	-65,8%
Dépenses d'investissement (J)	16 244	13 300	14 422	8,4 %	-18,1%
Variation annuelle du fonds de roulement = (H) + (J) - (I) = (K)	-1 398	-3 357	-2 413	-28,1 %	140,0%
Fonds de roulement du début d'exercice (L)	12 906	11 559	8 555	-26,0 %	-10,4%
Fonds de roulement en fin d'exercice = (K) + (L) = (N)	11 508	8 202	6 142	-25,1 %	-28,7%
Report d'investissements en dépenses (N1)	25 168	27 217	36 221	33,1 %	8,1%
Report d'investissements en recettes (N2)	14 384	22 200	32 952	48,4 %	54,3%
Fonds de roulement après reports d'investissements = (N) - (N1) + (N2) = (N3)	724	3 185	2 873	-9,8 %	339,7%
Report de la dette au 31/12	88 787	84 956	83 249	-2,0 %	-4,3%
Ratio d'endettement (en années)	9,5	8,5	9,0	5,9 %	-10,5%

Source : Ministère des finances - Agence française de Développement

Le budget 2014 de la Polynésie française, voté le 4 décembre 2013, s'élèvera à 135,4 milliards de F CFP, dont 108,9 milliards de F CFP de recettes de fonctionnement. Les dépenses d'investissement devraient atteindre 20 milliards de F CFP. L'encours prévisionnel de la dette à fin 2014 est estimé à 93 milliards de F CFP.

À noter que le Pays, qui détenait 14 milliards de F CFP d'emprunts dits « toxiques »¹ avant juin 2013, est parvenu, par négociation et remboursements, à réduire cet encours d'emprunts toxiques à 1,6 milliard de F CFP fin 2014 (soit moins de 2 % du total de l'encours de sa dette).

L'agence de notation Standard & Poor's a maintenu, en novembre 2014, la note de référence de long terme BB+ de la Polynésie française, avec une perspective positive. Cette orientation est soutenue par la progressive amélioration de ses capacités d'autofinancement et la normalisation de son accès aux financements externes auprès des banques commerciales et des marchés financiers. Néanmoins, l'agence pointe toujours une économie qui souffre de faiblesses structurelles et dont les perspectives de croissance demeurent encore incertaines.

¹ Les emprunts dits « toxiques » sont des produits structurés. Ils sont l'assemblage de deux produits bancaires : l'un à taux fixe, l'autre à un taux susceptible de varier au gré des fluctuations des indices boursiers.

3.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

Les communes de Polynésie française disposent depuis 2010 d'une véritable autonomie de gestion, comparable à celle des communes de métropole et des départements d'outre-mer.

Toutefois, leur autonomie financière est très limitée, en raison de la faiblesse de leurs ressources propres. Ainsi, les ressources provenant des transferts (Dotation globale de fonctionnement et Fonds intercommunal de péréquation) représentent une part significative des produits de fonctionnement (59 % en 2013). Les subventions d'investissement, bien qu'en baisse en 2013, constituent également près de la moitié des recettes d'investissement des communes (46 %).

Les budgets de fonctionnement des communes se contractent en 2013, sous l'effet conjugué d'une atonie des recettes (+1 %), celles-ci restant marquées par les baisses successives du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) depuis 2011 ; et d'une augmentation des dépenses (+5 %), tirées par des travaux en régie en progression. On observe ainsi un affaiblissement de l'autofinancement des communes en 2013 (3 % en 2013 contre 5 % en moyenne sur la période 2009-2012).

Un effort d'équipement accru en 2013

Les reculs conjugués de l'autofinancement et du subventionnement n'ont cependant pas empêché les communes d'augmenter leur effort d'équipement en 2013 (+31 %). Cette reprise s'explique à la fois par l'imminence des échéances du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour la mise en place des services publics environnementaux, et par l'année pré-électorale, propice à l'achèvement ou la réalisation d'opérations d'équipement. Les communes continuent ainsi à jouer un rôle crucial dans le maintien de l'investissement public.

Un faible niveau d'endettement

Le taux d'endettement des communes polynésiennes demeure structurellement faible à 11 %, soit 3,6 milliards de F CFP, tandis que la capacité de désendettement progresse, sous l'effet de la contraction des budgets de fonctionnement (3,8 années), mais reste bien inférieure à la moyenne métropolitaine.

L'endettement des communes demeure structurellement faible

Comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie française

<i>en milliards de F CFP</i>	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Population avec doubles comptes	259 596	259 596	255 822	
Produits de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)	32,6	31,9	32,3	1,4 %
FIP	12,8	11,6	11,0	-5,2 %
DGF/DGA	7,7	7,9	8,1	3,1 %
Redevances	3,3	3,7	3,9	8,2 %
Impôts et taxes	6,9	6,8	6,6	-2,9 %
Subventions d'équilibre perçues par les budgets annexes	2,3	2,6	2,8	7,3 %
Autres recettes de gestion	0,8	1,1	1,3	18,3 %
Travaux en régie	1,0	0,5	0,6	16,0 %
Autres recettes	0,1	0,4	0,8	115,5 %
Charges de fonctionnement (hors subvention d'équilibre)	31,1	29,7	31,4	5,5 %
Charges de personnel (brut)	19,0	18,3	18,7	2,0 %
Charges courantes	8,9	8,5	8,9	5,1 %
Subventions d'équilibre versées par le budget principal	2,5	2,6	2,8	6,6 %
Autres charges de gestion	2,7	2,4	3,1	32,4 %
Charges financières	0,2	0,1	0,1	-9,2 %
Autres dépenses	0,3	0,5	0,6	17,7 %
CAF (capacité d'autofinancement)	1,6	2,1	0,9	-56,3 %
Remboursement en capital de la dette	0,5	0,5	0,5	-4,9 %
CAF nette	1,1	1,6	0,4	-73,7 %
Dotations aux amortissements	0,6	0,8	0,9	17,3 %
Recettes d'investissement	5,1	6,1	6,0	0,0 %
Emprunts	0,4	0,4	0,6	66,3 %
Subventions d'investissement reçues	3,6	4,1	3,7	-9,2 %
Autres recettes d'investissement	1,1	1,5	1,7	7,7 %
Dépenses d'investissement (hors emprunt)	8,1	6,3	8,2	30,9 %
Dépenses d'équipement	6,9	5,7	6,9	21,8 %
Subventions versées	0,2	0,1	0,7	ns
Travaux en régie	1,0	0,5	0,6	16,4 %
Fonds de roulement budgétaire final	9,6	10,9	8,4	-22,4 %
Encours de dette au 31/12	4,0	3,5	3,6	0,6 %
Quelques ratios :				
CAF brute / Recettes de fonctionnement	4,8 %	6,6 %	2,9 %	
CAF nette / Recettes de fonctionnement	3,3 %	5,0 %	1,3 %	
Capacité de désendettement	2,6 ans	1,7 ans	3,8 ans	
Taux d'endettement	12,3 %	11,1 %	11,0 %	
Dette / habitant	15 437	13 175	13 886	
Fonds de roulement en jours	111 jours	132 jours	97 jours	

Source : Agence française de développement



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

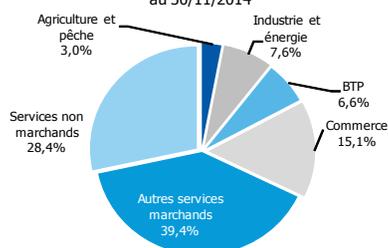
Section 1

Aperçu général

La structure de l'économie polynésienne est marquée par l'importance du secteur tertiaire, qui concentre 86 % de la valeur ajoutée en 2011 et dans lequel travaillent plus de huit salariés sur dix fin 2014. Les services marchands constituent la principale branche de l'économie, avec 40 % de la richesse produite. Le secteur tertiaire polynésien se distingue par l'importance des services administrés, qui contribuent pour 37 % à la richesse de l'île, alors qu'ils représentent moins de 23 % du PIB métropolitain.

Au total, les services mobilisent deux tiers des effectifs salariés, dont près de six sur dix travaillent dans le secteur marchand. Le secteur de la construction représente moins de 7 % des effectifs salariés, derrière l'industrie (8 %) et le commerce (15 %). Le secteur primaire, agriculture et métiers de la mer cumulés, représente moins de 3 % des effectifs salariés à fin 2014.

Répartition par secteur des emplois salariés au 30/11/2014



Source : ISPF

De très nombreuses petites entreprises

Le tissu économique polynésien se compose de 23 685 entreprises¹ fin 2014, en hausse de 2 % sur un an. Il se distingue par une forte proportion de petites entreprises : seulement 3 % des établissements recensés ont plus de neuf salariés (contre 6,5 % au niveau national). Cette atomicité concerne à des degrés divers l'ensemble des secteurs d'activité : seules 7 % des entités du secteur des transports et 4 % de celles ayant une activité industrielle disposent de 10 salariés et plus.

Nombre d'entreprises actives au 31/12/2014, par taille et activité

	Total	Moins de 10 salariés	10 salariés et plus	Part des 10 salariés et plus
Industries extractives, manufacturières et autres	2 425	2 325	100	4,1%
Construction	3 289	3 210	79	2,4%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 129	4 913	216	4,2%
Transports et entreposage	941	870	71	7,5%
Hébergement et restauration	1 947	1 862	85	4,4%
Information et communication	442	423	19	4,3%
Activités financières et d'assurance	260	245	15	5,8%
Activités immobilières	278	274	4	1,4%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 675	1 634	41	2,4%
Administration publique, enseignement, santé	4 424	4 364	60	1,4%
Autres activités de services	2 875	2 857	18	0,6%
Total	23 685	22 977	708	3,0%

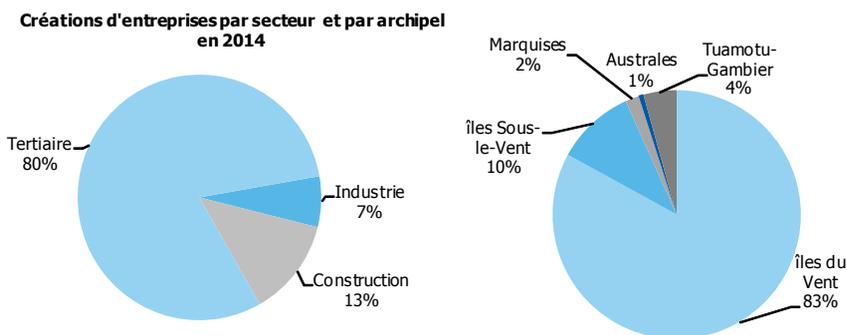
Sources : ISPF, CPS ; Champs Industrie, construction, commerce services (ICS)

¹ Dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (« champ ICS »).

Ces entreprises sont principalement localisées dans les îles du Vent (80 %) et les îles Sous-le-Vent (12 %)¹.

Les créations d'entreprises² augmentent de 7 % en 2014

En 2014, 2 485 nouvelles entreprises ont été créées dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS), soit 7 % de plus qu'en 2013. Les primo créations se développent davantage dans le secteur tertiaire (11 % après une baisse de 5 % en 2013), qui représente désormais 80 % de l'ensemble des créations. En revanche, les créations d'entreprises diminuent de 1 % dans le secteur de la construction : avec 320 entreprises créées, ce secteur représente 13 % des créations (14 % en 2013). L'industrie concentre 7 % des créations totales.



Trois créations sur quatre sont des entreprises entièrement nouvelles alors que les autres se réactivent après une cessation d'activité. Les entreprises individuelles représentent 87 % des créations, soit 2 163 unités. 209 nouvelles entreprises ont choisi la forme de S.A.R.L. et 90 ont été constituées en E.U.R.L. Quatre créations sur cinq se situent dans les îles du Vent.

Les entreprises se créent souvent sans salarié

À l'ouverture, la plupart des nouvelles entreprises n'ont pas de salarié : parmi les 2 485 entreprises créées en 2014, 99 % n'emploient pas de salarié à la CPS (Caisse de Prévoyance Sociale) à leur création. Seules 152 des nouvelles entreprises ont déclaré au moins un salarié au cours de l'année 2014. Ce sont majoritairement des sociétés (116 entreprises) dont 64 % relèvent du statut de S.A.R.L. La moitié de ces sociétés se trouve dans le secteur des services et trois sociétés sur dix dans celui du commerce.

Le taux de création des entreprises, qui rapporte le nombre de créations dans l'année au stock initial, s'établit à 11 % en 2014, soit un point de plus que l'année précédente. Les taux de créations les plus élevés se rencontrent dans les activités de service.

Parmi les entreprises qui avaient été créées en 2013, 18 % ont cessé leur activité un an après la date de leur création.

¹ Viennent ensuite les Tuamotu-Gambier (4 %), les Marquises (3 %) et les Australes (1 %).

² Voir le bilan de l'ISPF « Les créations d'entreprises en 2014 », paru en mars 2015.

Section 2

L'agriculture

En 2014, les exportations des principaux produits agricoles s'inscrivent en hausse. Après une année de repli lié à des difficultés d'acheminement, la production de coprah progresse de 30 %. Les exportations de vanille augmentent en parallèle de 1,3 % en 2014 à 17,7 tonnes. Les importations agroalimentaires, essentielles à l'approvisionnement du marché intérieur, ont augmenté en parallèle de 2,3 % à 37,2 milliards de F CFP.

Une agriculture familiale et peu structurée

L'agriculture polynésienne est encore traditionnelle et familiale, s'appuyant sur de petites exploitations axées sur la polyculture. Son développement est essentiellement grevé par le manque de terres cultivables (reliefs difficiles des îles hautes, pauvreté des sols sur les atolls, problèmes d'indivision foncière, etc.). Faute de structuration des filières, la production est souvent écoulee hors des circuits de commercialisation formels.

L'archipel de la Société, le plus peuplé, est la première région agricole du Pays, regroupant 60 % des exploitations du territoire. Les îles Australes, dont le climat relativement frais permet des cultures de pays tempérés, ont développé le maraîchage. La monoculture du coprah est localisée aux Tuamotu-Gambier. Les Marquises mixent coprahculture, récolte de noni et élevage extensif.

Une surface agricole utile réduite de 45 % en dix-sept ans

En 2012, soit dix-sept ans après le précédent Recensement général agricole (RGA) de 1995, le Service du développement rural (SDR) a mis à jour la cartographie de l'agriculture polynésienne. Avec 39 159 hectares, dont 74 % de cocoteraies, la surface agricole utilisée (SAU) s'est réduite de 45 % entre les deux recensements. Le nombre d'exploitations s'est contracté en parallèle de 28 % sur la période pour s'établir à 5 649 en 2012 (-1 733 structures). Dans le même temps, la production agricole commercialisée s'est globalement maintenue en volume et a progressé en valeur (+23 %), témoignant d'une augmentation de la productivité.

Un niveau d'autosuffisance alimentaire faible

Le monde agricole est composé de 15 766 actifs en 2012, soit 11 % de la population active augmentée des retraités. Les chefs d'exploitation et leur famille représentent 90 % de la main d'œuvre agricole, auxquels s'ajoutent 1 580 ouvriers agricoles. Totalisant moins de 1 % du chiffre d'affaires déclaré, l'agriculture ne constitue pas un secteur suffisamment développé.

Elle ne répond que partiellement aux besoins du marché intérieur. En effet, si la production locale de fruits couvre 70 % de la consommation en 2013, ce taux tombe à 42 % pour les légumes et à 5 % pour la viande (mais 32 % pour la viande porcine). Les importations agroalimentaires¹ en provenance de France (30 % en 2013), d'Océanie (28 %) et d'Amérique du Nord (16 %) complètent l'offre. Elles s'établissent à 37,2 milliards de F CFP en 2014, en hausse de 2,3 % par rapport à 2013.

¹ Ces importations sont strictement régulées, dans le souci d'assurer le développement de la production locale. Elles sont soumises à des licences et des quotas, révisés régulièrement par arrêtés pris en Conseil des ministres.

1. La production agricole

La production locale commercialisée s'élève à 6,3 milliards de F CFP en 2013, en baisse de 15 % par rapport à 2012.

Production agricole commercialisée (en millions de F CFP)					
	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Produits végétaux dont :	4 411	4 792	5 103	4 395	-14%
Coprah	1 121	1 463	1 683	1 353	-20%
Fruits	1 076	1 130	1 195	1 087	-9%
Légumes	1 327	1 273	1 316	1 196	-9%
Produits vivriers	217	204	215	200	-7%
Vanille	121	145	160	78	-51%
Noni	140	144	122	94	-23%
Produits animaux dont :	2 164	2 230	2 300	1 925	-16%
Œufs	1 100	1 172	1 149	853	-26%
V viande porcine	651	576	599	560	-7%
Lait	144	160	177	134	-24%
TOTAL	6 575	7 022	7 403	6 320	-15%

Source : SDR

La production végétale représente 70 % du revenu de l'agriculture

Avec un chiffre d'affaires de 4,4 milliards de F CFP (-14 % sur un an), la **production végétale** représente 70 % du revenu de l'agriculture. En 2013, la production locale, en provenance de 4 701 exploitations, s'élevait à près de 25 000 tonnes, en baisse de 16 % sur un an. Ce repli significatif est dû à la baisse de toutes les grandes productions, notamment du coprah, en lien avec les difficultés d'acheminement du coprah des Tuamotu-Gambier, et de l'ananas (problème foncier sur Tahiti).

L'élevage est principalement pratiqué à Tahiti

D'autre part, l'élevage rapporte environ 2 milliards de F CFP de chiffre d'affaires annuel, soit le tiers du revenu de l'agriculture. Il est principalement pratiqué à Tahiti, où est implanté l'unique abattoir industriel polynésien. Au total, 527 exploitations pratiquent l'élevage en 2012 (207 200 bêtes). En 2013, la **production animale** représentait 4 642 tonnes (-23 %).

Ce repli est dû à la baisse des **productions laitière et d'œufs**. En effet, suite à une épidémie de salmonellose, 80 000 poules ont été abattues, conduisant à une baisse de 29 % du volume de production d'œufs, couverte par l'importation d'un million de douzaines d'œufs.

La production de **porcs charcutiers** a chuté de 9 % en 2013 (910 tonnes contre 1 031 en 2012), pour un cheptel de 13 700 animaux¹. À Moorea, une station génétique porcine a été inaugurée en 2014 pour approvisionner les 283 élevages polynésiens et renforcer le taux de couverture des besoins du marché (32 % en 2013).

¹ En dix-sept ans, l'élevage de porcs s'est fortement réduit (29 350 animaux en 1995), en lien notamment avec l'épidémie de brucellose. La taille du cheptel par exploitant a cependant doublé, sous l'effet d'une professionnalisation du secteur.

Pour pallier l'insuffisance de la production locale, la viande est importée à 43 % de Nouvelle-Zélande (qui fournit 52 % de la viande bovine congelée et 91 % de celle réfrigérée).

2. Les principaux produits exportés

Une production de coprah aux débouchés sécurisés et aux prix réglementés

La culture du coprah¹ constitue une source de revenu importante pour les populations des archipels éloignés, en particulier aux Tuamotu-Gambier qui accueillent la moitié des 2 000 coprahculteurs recensés en Polynésie en 2012.

Les coprahculteurs exploitent en moyenne une SAU de 16 ha mais les rendements à l'hectare sont faibles (300 kg), les cocoteraies étant peu fertilisées et insuffisamment entretenues. La filière souffre également de problèmes qualitatifs liés au vieillissement des cocoteraies. Cela est particulièrement significatif aux Tuamotu-Gambier, qui concentrent 86 % de la SAU mais contribuent pour 53 % à la production. Un programme de régénération des cocoteraies est en cours de réalisation et devrait s'intensifier en 2015 grâce à un nouveau dispositif d'aides financières à la plantation.

Les pouvoirs publics soutiennent financièrement la filière² afin d'en assurer la pérennité et de garantir un revenu minimum aux producteurs. Ainsi, la totalité de la récolte de coprah est acquise et transformée par l'Huilerie de Tahiti, société anonyme appartenant au Pays. Le prix d'achat est fixé par décision du Conseil des ministres. Depuis novembre 2010, il est de 140 F CFP/kilo pour le coprah de première qualité et de 55 F CFP ou 65 F CFP/kilo pour celui de seconde qualité (selon qu'il provienne des Tuamotu-Gambier ou des Marquises).

L'Huilerie de Tahiti reçoit de la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC) une compensation financière équivalente à la différence entre le prix d'achat du coprah en Polynésie française et son cours international, généralement bien inférieur³.

Coprah (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Îles du Vent	243	306	418	433	298	-31%
Îles Sous-le-Vent	763	1 554	2 349	2 038	2 062	1%
Marquises	1 324	896	1 066	1 796	1 737	-3%
Australes	64	230	208	196	234	20%
Tuamotu-Gambier	3 793	7 589	8 323	5 463	8 605	58%
Total	6 187	10 576	12 364	9 926	12 937	30%
<i>dont première qualité</i>	<i>98%</i>	<i>99%</i>	<i>98%</i>	<i>98%</i>	<i>99%</i>	
<i>dont deuxième qualité</i>	<i>2%</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>	<i>2%</i>	<i>1%</i>	

Source : CSPC

¹ Amande séchée de la noix de coco, dont le taux d'humidité a été ramené de 45 % à 6 %.

² Le soutien financier public de la filière du coprah est estimé à 1,8 milliard de F CFP en 2014.

³ Sur les dix premiers mois de l'année 2014, le cours moyen du coprah était de USD 864/tonne, soit 84 F CFP/kilo.

Après le repli marqué de 2013, lié à des difficultés d'acheminement des productions des Tuamotu-Gambier, la production globale de coprah a progressé de 30 % en 2014 grâce au rebond de 58 % observé dans cet archipel.

La transformation du coprah

Le coprah est traité par l'Huilerie de Tahiti qui produit de l'huile brute et de l'huile raffinée, à destination en particulier des fabricants de monoï. Avec la hausse de la récolte de coprah en 2014, l'usine augmente l'ensemble de ses productions.

Production d'huile et de tourteaux de coprah (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Huile brute	4 461	6 456	6 992	6 099	7 020	15%
Huile raffinée	390	385	316	291	402	38%
Tourteaux	2 359	3 643	3 827	3 589	4 106	14%

Source : Huilerie de Tahiti

Le Monoï, produit emblématique

Le Monoï de Tahiti, huile parfumée traditionnelle, provient de la macération d'une fleur endémique, le « tiare » ou *gardenia taitensis*, dans de l'huile de coprah raffinée. Il est apprécié pour ses propriétés cosmétiques et médicinales, tant par les particuliers que par les industriels. Son procédé de fabrication est strictement défini dans le décret 92-340 du 1^{er} avril 1992 qui a instauré l'appellation d'origine, garantie de qualité et d'authenticité. Le monoï est à ce jour le seul produit polynésien dont l'appellation d'origine est reconnue à l'international.

En 2014, 305 tonnes de monoï ont été produites par les huit fabricants du territoire (+4 % sur un an). Après deux années de baisse (-6 % en 2013 après -11 % en 2012), les exportations de monoï progressent de 19 % en 2014 et s'établissent à 256 millions de F CFP.

La vanille et le noni, filières de diversification

La **vanille** est essentiellement cultivée aux îles Sous-le-Vent (85 % de la production). En 2013, la récolte baisse de moitié pour s'établir à 28 tonnes (contre 57 en 2012), suite à un retard dans le renouvellement des plants. La production devrait chuter de nouveau en 2014. Concurrencée par la vanille Bourbon de l'océan Indien et la vanille de synthèse, la vanille polynésienne conserve, grâce à ses qualités gustatives, un positionnement stratégique sur un marché de niche, la gastronomie.

Les exportations ont crû de 1,3 % en 2014 (17,7 tonnes), avec une hausse concomitante de 16,4 % des recettes (368 millions de F CFP), qui ont bénéficié de l'essor des cours mondiaux. Afin d'assurer la protection juridique du produit, l'Établissement Vanille de Tahiti (EPIC) a initié la création d'une appellation d'origine en juin 2014. De même, un plan de relance a été mis en place par le Pays, avec un objectif de production de 100 tonnes en 2016.

Le **noni** ou nono, fruit reconnu pour ses vertus médicinales, est surtout récolté aux îles Sous-le-Vent. La filière est peu structurée et ses débouchés mal maîtrisés, tandis que les exportations rencontrent une forte concurrence des prix sur le marché international. En 2013, la production totale de noni s'élève à 1 743 tonnes, soit un repli de 22 %.

Section 3

La pêche, l'aquaculture et la perliculture

1. La pêche

NET REBOND DES EXPORTATIONS DE LA FILIÈRE PÊCHE EN 2014

La filière pêche traverse depuis une dizaine d'années une crise profonde, qui comporte des aspects conjoncturels et structurels. Des conditions défavorables au début des années 2000 (raréfaction de la ressource, phénomène climatique El Niño) ont fragilisé l'équilibre financier des armements et de la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai (TNR)¹. En 2014, les tonnages pêchés sont de nouveau en recul (-3 %). Toutefois, les exportations de produits de la pêche connaissent un net rebond (+18 % en volume et +13 % en valeur, à 1,2 milliard de F CFP), après une année 2013 de repli.

La zone exclusive économique polynésienne : un important potentiel de pêche

La Polynésie française possède un important potentiel de pêche grâce à sa zone exclusive économique de 5 millions de km². S'y côtoient la pêche traditionnelle, côtière ou lagonaire, et la pêche industrielle (hauturière), tournée partiellement vers l'export.

La plus importante en termes économiques est la **pêche hauturière** (deux tiers de la production), qui existe en Polynésie française depuis une vingtaine d'années. Elle est constituée d'une flottille de 62 thoniers palangriers répartis en thoniers de pêche fraîche et thoniers mixtes et congélateurs.

L'essentiel de la production des thoniers congélateurs et mixtes est débarquée réfrigérée et non congelée : la production congelée ne représente que 3 % de la production commerciale de la flotte palangrière. La désaffection vis-à-vis de cette méthode de pêche s'explique par la réticence des pêcheurs à participer à des campagnes pouvant durer plusieurs mois.

Les poissons débarqués par les palangriers dans l'enceinte du marché d'intérêt public (MIT), au port de pêche de Papeete, sont pour la plupart vendus directement aux mareyeurs. Les quantités vendues aux enchères en criée ne représentent que 12 % de la production débarquée.

Aux côtés de la pêche hauturière, coexiste une **pêche côtière**, traditionnelle et artisanale. La production de la pêche côtière est exclusivement destinée au marché intérieur (ventes directes à destination des magasins et restaurants) et constitue une source d'autoconsommation locale.

Enfin, la **pêche lagonaire** rassemble l'ensemble des activités qui touche à l'exploitation des ressources biologiques des lagons. Elle est reconnue comme profession depuis la création, en 1998, de la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL). Encore aujourd'hui, le lagon subvient aux besoins alimentaires d'une part importante de la population.

¹ Pour promouvoir la pêche hauturière, le gouvernement a créé en 2000 une société d'économie mixte, Tahiti Nui Rava'ai (TNR) avec pour mission de financer la construction de thoniers et de les proposer aux professionnels de la pêche en location-vente. Elle possède, à fin 2014 les deux tiers de la flotte de pêche palangrière active. En 2015, le Pays, qui détenait 85 % des parts TNR, s'est retiré de la société et la cessation d'activité de sa filiale Avai'a est prévue pour juillet 2015.

La crise de la pêche industrielle et la restructuration du secteur

À partir de 2003, les armements ont été confrontés à une baisse de la production et du rendement nominal moyen¹ de la pêche, qui a affecté leur équilibre financier. Ces difficultés ont également affecté la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai (TNR), qui a dû être renflouée à plusieurs reprises par son actionnaire majoritaire, le Pays, afin de maintenir son activité d'assurer la remise en état des navires défectueux et d'éviter la perte du bénéfice de la défiscalisation métropolitaine. Depuis sa création en 2000, la TNR a ainsi bénéficié de 2,3 milliards de F CFP de subventions.

Le Pays a annoncé fin 2014 vouloir se retirer du capital de TNR et de sa filiale SAS Avai'a (qui gère la mise en service des thoniers encore sous régime de défiscalisation). Les deux derniers navires sous ce régime devant sortir fin mars 2015 et être vendus, la cessation d'activité d'Avai'a est prévue pour juillet 2015.

Un soutien fort des pouvoirs publics

La pêche industrielle est soutenue par des mesures spécifiques contenues dans le dispositif d'aide et de soutien à la pêche (DSAP), créé en 2005². La pêche artisanale, pour sa part, bénéficie d'aides financières publiques provenant du Fonds d'investissement à la mer (FIM). Par ailleurs, un programme de Dispositifs de concentration de poissons (DCP)³ a été mis en place par le Service de la pêche. À fin avril 2015, le parc de DCP compte 65 unités (dont 30 aux Tuamotu Gambier, 17 aux îles du Vent, 16 aux îles Sous-le-Vent et 2 aux Marquises), contre 55 en 2013.

Depuis 2012, les professionnels bénéficient du statut de marin pêcheur, qui leur ouvre l'affiliation au régime général des salariés de la Caisse de prévoyance sociale. Ce statut permet l'adaptation du code du travail aux spécificités du métier et instaure un « salaire plancher pêche ».

Baisse de la production de la pêche hauturière en 2014

La flotte palangrière active a diminué en 2014 (62 unités contre 65 en 2013). L'effort de pêche se contracte fortement (-13 % en nombre d'hameçons lâchés, après -3 % en 2013).

Production de la pêche (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014 (*)	Variations 2014/2013
Production totale	8 639	8 858	10 056	9 681	9 391	-3,0%
- Pêche hauturière	5 618	5 794	6 680	6 561	5 805	-11,5%
- Pêche côtière	3 021	3 064	3 376	3 120	3 586	14,9%

Source : Service de la pêche

(*) Estimations

¹ Passé de 55 kilos de poissons pour 100 hameçons lâchés dans les années 2000-2003 à seulement 23 kilos dans les années 2004-2006.

² Délibération n° 2005-10 APF du 7 janvier 2005, modifiée en juin 2007. Le détail des mesures figure dans le rapport annuel IEOM 2012.

³ Dispositifs d'action de concentration des poissons pélagiques, dont les thonidés. Les DCP sont constitués de bouées immergées au-delà de la bande côtière. Rapidement, la partie inférieure des DCP est colonisée par des algues, à l'origine de l'apparition d'un écosystème autour duquel il est possible de venir pêcher régulièrement.

Après deux années de baisse en 2010 et 2011 (respectivement -8 % et -6 %), suivies d'un rebond de 31 % en 2012, les rendements nominaux de la pêche hauturière sont restés stables en 2014 (41 kilos de poissons en moyenne pour 100 hameçons contre 42 kilos en 2013). Le volume des captures chute à 5 805 tonnes après 6 561 en 2013, soit -12 % sur l'année.

La flottille de la pêche côtière professionnelle est quant à elle stable (436 navires contre 437 en 2013). La production en revanche progresse de 15 % et s'établit à 3 586 tonnes.

Net rebond des exportations en 2014

En matière d'exportations, l'année 2014 est la deuxième meilleure de la décennie, après une année record en 2012. Les exportations de produits de la pêche connaissent un net rebond, après une année 2013 de repli (-21 %). En 2014, elles sont en hausse de 18 % en volume (1 500 tonnes) et 13 % en valeur, à 1,2 milliard de F CFP.

Les exportations de poissons (hors poissons vivants) progressent de 19 % en volume et de 10 % en valeur. La part du frais dans les exports (84 % du tonnage total) est en baisse par rapport à 2013 (91 %), l'augmentation des volumes de poissons entiers frais exportés (+20 %) ne compensant pas la baisse des filets frais (-31 %).

Avec 77 % du volume de poissons exporté en 2014, les États-Unis sont restés les premiers clients de la pêche locale, suivis par la France (18 %). Les Japonais, positionnés sur le segment du frais, ont augmenté leurs achats (18 tonnes contre 16 tonnes en 2013, loin toutefois des 99 tonnes achetées en 2012). Il en a été de même pour les Samoa américaines (+16 %), spécialisées dans la conserverie.

Exportations des produits de la pêche (en tonnes et en millions de F CFP)

	2013		2014		Variations 2014/2013	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Poissons entiers frais dont :	910	707	1 087	874	19,5%	23,7%
- États-Unis	862	667	1 061	853	23,1%	27,8%
- France	31	29	8	9	-72,9%	-67,5%
- Japon	16	11	18	12	9,7%	16,3%
Poissons entiers congelés dont :	47	12	122	39	161,2%	229,4%
- Samoa américaines	36	7	41	6	16,1%	-19,1%
- Thaïlande	0	0	0	0	-	-
- France	0	0	69	28	-	-
Filets de poisson congelés ou frais	258	314	235	225	-8,9%	-28,2%
- France	184	219	181	165	-1,9%	-24,6%
- États-Unis	56	73	36	39	-35,9%	-46,2%
Poissons séchés ou fumés	1	2	1	2	-1,5%	0,2%
Total	1 215	1 035	1 445	1 141	18,9%	10,2%

Source : ISPF

2. L'aquaculture

LA FILIÈRE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

Le chiffre d'affaires annuel de la filière aquacole est estimé à 110 millions de F CFP pour une vingtaine d'emplois directs. En 2014, la production de crevette a augmenté de 13 %, mais ne couvre toujours qu'une faible partie du marché local. Le projet d'implantation par des investisseurs chinois d'une unité de production aquacole à Hao pourrait transformer profondément la filière avec, à terme, l'objectif d'exporter 50 000 tonnes de poissons d'élevage.

La Coopérative des aquaculteurs de Polynésie française (CAPF), créée en février 2010 par sept entreprises du secteur aquacole, compte aujourd'hui neuf membres, répartis dans trois activités : l'élevage de la crevette (trois adhérents), l'élevage du *Paraha peue* (trois) et celui de poissons d'ornement (trois). Ses missions sont de trois ordres : la gestion d'installations techniques structurantes pour les filières aquacoles (écloseries, centre d'export, etc.) ; la mise en place d'une centrale d'achats d'aliments ; et d'actions destinées à faciliter la commercialisation.

Les pouvoirs publics apportent leur soutien à la filière en promouvant la recherche, en veillant à sa protection zoosanitaire et en approvisionnant les professionnels en post-larves. Le Centre technique aquacole (CTA)¹ de Vaia gère l'écloserie des post-larves de crevettes et de poissons, ainsi que l'élevage de juvéniles jusqu'à leur transfert aux fermes productrices. Sa gestion est assurée par la CAPF par délégation.

Fin novembre 2014, le Pays a agréé le programme d'investissement de 51 millions de F CFP de la société aquacole *Aquapac* dont l'objectif est notamment d'atteindre une production de crevettes de 110 tonnes (contre 70 tonnes produites par la société en 2013).

2.1 LA PRODUCTION DE CRUSTACÉS

Les recherches de l'IFREMER sur la crevette pendant les années 1986 à 1993 n'ont pas débouché sur un véritable essor de la filière. Estimé entre 500 à 600 tonnes par an, le marché polynésien est approvisionné par la production locale de trois fermes privées (Tahiti, Moorea). En hausse depuis 2009, celle-ci s'établit à 89 tonnes en 2014 contre 79 en 2013, soit une progression de 13 %.

Évolution de la production locale et des importations de crustacés (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Production locale de crevettes	39,0	54,3	70,7	79,0	89,0	12,7%
Importations de crustacés	649	90	206	290	408	40,7%
dont : - crevettes	600	36	189	282	397	40,9%

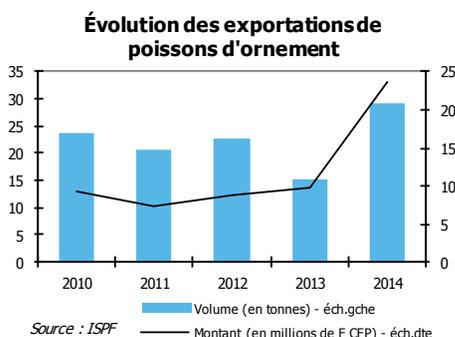
Sources : Service de la pêche, ISPF

¹ Inauguré en 2012, il a représenté un investissement de 534 millions de F CFP cofinancé par l'État (59 %) et le Pays (41 %).

En complément, les importations de crevettes congelées ont atteint 397 tonnes en 2014 (282 en 2013), contre plus de 600 tonnes en 2010. La souche polynésienne de crevettes est protégée de l'importation de crustacés¹ porteurs de maladies reconnues, et, depuis 2011, seules les crevettes crues provenant de zones indemnes de maladies à déclaration obligatoire peuvent être importées. Cela explique le net repli des flux importés.

2.2 LA PISCULTURE

En dépit des programmes de recherche engagés par l'IFREMER sous l'égide du Service de la pêche dès le premier Contrat de développement (1994), la filière piscicole demeure embryonnaire. Confrontée à des problèmes zootechniques, la production de poissons de lagon a été stoppée en 2007 et celle de loup tropical en 2009. En revanche, celle de poisson lune (*paraha peue, platax orbicularis*), initiée en 2011, se structure progressivement.



Activité de niche tournée vers les marchés extérieurs, l'élevage de poissons destinés à l'aquariophilie est mené à partir de post-larves prélevées dans les lagons. En 2014, les exportations ont rapporté 23,8 millions de F CFP contre 9,7 millions en 2013. Elles sont principalement destinées aux États-Unis (78 % des exportations en 2014).

La Polynésie française et la société chinoise Tian Rui international ont signé en 2014 une convention fixant le cadre de développement d'une unité de production aquacole à Hao. La société aquacole s'est constituée localement en octobre 2014, sous le nom de Tahiti Nui Ocean Foods. À terme, les investisseurs projettent l'exportation de 50 000 tonnes de poissons d'élevage vers le marché chinois. L'investissement global, qui comprend une chaîne complète d'opération et de transformation (écloserie, institut de recherche, usine de conditionnement, etc.) s'élèverait à 150 milliards de F CFP sur 15 ans. Le début des travaux est prévu en mai 2015.

3. La perliculture

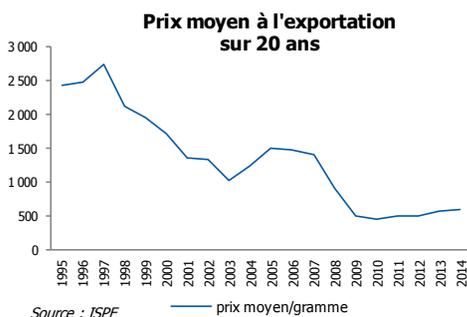
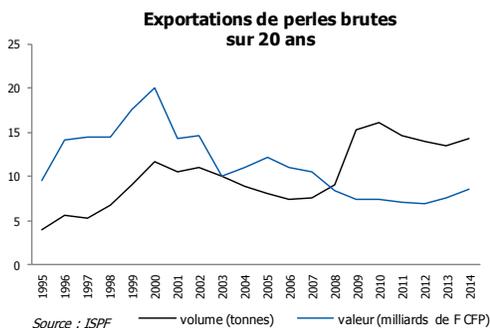
LA PERLE RETROUVE DE L'ÉLAN À L'EXPORTATION

Après plusieurs années difficiles, le secteur perlicole poursuit en 2014 une reprise amplifiée par le succès des ventes aux enchères organisées par le Groupement d'intérêt économique (GIE) Poe o Rikitea. Les recettes d'exportations de perles brutes sont en hausse de 13 %, grâce à l'augmentation de 6 % du prix moyen au gramme, qui atteint 601 F CFP, et du volume exporté. Hong Kong redevient le principal acheteur de la perle polynésienne (49 % du total). En 2014, la perle apporte à la Polynésie française 69 % de ses recettes d'exportation de biens.

¹ L'arrêté n° 317CM du 12 mars 2010 protège les crustacés de Polynésie française contre les risques d'importation de virus.

La perle de Tahiti naît de la *pinctada margaritifera*, huître perlière. Après des essais de greffe réussis dans les années soixante, la production a véritablement pris son essor dans les années quatre-vingt. Les pouvoirs publics ont accompagné son expansion avec un cadre réglementaire incitatif (libéralisation des concessions maritimes, création d'un CMNP¹, aides diverses, notamment sur le carburant).

La filière traverse cependant depuis le début des années 2000 une crise profonde, liée à la chute des cours mondiaux et aux difficultés de structuration du secteur. En 2014, la perle apporte encore à la Polynésie française 69 % de ses recettes d'exportation de biens (contre 90 % il y a 20 ans).



Le tissu productif se rétablit progressivement²

En 2013, la perliculture était exercée sur 517 fermes, essentiellement situées aux Tuamotu-Gambier et représentant une superficie globale de 7 690 hectares. Les exploitations sont en grande majorité familiales et artisanales, mais quelques grandes fermes concentrent la majorité de la production. L'archipel des Tuamotu regroupe 398 concessions (+15 % par rapport à 2012) réparties sur 6 300 hectares (-10 %). Les îles Gambier abritent 79 concessions pour une surface totale de 1 260 hectares.

À fin 2013, le Service de la perliculture dénombrait 431 producteurs³ d'huîtres perlières (+19 % sur un an) et 390 producteurs de perles de culture brutes (+3 %).

Selon le recensement de la population de 2012, 1 300 personnes travaillent dans la perliculture en Polynésie française, dont 240 exploitants. Ils sont situés à 70 % dans l'archipel des Tuamotu-Gambier. Reflet de la convalescence du secteur, l'emploi salarié ne progresse que légèrement, avec 815 salariés déclarés à fin 2013 (+1 % en un an), après avoir culminé à environ 1 700 au milieu des années 2000.

¹ Le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture, situé à Rangiroa, a pour mission de former aux différents métiers de la perliculture (plongée, greffe, élevage, gestion, etc.).

² Voir le bilan de l'ISPF « *La perle en 2013* », paru en janvier 2015.

³ La profession est régie par la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002. Son exercice est soumis à l'obtention d'une autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins perlicoles et d'une carte de producteur délivrée par le Service de la perliculture, valable pour une durée de cinq ans renouvelable, accordée sous réserve d'avoir les compétences et l'équipement requis.

Les exportations mieux orientées pour la deuxième année consécutive

Le marché du luxe, d'après l'étude annuelle du cabinet Bain & Company¹ réalisée en octobre 2014, s'installe dans un rythme de croissance moins soutenu, mais plus pérenne, et devrait croître de 4 % en 2015.

Dans cette dynamique, la perle de Tahiti² continue d'améliorer ses performances à l'export. Les exportations de produits perliers ont rapporté 8,8 milliards de F CFP à la Polynésie française en 2014 (+12 % sur un an, après +10 % en 2013).

Exportations de produits perliers*

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Volume (en kg)	14 533	13 873	14 692	5,9 %
- dont perles de culture brutes	14 029	13 473	14 334	6,4 %
Valeur (en millions de F CFP)	7 166	7 881	8 825	12,0 %
- dont perles de culture brutes	6 888	7 652	8 622	12,7 %
Prix moyen des perles brutes (en F CFP/g)	491	568	601	5,9 %

Source : ISPF

* perles de culture brutes et travaillées, biwas, mabes, keshis

En effet, les recettes des exportations de perles brutes ont progressé de 13 % pour un volume en hausse de 6 %, portant le prix moyen au gramme à 601 F CFP (soit +6 %). Pour autant, elles demeurent en deçà des recettes antérieures (en moyenne 15 milliards de F CFP par an entre 1995 et 2000, avec un prix moyen 4 fois supérieur).

Exportations de perles brutes par pays (en millions de F CFP)

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013	Part du total 2014
Japon	3 299	3 795	3 984	5%	46,2%
Hong Kong	3 165	3 465	4 249	23%	49,3%
États-Unis	152	137	129	-6%	1,5%
France	80	107	82	-24%	0,9%
Nouvelle-Calédonie	62	76	83	9%	1,0%
Nouvelle-Zélande	1	15	2	-87%	0,0%
Canada	18	9	15	61%	0,2%
Chine	80	5	17	206%	0,2%
Autres pays	30	42	62	46%	0,7%

Source : ISPF

¹ Bain & Company est un des principaux cabinets mondiaux en stratégie et réalise chaque année, depuis 2000, une étude sur le marché du luxe.

² Sur le plan international, la perle de culture est un marché de niche où la perle de Tahiti côtoie des concurrents, tels que les perles des mers du sud d'Australie et d'Indonésie, les perles blanches Akoya et les perles d'eau douce.

Après deux années de repli de sa part de marché, Hong Kong redevient le principal acheteur de la perle polynésienne (49 % du total), au détriment du marché japonais (46 %), progressivement délaissé au cours des vingt dernières années alors qu'il représentait 84 % des exportations en 1994. Le marché calédonien poursuit sa progression (+9 %). Les exportations vers la France et la Nouvelle-Zélande retrouvent des niveaux proches de 2012 tandis que celles vers les États-Unis se replient de 6 %.

En parallèle, les exportations d'ouvrages en perles s'élèvent à 122 millions de F CFP en 2014, en hausse de 9 % par rapport à l'année précédente, grâce au retour de la clientèle française (+75 %).

Exportations d'ouvrages en perles par pays (en millions de F CFP)

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013	Part du total 2014
Total dont :	87	111	122	<i>9%</i>	
États-Unis	36	61	63	<i>3%</i>	<i>52%</i>
Hong Kong	24	19	2	<i>-91%</i>	<i>1%</i>
France	14	19	33	<i>75%</i>	<i>27%</i>

Source : ISPF

Vers une sortie de crise ?

Sous l'impulsion du Service de la perliculture, le programme « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture », réalisé sur quatre ans, de 2007 à 2010, et financé par le 9^{ème} Fonds européen de développement (FED) à hauteur de 435 millions de F CFP, a permis de mener trois actions majeures : des formations itinérantes gratuites pour les perliculteurs (greffe, classement des perles, comptabilité, etc.), un programme de recherche sur les courants dans les lagons perlicoles¹ et une étude de marché internationale pour définir une stratégie de commercialisation de la perle de Tahiti.

Alors que les différentes structures mises en place par les pouvoirs publics ont été dissoutes², les professionnels ont décidé en 2011 de joindre leurs moyens pour gérer en direct la commercialisation³ de la perle de Tahiti.

Le groupement d'initiative économique (GIE) Poe O Rikitea, qui regroupe les deux tiers des professionnels du secteur, participe aux ventes internationales de Kobe⁴ au Japon. En outre, il a relancé les ventes aux enchères à Tahiti, négligées depuis une dizaine d'années. Cette pratique, née dans les années 1970, a permis de faire revenir les acheteurs étrangers.

¹ Étude IRD dans le lagon de Ahe (2008-2012).

² Le GIE Perles de Tahiti, fermé en décembre 2009 suite à sa liquidation judiciaire, a assuré la promotion de la perle de Tahiti à l'étranger pendant une quinzaine d'années. De janvier 2010 à décembre 2013, la Maison de la Perle, établissement public à caractère industriel et commercial accueillant à parité des membres de la profession et des pouvoirs publics, lui a succédé. Une société d'économie mixte, le Tahiti Pearl Consortium (TPC), créé en février 2013, devait prendre le relais ; mais elle a été dissoute dès juin 2013, à la faveur d'un changement de majorité politique.

³ La délibération n° 98-63 APF du 11 juin 1998 régleme le négoce de perles. Chaque négociant est titulaire d'une carte professionnelle, délivrée pour une durée de deux ans et soumise à des conditions d'aptitude. Il doit en outre disposer d'une garantie financière.

⁴ Kobe (Japon) est, avec Hong Kong, un des premiers centres de négoce mondiaux de la perle de culture.

En 2014, les trois ventes aux enchères de perles organisées par le GIE Poe O Rikitea ont atteint un chiffre d'affaires respectif de 521 millions de F CFP en mars, 381 millions de F CFP en juillet et 281 millions de F CFP en novembre. Elles ont ainsi représenté 14 % de la valeur annuelle des exportations.

Par ailleurs, deux nouvelles structures de promotion de la perle ont vu le jour en 2014, comblant ainsi le vide laissé par la disparition en décembre 2013 de la Maison de la perle. La Fédération perlière de Polynésie française, structure privée créée en février, regroupe une trentaine de petits et moyens producteurs ainsi que 60 artisans et autres acteurs et assure la promotion internationale de la perle pour son utilisation en bijouterie et dans l'artisanat haut de gamme. La *Tahitian pearl association of French Polynesia*, créée en juillet, réunit plus de 300 professionnels et axe quant à elle sa promotion auprès des grossistes japonais et chinois. L'association a également une mission de régulation de la production et de soutien à la commercialisation de la perle.

Section 4

L'industrie et l'artisanat

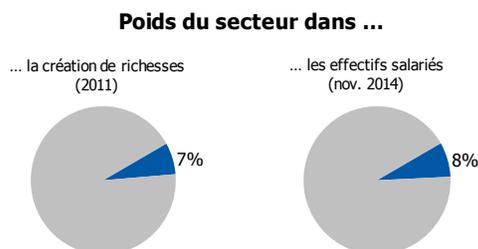
UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE EN DIFFICULTÉ

Le secteur de l'industrie n'a pas connu d'amélioration en 2014. Le chiffre d'affaires des entreprises industrielles a diminué (-2,6 %), impacté par les mauvais résultats des sociétés de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau. L'emploi est également en repli de 2,5 % sur un an à fin novembre. En revanche, le nombre d'entreprises artisanales a progressé de 2,6 % en 2014.

1. Le secteur industriel

Le tissu industriel est articulé autour de trois pôles majeurs : l'agroalimentaire, la construction navale et la fabrication de biens intermédiaires destinés au bâtiment, ainsi que diverses activités de transformation (meubles, textile, imprimerie). Son développement fait face à des contraintes structurelles : un marché intérieur restreint qui limite les économies d'échelle et une forte dépendance vis-à-vis des matières premières et des produits énergétiques.

Selon les derniers comptes économiques publiés par l'ISPF, le secteur industriel contribuait à hauteur 7 % à la formation du PIB en 2011. En 2014, il représentait 12 % du chiffre d'affaires total des entreprises assujetties à la TVA. Il concentrait également 8 % de l'effectif salarié du secteur marchand à fin novembre 2014.



Source : ISPF

Le développement de l'industrie locale repose sur l'existence d'une protection douanière matérialisée par la taxe de développement local à l'importation (TDL). Instituée en 1997, la TDL a pour objet de préserver la compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés. Elle s'applique à une liste de produits répertoriés par positions tarifaires. Son taux varie entre 9 % et 82 % en fonction du type de produit.

Un tissu de petites et moyennes entreprises

Le tissu industriel polynésien est composé essentiellement de petites unités¹. En effet, 85 % des 2 425 entreprises industrielles recensées dans le Répertoire territorial des entreprises (RTE) de l'ISPF en 2014 employaient deux salariés au maximum et seuls 100 établissements disposaient de 10 salariés et plus.

¹ Et notamment de patentés. L'inscription au rôle des patentes est obligatoire pour toute personne physique ou morale qui exerce un commerce, une industrie ou une profession non exemptée au Code des impôts. La patente n'est pas une autorisation d'exercer mais une contribution financière due par toute personne déployant une activité autre que salariée.

Le secteur manufacturier concentre l'essentiel de ces entreprises (95 %), parmi lesquelles figurent l'industrie agroalimentaire (23 %) et l'industrie du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure (16 %).

Nombre d'entreprises industrielles actives au 31/12/2014, par nature d'activité

	2010	2011	2012	2013	2014	dont entreprises de 10 salariés et plus	Variations 2014/2013
Industrie manufacturière, dont	2 290	2 229	2 295	2 331	2 301	88	-1,3%
Industrie agroalimentaire	592	586	579	585	561	35	-4,1%
Métallurgie et travail des métaux	91	91	87	85	82	18	-3,5%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	216	207	213	213	201	8	-5,6%
Fabrication de matériel de transport	44	52	75	75	73	3	-2,7%
Industrie chimique	40	41	43	46	40	12	-13,0%
Textile, habillement, cuir et chaussure	439	399	394	392	390	2	-0,5%
Autres industries manufacturières	868	853	904	935	954	10	2,0%
Industrie extractive	40	42	46	47	48	2	2,1%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	101	94	82	79	76	10	-3,8%
Total industrie	2 431	2 365	2 423	2 457	2 425	100	-1,3%

Source : ISPF - RTE

Le nombre d'entreprises industrielles en activité a diminué en 2014, passant de 2 457 entreprises en 2013 à 2 425 (-1,3 %). Les plus fortes baisses ont concerné l'industrie agroalimentaire (-24 unités) et l'industrie du bois, du papier et imprimerie (-12 unités). En 2014, 268 entreprises ont été radiées dans l'industrie (soit 11 % du nombre total de radiations d'entreprises) contre 166 créations et 77 réactivations.

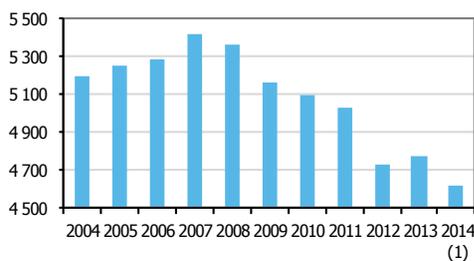
Repli de l'activité en 2014

La situation dans le secteur de l'industrie n'a pas connu d'amélioration : à fin novembre 2014 (derniers chiffres disponibles), les effectifs salariés de l'industrie se sont réduits de 2,5 % en un an, pour s'établir à 4 614.

Le chiffre d'affaires 2014 des entreprises industrielles a également reculé de 2,6 %, selon les données de l'ISPF, impactés principalement par les mauvais résultats des sociétés de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (-5,7 %).

Le chiffre d'affaires du secteur manufacturier a également souffert d'une légère baisse (-1,3 %). Toutefois, ceci ne s'applique pas à l'industrie agroalimentaire dont le chiffre d'affaires a légèrement progressé (+1,3 %), sous l'impulsion des exportations de poissons congelés (+34 %), de noni (+18 %) et de vanille (+16 %).

Évolution de l'emploi salarié dans le secteur industriel



Source : ISPF

(1) données au 30.11.2014

De même, l'industrie du monoï a connu une hausse d'activité : les recettes des exportations de monoï et d'huile de coprah ont augmenté respectivement de 19 % et 16 %.

Enfin, les entreprises auxiliaires du bâtiment ont connu des difficultés (-1,0 % sur le chiffre d'affaires de l'industrie des métaux) en dépit de l'amélioration de la situation dans le secteur de la construction.

Chiffre d'affaires dégagé par les entreprises industrielles (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Industrie manufacturière	62 741	63 157	62 080	61 248	-1,3%
Industrie agroalimentaire	32 267	34 062	33 696	34 137	1,3%
Métallurgie et travail des métaux	7 077	5 764	5 577	5 522	-1,0%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	3 397	3 227	3 383	2 873	-15,1%
Fabrication de matériel de transport	1 482	1 459	1 589	1 727	8,7%
Industrie chimique	3 433	3 941	3 208	3 143	-2,0%
Textile, habillement, cuir et chaussure	1 162	1 274	1 284	1 307	1,8%
Autres	13 923	13 430	13 343	12 538	-6,0%
Industrie extractive	1 800	1 874	1 643	1 939	18,0%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	37 114	37 640	36 840	34 753	-5,7%
Total	101 655	102 671	100 563	97 940	-2,6%

Sources : ISPF, Service des contributions

* Ensemble des entreprises (y compris l'artisanat industriel) assujetties à la déclaration de TVA du régime réel

LES SOUTIENS FINANCIERS À L'INDUSTRIE

La Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) a pour objectif d'aider au renforcement des fonds propres des PME grâce à des prises de participations ou des prêts à redevances, et à faciliter l'accès aux crédits bancaires. Les montants octroyés vont de 2 à 60 millions de F CFP, dans la limite des fonds propres de l'entreprise. Depuis 2000, la SOFIDEP a ainsi injecté 4,9 milliards de F CFP dans l'économie polynésienne par le biais de 600 dossiers de financement.

En février 2015, elle s'est dotée d'un nouveau produit financier : le Prêt d'aide et à la création d'entreprises (PACE), destiné aux PME et TPE de moins de cinq ans. Le PACE va leur permettre d'accéder directement à un financement, sans le concours d'une banque, pour un montant maximum de cinq millions de F CFP et à un taux d'intérêt de 3 %, avec un remboursement échelonné jusqu'à soixante mensualités.

Ce nouveau produit vise à soutenir financièrement les nouvelles entreprises, au démarrage, dans le cadre d'un projet d'acquisition de biens d'équipements ou d'un financement de trésorerie. Il dispose d'une enveloppe budgétaire de 400 millions de F CFP.

Le fonds de garantie SOGEFOM (Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer), géré par l'Agence française de développement (AFD), apporte des garanties aux établissements bancaires pour financer des entreprises dont l'activité comporte des risques jugés trop importants. En 2014, 21 garanties ont été accordées au secteur de l'industrie pour des investissements de 115,4 millions de F CFP (8 dossiers pour 135,8 millions de F CFP en 2013).

2. L'artisanat

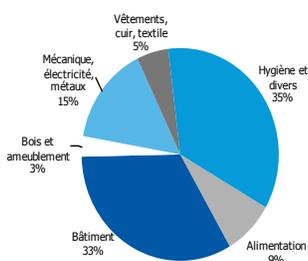
À la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur de l'artisanat est dominé par l'artisanat traditionnel, particulièrement dans les archipels.

2.1 LA STRUCTURE DU SECTEUR

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a enregistré une progression de 2,6 % du nombre d'entreprises artisanales en 2014 (8 676 contre 8 460 en 2013). L'ensemble des spécialités professionnelles ont contribué à cette évolution positive, à l'exception de celles de l'alimentation (-2,3 %).

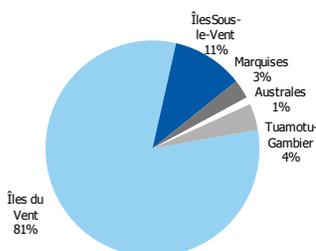
La répartition géographique souligne la prédominance des îles du Vent (81 % du total) où 173 nouvelles entités ont été créées en 2014 (+3 %). Une hausse est également observée dans les Tuamotu-Gambier (+7 %) et les îles Sous-le-Vent (+3 %). En revanche, le nombre d'entreprises artisanales recule aux Australes (-3 %) alors qu'il est stable aux Marquises.

Répartition par secteur d'activité en 2014



Source : CCISM

Répartition par zone géographique en 2014



Source : CCISM

L'artisanat traditionnel ou l'artisanat d'art est plus difficile à cerner, car nombre de ses représentants ne sont pas patentés ou bien exercent leur activité au sein d'associations. Selon le Service de l'artisanat, ces associations, au nombre de 1 168, regroupent 5 569 artisans en 2014, dont 75 % ont plus de 35 ans. Les îles du Vent et les Marquises concentrent respectivement 43 % et 28 % des artisans de la Polynésie française.

Au deuxième trimestre 2014, le premier site internet consacré à l'artisanat traditionnel a vu le jour (www.artisanat.pf). Le public peut désormais retrouver l'actualité des artisans du Fenua, consulter l'agenda des diverses manifestations de l'année et toute autre information sur les métiers du secteur.

2.2 LES MESURES RÉCENTES DE SOUTIEN À L'ARTISANAT

Sous l'égide de son ministère de tutelle, le Service de l'artisanat a engagé un travail de réflexion afin de définir les principaux axes de développement pour structurer et professionnaliser l'artisanat traditionnel, jusque-là cantonné au sein d'associations organisées autour de différentes cellules familiales.

Le Service de l'artisanat a mis en place la carte professionnelle de l'artisan en 2009, permettant une reconnaissance du métier et un recensement des professionnels répondant à des critères définis par les textes ainsi que la nature des matières premières utilisées. Il a également créé quatre logos, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et tifaifai¹) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets. En 2014, le nombre de cartes d'artisans s'élève à 685, dont 46 ont été attribuées au cours de l'année.

Le gouvernement polynésien apporte également son soutien à la promotion et à la commercialisation de l'artisanat, participant financièrement à l'organisation de salons et d'expositions. En 2014, treize manifestations artisanales ont bénéficié d'un soutien logistique et financier (49 millions de F CFP). Le chiffre d'affaires généré par ces manifestations s'élève à 209 millions de F CFP, en baisse par rapport aux 276 millions de recettes enregistrées en 2013.

De plus, onze manifestations n'ayant disposé d'aucune aide du Pays, ont engendré un chiffre d'affaires de 14 millions de F CFP. Enfin, les sept centres artisanaux en activité, gérés par le service de l'artisanat traditionnel, ont généré un chiffre d'affaires total de 27 millions de F CFP. Au final, les manifestations et les sept centres artisanaux ont donc engendré un chiffre d'affaires de 250 millions de F CFP en 2014.

¹ « Patchworks » locaux aux motifs végétaux ou ethniques cousus à la main

Section 5

L'énergie, l'eau et l'environnement

VERS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

En 2014, 65 % de la production d'électricité polynésienne est d'origine thermique. Principale alternative à l'énergie thermique, l'hydroélectricité assure 33 % de la production et dispose d'un potentiel d'accroissement important. Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'utiliser 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020. L'adoption le 23 décembre 2013 d'une loi de Pays pour favoriser le recours aux énergies renouvelables sur le territoire inscrit résolument l'archipel dans cette démarche d'indépendance énergétique accrue.

1. L'énergie

En 2012, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'énergie consacrée aux déplacements (hors transports internationaux) représentait en Polynésie française environ la moitié de la dépense énergétique totale du territoire, dont 70 % dédiés aux transports terrestres. En parallèle, 41 % de la consommation électrique provenait du secteur résidentiel.

Les hydrocarbures interviennent à hauteur des deux tiers dans la production d'électricité. Le tiers restant provient de l'hydroélectricité et, de façon marginale, de l'énergie photovoltaïque.

Pour l'accompagner dans un développement plus durable, le gouvernement polynésien a signé en janvier 2010 une convention d'assistance avec l'ADEME pour la période 2010-2013. Cet accord-cadre est centré sur trois domaines : la connaissance des potentiels énergétiques, la maîtrise de l'énergie et l'accompagnement opérationnel des projets. En novembre 2014, cette convention a été prolongée pour l'année afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouvel accord-cadre pluriannuel est en préparation pour 2015.

1.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ¹

L'île de Tahiti, principale zone de consommation d'énergie du pays, accueille deux usines thermiques au fuel lourd (Vairaatoa, Punaruu) et quinze centrales hydrauliques réparties sur cinq vallées (Papenuu, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite). Dans les autres îles, c'est l'électricité thermique qui prédomine.

La production et la distribution d'électricité relève de la compétence du Pays ou des communes², qui assurent ce service en régie ou en concédant la gestion au secteur privé.

¹ Données disponibles exclusivement pour Tahiti, sachant qu'en 2011, la production et la consommation dans les autres îles représentaient 20 % du total produit et consommé en Polynésie française.

² Selon la portée géographique du contrat : les concessions *EDT-Nord* (depuis 1960) et *EDT-Sud* (depuis 1968), qui couvrent les communes de Tahiti, relèvent ainsi du Pays.

Le principal producteur est Électricité de Tahiti (EDT), filiale de GDF Suez, tandis que le transport de l'électricité est effectué par la société de Transport d'énergie électrique en Polynésie (TEP)¹, qui perçoit une redevance par kilowatt/heure consommé² pour mener à bien ses missions.

Sur Tahiti, la *production d'électricité* a diminué de 2,3 % en 2014, à 503 millions de kWh. La production thermique, qui assure 65 % du total, est en net repli (-9,3 %). La production d'origine hydroélectrique (un tiers de l'ensemble) progresse de 12,4 %, après une année 2013 marquée par une pluviosité inférieure à la normale. Le photovoltaïque, exploité depuis 2011, poursuit sa progression (+44,2 % en 2014), mais sa part dans la production totale reste cependant marginale (1,9 % en 2014).

Production et ventes d'énergie électrique à Tahiti (en millions de kWh)

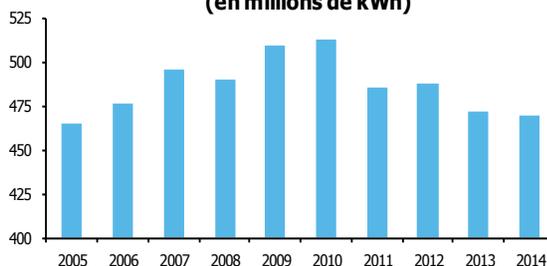
	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Production	561	530	533	515	503	-2,3%
- thermique	351	355	367	360	327	-9,3%
- hydroélectrique	211	171	159	149	167	12,4%
- photovoltaïque	0	4	6	7	10	44,2%
Ventes	513	485	489	472	470	-0,3%
Nombre total d'abonnés	59 400	59 812	60 011	61 325	61 980	1,1%

Source : EDT

Parallèlement, la *consommation d'électricité* s'est légèrement tassée en 2014 (-0,3 %), en dépit d'une progression du nombre d'abonnés (+1,1 %). Cette baisse est imputable à la demande en moyenne tension.

Depuis 2008, la demande d'électricité s'est infléchie sous l'effet du ralentissement de l'activité économique ainsi que de la hausse des prix. Les usages professionnels représentent 56 % de la demande. Plus de 80 % des consommateurs sont situés entre Punaauia et Mahina.

Consommation d'électricité à Tahiti sur 10 ans (en millions de kWh)



Source : EDT

¹ Société anonyme créée en 1985 à l'initiative du territoire, la TEP est devenue en septembre 2014 une Société d'économie mixte locale (SEML) détenue par le Pays (51 %), EDT (39 %), la Socredo (5 %) et l'AFD (5 %). Elle gère sur l'île de Tahiti un réseau de 250 km de lignes moyennes (20 000 et 30 000 Volts) et hautes tensions (90 000 Volts). Par soucis de sécurité, en cas d'intempéries et de façon à préserver l'environnement, plus de 3/4 du réseau est enterré.

² Actuellement, le rôle de la TEP se limite à celui de propriétaire d'actifs de transport d'électricité : la maintenance et l'exploitation des ouvrages sont en effet sous-traités à EDT. La TEP n'est pas chargée de la conduite du système électrique et n'assure notamment pas la répartition de la production, ni la responsabilité de l'équilibre offre-demande, qui sont assurés par EDT.

Le producteur d'électricité titulaire du contrat de concession a l'obligation d'en assurer la fourniture à un *tarif réglementé*¹. Les prix de vente de l'électricité en Polynésie française sont structurellement élevés en raison de l'isolement des territoires et de la taille des réseaux.

Le prix de l'électricité, revu à la baisse par la société Électricité de Tahiti (EDT) en octobre 2013 avec l'établissement d'une nouvelle grille provisoire de tarification, s'est maintenu en 2014. Néanmoins, à la suite de la baisse du prix du baril de pétrole brut sur les marchés internationaux, le Pays et la société Électricité de Tahiti (EDT) ont signé une nouvelle convention tarifaire en février 2015, conduisant à une baisse globale des tarifs de l'électricité au 1^{er} mars, de -4 % pour les consommateurs classiques et -9 % pour les petits consommateurs. Pour les professionnels, le tarif basse tension diminue d'environ 5 %.

1.2 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'objectif fixé par les pouvoirs publics², comme dans les autres départements et collectivités d'outre-mer, est d'atteindre une part de 50 % d'électricité d'origine renouvelable d'ici à 2020. Afin de promouvoir ces sources d'énergie alternatives, le Service de l'énergie a élaboré en 2009 un « schéma directeur des énergies renouvelables » pour l'île de Tahiti, étendu à l'ensemble du pays en 2012. Il comprend une programmation pluriannuelle des investissements de production électrique (PPI) pour la période 2012-2020.

Avec 33 % de la production en 2014, l'**hydroélectricité** demeure la principale alternative à l'énergie thermique en Polynésie française. La société Marama Nui, filiale de l'EDT créée en 1981, assure cette production. À Tahiti, les centrales hydroélectriques sont réparties sur cinq vallées (Papenoo, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite) qui présentent une pluviométrie importante et de grandes hauteurs de chute.

Ces installations permettent une production annuelle moyenne de 150 millions de kWh grâce à une puissance installée totale de 46,4 MW. Aux îles Marquises, à Hiva Oa et Nuku Hiva, EDT exploite d'autre part six aménagements hydroélectriques qui totalisent en moyenne une production annuelle de 3 millions de kWh pour une puissance installée totale de 1,2 MW. Cette énergie représente 35 % de la production totale de ces deux îles.

Les études ont montré que Tahiti présente un potentiel d'accroissement de sa production hydroélectrique de plus de 100 millions de kWh, qui permettrait à lui seul d'atteindre l'objectif de 50 % d'énergie renouvelable en 2020.

¹ La gamme tarifaire, définie par le contrat de concession, fait l'objet d'un arrêté publié au Journal Officiel de la Polynésie française. Après l'annulation par le tribunal administratif de la précédente formule de tarif, une formule révisée est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2013, formalisée par un avenant (le 17^{ème}) au contrat de concession liant EDT au Pays. La facturation est composée d'une partie fixe, la prime d'abonnement (en fonction de la puissance demandée), et d'une part variable (l'énergie comptabilisée par le compteur). Chaque kWh consommé fait l'objet d'une fiscalité communale et territoriale et intègre également une redevance fixe finançant le réseau de transport, qui est restituée à la société Transport de l'Énergie en Polynésie (TEP).

² Loi de Pays du 23 décembre 2013 pour favoriser le recours aux énergies renouvelables sur le territoire : « Art. LP2 – La mise en œuvre des objectifs mentionnés (...) doit aboutir à une réduction de la consommation d'énergies fossiles en Polynésie française. Il est fixé un objectif minimum de 50 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance 2020 sur l'ensemble de la Polynésie française. »

La construction d'un nouveau barrage est en projet dans la vallée de la Vaiiha (quatrième plus grand bassin versant de Tahiti), à Faaone. Le budget prévisionnel du projet s'élève à 4,9 milliards de F CFP, dont 3,4 milliards de F CFP pour les deux premières tranches de travaux, auxquelles l'État participe à hauteur de 666 millions de F CFP au titre du Fonds exceptionnel d'investissement (FEI). La pluviométrie y est importante (7 500 mm/an en moyenne), ce qui permet d'espérer une production de 24 millions de kWh/an. La mise en exploitation pourrait intervenir dès 2018.

L'essor de l'**énergie solaire** a été encouragé par les pouvoirs publics (programmes *Photom*¹ en 1997 et *Connectis*² en 2005) et a bénéficié de la double défiscalisation, métropolitaine et locale. Elle a perdu de son attrait à compter de 2011, à la suite de la suppression de la défiscalisation nationale pour les investissements industriels dans le photovoltaïque et de la baisse des tarifs de rachat, désormais alignés sur le coût de production de l'énergie thermique. En effet, depuis juin 2009, les particuliers et les petites entreprises sont autorisés à revendre sur le réseau public l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie photovoltaïque. Les prix d'achat de l'électricité varient selon la date des travaux d'installation hors raccordement au réseau. Pour des installations effectuées après le 30 juin 2011, les conditions d'achat varient selon la situation géographique : 15,98 F CFP/kWh pour Tahiti et 23,64 F CFP/kWh pour les autres îles.

EDT a d'autre part mis en œuvre des *centrales hybrides solaire-diesel*. Une première centrale hybride a été réalisée en 2000 à Makatea et agrandie en 2005. En 2010, six autres centrales ont été construites, avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'État, en régie municipale dans des villages de l'archipel des Tuamotu (Manihi, Fangatau, Fakahina, Napuka, Tatakoto et Reao). Entre 50 % et 100 % des besoins de ces sites sont actuellement couverts par le solaire.

Le schéma directeur des énergies renouvelables précise toutefois que le photovoltaïque intermittent doit être réservé en priorité aux particuliers et aux projets de petite taille car les capacités d'accueil du réseau sont limitées.

L'**énergie éolienne**, expérimentée aux Australes (Rurutu) de 1991 à 2008, et aux Tuamotu (Makemo), s'est révélée peu probante, en raison de la faiblesse relative des vents et des risques cycloniques ainsi que des coûts de maintenance élevés du matériel. Ainsi, sur l'île de Makemo, les éoliennes de la centrale hybride éolien-diesel demeurent en panne depuis 2009.

¹ *Photom* ciblait l'équipement de sites isolés en panneaux photovoltaïques. Au total entre 1997 et 2010, environ 1 500 installations ont été réalisées sur 29 îles, pour une puissance totale de 1,8 MW.

² *Connectis* encourageait l'équipement en panneaux photovoltaïques de sites destinés à être connectés au réseau. Ce programme d'incitation a été opérationnel entre 2005 et 2008. Durant ces 4 années, 165kWh/an ont été installés en moyenne.

L'exploitation des **ressources marines** est susceptible de se développer :

- Le *SWAC* (Sea Water Air Conditioning) exploite l'eau de mer à 5°C, puisée à plus de 900 mètres de profondeur et acheminée par pipeline pour refroidir le circuit d'eau douce de la climatisation de grands bâtiments. Il est utilisé depuis 2006 par l'hôtel Intercontinental de Bora Bora. Il s'agit de la première installation commerciale mondiale par puisage en eaux océaniques profondes. Cette installation permet à l'hôtel de réduire ses consommations électriques de plus de 40 %. Sur la seule climatisation, elle lui permet de réaliser 90 % d'économie par rapport à un système conventionnel. Un autre système SWAC a été installé à l'hôtel The Brando sur l'atoll de Tetiaroa, ouvert depuis juillet 2014. Enfin, le Centre hospitalier de Polynésie Française (CHPF) du Taone devrait également en être équipé à moyen terme¹, ce qui devrait lui permettre d'économiser 150 millions de F CFP par an, alors que la moitié de sa facture énergétique est imputable aux coûts de climatisation.
- Plusieurs études sont en cours afin de déterminer la faisabilité et la pertinence de l'installation d'*hydroliennes* dans les îles, notamment dans les passes. Une étude pilote a été menée dans la passe Kaki de l'atoll de Hao, en partenariat avec l'IFREMER et l'ADEME. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est en cours pour identifier un porteur de projet.
- En 2008, a été évoqué un projet d'installation d'une *centrale houlomotrice* sur la côte ouest de Tahiti (Papara) et, en 2012, un second sur l'atoll de Tetiaroa (îles du Vent). Par ailleurs, des études de faisabilité pour une *centrale d'énergie thermique de mer* (ETM), capable de produire de l'énergie en utilisant le différentiel de température entre eaux de surface et eaux en profondeur pour la convertir en électricité, ont été menées en 2011². Un retour sur ces projets pilotes est attendu avant d'envisager un développement à plus grande échelle.

2. L'eau

Les îles hautes, qui bénéficient d'une pluviosité et de réserves naturelles importantes, disposent de divers moyens d'approvisionnement en eau (forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources). À l'inverse, les atolls tirent uniquement leurs ressources du pompage de lentilles d'eau douce et du stockage des eaux de pluie dans des citernes.

En matière d'eau, la loi organique de 2004 sur le renforcement de l'autonomie de la Polynésie française accroit la responsabilité des communes pour l'adduction d'eau potable et le traitement des eaux usées.

¹ Pour financer ce projet évalué à 3 milliards de F CFP, le Pays a signé, en décembre 2012, deux prêts de 829,5 millions de F CFP, l'un avec l'AFD (Agence française de développement) et l'autre avec la BEI (Banque européenne d'investissement). Une subvention de 240 millions de F CFP a également été accordée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), au titre du Fonds Chaleur. Les appels d'offres pour les marchés des travaux seront lancés d'ici la fin 2015, pour une fin de chantier estimée au second semestre 2017.

² Ce projet de 8.2MW nets est porté par la société Pacific Otec et la DCNS (Direction des constructions navales).

À l'heure actuelle, et malgré les efforts financiers importants réalisés au travers du Contrat de projets 2008-2014, la situation reste insatisfaisante, la dégradation des ressources en eaux contribuant fortement à la pollution des lagons et des rivières, avec des effets néfastes sur la santé des populations.

Face aux difficultés rencontrées par les communes pour satisfaire à leurs obligations, le Code général des collectivités territoriales a été modifié en mars 2015 afin de repousser leurs échéances en matière d'assainissement, de fourniture d'eau potable et de traitement des déchets. Auparavant, elles devaient assurer la mise en place d'un service d'eau potable avant fin 2015 et un service d'assainissement des eaux usées au plus tard fin 2020. Désormais, les communes disposent d'un délai supplémentaire, jusqu'à 2024, pour se mettre en règle. Cet allongement du délai s'accompagne toutefois de l'exigence d'établir, au plus tard fin 2019, un plan prévisionnel d'équipement et de mise à niveau.

Le financement de l'ensemble des projets est assuré par le Fonds européen de développement (FED), l'État et la Polynésie française. En particulier, le Contrat de projets 2008-2014 a consacré une enveloppe de 7,8 milliards de F CFP à l'alimentation en eau potable et de 4,2 milliards de F CFP à l'assainissement des eaux usées. Au 31 mai 2014, les taux d'engagements respectifs de ces enveloppes étaient de 75 % et de 96 %, et les taux de réalisation de 33 % et 43 %.

Par ailleurs, le nouveau Contrat de projets 2015-2020, dans un volet spécifique aux communes, dédie une enveloppe de 12 milliards de F CFP aux projets concernant l'alimentation en eau potable, la gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées.

2.1 LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

De compétence communale, la gestion de l'eau est dans la plupart des cas déléguée à des syndicats intercommunaux (Punaauia à Tahiti) ou à des sociétés privées (la Société polynésienne des eaux¹) ou mixtes par concession ou affermage² (Bora Bora, Moorea et Papeete).

La moitié de la population polynésienne n'a pas accès à l'eau potable. Les situations sont inégales au sein des archipels mais également au sein même d'une île.

En 2014, seules cinq communes (Papeete, Arue, Mahina, Faa'a et Bora Bora) sur quarante-huit fournissent, sur l'ensemble de leur territoire et en permanence, une eau parfaitement potable, contre sept communes en 2013 (Pirae et Punaauia présentent néanmoins des taux de conformité supérieurs à 95 %). Aucune commune des Tuamotu-Gambier ou des Marquises n'en fournit. Onze atolls des Tuamotu possèdent une centrale de production d'eau potable en fonctionnement, en cours de travaux ou en projet au titre du Contrat de projets.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes la mise en place d'un service d'eau potable avant 2024.

¹ Filiale de la Lyonnaise des Eaux du groupe Suez environnement, la Société Polynésienne des Eaux et de l'Assainissement (SPEA) est une entreprise locale privée qui assure un service public dans les métiers de l'eau et de l'assainissement en Polynésie française depuis 1992. Elle gère 67 sites de captage d'eau et 32 stations de traitement des eaux usées.

² Dans le cas de l'affermage, la commune conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

La mauvaise qualité de l'eau distribuée résulte de l'absence d'installations de traitement des ressources en eau, du manque d'entretien des réseaux existants et/ou de leur inadéquation aux besoins d'une population accrue. S'y ajoutent un important gaspillage de la ressource, lié à la vétusté des installations et à la négligence des consommateurs au mode de facturation forfaitaire.

2.2 L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Bien que les communes en aient la responsabilité, le traitement des eaux usées demeure surtout individuel et peu efficient. En 2012, 80 % des résidences principales recensées en Polynésie française étaient équipées d'une fosse individuelle, et seulement 17 % d'entre elles étaient raccordées à une évacuation collective.

En 2013, la Polynésie française comptait 242 stations d'épuration, concentrées sur Tahiti (89 %) et particulièrement Papeete (120 stations), dont seulement 114, soit moins de la moitié, fonctionnent correctement. Seules trois communes, Bora Bora, Papeete et Punaauia (côte Ouest de Tahiti) possèdent un réseau collectif d'assainissement. Pour les deux dernières, ce réseau collectif ne couvre pas encore la totalité de leur territoire.

C'est le Contrat de développement 2000-2003 qui a donné l'impulsion au programme de développement des premières stations publiques d'épuration. L'accent a été mis sur les zones à forte densité démographique et à vocation touristique. Dès 2006, *Bora Bora* a ainsi été la première commune de Polynésie française à posséder non seulement un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, mais aussi une unité de recyclage capable de produire et distribuer de l'eau d'arrosage pour économiser l'eau potable. *Punaauia*, sur la côte Ouest de Tahiti, a inauguré son centre de traitement fin 2001, desservant tout d'abord les hôtels, puis par la suite les particuliers. *Moorea* a eu sa première station d'épuration en 2011. Au sein de *la zone urbaine de Papeete*, des travaux d'extension du réseau collectif à l'ensemble du centre ville ont été engagés.

Le défaut d'assainissement est l'une des causes majeures de la pollution des lagons et des rivières. Le rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade montre une légère amélioration en 2013, mais la situation demeure préoccupante. À Tahiti, les eaux de baignade contrôlées sont apparues à 71 % convenables en mer et à seulement 35 % en eau douce.

Une étude réalisée par l'AFD en 2012 a estimé l'impact économique du non assainissement en Polynésie française à 4,7 milliards de F CFP par an, dont la moitié concerne l'effet négatif sur l'image de la Polynésie française en tant que destination touristique. Le montant des programmes d'investissement nécessaires pour combler le retard d'assainissement de la Polynésie française a quant à lui été évalué, dans la même étude, entre 40 et 50 milliards de F CFP.

3. Le traitement des déchets

La production annuelle de déchets, estimée à 136 000 tonnes en 2010 (dont 75 % à Tahiti), a progressé de 40 % en dix ans. La gestion des déchets en milieu insulaire¹ représente un défi de taille pour la Polynésie française, amplifié par la dispersion et l'éloignement des îles.

¹ En septembre 2005, 15 pays océaniques, dont la Polynésie française, ont adopté une stratégie de gestion des déchets solides pour la région Pacifique. Celle-ci est orientée vers trois directions : la modernisation des systèmes de gestion des déchets, le développement du recyclage et les activités institutionnelles de promotion (éducation du public, échange d'information, renforcement des capacités, etc.).

En Polynésie française, la gestion des déchets, de la collecte au traitement des ordures ménagères, relève des communes¹. Compte tenu des retards accumulés et tout comme pour l'eau potable et l'assainissement, leurs obligations en matière de traitement des déchets ont été repoussées au 31 décembre 2024.

Des programmes de gestion des déchets (PGD) ont été progressivement élaborés à partir de 1997 afin d'implanter des centres d'enfouissement technique (CET) pour les déchets ultimes et de valoriser les recyclables. Fin 1997, la SEP (Société environnement polynésien), société d'économie mixte², a été créée pour organiser la collecte et le recyclage des déchets sur les îles de Tahiti et Moorea.

En 2000, la SEP a mis en service le Centre d'enfouissement technique (CET) de Paihoro (Tahiti) pour le traitement des déchets non recyclables de Tahiti et de Moorea. D'une capacité de traitement de 70 000 tonnes par an, le centre est prévu pour fonctionner jusqu'en 2023.

Le traitement préalable des déchets recyclables est mené au Centre de recyclage et de transfert (CRT) de Motu Uta (Papeete) depuis 2000. Les déchets issus du tri sélectif y sont classés par catégories et compactés avant d'être dirigés pour recyclage vers des usines d'Asie du Sud-est, essentiellement vers Singapour et l'Indonésie pour le papier et le carton, vers l'Inde et la Chine pour l'aluminium et le fer et vers la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou l'Asie pour les plastiques.

En 2004, la SEP a ouvert deux stations pour recueillir les déchets avant leur transfert vers les centres de traitement de Tahiti, une à Punaauia (Tahiti) et l'autre à Moorea. En 2011, le traitement sélectif des déchets a été implanté dans quelques communes des îles Sous-le-Vent (Uturoa et Tumaraa sur l'île de Raiatea et Maupiti).

Un seul CET (à Bora Bora) est actuellement en exploitation hors des îles du Vent. Un autre CET est en cours de réalisation et devrait être opérationnel en 2015 sur l'île de Tubuai, dans l'archipel des Australes. Dimensionné pour 15 ans (avec option d'extension sur 30 ans), il est pourvu d'un casier pour les ordures ménagères, d'un casier pour les déchets inertes ainsi que d'une plateforme où pourront être aménagées une déchetterie et une aire de compostage dans une phase ultérieure. Cette opération, d'un montant total de 217 millions de F CFP, a été inscrite au Contrat de projets 2008-2014.

Au total, le Contrat de projets 2008-2014 a consacré 1,1 milliard de F CFP au traitement des déchets, avec un taux d'engagement de 58 % et un taux de réalisation de 17 %. Le nouveau Contrat de projets 2015-2020 relatif aux projets d'investissement communaux établit de nouveau dans ses priorités la gestion des déchets.

¹ Les frais liés à la collecte sont directement pris en charge par les communes. Le financement du traitement est pour sa part co-assuré par les communes et le Pays.

² Le capital de la SEP était détenu majoritairement par le Pays (79,5 %), puis des partenaires privés et des communes. Elle a été dissoute en 2014, pour être remplacée par le syndicat mixte ouvert (SMO) Fenua Ma. Le SMO Fenua Ma, constitué des communes de Tahiti et Moorea (à l'exception de Faa'a) et du Pays, a pour objet la mise en œuvre du service public de traitement des déchets.

Section 6

La construction

LA SITUATION S'AMÉLIORE DANS LE BTP

La situation dans le BTP s'améliore en 2014 : le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 12 % sur un an. La forte progression des dépenses liquidées par le Pays impacte positivement le chiffre d'affaires des entreprises du génie civil (+24 %). Le chiffre d'affaires de la branche bâtiment, principal pourvoyeur d'emploi du secteur, augmente également, à la fois pour les entreprises du gros œuvre (+17 %) et pour celles du second œuvre (+2 %). Toutefois, les effets de cette hausse ne se sont pas fait ressentir sur l'emploi (-7,3 % sur un an), en l'absence de perspectives fortes, en particulier en matière de logement social. Au total, en cinq ans, 1 600 emplois ont été supprimés dans le secteur (-29 % des effectifs).

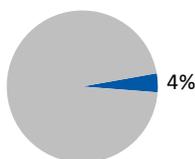
1. Aperçu structurel

En 2011, le secteur du bâtiment et des travaux publics contribuait à hauteur de 4 % à la formation du Produit intérieur brut de la Polynésie française. Il concentre 7 % de l'emploi salarié marchand en 2014¹.

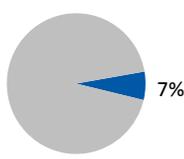
Au 31 décembre 2014, le répertoire territorial des entreprises (RTE) recensait 3 289 entreprises en activité dans le secteur, majoritairement des unités de petite taille. Seules 3 % emploient 10 salariés et plus.

Le poids du secteur de la construction dans...

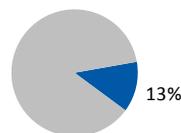
... la création de richesses
(2011)



... les effectifs salariés
(nov. 2014)



... les créations
d'entreprises (déc. 2014)



Sources : ISPF, CPS

Le *Bâtiment* regroupe 76 % de l'effectif global du BTP, soit 3 050 salariés et génère plus des deux tiers du chiffre d'affaires de la filière. L'activité de *Second œuvre* est la plus importante, concentrant 57 % des effectifs du *Bâtiment*.

Les *Travaux publics* concentrent les plus grandes entreprises. Ils génèrent près d'un tiers de l'activité globale du BTP et emploient environ 24 % des salariés (soit 950 personnes). La filière regroupe davantage d'importantes PME, notamment pour les *constructions de chaussées routières* et les *travaux maritimes et spécialisés* où une quinzaine d'entreprises dépassent les 50 salariés.

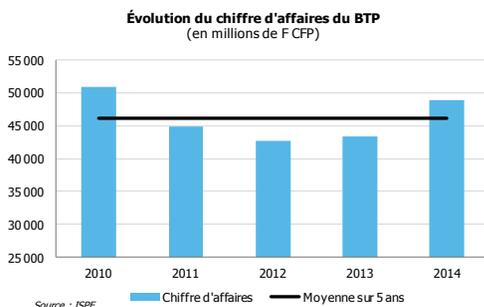
¹ Salariés déclarés à la Caisse de prévoyance sociale à fin novembre 2014.

Un chiffre d'affaires en hausse de 12 %

La situation dans le BTP s'améliore en 2014 : le chiffre d'affaires du secteur s'inscrit en hausse de 12 % sur un an.

L'augmentation des dépenses liquidées, en lien avec la relance des travaux d'aménagement routiers et aéroportuaires, impacte positivement le chiffre d'affaires des entreprises du génie civil (+24 %).

Le chiffre d'affaires de la branche bâtiment, principal pourvoyeur d'emploi du secteur, augmente également. Cela concerne à la fois les entreprises du gros œuvre (+17 %) et du second œuvre (+2 %). Néanmoins, les effets de cette hausse sur l'emploi salarié ne se sont pas fait ressentir, en l'absence de perspectives fortes, en particulier en matière de logement social.



Dans ce contexte, les entreprises du BTP réalisent des gains de productivité et améliorent leur trésorerie, tandis que les effectifs continuent de diminuer (-7,3 % sur un an). Au total, en cinq ans, 1 600 emplois ont été supprimés dans le secteur, représentant une baisse de 29 % des effectifs.

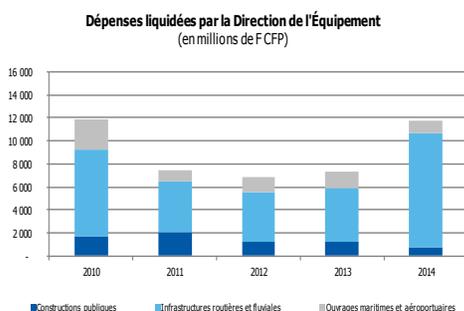
2. Les travaux publics

Après plusieurs années difficiles, l'activité de la branche *Travaux publics* se redresse sous l'effet de la reprise de la commande publique.

Les dépenses liquidées augmentent nettement

Les dépenses liquidées par la *Direction de l'équipement* se sont élevées à 11,7 milliards de F CFP (+61 %), ce qui représente un taux de consommation des crédits de 63 % sur le budget général. Les îles du Vent (64 %), les Tuamotu-Gambier (11 %) et les Marquises (9 %) concentrent l'essentiel des dépenses liquidées.

En parallèle, le montant des marchés publics attribués dans l'année a augmenté de 22 % à 10,3 milliards de F CFP, pour un total de 103 marchés.



Les *infrastructures routières, fluviales et aéroportuaires* concentrent 85 % des dépenses de la Direction de l'équipement en 2014, soit un montant de 10 milliards de F CFP (+ 113 % sur un an). Ces réalisations concernent essentiellement des travaux sur le réseau routier (fin des travaux du tunnel de Punaauia, rénovation de chaussées à Punaauia et à Arue, etc.), et les ouvrages aéroportuaires (réfection ou mise aux normes des pistes de Huahine, Tubuai et Takapoto), ainsi que des travaux de protection des berges des rivières.

Avec 9 % des dépenses liquidées en 2014, le budget consacré aux *ouvrages maritimes* a reculé de 26 % à 991 millions de F CFP. Parmi les travaux réalisés figurent la rénovation du débarcadère Nord de Tatakoto, le déroctage du chenal d'accès au port de Mataura et la réhabilitation de la marina de Maupiti.

Enfin, les opérations en matière de *constructions publiques* ont chuté de 73 % pour s'établir à 733 millions de F CFP. Parmi les travaux les plus importants figurent le programme de constructions d'abris para-cycloniques aux Tuamotu-Gambier, la rénovation des aérogares de Moorea, de Huahine et de Nuku Hiva, ainsi que la fourniture et l'installation d'équipements photovoltaïques pour quatorze abris de survie aux Tuamotu-Gambier.

Le rôle de l'aménageur public TNAD se renforce

L'établissement public industriel et commercial Tahiti Nui aménagement et développement (TNAD) est chargé de procéder ou de contribuer à la réalisation, la rénovation et/ou la gestion des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature destinés à un usage public ou d'utilité publique en Polynésie française. Il est également chargé de concourir aux opérations de mise en valeur du patrimoine immobilier du Pays. Ces missions couvrent notamment la promotion et le développement des grandes opérations d'aménagement du Pays¹ telles que celle de la future zone touristique Tahiti Mahana Beach à Punaauia ou du projet immobilier Ainapare sur le front de mer de Papeete.

En 2014, le budget de TNAD s'est élevé à 9 milliards de F CFP, dont 8 milliards de F CFP pour la section d'investissement. Parallèlement, les dépenses liquidées ont nettement augmenté pour s'établir à 2,3 milliards de F CFP. Les plus importantes dépenses ont concerné l'acquisition du foncier pour les projets touristiques Moorea Mahana Beach (824 millions de F CFP) et Tahiti Mahana Beach (444 millions de F CFP). TNAD a également financé les équipements du nouveau Centre Hospitalier (387 millions de F CFP), le projet immobilier Ainapare (277 millions de F CFP) et le projet du collège de Teva I Uta à Mataiea (92 millions de F CFP).

Au total, *la commande publique* connaît en 2014 une forte reprise, comme en témoigne la hausse de 84 % des dépenses liquidées par le Territoire. Les opérations les plus importantes ont été financées d'une part, par le troisième instrument financier (3IF) de l'État pour les équipements structurants (réseau routier, défense contre les eaux, ouvrages portuaires et aéroportuaires), et d'autre part, par le Contrat de projets 2008-2014 pour les abris anticycloniques des Tuamotu-Gambier.

¹ En 2015, l'établissement TNAD devrait être réorganisé pour assurer une bonne gestion de ces grands chantiers. Il va se doter d'une structure nommée "cellule grands projets", qui recrutera des compétences de niveau international pour instruire des projets comme le Tahiti Mahana Beach (complexe touristique de 52 ha qui comprendra plusieurs hôtels, dont le coût est estimé à 250 milliards de F CFP).

Dépenses liquidées par le Territoire (en millions de F CFP)

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations	
						2014/2013	2013/2012
Direction de l'Équipement	11 812	7 507	6 827	7 285	11 714	60,8%	6,7%
Tahiti nui aménagement et développement	4 969	1 121	481	319	2 256	607,0%	-33,6%
Direction de l'enseignement secondaire	980	505	323	302	501	65,9%	-6,5%
Direction de l'Aviation civile	1 203	886	433	749	1 427	90,5%	73,1%
Total	18 964	10 019	8 064	8 655	15 898	83,7%	7,3%

Sources : Directions de l'équipement, de l'aviation civile et de l'enseignement secondaire, Tahiti Nui aménagement et développement (TNAD)

Pour l'exercice budgétaire 2015, 25 milliards¹ de F CFP d'autorisations de programme ont été votées dont 11 milliards de F CFP de crédits de paiement immédiatement disponibles pour des opérations nouvelles réparties sur l'ensemble des archipels de la Polynésie française.

Les investissements de l'État en Polynésie française

La construction du futur centre de détention de Papeari², dont les travaux ont débuté au second semestre 2013, représente un budget global de 9,4 milliards de F CFP sur la période 2013-2016. Cet investissement est entièrement financé par l'État. Les travaux devraient mobiliser 320 emplois annuels sur trois ans, puis générer 255 emplois permanents après la mise en service de l'établissement.

Le projet TELSITE 2 est le deuxième grand projet initié par l'État en 2014. Il concerne la rénovation du système de surveillance géo-mécanique et sismique TELSITE autour de l'atoll de Mururoa. Le ministère de la Défense va lancer, en mai 2015, les travaux de construction d'une base de vie (superficie de 3 000 m²), qui accueillera près de 250 personnes sur l'atoll. En outre, il va construire une zone logistique et sécuriser les quais et certains bâtiments. Au total, le coût de ce chantier, qui doit durer plusieurs années, est estimé à 12 milliards de F CFP.

Enfin, parmi les grands projets privés, la société Aéroport de Tahiti (ADT) a lancé des travaux au sein de l'aéroport de Tahiti-Faa'a. Les travaux de réfection de la piste de l'aéroport de Tahiti Faa'a, achevés en décembre 2014, ont coûté 1,5 milliard de F CFP. La rénovation de la zone de restauration, financé par ADT et Newrest, a nécessité un investissement de 120 millions de F CFP. Pour 2015, la société ADT prévoit également d'agrandir l'espace des arrivées internationales, en particulier la salle de livraison des bagages.

3. Le logement

Le marché du logement se caractérise par une forte inadéquation entre l'offre et la demande. Alors que la demande connaît une croissance rapide³, notamment en raison du phénomène sociétal de décohabitation, l'offre de logements ne couvre qu'insuffisamment ces besoins, particulièrement en matière de logement social.

¹ Leur répartition par archipel est la suivante : îles du Vent (54 %), Marquises (19 %) et Tuamotu-Gambier (15 %)

² La construction sur un site de 10 hectares de cet établissement de 20 000 m² a été autorisée le 17 avril 2013. À terme, il pourra accueillir 410 détenus.

³ Les besoins sont estimés à 2 200 nouveaux logements par an selon les projections de population à horizon 2027.

3.1 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

Bénéficiant de taux d'intérêt favorables, l'encours des crédits à l'habitat, s'élevant à 181,8 milliards de F CFP fin 2014, poursuit son évolution à la hausse (+2,1 %, après +1,5 % en 2013). L'investissement immobilier des ménages est soutenu : la production locale de nouveaux crédits s'élève à 24 milliards de F CFP, contre 20 milliards de F CFP en 2013.

En revanche, la production de crédits en faveur de l'immobilier d'entreprises a reculé de 7 % pour s'établir à 2,3 milliards de F CFP en 2014. Les investisseurs ont de nouveau fait preuve d'attentisme.

En juin 2014, l'Assemblée de Polynésie française a adopté une loi du Pays instituant une aide à l'investissement des ménages pour la construction d'une maison à usage d'habitation principale ou l'acquisition d'un logement neuf à usage d'habitation principale. Le montant de l'aide est fixé forfaitairement à 20 000 F CFP par mètre carré de surface habitable, seuls les cent premiers mètres carrés étant pris en compte. Elle est attribuée exclusivement aux personnes physiques percevant un revenu moyen mensuel n'excédant pas les limites fixées en fonction du nombre de personnes composant le ménage.

Évolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux (en millions de F CFP)

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Crédit habitat des ménages						
Nombre de prêts	1 276	1 904	1 504	1 179	1 343	13,9%
Montant des prêts	16 299	26 546	21 586	20 000	24 083	20,4%
Crédit immobilier des entreprises						
Nombre de prêts	114	106	113	102	95	-6,9%
Montant des prêts	3 034	5 516	2 571	2 320	2 262	-2,5%

Sources : IEOM et établissements de crédit

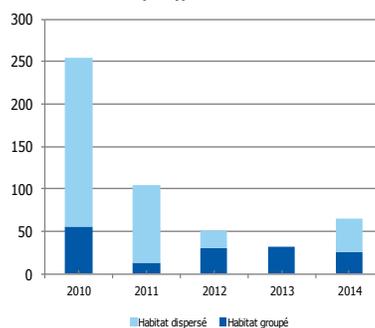
3.2 LE LOGEMENT SOCIAL

Moins de 20 % de la population bénéficiait d'un logement social en 2012. D'ici à 2027, le territoire comptera 28 500 ménages de plus, par l'effet démographique. Pour faire face à ces besoins, il est nécessaire que le parc social augmente au rythme de 400 à 500 logements par an.

Une production de logement social insuffisante

Pourtant révisés à la baisse, les objectifs de production annuelle de logements sociaux fixés par le Contrat de projets 2008-2013 (240 logements groupés par an) n'ont pas été atteints, malgré des possibilités de financement importantes. Néanmoins, la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2014 a permis la programmation et le démarrage de plusieurs opérations supplémentaires en phase de travaux. De 2008 à 2014, la production moyenne annuelle de l'Office polynésien de l'habitat (OPH) a atteint seulement 56 logements groupés et 113 logements dispersés.

Évolution de la livraison de logements sociaux par type d'habitat



Source : OPH

En 2014, les mises en chantier d'opérations d'habitat groupé ont concerné 352 logements. Seuls 25 logements ont, en revanche, été livrés en fin d'année (résidence Teiviroa de Punaauia). En habitat dispersé, la construction de 41 logements en individuel sous la forme de fare bois ont démarré en 2014, dont 37 ont abouti avec la réception de leur certificat de conformité.

Une demande en forte hausse

En un an, la demande en logement social s'est accrue de 59 % (5 741 demandeurs sont recensés par l'OPH en 2014, après 3 300 en 2013 et 2 531 en 2012).

Cette hausse est liée aux demandes en habitat dispersé qui ont triplé en un an, à la suite de la relance des programmes subventionnés par le Pays et des modifications réglementaires effectuées en fin d'année (assouplissement des formalités administratives de constitution des dossiers). De 2008 à 2014, la demande moyenne est de 3 483 logements par an : 2 234 en habitat groupé et 1 250 en habitat dispersé.

Au 31 décembre 2014, l'OPH gérait un parc de 2 841 logements. D'après la Cour territoriale des comptes¹, 38 % du parc nécessite de lourdes opérations de maintenance et d'entretien pour être remis à un niveau décent.

Émergence de nouveaux opérateurs pour relancer l'offre

L'Office polynésien de l'habitat (OPH) est l'établissement public chargé de l'exécution des programmes de construction de logements sociaux en habitat groupé et dispersé sur toute la Polynésie française. Il a ouvert, fin mars 2015, une antenne dédiée aux archipels éloignés², chargée d'instruire les demandes d'aide au logement en provenance des îles.

En août 2014, l'Assemblée de Polynésie française a adopté une loi du Pays qui permet aux sociétés privées d'obtenir la défiscalisation métropolitaine pour construire des logements sociaux ou intermédiaires. Les pouvoirs publics espèrent ainsi relancer l'offre pour atteindre un niveau de production suffisant : l'objectif affiché est de construire 1 500 logements par an (dont les deux tiers en collectif). Les investisseurs privés seront chargés de leur construction et la gestion locative en reviendrait à l'OPH.

La société S.A.S Puna Ora est le premier opérateur privé de la Polynésie française à avoir été agréé (décembre 2013) dans ce cadre. Il devrait lancer cinq programmes de construction, représentant 232 logements aidés. Le coût de la première tranche des travaux devrait s'élever à 6,5 milliards de F CFP. Le soutien de l'État permet de financer 35 % du projet.

¹ Rapport d'observations définitives sur la gestion de l'Office Polynésien de l'Habitat pour les exercices 2002 à 2011 (décembre 2012).

² Le Fonds de développement des archipels, qui avait notamment la charge des aides au logement dans tous les archipels en dehors de Tahiti et Moorea, a été fermé définitivement en septembre 2013. Le service des aides au logement de l'OPH voit ainsi son périmètre étendu à l'ensemble du Pays. D'autre part, l'établissement TNAD s'est vu octroyer en fin d'année (Arrêté n° 1913 du 23 décembre 2014) la possibilité d'intervenir dans la construction, la rénovation et la gestion de logement ou d'opération immobilière à caractère social ou aidé.

Une programmation accrue à partir de 2015

En décembre 2014, le ministère du Logement a présenté son plan de campagne pour 2015. L'objectif fixé est d'atteindre un total de 544 livraisons de logements, répartis en 400 pour l'habitat individuel et 144 pour l'habitat collectif. Un programme de rénovation de maisons individuelles est également prévu (plus de 500 dossiers d'aides en matériaux). Ce plan de campagne devrait mobiliser une enveloppe budgétaire de 6 milliards de F CFP.

Dans le cadre du Contrat de projets 2015-2020, une enveloppe de 11,9 milliards de F CFP est dédiée à la production de logements sociaux, soit 41 % de l'enveloppe totale. Elle est financée par le Pays et l'État à hauteur de 40 % chacun, et 20 % sur les fonds propres¹ de l'OPH.

L'OPH prévoit en 2015 le démarrage de la construction de 207 logements et la programmation de 240 logements en habitat groupé, pour un coût total de 10,7 milliards de F CFP. En habitat dispersé, il prévoit la livraison de 65 logements en individuel sous la forme de fare bois et la programmation de 317 nouveaux fare (5,5 milliards de F CFP).

¹ L'OPH et l'AFD ont signé fin décembre 2014 une convention de prêt d'un montant de 847 millions de F CFP, pour le financement des opérations suivantes : Domaine LABBE (120 logements à Pirae), VAITUPA (55 logements à Paea) et TEROMA extension (16 logements à Faa'a).

Section 7

Le commerce

UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE MITIGÉE

Après plusieurs années de baisse d'activité, le secteur du commerce automobile bénéficie d'un rebond du marché : son chiffre d'affaires progresse de 8 % en 2014. En revanche, les professionnels du commerce de gros et du commerce de détail déplorent la faiblesse de leur courant d'affaires (respectivement -1,3 % et -1,0 %) et font état de tensions de trésorerie persistantes. Sur un an, l'emploi s'inscrit cependant en hausse de 0,9 %, en lien avec l'ouverture d'un nouvel hypermarché sur la côte Ouest de Tahiti.

La consommation des ménages représente plus des deux tiers du PIB¹, ce qui confère une place centrale au commerce dans l'économie polynésienne. En 2014, ce dernier concentrait 15 % des effectifs salariés et 22 % des entreprises du secteur marchand.

La consommation des ménages est mieux orientée qu'en 2013

La consommation des ménages est mieux orientée qu'en 2013, mais reste peu dynamique dans un contexte de tensions persistantes sur le marché du travail. Les importations de biens alimentaires (+2,3 %), de biens de consommation courante (+3,4 %) et de biens d'équipement ménagers (+9,3 %) progressent, sans pour autant toujours retrouver leur niveau antérieur. Les ventes de véhicules de tourisme augmentent sur le marché du neuf (+3,9 %) et de l'occasion (+6,2 %). En revanche, les encours de crédits à la consommation sont en net retrait (-5,9 % en glissement annuel).

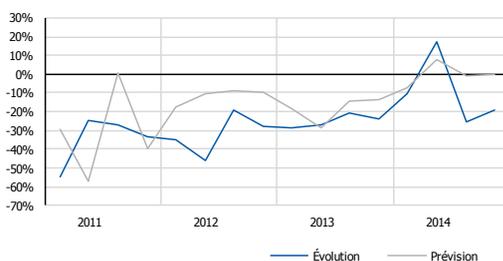
Les professionnels du commerce déplorent cependant une activité dégradée

Les professionnels du secteur, interrogés à l'enquête de conjoncture de l'IEOM, déplorent cependant dans l'ensemble un courant d'affaires dégradé tout au long de l'année. La situation diffère toutefois selon les segments d'activité.

Le secteur du commerce automobile bénéficie d'un rebond du marché : son chiffre d'affaires progresse de 7,9 % en 2014, en cumul, et les chefs d'entreprise se déclarent raisonnablement optimistes sur leur activité.

En revanche, les professionnels du commerce de gros et du commerce de détail déplorent la faiblesse de leur courant d'affaires (respectivement -1,3 % et -1,0 %) et font état de tensions de trésorerie persistantes.

Solde d'opinions relatif à l'activité dans le secteur du commerce



Source : Enquête de conjoncture de l'IEOM

¹ En 2011, la consommation des ménages atteint 360 milliards de F CFP pour un PIB calculé à 532 milliards de F CFP.

Chiffre d'affaires dégagé par les entreprises du commerce (en millions de F CFP)

	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Commerce de gros	167 781	168 747	165 140	162 984	-1,3%
Commerce de détail	163 436	165 189	164 809	163 179	-1,0%
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	28 894	26 784	28 011	30 235	7,9%
Total	360 111	360 720	357 960	356 398	-0,4%

Sources : ISPF, Service des contributions

Le nombre d'établissements se réduit depuis deux ans

Dans ce contexte mitigé, le nombre d'établissements dans la branche commerce se réduit de nouveau en 2014 (-0,5 %, après -3,4 % en 2013), en particulier dans le commerce alimentaire de gros (-26,8 %) et de détail (-6,3 %). Le commerce alimentaire de détail enregistre la plus forte réduction : en quatre ans, 404 établissements ont disparus, soit une baisse de plus d'un tiers. Près de 96 % des entreprises du commerce ont moins de 10 salariés.

Évolution du nombre d'entreprises du commerce

	2011	2012	2013	2014	dont entreprises de 10 salariés et plus	Variations 2014/2013
Commerce de gros :	1 677	1 720	1 654	1 691	84	2,2%
alimentaire	136	140	179	131	23	-26,8%
biens domestiques et électroniques	557	534	503	503	18	0,0%
équipements industriels	203	194	73	75	9	2,7%
autres	781	852	899	982	34	9,2%
Commerce de détail	2 898	3 010	2 898	2 844	117	-1,9%
alimentaire	1 101	1 106	744	697	55	-6,3%
non alimentaire	1 797	1 904	2 154	2 147	62	-0,3%
Commerce et réparation automobile	572	606	603	594	15	-1,5%
Total général	5 147	5 336	5 155	5 129	216	-0,5%

Sources : RTE, ISPF

L'emploi bénéficie de l'ouverture d'un nouvel hypermarché

Le repositionnement des acteurs de la grande distribution se poursuit, dans un secteur auparavant peu animé. Le groupe Carrefour, après avoir ouvert fin 2012 un troisième hypermarché à Taravao, a inauguré un quatrième hypermarché fin 2014 sur la côte Ouest de Tahiti. Il couvre 3 200 m² de surface et 350 emplois ont été créés à cette occasion. En revanche, le groupe Casino, placé en juillet 2013 en redressement judiciaire avec un passif déclaré de 3,5 milliards de F CFP, a été placé en liquidation en avril 2015. Sur un an, l'emploi s'inscrit en hausse de 0,9 %, tiré par le commerce de détail (+4,9 %).

Effectifs salariés du commerce

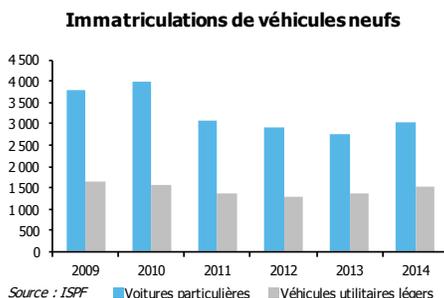
	2009 déc.	2010 déc.	2011 déc.	2012 nov.	2013 nov.	2014 nov.	Variations 2014/2013
Commerce de gros	3 397	3 475	3 326	3 124	3 098	3 056	-1,4%
Commerce de détail	5 475	5 302	5 261	5 141	5 011	5 257	4,9%
Commerce et réparation automobile	1 096	1 018	976	910	899	893	-0,7%
TOTAL	9 968	9 795	9 563	9 175	9 008	9 206	2,2%

Sources : CPS, ISPF

Rebond du commerce automobile

Entre 2007 et 2013, les ventes de voitures neuves ont diminué de près de moitié, malgré un sursaut en 2010, lié à la mise en place d'une prime à la casse.

En 2014, le marché enregistre un net rebond : les immatriculations de véhicules neufs augmentent de 10 % (après -1,3 % en 2013), portées tant par les ventes de véhicules utilitaires légers (+12 %) que par celles de voitures particulières (+9 %).



En parallèle, la consolidation du secteur, dont les effectifs (900 employés fin 2014) ont diminué de 19 % en l'espace de cinq ans, se poursuit : le groupe SOPADEP, qui commercialisait déjà sept marques automobiles¹ a racheté en mars 2015 au distributeur CFAO Motors Polynésie l'ensemble des marques qu'il proposait². CFAO Motors Polynésie, installé sur le territoire depuis 2009, cesse ainsi ses activités.

En 2014, et afin de faciliter la transition énergétique, le Pays a instauré un régime fiscal privilégié concernant l'importation des véhicules hybrides et électriques, en les exonérant de la taxe de mise en circulation (TMC), de la TVA et des droits et taxes à l'importation, ensemble fiscal qui représentait environ 25 % du coût de ces véhicules.

Vers la création d'une Autorité polynésienne de la concurrence

En juin 2014, l'Assemblée de Polynésie française a adopté une loi du pays introduisant un cadre réglementaire concurrentiel sur le territoire sous la forme d'un code de la concurrence, qui devrait être promulgué courant 2015.

Elle prévoit également la mise en place d'une autorité administrative indépendante, baptisée « Autorité polynésienne de la concurrence », qui disposera de pouvoirs préventifs et répressifs afin d'assurer l'efficacité du droit de la concurrence.

Dans cette perspective, une convention de partenariat avec l'Autorité de la concurrence métropolitaine est en cours d'élaboration afin de permettre à l'Autorité polynésienne de bénéficier d'une assistance technique.

¹ Peugeot, Hyundai, Mitsubishi, Isuzu, Kia, Mazda et Porsche.

² BMW, Mini, Chevrolet et Citroën.

Section 8

Le tourisme

LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE EST PORTÉE PAR LA CROISIÈRE

Soumis aux aléas de la conjoncture internationale, en particulier nord-américaine, le produit touristique polynésien a des difficultés à garder sa place dans un contexte concurrentiel accru. La Polynésie française n'a bénéficié ni de la croissance du tourisme mondial, ni de la dynamique porteuse de la zone Pacifique.

La destination Tahiti montre cependant des signes encourageants sur la période récente : avec 180 600 touristes accueillis en 2014, l'activité touristique connaît un regain de fréquentation (+10 % par rapport à 2013), portée par le dynamisme de la croisière (+43 %), qui bénéficie d'une présence accrue des paquebots internationaux.

Le coefficient moyen de remplissage des hôtels s'améliore de trois points à 63 % en raison d'une nouvelle baisse du nombre de chambres offertes (-4,1 %), couplée à une légère hausse du nombre de ventes (+0,3 %). Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie et les revenus par chambre progressent sur l'année.

Entre 2000 et 2014, la capacité d'accueil de l'hôtellerie internationale a diminué de 577 chambres (-17 %).

1. Poids dans l'économie

Le tourisme occupe une place centrale dans l'économie polynésienne : première source d'exportation de biens et services du territoire, l'industrie touristique polynésienne rassemble 2 750 entreprises (soit 12 % du total en 2014), qui génèrent 15 % des chiffres d'affaires cumulés en Polynésie française et emploient 16 % des effectifs salariés (9 720 personnes).

L'hôtellerie-restauration est le secteur le plus important de cette industrie, avec deux tiers des entreprises (principalement dans la restauration) et des salariés du tourisme en 2014. L'hôtellerie-restauration représente 3,7 % de la valeur ajoutée produite en Polynésie française en 2011 et regroupe 1 950 entreprises fin 2014, soit 8,2 % du tissu d'entreprises du territoire.

Les autres entreprises de l'industrie touristique évoluent dans les transports (25 %), les activités culturelles, récréatives et sportives (4 %), et les autres activités touristiques (3 %).

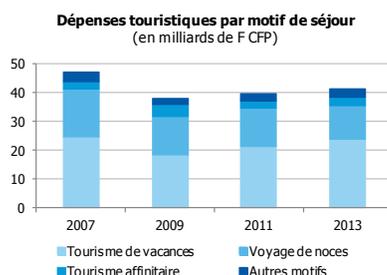
Des recettes importantes et précieuses pour le territoire

En 2013, les touristes ont dépensé en Polynésie française 41 milliards de F CFP. Les dépenses touristiques représentent 3,5 fois le montant des exportations de produits locaux (12 milliards de F CFP) et pèsent pour près de 37 % dans le total des exportations de biens et services polynésiennes. Par ailleurs, la balance entre les dépenses des touristes étrangers séjournant sur le territoire et celles des résidents polynésiens en voyage à l'étranger génère un solde positif de 27 milliards de F CFP et contribue ainsi à l'excédent des transactions courantes de la balance des paiements.

Les touristes terrestres dépensent localement plus de 32 milliards de F CFP, générant 78 % des recettes touristiques totales. Les couples en voyage de noces représentent à eux seuls 29 % du total, avec la dépense moyenne par séjour la plus élevée. La croisière a, pour sa part, engendré 8,9 milliards de F CFP de recettes en 2013, soit 22 % des recettes touristiques totales.

En moyenne, chaque visiteur dépense 250 500 F CFP au cours d'un séjour de 13,4 jours. Le logement et la restauration représentent près des trois quarts de ce budget, les transports sur place 12 %, tandis que les achats divers et les loisirs pèsent 15 %.

Le marché nord-américain est le plus rémunérateur et concentre 38 % des dépenses touristiques globales.

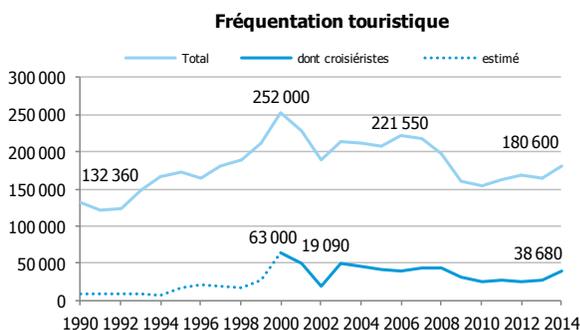


Source : ISPF, Enquête sur les dépenses touristiques

2. La fréquentation touristique

Depuis 2007, la destination Tahiti enregistre une relative désaffection de sa clientèle : la fréquentation a décliné de manière significative et atteint son niveau le plus bas en 2010 avec 154 000 touristes, un niveau inférieur d'un tiers à celui de l'année 2000.

Avec 180 600 touristes accueillis en 2014, l'activité touristique connaît un regain de fréquentation (+10 % par rapport à 2013), portée par le dynamisme de la croisière (+43 %), qui bénéficie d'une présence accrue des paquebots internationaux.



Source : ISPF, C. Blandy (2011)

Le rôle prépondérant des touristes nord-américains

Les États-Unis confortent leur position de premier marché émetteur de touristes avec une forte hausse de fréquentation (+16 %). La clientèle américaine représente 51 % des croisiéristes en 2014 (+4 points) et 32 % des touristes en hébergement terrestre payant.

La fréquentation américaine s'est cependant contractée de 35 % entre 2001 et 2014. Cette désaffection, en partie liée à l'évolution défavorable du taux de change réel du dollar sur la période, explique pour deux tiers le repli global de la fréquentation observée sur la décennie, ce qui confirme le rôle primordial du marché nord-américain pour la destination Tahiti.

Second marché émetteur, le marché européen (35 % de part de marché) progresse de 7,5 % sur un an. Le nombre de touristes français progresse de 5,9 % par rapport à 2013 mais reste inférieur de 31 % par rapport à 2001.

Les touristes provenant de la zone Asie-Pacifique représentent 22 % des arrivées en 2014 (+5,2 % sur un an). Le Japon est le premier marché émetteur asiatique (7 % des arrivées), loin devant la Chine (2 %, +1 400 visiteurs sur un an).

Répartition des touristes par domicile permanent

	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Amérique du Nord	56 843	59 892	60 862	71 548	17,6 %
États-Unis	49 385	52 858	53 656	62 278	16,1 %
dont Hawaïi	288	331	176	421	ns
Canada	7 458	7 034	7 206	9 270	28,6 %
Amérique du Sud et centrale	6 704	7 320	7 469	6 607	-11,5 %
Europe	64 272	62 661	58 045	62 425	7,5 %
France métropolitaine	35 835	35 898	32 946	34 887	5,9 %
Italie	10 471	9 409	8 103	7 887	-2,7 %
Pacifique - Asie	34 484	38 549	37 432	39 365	5,2 %
Japon	12 990	12 989	13 175	12 527	-4,9 %
Nouvelle-Zélande	5 484	7 166	6 477	7 136	10,2 %
Australie	8 236	10 224	9 167	9 315	1,6 %
Nouvelle-Calédonie	3 946	4 022	3 826	4 111	7,4 %
Autres zones	473	556	585	657	12,3 %
Total	162 776	168 978	164 393	180 602	9,9 %

Sources : Service du tourisme, ISPF

3. L'industrie hôtelière

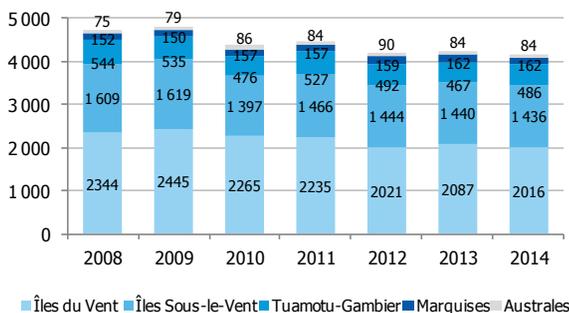
L'offre hôtelière s'appuie sur une hôtellerie d'envergure internationale, concentrée sur les îles de Bora Bora, Tahiti et Moorea, qui offre deux tiers des 4 240 chambres que compte le territoire en 2014, et emploie huit salariés de l'hôtellerie sur dix.

Elle rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme *Starwood* (*Le Méridien, Saint Regis, Accor (Sofitel), Hilton* (à Moorea et Bora Bora), *Intercontinental* (à Tahiti, Moorea et Bora Bora), et des entreprises locales, comme *South Pacific Management (Pearl Resorts, dont Le Tahaa, labellisé Relais & Châteaux)* ou *Maitai* (Bora Bora, Rangiroa et Huahine).

La clientèle de ces établissements est essentiellement constituée de touristes internationaux : les résidents représentent seulement 13 % des nuitées vendues et sont de moins en moins nombreux (18 % des nuitées en 2009).

L'offre hôtelière a dû s'adapter au repli de la fréquentation touristique : entre 2000 et 2014, la capacité d'accueil de l'hôtellerie internationale a diminué de 577 chambres (-17 %). À fin juillet 2014, on dénombre 45 établissements hôteliers en activité, dont 40 dans l'archipel de la Société. Seuls trois établissements hôteliers demeurent ouverts aux Tuamotu et deux aux Marquises.

Capacité d'hébergement par archipel
en nombre de chambres



Sources : Service du tourisme, ISPF

L'hôtellerie internationale sort affaiblie de la crise...

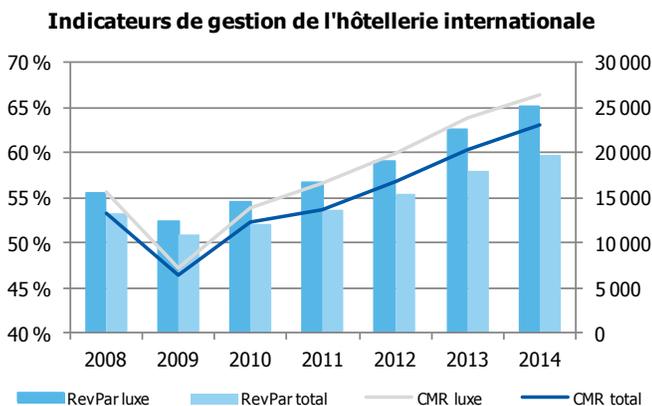
La capacité hôtelière n'a cessé de croître jusqu'en 2009, dynamisée par les dispositifs de défiscalisation. Entre 2007 et 2010, avec la chute de la fréquentation touristique, la Polynésie française a pâti d'un « effet ciseau » (moins de touristes pour davantage de structures d'accueil) qui a pesé sur la rentabilité des établissements et entraîné la fermeture de plusieurs unités d'importance. Le plus grand et plus ancien hôtel de Raiatea, le Hawaiki Nui, a fermé ses portes fin mars 2015. Ouvert en 1966, cet établissement de 28 chambres avait construit les premiers bungalows sur l'eau au monde.

Cette diminution des capacités d'accueil a contribué à la restauration progressive des performances des établissements qui ont résisté à la crise. En 2014, le coefficient moyen de remplissage (CMR) des hôtels s'améliore de trois points sur un an à 63 % en raison d'une nouvelle baisse du nombre de chambres offertes (-4,1 %), couplée à une légère hausse du nombre de ventes (+0,3 %). Il a désormais retrouvé son niveau d'avant crise (62 % en 2006).

... mais améliore ses indicateurs de gestion, en particulier dans la gamme luxe

Les indicateurs de gestion, qui s'étaient sensiblement dégradés, s'améliorent en parallèle progressivement depuis 2009 : le revenu par chambre disponible (RevPar) progresse notamment de 82 % en six ans.

La gamme luxe domine le secteur de l'hôtellerie internationale avec 19 établissements classés 4 ou 5 étoiles et 70 % des chambres vendues en 2014. La clientèle y est principalement américaine (34 %) et européenne (27 %), les résidents polynésiens représentant 12 % des chambres vendues dans cette gamme.



Source : ISPF, Enquête de fréquentation hôtelière

Les établissements de luxe présentent des indicateurs de gestion plus favorables avec un taux de remplissage de 65 % en 2014 et un revenu par chambre disponible de 25 110 F CFP contre 19 725 F CFP en moyenne sur la Polynésie française.

En juillet 2014, le parc hôtelier classé s'est enrichi du complexe The Brando, hôtel de très haut de gamme qui affiche la volonté de limiter son impact sur l'environnement, implanté par le groupe *Beachcomber* sur l'atoll de Tetiaroa.

BORA BORA, VITRINE TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

La présence sur l'île, entre 1942 et 1946, des troupes américaines, qui en font leur base de ravitaillement dans le Pacifique Sud, a joué un rôle déterminant dans l'essor de Bora Bora en tant que destination touristique. La piste d'aéroport construite par les américains permet l'ouverture d'une liaison Paris-Bora Bora dès 1958. En 1961, le premier hôtel est ouvert au sud de l'île : il compte 18 bungalows de luxe et accueille régulièrement des stars hollywoodiennes qui contribuent à établir l'image de la destination.

Depuis, le tourisme n'a cessé de se développer sur l'île, autour d'une hôtellerie internationale de luxe et de ses célèbres bungalows sur pilotis. En 2014, le parc hôtelier de Bora Bora est composé de onze établissements (soit 826 chambres), dont huit classés 4 ou 5 étoiles, et est complété par quinze pensions, dont deux classées, offrant 74 chambres supplémentaires. L'hôtellerie de Bora Bora bénéficie de coefficients moyens de remplissage supérieurs en 2013 de 5 points à la moyenne polynésienne (60 %) et d'indicateurs de gestion nettement plus favorables.

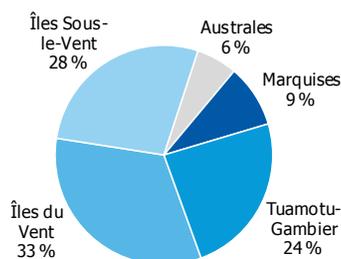
En 2013, 65 % des touristes en séjour en Polynésie française se sont rendus à Bora Bora, contre 53 % en 2008. L'île incarne le rêve polynésien et séduit une clientèle majoritairement américaine et 86 % des couples en voyage de noces. Au total, les nuitées des touristes sur Bora Bora représentent également 35 % des nuitées polynésiennes en 2013, devant Tahiti (33 %) et Moorea (24 %).

La petite hôtellerie familiale, seule offre dans les archipels éloignés...

La petite hôtellerie constitue, dans de nombreuses îles, l'unique possibilité d'hébergement et d'accueil touristique. Elle représente un tiers de la capacité d'hébergement polynésienne avec 1 404 chambres ou bungalows répartis dans de nombreuses petites structures familiales, concentrées sur l'archipel de la Société (57 % des établissements en 2014) et aux Tuamotu-Gambier (27 %). Occupant un millier de personnes, à temps plein ou partiel, la petite hôtellerie familiale représente un acteur essentiel de la vie économique des archipels, notamment éloignés (Marquises, Australes et Tuamotu-Gambier).

Répartition géographique de la petite hôtellerie en 2013

(en unités commercialisées)



Source : Service du tourisme

Au total, moins de 10 % des touristes séjournent en petite hôtellerie familiale (+1 point entre 2007 et 2012). Ce mode d'hébergement séduit davantage la clientèle européenne : les pensions de famille attirent près d'un quart des touristes français, 10 % des autres visiteurs européens mais seulement 2 % des touristes américains.

... doit continuer à se structurer

L'activité n'est pas épargnée par la crise : en baisse de 6 points depuis 2007, le taux moyen de remplissage des pensions de famille est particulièrement faible (25 % en 2013).

Il est légèrement plus favorable dans les établissements classés (29 % contre 21 %), et dans les pensions situées aux îles du Vent (29 %, contre 21 % dans les archipels éloignés), mais reste bien souvent insuffisant pour dégager les capacités de financement nécessaires au développement du produit proposé.

Le gouvernement a lancé, en avril 2014, un plan de promotion du tourisme en pensions de famille, dont l'objectif est d'y attirer 1 000 touristes supplémentaires en un an. Développé en partenariat avec l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles, le GIE Tahiti Tourisme et la compagnie aérienne internationale ATN, ce plan de promotion se traduit par un développement de la labellisation, l'élaboration de forfaits associant vol et hébergement et l'ouverture du site Internet, accompagnée d'une campagne de communication.

DES PENSIONS DE FAMILLE LABELLISÉES POUR DAVANTAGE DE VISIBILITÉ

Les établissements de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'une classification en nombre de « tiarés » établie par la Tahiti Tourism Authority, reposant sur les attraits touristiques de leur site d'implantation et sur les installations et services proposés. À fin juillet 2014, sur les 298 structures en activité, à peine un quart faisaient l'objet d'une classification : 24 ont reçu trois tiarés, 30 deux tiarés et 24 un tiaré. Par ailleurs, l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles tente de promouvoir la qualité par le biais d'une charte garantissant pour les clients une qualité d'accueil et d'authenticité. En collaboration avec le GIE Tahiti Tourisme, l'association a créé le label « Ia ora, au cœur des traditions ». Attribué à 103 établissements, il vient en complément du classement administratif par tiaré.

4. La croisière

La croisière est un secteur en plein essor dans le monde : le nombre de croisiéristes a été multiplié par 2,5 cette décennie. L'activité est dominée par les marchés caribéen et méditerranéen (respectivement 46 % et 30 %), le Pacifique Sud ne représentant que 4 % de l'activité mondiale.

En Polynésie française, la croisière traverse une période de crise à partir de 2009, liée à une désaffection des principaux opérateurs vis-à-vis de la destination. Les retraits des navires de *Princess Cruises* sous convention (*Tahitian & Pacific*), et du *Star Flyer* se sont traduits par une chute du nombre d'escales à un minimum de 430 en 2011. Depuis, l'activité de croisière semble s'inscrire de nouveau dans une dynamique plus porteuse : le nombre d'escales progresse et dépasse les 450 en 2013 puis 600 en 2014, grâce au retour ou à l'engagement supérieur de plusieurs compagnies.

La croisière interîles s'opère sous forme de circuit dans les îles au départ de Tahiti, à bord de deux navires sous pavillon polynésien (le *MS Paul Gauguin* et l'*Aranui*) et plus récemment du *Windspirit* (groupe *Carnival*). Elle est pratiquée par une clientèle majoritairement nord-américaine (64 % des croisiéristes en 2014) et européenne (22 %), préacheminée par avion. En 2014, la Polynésie française a accueilli dans ce cadre 38 680 croisiéristes (+43 % sur un an), ce qui constitue 21 % de l'ensemble de ses touristes. Le nombre de croisiéristes reste cependant, à ce stade, inférieur de 21 % à celui enregistré en 2003 (48 800 croisiéristes).

... grâce aux escales transpacifiques

Le trafic transpacifique vise quant à lui les paquebots incluant la Polynésie française comme escale dans leur circuit dans l'océan Pacifique. On parle alors d'excursionnistes, qui ne sont pas comptabilisés comme des touristes dans la mesure où leur séjour ne comporte aucune nuitée sur place. Ces circuits transpacifiques se développent : le nombre d'excursionnistes transitant dans ce cadre s'élève à 47 670 en 2014, en léger repli par rapport à 2013 (-4 % sur un an).

Néanmoins, ce chiffre reste supérieur de 21 % à sa moyenne sur les cinq dernières années, du fait de l'augmentation des rotations de paquebots internationaux ayant une capacité d'accueil plus importante.

Le développement d'une approche promotionnelle régionale, réunissant huit destinations insulaires du Pacifique Sud¹ au sein de la *South Pacific Cruise Alliance*, devrait encourager cette évolution. Le *Tahiti Cruise Club*² escompte au total un tiers d'escales transpacifiques supplémentaires à Papeete à l'horizon 2015.

La plaisance, une pratique encore marginale

La configuration de l'espace polynésien, caractérisé par ses îles en chapelets et ses lagons balisés, constitue un atout pour le développement d'un autre segment touristique : la navigation charter et notamment le charter grande plaisance. Marché de niche à haute rentabilité, ce dernier est en plein essor au plan mondial, mais il demeure embryonnaire en Polynésie française : le charter nautique est composé d'une centaine de navires, chiffre qui n'a que peu évolué depuis 2007, quand la flotte en comptait 90.

La nouvelle marina au centre de Papeete a été inaugurée fin avril 2015. Elle dispose, sur une superficie de 3 hectares, d'une promenade piétonnière et de deux pontons flottants, permettant d'accueillir 94 navires de 10 à 22 mètres de long. En complément, 200 mètres de quai supplémentaires sont dédiés aux bateaux de croisière.

LA CROISIÈRE : UNE ACTIVITÉ AUX RETOMBÉES ÉCONOMIQUES NON NÉGLIGEABLES

Les dépenses des seuls croisiéristes sont estimées à 8,9 milliards de F CFP en 2013 (hors transport aérien international), auxquelles il conviendrait d'ajouter celles des excursionnistes en transit, difficiles à estimer. Environ 40 % des dépenses sont réalisées à terre (60 % sont consacrées au coût de la croisière). Au total, l'activité de croisière a engendré 22 % des recettes touristiques de la Polynésie française en 2013.

Les croisiéristes sont plus dépensiers que les touristes terrestres, avec des dépenses moyennes par séjour supérieures : 331 000 F CFP contre 235 000 F CFP en 2013. Ils dépensent moins en hôtellerie, restauration et transport, mais en revanche 25 % de plus en loisirs et excursions. Ces retombées économiques pourraient être optimisées : selon les professionnels, les dépenses moyennes à terre par escale et par passager avoisineraient les 3 500 F CFP hors excursion et hébergement, alors que de nombreuses destinations concurrentes parviennent à des dépenses moyennes de 6 000 F CFP.

5. Les perspectives du secteur

La création de la marque « Tahiti et ses îles », cœur d'une nouvelle promotion

La valorisation de la Polynésie française comme destination touristique est assurée par le GIE Tahiti tourisme. Il est financé quasi exclusivement sur fonds publics, pour moitié par les recettes de la redevance de promotion touristique, liées à la fréquentation, l'autre moitié provenant de subventions accordées par le Pays.

¹ Les Samoa américaines, les îles Cook, les Fidji, le Royaume de Tonga, la Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Samoa et la Polynésie française.

² Créé en 2009, le *Tahiti Cruise Club* est une association regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels et privés du secteur de la croisière.

La nouvelle marque « Tahiti et ses îles » du GIE Tahiti tourisme a été dévoilée en juin 2014 aux cinq principaux marchés émetteurs de touristes, sur les quatorze marchés ciblés. Cette marque s'accompagne d'une nouvelle promotion de la Polynésie française, en termes de charte graphique, de langage marketing et de présence sur Internet (nouveau site et clip promotionnel).

L'objectif affiché est d'accueillir 200 000 touristes en 2015. À plus long terme, le Pays souhaite attirer 300 000 touristes d'ici 2018, une progression de la fréquentation touristique de 82 % en cinq ans ambitieuse et volontariste au regard de la dynamique actuelle du secteur et des capacités d'accueil, en particulier sur Tahiti.

DE GRANDS PROJETS HÔTELIERS POUR RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Sous l'impulsion du gouvernement, qui fait du tourisme un des axes majeurs de la relance économique, plusieurs projets pourraient venir accroître la capacité hôtelière du territoire.

Le complexe touristique Tahiti Mahana Beach pourrait dans cette optique voir le jour sur une zone d'aménagement prioritaire de 53 hectares à Punaauia. Toutefois, le projet reste à finaliser. En parallèle, un projet de complexe hôtelier de luxe est en recherche d'investisseurs sur la côte ouest de Tahiti, à Papara, autour du golf d'Atimaono. Le complexe Moorea Mahana Beach est également en phase d'étude sur l'île sœur de Moorea, sur le site de 14 hectares de l'ancien Club Med à Haapiti.

Le potentiel des archipels éloignés reste à développer

L'activité touristique se concentre essentiellement dans l'archipel de la Société, sur quelques îles de renommée internationale (Bora Bora, Moorea) où se rendent deux tiers des touristes.

Les archipels éloignés restent peu visités (à l'exception de Rangiroa qui a accueilli 18 247 touristes en 2013, dont la moitié dans le cadre d'une escale de croisière), en raison de difficultés d'organisation, du coût du transport et d'une offre d'hébergement limitée ou peu qualitative.

L'activité de croisière facilite à cet égard l'accès aux archipels éloignés, comme aux Marquises, où les trois quarts des touristes arrivent par la mer grâce au circuit assuré par l'*Aranui III* et aux escales du *Paul Gauguin*.

Dans cet archipel, où le tourisme est encore peu développé et rythmé par les rotations des navires de croisière, la Communauté de communes (CODIM) cherche à doubler le nombre de visiteurs en dix ans tout en préservant le cadre attractif du lieu. Elle souhaite pour ce faire, développer un tourisme vert, en créant des sentiers de randonnées et culturel, en mettant en avant le patrimoine des Marquises.

Fréquentation touristique des îles en 2013

	Touristes		Croisiéristes
	nombre	en %	en %
Tahiti	132 466	81	18
Bora Bora	106 890	65	23
Moorea	105 462	65	24
Huahine	36 578	22	64
Raiatea	31 088	19	69
Tahaa	21 023	13	61
Rangiroa	18 247	11	48
Îles Marquises	10 831	7	76
Fakarava	5 554	3	42
Îles Australes	1 899	1	67
Polynésie française	164 393	100	16

Source : ISPF - Enquête de dépenses touristiques 2013

Note de lecture : en 2013, 65 % des touristes se sont rendus à Bora Bora, dont 23 % dans le cadre d'une croisière.

Une ambition à concrétiser

Soumis aux aléas de la conjoncture internationale, en particulier nord-américaine, et à une demande en mutation, le produit touristique polynésien peine à trouver sa place, dans un contexte concurrentiel accru, notamment dans le tourisme de luxe. Identifié comme principale ressource propre de la Polynésie française, le tourisme concentre aujourd'hui les efforts de relance économique, après cinq années de crise sur le territoire. Le secteur constitue un enjeu de développement pour l'ensemble de la Polynésie française.

La quête d'un second souffle se traduit dans une ambition politique de renouveler le secteur autour de grands projets hôteliers structurants, notamment à Tahiti, qui mobiliseraient de nouveaux investisseurs tout en élargissant la clientèle. L'ampleur des projets considérés soulève des enjeux financiers et environnementaux et pose des défis de développement et de formation professionnelle. Ce changement d'échelle nécessitera également de pouvoir s'insérer dans les caractéristiques et l'image actuelles du territoire.

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE RESTE À L'ÉCART DE LA CROISSANCE DU TOURISME MONDIAL

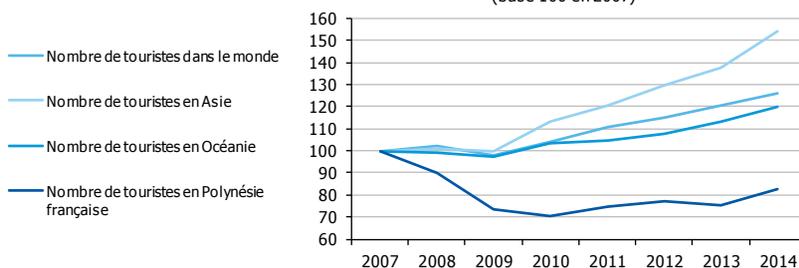
Selon l'Organisation mondiale du tourisme, 1,087 milliard de touristes ont voyagé dans le monde en 2013 (+5 % sur un an), soit près de deux tiers de touristes supplémentaires par rapport à 2000. Le tourisme est en plein essor dans la région Asie-Pacifique, où le nombre de touristes a plus que doublé en treize ans, et affiche la croissance la plus élevée (+6 % en 2013). En particulier, 12,5 millions de visiteurs se sont déplacés en Océanie en un an (+5 % par rapport à 2012). Un succès qui se prolonge en 2014, la fréquentation de la zone progressant encore.

En Océanie coexistent les destinations dites de « grandes terres » (l'Australie et la Nouvelle-Zélande - respectivement 48 % et 20 % des touristes de la zone) et des « archipels paradisiaques ». Dans cette seconde catégorie, Hawaï domine le marché, avec 8 millions de touristes en 2013. Parmi les territoires et petits États insulaires du Pacifique, Guam est la destination la plus fréquentée : l'île a accueilli un million de touristes en 2013, contre 661 000 visiteurs aux îles Fidji.

La Polynésie française n'a bénéficié ni de la croissance du tourisme mondial, ni de la dynamique porteuse de la zone Pacifique. Nettement distancée par ses concurrents historiques, la Polynésie française (164 000 touristes en 2013) est peu à peu rattrapée par de nouvelles destinations : les îles Cook (122 000), les îles Samoa (126 000) ou encore le Vanuatu (108 000), qui accueilleraient pourtant entre 4 et 3 fois moins de touristes qu'elle en 1990. La contribution directe du tourisme dans ces petites économies insulaires s'élève à 12 % de leur PIB en 2013 et le secteur représente 17 % de l'emploi salarié, des chiffres en progression depuis 2009.

Le boom du tourisme ne profite pas à la Polynésie

Évolution comparée du nombre de touristes
(base 100 en 2007)



Sources : Service du tourisme, ISPF, OMT

Section 9

Les transports

L'ACTIVITÉ AÉRIENNE ET PORTUAIRE EST BIEN ORIENTÉE

Reflète d'une conjoncture économique mieux orientée, le volume de fret international échangé poursuit en 2014 son redressement (+7,4 %) et le fret interinsulaire progresse (+1,7 %). En revanche, le trafic passagers entre les îles se replie (-1,8 %) sous l'effet de la baisse de fréquentation sur la ligne Tahiti-Moorea. En parallèle, le transport aérien a connu une année dynamique, portée par les bons résultats de la desserte internationale (hausse de 2,1 % du trafic passagers), qui masquent les difficultés du trafic intérieur (-1,6 %, soit -11 600 passagers pour Air Tahiti).

1. Les activités portuaires

Principale entrée maritime de la Polynésie française, le port de Papeete est géré par un établissement public, le port autonome de Papeete (PAP). En termes de trafic passagers, il compte parmi les dix plus grands ports français.

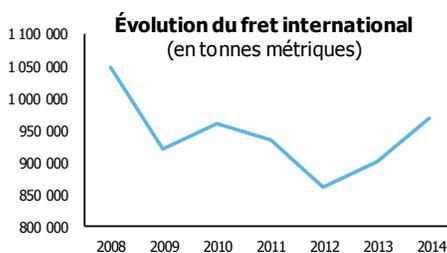
Des plans décennaux ont permis la mise à niveau de ses installations, avec notamment la construction de la nouvelle gare maritime, inaugurée en 2012. Le programme pour 2009-2019 est centré sur le renforcement de la sécurité, conformément à la réglementation internationale, et le décongestionnement de la zone portuaire actuelle. Une nouvelle marina¹ au centre de Papeete a d'autre part été inaugurée fin avril 2015.

Le fret maritime international poursuit son redressement

Reflète d'une conjoncture économique mieux orientée, le volume de fret international échangé poursuit en 2014 son redressement (+7,4 % après +4,6 % en 2013) sous l'impulsion du fret débarqué (+8,6 %).

Le tonnage d'*hydrocarbures* débarqué, en constante augmentation depuis 2012, croît de 1,7 % en 2014, pour s'établir non loin des 400 000 tonnes.

Le tonnage des *marchandises transportées en conteneur* progresse de 18 % à nombre inchangé (-0,1 %), ce qui dénote un meilleur taux de remplissage des conteneurs tant à l'import qu'à l'export. Près de 11 % des conteneurs débarqués pleins en 2014 transportaient des produits classés de première nécessité « PPN ».



Source : PAP

¹ Elle dispose, sur une superficie de 3 hectares, d'une promenade piétonnière et de deux pontons flottants, permettant d'accueillir 94 navires de 10 à 22 mètres de long. En complément, 200 mètres de quai supplémentaires sont dédiés aux bateaux de croisière.

Le *vrac solide* en revanche, en recul depuis 2010, se replie de 18 % en 2014, sous l'influence de la chute des importations de matériaux de construction (-16,3 %).

Le fret embarqué s'est en parallèle contracté (-14,9 %), affecté par la baisse des exportations d'huile de coprah (-20 %).

Fret international (en tonnes métriques)

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Fret débarqué dont :	817 643	857 875	931 262	8,6%
-produits secs	442 738	451 782	521 327	15,4%
-hydrocarbures	364 857	392 410	399 242	1,7%
Fret embarqué	44 128	43 582	37 102	-14,9%
Total	861 771	901 457	968 364	7,4%

Source : PAP

Le trafic interinsulaire de passagers se replie mais le fret progresse

La desserte des archipels est assurée par le secteur privé et par la flottille administrative, mais uniquement pour des missions de service public, tel le transport scolaire dans les îles isolées.

En 2014, le trafic interinsulaire de passagers se replie de 1,8 %. La fréquentation sur la ligne Tahiti-Moorea (qui représente 99 % du flux total) ressort en légère baisse (-1,7 %), en dépit de la mise en service en décembre 2013 d'un nouveau navire, l'Aremity Ferry 2¹. Le trafic de passagers vers les autres îles, plus marginal, chute de 11 %, entraîné par une nouvelle contraction des échanges entre les îles Sous-le-Vent (-23,4 %)².

Trafic maritime interinsulaire de passagers

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Îles du Vent	1 556 343	1 596 426	1 568 662	-1,7%
Îles Sous-le-Vent	20 986	6 867	5 263	-23,4%
Autres archipels	8 529	8 525	8 497	-0,3%
Total	1 585 858	1 611 818	1 582 422	-1,8%

Source : DPAM

Le fret interinsulaire progresse en revanche de 1,7 %. Cette évolution masque de fortes disparités : alors qu'il s'est inscrit en repli de 10,5 % aux Marquises et aux Australes (qui ont notamment importés moins d'hydrocarbures et de matériaux de construction), il a crû aux îles du Vent (+5,5 %), aux îles Sous-le-Vent (+2,1 %) et aux Tuamotu-Gambier (+2,9 %, en lien avec la hausse de la récolte de coprah).

¹ Ce nouveau navire, qui remplace l'Aremity ferry, a effectué sa première rotation entre Tahiti et Moorea en décembre 2013. D'une longueur de 80 mètres et d'une capacité de 967 passagers pour 150 véhicules, le navire a fait l'objet d'un investissement de 4,2 milliards de F CFP, dont 60 % proviennent de défiscalisations locale et métropolitaine.

² Après -67,3 % en 2013, année marquée par l'arrêt de l'exploitation de l'Aremity 4, qui reliait Tahiti et les îles Sous-le-Vent depuis novembre 2011.

Fret interinsulaire par destination/provenance (en tonnes)

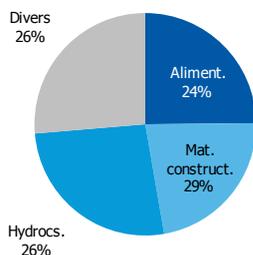
	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Îles du Vent	161 530	153 683	162 137	5,5%
Îles Sous-le-Vent	129 135	130 097	132 783	2,1%
Australes	20 498	27 355	24 478	-10,5%
Marquises	25 970	30 948	27 713	-10,5%
Tuamotu-Gambier	74 768	71 136	73 208	2,9%
Total	411 901	413 219	420 319	1,7%

Source : DPAM

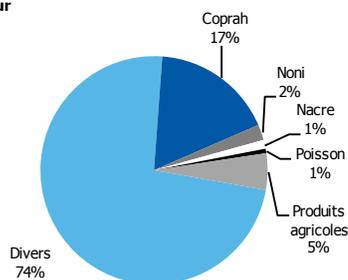
Le fret aller, de Papeete vers les îles, qui comptait pour 82 % du total en 2014¹, a crû de 3,8 %. Le fret retour a en revanche reculé de 6,6 %, en dépit de l'augmentation de 40 % du volume de coprah expédié.

Répartition du fret en volume par type de produits en 2014

Aller



Retour



Source : DPAM

2. La desserte aérienne

En Polynésie française, le transport aérien a connu une année dynamique, portée par les bons résultats de la desserte internationale, qui masquent les difficultés du trafic intérieur. Alors qu'il était orienté à la baisse ces dernières années (-3,6 % en moyenne annuelle entre 2008 et 2013), le trafic de passagers a enregistré une progression de 2,1 % en 2014. Le coefficient moyen de remplissage des compagnies aériennes progresse légèrement, de 73,4 % en 2013 à 73,6 %.

¹ 344 124 tonnes pour le fret aller et 76 195 pour le fret retour.

Résultats de la desserte aérienne

		2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Trafic passagers	Nombre de sièges offerts	1 747 219	1 668 271	1 591 350	1 562 724	1 589 520	1,7%
	Nombre de passagers	1 178 723	1 167 215	1 152 246	1 146 933	1 170 566	2,1%
	Coefficient de remplissage	67,5%	70,0%	72,4%	73,4%	73,6%	+ 0,2 pt
Fret (en tonnes)	Fret international	10 206	9 501	9 572	9 314	11 098	19,2%
	Fret domestique	2 744	2 318	2 213	2 098	1 954	-6,8%
	Fret total	12 950	11 819	11 785	11 412	13 052	14,4%

Source : ADT

(*) hors vols charters internationaux

La desserte internationale connaît une dynamique porteuse en 2014

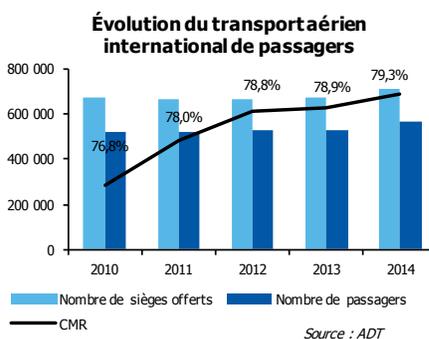
Situé à Faa'a, sur la côte ouest de Tahiti, l'aéroport international de Polynésie française est du ressort de l'État. Celui-ci en a concédé la gestion à la société Aéroport de Tahiti, filiale d'EGIS¹, pour une durée de trente ans à compter du 1^{er} avril 2010.

La société Aéroport de Tahiti (ADT) a entrepris la remise à niveau des infrastructures. Les travaux de réfection de la piste de l'aéroport de Tahiti Faa'a, achevés en décembre 2014, ont coûté 1,5 milliard de F CFP. La rénovation de la zone de restauration, financé par ADT et Newrest, a nécessité un investissement de 120 millions de F CFP. Pour 2015, la société ADT prévoit également d'agrandir l'espace des arrivées internationales, en particulier la salle de livraison des bagages.

Les vols internationaux représentent 48 % du trafic passagers de l'aéroport de Tahiti. Sept compagnies internationales régulières effectuent des rotations vers l'Europe (Paris), l'Amérique (États-Unis, Chili), l'Asie (Japon) et l'Océanie (Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, îles Cook).

Paris et Los Angeles constituent les principaux flux de passagers avec respectivement 43 % et 20 % de parts de marché en 2014. Auckland représente 18 % du trafic passagers et Tokyo 8 %.

Le trafic régulier de passagers a crû pour la troisième année consécutive, +6,6 % en 2014, après +0,7 % en 2013 et +1,5 % en 2012. L'augmentation moins importante de l'offre de sièges (+6,1 % en 2014) a engendré une nouvelle progression du coefficient moyen de remplissage (CMR) à 79,3 %.



¹ EGIS est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, spécialisée dans la gestion d'aéroports. Elle exploite quatorze plateformes internationales sur les cinq continents.

Avec 66 % de l'offre de sièges en 2014, **Air Tahiti Nui (ATN)**, compagnie appartenant au Territoire, est le premier intervenant pour le transport aérien de passagers en Polynésie française. ATN opère des vols réguliers vers Paris, Los Angeles, Auckland et Tokyo et partage ses codes avec plusieurs compagnies internationales (Air France, Air New Zealand, American Airlines, Japan Airlines et Aircalin). Son activité a fortement progressé en 2014¹.

Sur l'année, avec une offre de sièges en hausse de 8,2 % couplée à un nombre de passagers en progression de 9,4 %, son coefficient moyen de remplissage s'établit à 85,8 % (+0,8 point par rapport à 2013). Les recettes totales des passagers payants de la compagnie s'élèvent à 29,2 milliards de F CFP (+7,8 %).

ATN a récemment renforcé la desserte d'Auckland et elle mise également sur le développement des marchés en croissance, et en particulier de la clientèle chinoise, avec 10 000 passagers espérés à l'horizon 2016 contre 3 270 en 2014. La compagnie polynésienne possède actuellement cinq long-courriers Airbus A340-300. Dans le cadre du renouvellement de sa flotte, Air Tahiti Nui va acquérir deux Boeing B787-900 (en mai et juillet 2019) et louer deux autres appareils de même type, qui seront livrés en octobre 2018.

Air France (AF) est la deuxième compagnie de Polynésie française (14 % de l'offre de sièges et 15 % des passagers en 2014). Elle assure une ligne régulière Paris-Papeete via Los Angeles à raison de trois vols hebdomadaires. En 2014, l'adaptation de son offre de sièges (-2,2 %) à l'évolution du trafic (-1,9 % pour la compagnie), a conduit à une légère amélioration de son CMR (85,8 % en 2014 contre 85,5 % en 2013).

Lan Airlines relie la Polynésie française au continent sud-américain par Santiago du Chili via l'île de Pâques une fois par semaine. Quant aux liaisons vers l'Océanie, elles sont assurées par Air New Zealand (Nouvelle-Zélande), Air Calédonie International (Nouvelle-Calédonie) et Air Tahiti (îles Cook). Hawaiian Airlines, pour sa part, effectue un vol hebdomadaire vers Honolulu.

Hawaiian Airlines (17,2 %), Air New Zealand (4,9 %) et Lan Airlines (1,2 %) ont vu leur nombre de passagers augmenter tandis que ceux de Air Calin (-10,7 %) et de Air Tahiti sur Rarotonga (-6,1 %) ont fortement baissé. Dans le même temps, Hawaiian Airlines a accru son offre de sièges de 12,4 %, augmentant ainsi son coefficient moyen de remplissage de 3,5 points, à 85,5 %. Avec un nombre de sièges offerts quasi stable (-0,6 %), le coefficient de remplissage de Air Calin se replie en revanche de 6,3 points à 55,7 %.

Les liaisons inter îles sont en difficulté

La desserte aérienne des archipels est assurée par le groupe privé local Air Tahiti, qui offre un programme de liaisons régulières² vers 47 des 67 îles habitées de la Polynésie française.

¹ Selon ATN, le nombre de Sièges Kilomètres Offerts (SKO) est en hausse de 6 % pour un volume de Passagers Kilomètres Transportés (PKT) en croissance de 8 % sur un an.

² Trois compagnies de charters opèrent également des vols (Air Archipel, Pol'Air et Tahiti Hélicoptères) et peuvent être sollicitées pour des évacuations sanitaires. Le trafic aérien non régulier reste marginal. La compagnie charter Air Tetiaroa (2 480 personnes) assure depuis juillet 2014 la desserte de l'hôtel de luxe Le Brando sur l'atoll de Tetiaroa.

Confirmant la tendance de 2013, le trafic passagers de la compagnie poursuit sa baisse en 2014 (-1,6 %, soit -11 600 passagers). La hausse constatée de +1,8 % sur le trafic des touristes internationaux transportés (+4 400 passagers) ne compense pas le recul de -3,4 % du trafic local des résidents (-16 000 passagers).

Sur la période 2007-2014, le nombre de passagers s'est réduit de 17,6 %, en raison d'un repli de 25,6 % du trafic résident, lié aux difficultés de l'économie polynésienne. Dans le même temps, le flux des passagers internationaux de la compagnie a crû de 2 % : à fin 2014, la clientèle internationale représentait 36 % des 711 000 passagers payants (contre 34 % en 2012).

L'adaptation de l'offre à la demande, a été accentuée en 2014, avec une réduction de 4 % du nombre d'heures de vols commerciales de la compagnie¹.

Cependant, depuis 2008, et à l'exception de l'année 2010, les taux de remplissage (63,6 % en 2014) sont inférieurs aux taux d'équilibre, ce qui se traduit par des résultats d'exploitation négatifs pour la compagnie. *Air Tahiti* prévoit en conséquence une réduction d'environ 20 % de son programme de vol en 2015, qui affectent en particulier les fréquences de desserte des Tuamotu et des Marquises. L'absence de schéma directeur du transport aérien et d'une Délégation de Service public, relevée dans un rapport de la Chambre territoriale de la Cour des comptes publié début 2014, ne facilite pas la structuration de la desserte domestique.

Fin 2014, Air Tahiti a intégré un nouvel ATR 72 à sa flotte, complétant la livraison de deux ATR 42 en novembre 2013 et juillet 2014. La compagnie, qui avait passé commande fin 2012 de trois ATR 42 et de quatre ATR 72, envisage le renouvellement complet de sa flotte pour 2019.

¹ En millions de sièges kilomètres offerts (SKO), l'offre a été réduite de 2,6 % à 402,6.

Section 10

Les nouvelles technologies

UN SECTEUR EN PLEINE MUTATION

Depuis la mise en service en 2010 du câble sous-marin Honotua reliant Tahiti et Hawaii, la Polynésie française dispose d'une liaison internationale par fibre optique permettant d'assurer la transmission d'une grande quantité d'informations sur de très longues distances et à haut débit. La concrétisation de ce projet constitue une véritable avancée technologique ouvrant la voie au développement de l'économie numérique sur le territoire. Cette mutation se traduit, en 2013, par l'arrivée d'un second opérateur sur le marché de la téléphonie mobile (PMT-Vodafone) et par la fusion des trois filiales de l'Office des postes et télécommunication (OPT, établissement public territorial émanant du Pays) positionnées sur le marché des nouvelles technologies (Mana, TNS et Tikiphone), désormais regroupées au sein d'une entité unique sous l'enseigne Vini.

Le développement de l'économie numérique est l'une des priorités du gouvernement polynésien. En mai 2014, la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) a créé l'Observatoire de l'économie numérique (ODEN) pour travailler sur cinq axes stratégiques de développement. Ses principales missions consistent à recueillir et diffuser des informations sur le secteur et à entretenir le dialogue entre les acteurs publics et privés. Il rassemble quarante professionnels du secteur dont l'objectif principal est l'élaboration d'un plan de développement de l'économie numérique à horizon 2018.

À fin novembre 2014 (derniers chiffres disponibles), 358 personnes étaient employées dans le secteur des télécommunications (+0,8 % sur un an).

1. Internet

Selon l'ISPF, en 2012, 57 % des ménages polynésiens¹ étaient équipés d'un ordinateur, contre 46 % cinq ans auparavant, et un foyer sur deux disposait d'une connexion à Internet dans les îles du Vent, contre un sur trois en 2007. Dans les Tuamotu-Gambier, la diffusion d'Internet demeure plus rare (17 %).

Mana², premier fournisseur d'accès à Internet en Polynésie française, a bénéficié de l'ouverture commerciale du câble sous marin Honotua en septembre 2010, pour mettre en service une liaison en haut débit. En quatre mois, 90 % de son parc d'abonnés a migré vers les offres liées au câble³.

En février 2011, afin d'élargir son panel de prestation, elle a lancé la ManaBOX, modem/routeur couplant internet et téléphonie et permettant de réduire le coût des communications en Polynésie française et à l'international.

Au 31 décembre 2014, Mana comptait 39 300 abonnés, soit 2,6 % de plus qu'en 2013. 91 % de ces abonnés résident dans les îles de la Société.

¹ Selon l'INSEE, 75,2 % des ménages sont équipés d'un ordinateur en 2012 en France métropolitaine.

² Filiale de l'Office polynésien des postes et télécommunications (OPT) créée en 1997.

³ Les 10 % restants concernent les foyers connectés dans les îles non desservies par le câble.

En 2011, ce marché monopolistique a accueilli un nouvel acteur, la société Viti qui s'appuie sur la technologie WiMAX, mode de transmission et d'accès à internet sans fil en haut débit grâce à des antennes émettrices ayant une portée de plusieurs kilomètres. Ce nouvel opérateur a débuté son activité commerciale en juillet 2011, proposant une offre Internet nomade (pour téléphones et ordinateurs portables) et une offre internet fixe.

Cette ouverture à la concurrence et l'usage d'une technologie alternative ont rencontré un vif succès. À fin décembre 2014, le nombre d'abonnés s'élève à 7 700 (+18 %), 91 % d'entre eux ayant choisi l'offre Internet fixe. Le réseau Viti est exclusivement implanté sur l'île de Tahiti, et sa zone de couverture est encore partielle (de Papara à Mahina, et à Taravao).

Viti poursuit son développement par le lancement, en février 2015, de nouvelles offres basées sur un réseau utilisant une nouvelle technologie, la *Long Term Evolution* (LTE)¹, plus évolutive que le réseau WiMAX. Ces nouvelles offres seront commercialisées sous une nouvelle marque : Ora. La zone de couverture initiale de Ora est Papeete et Pirae et elle sera complétée par Faa'a et Punaauia d'ici fin mai 2015. Viti poursuivra la couverture de Tahiti lors du second semestre 2015, pour se déployer ensuite à Moorea et dans les îles Sous-le-Vent au cours du premier semestre 2016.

Vers le déploiement de la fibre optique

Le 25 février 2014, l'Assemblée de Polynésie française a approuvé la signature d'une convention permettant à l'État de participer² au déploiement de la fibre optique en Polynésie française par le biais d'une subvention versée à l'OPT. Le budget prévu pour ce déploiement est de 4 milliards de F CFP sur sept ans. Le périmètre a été fixé à 80 % des abonnés internet de l'OPT dans l'archipel de la Société, soit environ 42 000 lignes téléphoniques. D'ici fin 2016, plus de 8 000 lignes téléphoniques devraient ainsi disposer d'une connexion par fibre optique.

La première tranche de ce projet *Fiber To The Home* (la fibre à la maison), d'un coût de 723 millions de F CFP, concerne le déploiement du réseau sur les zones éligibles de l'île de Tahiti sur une période de deux ans (2014-2015). Elle est financée à hauteur d'un tiers par l'État, via le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI).

La seconde tranche est estimée à 806 millions de F CFP et devrait permettre le déploiement du réseau sur d'autres zones de Tahiti, sur Moorea et aux îles Sous-le-Vent sur une période de trois ans (2016 – 2018).

L'OPT, via sa filiale Vini, prévoit le lancement de la Vinibox pour le grand public à compter du mois de septembre 2015, incluant l'offre télévision. À terme, l'objectif est d'atteindre les 50 000 abonnés aux îles du Vent et aux îles Sous-le-Vent.

Parallèlement, de nouveaux opérateurs sont arrivés sur le marché polynésien de la télévision par internet en 2014 : NiuTV, Tivizz et Tahiti télévisions. Ces trois opérateurs proposent un service similaire : la diffusion de chaînes de télévisions payantes par Internet.

¹ La LTE, communément appelée 4G, est un standard pour la communication sans fil à haut débit pour téléphonie mobile ou Internet.

² En 2010, l'OPT a lancé un programme de déploiement de la fibre optique et notamment le réseau Fiber To The Home (FTTH) dans la continuité du projet de câble sous-marin Honotua. Les investissements ont d'abord été financés par l'OPT en fonds propres.

Un hub numérique à Papenoo

La mise en service du câble sous-marin Honotua a également offert l'opportunité pour la Polynésie française de développer une nouvelle activité de première importance dans le monde de l'économie numérique.

Ainsi, Tahiti Nui Telecom (TNT), filiale internationale de l'Office des postes et télécommunication (OPT), a conclu au mois de mai 2013 une alliance¹ avec DRFortress, le leader hawaïen des centres sécurisés de stockage et de traitement de données informatiques, pour la mise en place d'un hub numérique à Tahiti.

Ce premier *data center*² de Polynésie française a été installé dans un bâtiment de 1 400 m² aux normes anti cycloniques sur le site de TNT à Papenoo³. Il va permettre aux entreprises locales ou étrangères de placer leurs serveurs informatiques dans un bâtiment sécurisé et alimenté en énergies vertes. Le projet aura coûté environ 200 millions de F CFP à la société TNT et répond aux meilleures normes mondiales.

Le site de TNT a d'autre part été retenu pour constituer l'un des maillons du système de positionnement par satellites « Galileo⁴ ». Cinq paraboles ont déjà été construites et une dernière (13 mètres de haut pour un coût de 300 millions de F CFP) devrait être opérationnelle courant 2016.

En mai 2014, le câble sous-marin Honotua a nécessité d'importants travaux de réparation, entraînant des perturbations sur la connexion Internet locale. Ces coupures ont mis en évidence la nécessité d'un deuxième câble sous-marin, afin de sécuriser la desserte de la Polynésie française. Deux options principales sont ouvertes : une voie vers l'Amérique du Sud, notamment le Chili par l'île de Pâques, une autre par l'Australie.

2. La téléphonie mobile

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Tikiphone, filiale de l'Office des poste et télécommunications (OPT), est resté le seul opérateur sur le marché des services de télécommunications jusqu'en 2013.

En 2013, les trois filiales de l'OPT, positionnées sur le marché des nouvelles technologies (MANA, TNS et Tikiphone), se sont regroupées au sein d'une entité unique sous l'enseigne Vini.

¹ Ce partenariat porte sur une assistance de DRFortress à TNT pour la mise en œuvre du data center et le développement de services associés ; la revente par TNT de services de DRFortress ; et le développement, par TNT, de ses propres offres pour les clients polynésiens et internationaux. TNT fournit le site et DRFortress fournit ses compétences techniques.

² Un centre de traitement de données (*data center*) est un site physique sécurisé sur lequel se trouvent regroupés des équipements permettant l'hébergement pour compte de tiers de systèmes d'informations.

³ Le site de Papenoo bénéficie d'une protection naturelle et physique. Il abrite la station maîtresse satellitaire de Galileo (système de géo-positionnement européen concurrent du GPS américain), ainsi que l'extrémité du câble sous-marin domestique et international Honotua.

⁴ Galileo est un projet européen de système de positionnement par satellites (radionavigation), destiné à supprimer la dépendance de l'Europe en matière spatiale, et notamment vis-à-vis du système américain, le GPS (*Global Positioning System*).

Avec 224 800 abonnés, Vini a enregistré une baisse de 3,1 % de sa clientèle en 2014, malgré le lancement de nouvelles offres et services mobiles. Le nombre d'appels échangés s'est en parallèle réduit de 3 % à 225 millions en 2014, après 236 millions d'appels en 2013. En revanche, 121 millions de SMS ont été échangés en 2014, soit une hausse de 24 % sur un an.

La couverture du réseau de Vini s'est encore étendue en 2014 : le nombre d'antennes a progressé de 3,2 % par rapport à 2013, atteignant 576 sur l'ensemble de la Polynésie française (371 sites en 2G et 205 en 3G). Les sites en 3G, que l'on retrouve pour l'instant dans les seules îles de la Société, ont connu la croissance la plus dynamique avec +7,3 % en 2014. Environ 10 000 abonnés sont actuellement éligibles au très haut débit (débit compris entre 15 et 100 mb/s).

Vini dispose également d'une couverture internationale depuis 2003, via des partenariats avec plus de 150 opérateurs dans 80 pays, permettant ainsi à ses usagers d'utiliser leur téléphone portable lors de leurs déplacements à l'étranger.

En juillet 2014, l'OPT annonçait un investissement de 4 milliards de F CFP sur deux ans (2014-2015) en faveur de sa filiale SAS Vini. Cet investissement permettra à l'opérateur de poursuivre sa couverture d'internet mobile pour ses abonnés en déployant la 3G+ et en avançant sur la nouvelle technologie 4G.

L'arrivée d'un second opérateur

Le 17 juin 2013, après 18 ans de monopole, un nouvel opérateur de téléphonie mobile est arrivé sur le marché local, la société Pacific Mobile Telecom (PMT) qui a commercialisé ses services en Polynésie française sous la marque Vodafone.

À fin d'année 2014, le réseau Vodafone compte 101 antennes 2G/3G, uniquement implantées sur les îles de Tahiti et Moorea (couvrant 91 % de la population de ces deux îles). PMT-Vodafone est également présent dans 62 autres îles de l'archipel polynésien, en transitant par le réseau Vini, au travers d'une convention d'interconnexion conclue en janvier 2013 et d'une convention d'itinérance en mai 2013.

Pour le reste du monde, les abonnés sont automatiquement pris en charge par les accords internationaux de Vodafone, pour les communications vers l'étranger ou lors de déplacements hors de Polynésie française.

Vodafone dénombrait 29 747 abonnés à la fin de l'année 2014, soit 16 631 abonnés de plus qu'en 2013. Le nombre d'appels échangés s'élevait à 41 millions et le nombre de SMS à 8,7 millions.

Section 11

Les services non marchands

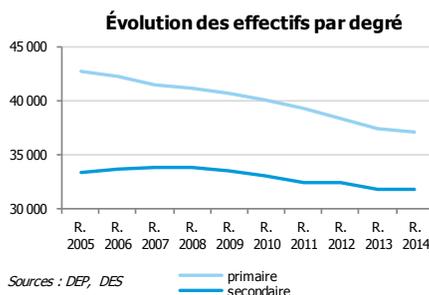
1. L'éducation

L'enseignement est de la compétence de la Polynésie française, sauf l'enseignement universitaire, qui reste sous la responsabilité de l'État. Ce dernier apporte également un soutien technique et financier (mise à disposition de personnel, délivrance des diplômes nationaux, financement des salaires et des constructions scolaires).

La Polynésie française compte 224 établissements du premier degré, répartis dans chacune des îles habitées de l'archipel, et 56 établissements secondaires, pour une population scolaire de 68 845 élèves à la rentrée 2014. Le nombre d'enfants scolarisés est en repli régulier (-0,5 % en 2014 après -1,2 % en 2013) depuis une quinzaine d'années, en raison du ralentissement de la natalité.

Le Contrat de projets 2008-2014 avait prévu une enveloppe de 847 millions de F CFP destinée à l'enseignement supérieur et la recherche et 2,6 milliards de F CFP pour les constructions scolaires du premier degré. À fin 2014, respectivement 76 % et 28 % de ces sommes étaient engagées.

D'autre part, la Polynésie française bénéficie depuis 2007, au travers de la convention entre l'État et le Pays relative à l'éducation, d'une aide de fonctionnement de 1,7 milliard de F CFP et d'une dotation globale d'investissement pour l'éducation. Une enveloppe de 600 millions de F CFP d'autorisations d'engagement et de 300 millions de F CFP de crédits de paiement a été allouée en 2014 à ce titre.



Répartition des élèves

	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	part relative	Variations annuelles
Par type :							
Public	57 723	56 959	55 285	54 555	54 344	79%	-0,4%
Privé	14 697	14 694	14 729	14 625	14 501	21%	-0,8%
Par degré :							
Primaire	39 991	39 326	38 253	37 343	37 041	54%	-0,8%
Secondaire	32 429	32 327	31 761	31 837	31 804	46%	-0,1%
Total	72 420	71 653	70 014	69 180	68 845		-0,5%

Sources : DEP, DES

1.1 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Afin d'assurer la scolarisation de ses 37 041 écoliers, la Polynésie française est équipée de 194 écoles publiques (qui accueillent 83 % des effectifs) et de 18 structures privées. La géographie morcelée du territoire contraint à implanter de nombreuses écoles à classe unique, notamment dans les Tuamotu ou les îles Marquises, afin de respecter l'accès de tous les enfants à l'école. Les trois quarts de la population scolaire du primaire sont scolarisés dans les îles du Vent.

Dans son rapport de 2013, la Direction de l'enseignement primaire (DEP) indique un nombre moyen d'élèves par classe de 16,1, niveau comparable à celui des pays développés. Elle souligne également la place importante faite à l'apprentissage des langues (langues polynésiennes, anglais depuis 2007).

Toutefois, dans son rapport de 2014¹, la Chambre territoriale de la Cour des comptes constate l'ampleur de la déscolarisation précoce et l'existence d'inégalités générées par l'isolement des archipels éloignés. Lorsqu'ils sont évalués dans le cadre du protocole national, les résultats des élèves polynésiens sont inférieurs de 40 % en français et de 48 % en mathématiques.

1.2 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Un enseignement secondaire général concentré à Tahiti et dans les îles Sous-le-Vent

Le premier cycle de l'enseignement secondaire est constitué de 26 collèges d'enseignement général (dont 12 implantés à Tahiti), des Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et des Sections d'éducation spécialisées (SES).

Le second cycle regroupe les Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), les Lycées professionnels (LP), qui mènent au baccalauréat, au CAP ou au BEP, et les filières post-bac (BTS, classes préparatoires aux Grandes Écoles). Il existe au total 11 lycées sur le territoire, dont 8 à Tahiti, 2 dans les îles-Sous-le-Vent et 1 aux Marquises.

Le morcellement du territoire et la concentration des structures de l'enseignement secondaire dans les îles les plus peuplées ont pour conséquence un déracinement familial précoce des élèves dans les archipels éloignés qui accroît les difficultés scolaires.

Prédominance de l'enseignement technique et professionnel

Sur l'année scolaire 2014/2015, l'effectif du secondaire se maintient à 31 804 élèves (-0,1 %). La fréquentation des filières du premier cycle se contracte (-1,1 % pour les collèges) tandis que celle des filières du second cycle progresse (+0,7 % pour l'enseignement professionnel et +3,0 % pour l'enseignement général et technologique).

En 2013, 38 % des élèves entrés en 6^e se sont dirigés vers la filière générale et technologique (-3 % par rapport à 2007) et 46 % vers la filière professionnelle (+9 %). Les 16 % restants sont des élèves qui ont décroché du système éducatif au cours du premier cycle.

À l'issue du collège, 55 % des élèves sont orientés vers la voie professionnelle, malgré une offre essentiellement tournée vers le tertiaire, dont les débouchés sont désormais limités.

¹ Rapport d'observations définitives intitulé « Politique de l'éducation », septembre 2014.

Répartition des élèves du secondaire par filière

	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Variations annuelles
Collège + GOD	17 541	17 486	17 506	17 663	17 463	-1,1%
SEGPA (SES)	491	469	450	464	443	-4,5%
CETAD	1 457	1 498	1 491	1 319	1 262	-4,3%
Lycée professionnel	5 865	5 849	5 277	5 276	5 313	0,7%
LEGT	6 081	6 071	6 030	6 096	6 278	3,0%
Post Bac	977	954	1 007	1 019	1 045	2,6%
Total	32 412	32 327	31 761	31 837	31 804	-0,1%

Source : DES

Des résultats satisfaisants au baccalauréat mais un taux d'accès contrasté

Au baccalauréat 2014, le taux de réussite s'est amélioré pour les filières technologique (+2,2 points) et professionnelle (+7,3 points) mais recule pour le baccalauréat général (-1,7 point). Les résultats demeurent inférieurs à ceux de la France métropolitaine, sauf pour le baccalauréat professionnel.

Évolution du taux d'admission au baccalauréat

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013	France 2014
Baccalauréat général	83,7%	86,1%	84,1%	89,7%	88,0%	-1,74 pts	91,0%
Baccalauréat technologique	70,7%	73,8%	78,6%	81,0%	83,2%	2,24 pts	90,7%
Baccalauréat professionnel	83,7%	85,2%	79,2%	77,6%	84,9%	7,25 pts	82,2%

Sources : DES, MEN-MESR DEPP

Ces résultats satisfaisants masquent néanmoins un faible taux d'accès au baccalauréat général ou technologique (16,5 % dans une classe d'âge, soit le niveau métropolitain en 1970, contre 36 % en métropole en 2013). L'accès au bac professionnel (19 %) est lui comparable à celui de la métropole en 2011 (20 %). En 2013, 37 % des élèves entrés en CP en 2001 (soit environ 2 000 élèves) étaient sans diplôme ni qualification.

1.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur est dispensé au sein des lycées (BTS, classes préparatoires aux Grandes Écoles), de l'Université de Polynésie française (Licence, Master) et de quelques établissements spécialisés de formation.

L'université confrontée à l'inadéquation entre la formation secondaire et le post bac

L'Université de Polynésie française (UPF) regroupe trois filières, « Lettres, Langues et Sciences Humaines », « Droit, Économie et Gestion », « Sciences, Sciences médicales et Technologies », ainsi que l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). La rentrée universitaire 2014 se caractérise par une légère baisse des effectifs en formation initiale (-1,2 %) et un maintien du nombre d'étudiants en formation continue. 93 % des étudiants proviennent de l'archipel de la Société (dont 81 % originaires de Tahiti).

Évolution des effectifs à l'Université de Polynésie française

	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Variations annuelles
Formation initiale :	2 951	2 771	2 815	3 023	2 988	-1,2%
-Droit, économie, gestion	1 111	1 164	1 253	1 384	1 368	-1,2%
-Lettres, langues et sciences humaines	1 040	854	940	983	978	-0,5%
-Sciences, sciences médicales et technologies	624	569	513	540	526	-2,6%
-Doctorat	34	40	30	37	37	0,0%
-ESPE (anciennement IUFM)	142	144	79	79	79	0,0%
Formation continue	260	279	324	377	377	0,0%
Effectif total	3 211	3 050	3 139	3 400	3 365	-1,0%

Source : UPF

Cependant, les performances de l'UPF sont décevantes : le taux d'abandon d'études y est de 55 % contre 40 % en France. Une des raisons réside dans le décalage entre la forte proportion d'élèves en filière professionnelle et l'insuffisance de l'offre de formation post-bac qui leur est proposée. En effet, les places en BTS sont peu nombreuses et font l'objet d'une sélection à l'entrée, contrairement à l'université.

Ainsi, les bacheliers de la filière professionnelle intègrent l'université, où ils représentent 55 % des effectifs de première année (contre 21 % en France). Seuls 1 % à 4 % des étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel réussissent leur première année en un an, tandis qu'ils sont 9 % pour un baccalauréat technologique, contre 38 % la filière générale.

Face aux difficultés rencontrées par ses étudiants¹, l'UPF a élaboré un projet d'établissement pour la période 2012-2015 autour de deux axes, la rénovation de la carte des formations et celle des méthodes d'apprentissage.

L'Université a réalisé 110 millions de F CFP d'investissements en 2014, principalement pour la construction d'un cinquième amphithéâtre de 166 places équipé d'appareils numériques.

D'autres filières post bac complètent l'offre

L'école de commerce de Tahiti (ECT), qui accueille 45 étudiants à la rentrée 2014, offre aux bacheliers des formations de trois ans avec des stages en milieu professionnel, localement et à l'étranger. En parallèle, le CNAM et la CCISM ont ouvert en 2014 une troisième année de licence professionnelle « Commerce Parcours Études de marché » destinée aux BTS n'étant plus désormais acceptés en 3^e année de licence éco-gestion à l'UPF en raison de leur faible taux de réussite.

Des dispositifs d'incitation permettent aux étudiants de poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat. Il s'agit de l'Aide au logement étudiant (ALE), de l'allocation d'études territoriales (bourse ou prêt bonifié) et de la bourse majorée destinée aux filières considérées comme prioritaires par le gouvernement local². Les étudiants polynésiens ont également accès aux bourses de l'enseignement supérieur octroyées par le Ministère de l'Éducation nationale et aux logements universitaires en métropole.

¹ En 2010, le taux de réussite sur trois ans en licence était de 16 % contre 27 % en France métropolitaine.

² La liste des filières prioritaires est fixée chaque année en Conseil des ministres.

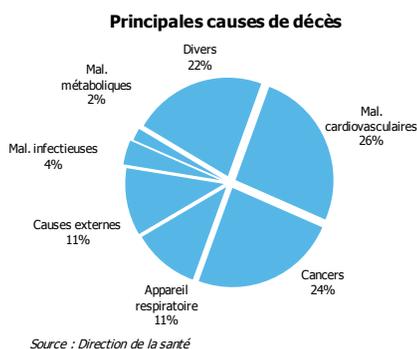
2. La santé

La Polynésie française a pleine compétence en matière de santé. L'État, pour sa part, apporte un soutien financier, notamment à travers le Contrat de projets¹.

Une population touchée par des maladies chroniques

En l'espace d'une vingtaine d'années, le renforcement de la prévention, notamment à travers la médecine scolaire, et de la qualité des soins, a eu des retombées positives sur l'état sanitaire de la population. La mortalité infantile est tombée à 10,2 ‰ en 2013 alors qu'elle s'élevait à 20,5 ‰ en 1987. L'espérance de vie s'est allongée à 74,4 ans pour les femmes et 72,9 ans pour les hommes² contre respectivement 70,1 ans et 65 ans en 1987.

Les principales causes de mortalité, comme en France métropolitaine, sont liées aux pathologies cancéreuses ou cardio-vasculaires. Par ailleurs, la moitié des décès avant 65 ans sont liés aux accidents de la route, surtout pour les jeunes de 15 à 25 ans, et aux modes de consommation (alimentation déséquilibrée, alcoolisme, tabagisme). La Polynésie française est particulièrement touchée par l'obésité³ qui occasionne maintes complications médicales. En 2012, un polynésien sur huit est en longue maladie, dont 18 % pour cause d'hypertension artérielle et 16 % pour diabète sucré.



Une offre de soins concentrée à Tahiti

En Polynésie française, l'offre de soins est mixte, alliant secteur public et privé. Le public, seul à assurer la couverture médicale de l'ensemble des archipels, comprend le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), unité pluridisciplinaire de 524 lits situé à Papeete (Tahiti). Les services de la Direction de la santé publique encadrent par ailleurs 4 hôpitaux périphériques⁴, 27 centres médicaux et dispensaires, 20 centres dentaires, 21 infirmeries, 40 postes de secours et 8 centres de consultations spécialisées, répartis sur tous les archipels.

Afin de renforcer la couverture médicale des îles éloignées, une convention tripartite entre le gouvernement, la CPS et le CHPF a permis la mise en place d'une cellule chargée d'organiser des missions régulières des spécialistes du CHPF vers les archipels (cardiologie, endocrinologie, ophtalmologie, obstétrique, pneumologie, etc.).

¹ Sur les 4,1 milliards de F CFP d'investissements consacrés à la santé dans le cadre du Contrat de projet 2008-2014, 62 % ont fait l'objet d'engagement et 1,4 milliard de F CFP ont été réalisés. Le Contrat de projet 2015-2020 alloue une enveloppe de 3,6 milliards de F CFP au volet santé, notamment aux opérations d'aménagement et d'équipement de grands pôles de santé publique mais aussi à la réalisation de petites unités médicales dans les archipels éloignés.

² En France, l'espérance de vie était en 2013 de 85,0 ans pour les femmes et de 78,7 ans pour les hommes.

³ Selon l'enquête santé menée en 2010 sous l'égide du Ministère de la santé, 40,4 % de la population était concernée par le sur-poids. Des enquêtes plus récentes de la Direction de la santé affirment que l'obésité toucherait 48 % de la population sur Tahiti et Moorea. En France, elle atteignait 15 % de la population en 2012.

⁴ Taravao (Tahiti, 42 lits), Moorea (13 lits), Uturoa (Îles Sous-le-Vent, 53 lits) et Taiohae (Marquises, 29 lits) en 2012.

Le secteur privé conventionné, pour sa part, est concentré sur Tahiti. Il se compose de 2 cliniques, situées à Papeete (172 lits en cumul), 2 centres médicaux (72 lits et 5 places d'hospitalisation de jour), plus de 200 médecins (dont 97 spécialistes), 76 chirurgiens dentistes, une centaine d'infirmières et autant de kinésithérapeutes.

La couverture sociale de la population polynésienne

Instaurée en 1995 pour offrir une couverture sociale à toute la population, la Protection sociale généralisée (PSG) repose sur le principe de la solidarité et comprend quatre régimes différents, le plus important demeurant le régime des salariés (RGS) qui regroupe 58 % des affiliés en 2014, avec des effectifs en hausse pour la première fois depuis cinq ans (+3,1 % en 2014 après -5,6 % entre 2008 et 2013), en lien avec la stabilisation de l'emploi qui, pour la première fois depuis six ans, cesse de reculer.

Le régime de solidarité territoriale (RST), qui permet l'accès des plus démunis aux soins et à une allocation minimale pour les personnes âgées et les personnes handicapées, est le deuxième régime en termes d'effectifs, avec 27 % de la population. Le nombre d'affiliés au RST a décliné de près de 4 % en 2014, suite au transfert vers le RGS de 3 000 stagiaires ayant bénéficiés d'un Contrat d'accès à l'emploi (CAE). Le régime des non-salariés (RNS) et le régime de la Sécurité sociale pour les fonctionnaires et les retraités de l'État (RSS) représentent une part stable de la protection sociale en Polynésie française (respectivement 5 % et 10 %).

Répartition de la couverture sociale par régime

Nombre d'allocataires	2010	2011	2012	2013	2014	Répartition 2014	Var. 14/13
RGS	158 278	155 909	153 760	153 152	157 877	58%	3,1%
RST	64 789	68 106	71 606	74 552	71 825	27%	-3,7%
RNS	15 001	14 869	14 379	14 103	14 263	5%	1,1%
RSS	26 017	26 240	25 817	25 714	26 056	10%	1,3%
Total	264 085	265 124	265 562	267 521	270 021	100%	0,9%

Sources : CPS, ISPF

Un financement de la protection sociale menacé

Le financement de la protection sociale est menacé par des facteurs tant structurels (vieillesse de la population, entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail) que conjoncturels (diminution du nombre de cotisants avec la crise économique). Les principaux régimes, et en particulier celui de solidarité (le RST), doivent être équilibrés par des subventions du Pays, qui pèsent de manière croissante sur les finances publiques.

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dans un rapport de juin 2014, a préconisé 66 mesures pour "assurer un retour à l'équilibre du Régime de solidarité" dont le déficit cumulé à fin 2014 serait de l'ordre de 10 milliards de F CFP.

Le 16 avril 2015, président de la Polynésie française Edouard Fritch et le premier ministre Manuel Valls ont signé une convention consacrant le retour de l'État¹ au financement du RST à hauteur de 1,4 milliard de F CFP par an. En contrepartie, le Pays doit s'engager à poursuivre les réformes entamées, notamment l'élaboration et la finalisation du schéma d'organisation sanitaire 2015-2019.

¹ L'État s'était désengagé du Régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) en 2007.

Section 12

Les archipels éloignés

1. Généralités

Recouvrant près de 2 500 km² dans un espace de 5 millions de km², les îles Sous-le-Vent, les Tuamotu-Gambier, les Marquises et les Australes représentent en cumul les deux tiers des terres émergées de la Polynésie française. Cependant, cet ensemble ne compte qu'un quart de la population totale (67 389 habitants au recensement de 2012). La densité démographique, 29 habitants/km², y est cinq fois plus faible qu'aux îles du Vent (Tahiti et Moorea – 168 habitants/km²).

Entre 2007 et 2012, dates des deux derniers recensements, la population des archipels éloignés s'est accrue de 3,7 %, soit +2 520 habitants. La population croît sensiblement dans les archipels les plus éloignés de Tahiti (+7 % aux Marquises et +8,2 % dans les îles Australes).

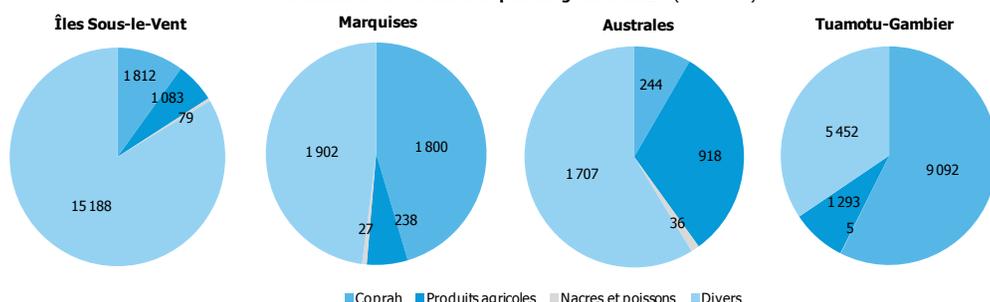
L'essor économique de ces archipels est freiné par leur éloignement géographique ainsi que par le relatif manque de main d'œuvre et de ressources naturelles exploitables. Cependant, le développement progressif des moyens de communication audiovisuels et Internet bénéficie à leur activité économique et concourt à effacer l'isolement des habitants.

Un fret maritime important

Du fait de l'éloignement géographique des archipels vis-à-vis de Tahiti, le fret maritime occupe une place essentielle dans ces économies, assurant d'une part l'approvisionnement en produits alimentaires, pétroliers et matériaux de construction, et permettant d'autre part l'exportation vers Tahiti des productions agricoles locales.

Le fret maritime dépend d'une trentaine de navires, cargos et goélettes. Les îles Sous-le-Vent (38 % du trafic de passagers et 51 % du fret en 2014) sont les mieux desservies. Au total, les archipels éloignés ont importé par fret 217 306 tonnes en 2014 et en ont exporté 40 876.

Fret maritime retour des archipels éloignés en 2014 (en tonnes)



Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

Le transport aérien draine l'essentiel du trafic de voyageurs (711 000 passagers en 2014 contre 13 717 passagers pour le transport maritime). Une cinquantaine d'aéroports sont répartis sur le territoire, permettant une desserte satisfaisante des archipels éloignés. Air Tahiti, la compagnie aérienne privée intérieure, anime l'essentiel du trafic. L'offre de transport aérien est complétée par quelques compagnies charters privées¹.

Une organisation institutionnelle à plusieurs niveaux

Dans chaque archipel, un service administratif du Pays, la **Circonscription administrative**, centralise le suivi des questions relevant des compétences du Pays. Les archipels sont par ailleurs représentés par leurs élus à l'Assemblée de Polynésie française. Le Pays prend en charge les frets vitaux (hydrocarbures, produits de première nécessité (PPN) et coprah) et les transports scolaires.

D'autre part, le Statut d'autonomie de 2004, modifié en 2007, prévoit une collaboration étroite entre les communes et le Pays, qui partagent des compétences transversales. Les communes de Polynésie française disposent, depuis 2010, d'une véritable autonomie de gestion pour exercer leurs compétences². Toutefois, les communes disposent d'une autonomie financière limitée par la faiblesse de leurs ressources propres, ce qui amène l'État à les accompagner dans l'exercice de leurs compétences.

Les fonctions de l'État sont assurées en Polynésie française par son représentant local, le Haut-commissaire de la République. Dans chaque archipel, un administrateur, délégué du Haut-commissaire, a une mission de représentation de l'État au sein de la **Subdivision administrative**. La Subdivision accompagne les élus municipaux sur le plan technique et juridique et effectue un contrôle de légalité des actes juridiques ainsi qu'un contrôle des budgets et comptes administratifs des communes.

Les archipels éloignés bénéficient d'un soutien financier public

Sur l'ensemble du territoire polynésien, l'État et le Pays cofinancent des investissements visant à soutenir les politiques publiques et les investissements structurants au travers de différents outils d'intervention dont les principaux sont le Contrat de projets (CDP) et le 3^{ème} instrument financier (3IF).

Au 31 décembre 2014, 29,5 milliards de F CFP ont été engagés dans le cadre du **Contrat de projets 2008-2014**, dont 25 % à destination des archipels éloignés. Les Tuamotu-Gambier ont absorbé 19 % des financements engagés (5,6 milliards de F CFP), les projets subventionnés relevant principalement des abris de survie (87 %). Les îles Sous-le-Vent, les Marquises et les Australes représentent respectivement 2 % des engagements.

¹ Trois compagnies de charters opèrent également des vols (Air Archipel, Pol'Air et Tahiti Hélicoptères) et peuvent être sollicitées pour des évacuations sanitaires. Aux Marquises, une société d'hélicoptères effectue des transferts entre l'aéroport de Terre Déserte et Taiohae (Nuku Hiva). Le trafic aérien non régulier reste marginal. Il est réalisé, pour l'essentiel, par Air Archipel avec 3 549 passagers en 2014.

² Afin de faciliter l'exercice de leurs compétences, les six îles des Marquises sont réunies depuis 2010 au sein de la Communauté des communes des îles Marquises (CODIM). Les compétences dévolues à l'intercommunalité portent sur l'aménagement de l'espace et le développement économique, avec dans ce cadre l'élaboration d'un schéma de développement touristique.

Engagements du Contrat de projets 2008-2014 dans les archipels éloignés au 31 décembre 2014

en millions de F CFP	Îles Sous-le-Vent	Tuamotu-Gambier	Marquises	Australes	Polynésie française
Logement social	27	0	0	0	10 058
Santé	245	158	50	32	2 546
Abris de survie	0	4 909	0	0	4 909
Environnement	179	566	626	462	10 017
Enseignement sup. & recherche	0	0	21	31	641
Autre	118	0	0	0	1 311
Total	569	5 633	697	525	29 482

Source : Haut-commissariat

Le 3^{ème} instrument financier prévoit une enveloppe annuelle fixe de 8,6 milliards de F CFP de projets. Depuis sa mise en place effective, en juillet 2011, 299 projets ont été programmés, pour un montant total de 33,9 milliards de F CFP.

Au 1^{er} décembre 2014, le montant des versements effectués par l'État se chiffre à 9,1 milliards de F CFP. Les opérations d'investissement sont réparties sur les cinq archipels de Polynésie française : 63 % des versements se situent dans les îles du Vent, 15 % aux Tuamotu-Gambier, 9 % dans les îles Sous-le-Vent, 8 % aux Marquises et 5 % aux Australes.

La programmation 2015 porte sur 80 projets et s'élève au total à 8,6 milliards de F CFP, dont 11 % aux Tuamotu-Gambier (réhabilitation du débarcadère de Nukutavake), 9 % aux Marquises (aérodrome de Hiva Oa), 3 % dans les îles Sous-le-Vent et 1 % aux Australes.

Enfin, le **Fonds européen de développement** (FED) intervient occasionnellement, sur des financements de projets spécifiques qui peuvent concerner les archipels éloignés.

Des infrastructures proportionnées à leur démographie

Les îles Sous-le-Vent, plus peuplées, sont les mieux équipées en infrastructures publiques (hôpital, centre dentaire, dispensaire) et en professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmaciens, kinésithérapeutes, etc.).

Les autres archipels disposent de quelques centres médicaux, infirmeries et cabinets dentaires. Les Marquises en revanche possèdent un hôpital à Nuku Hiva. Les atolls les plus isolés sont équipés de simples postes de secours.

En matière d'équipements scolaires, toutes les îles habitées de façon permanente possèdent une école primaire. La géographie morcelée du territoire contraint à implanter de nombreuses écoles à classe unique, notamment dans les Tuamotu-Gambier ou les îles Marquises, afin de respecter l'accès de tous les enfants à l'école. Toutefois, seules les îles les plus peuplées disposent d'établissements secondaires.

2 Les activités économiques des archipels

La vie économique des archipels éloignés demeure tournée vers les activités traditionnelles (pêche, coprah), mais ils s'attachent aussi à diversifier leurs ressources économiques. Il en est ainsi pour les îles Sous-le-Vent où le tourisme, notamment de luxe, est très présent à Bora Bora et Tahaa, pour les Tuamotu-Gambier grâce à la perliculture, et pour les Australes et les Marquises, réputées pour leur agriculture et la qualité de leur artisanat.

2.1 LES AUSTRALES

L'archipel des Australes est constitué de cinq îles hautes : Tubuai, Rurutu, Rimatara, Raivavae et, distante de 500 km de cette dernière, Rapa. À ces principales îles peuplées s'ajoutent l'atoll des îles Maria et Marotiri, un groupe d'îlots volcaniques. Éloignées de Tahiti de 600 km, les Australes sont les terres les plus au sud du territoire polynésien, de part et d'autre du tropique du capricorne. L'archipel s'étend sur 152 km² de terres émergées et dispose d'un important espace maritime de plus d'un million de km², soit 20 % de la superficie de la zone économique exclusive (ZEE) polynésienne.

En 2012, les cinq communes des Australes comptaient 6 820 habitants, soit 3 % de la population polynésienne totale. Les îles de Rurutu et de Tubuai hébergent chacune un tiers de la population de l'archipel, avec respectivement 2 322 et 2 170 habitants. Alors qu'elle diminuait régulièrement depuis 1996, la population a enregistré la plus forte croissance de la Polynésie française depuis 2007 : +8,2 %, soit une progression annuelle moyenne de 1,6 %.

La vie économique des Australes demeure tournée vers les activités traditionnelles : l'agriculture, en particulier maraîchère, la pêche et l'artisanat. Le tourisme reste encore embryonnaire, avec une quinzaine d'établissements, dont un seul hôtel classé (Rurutu).

Le grenier des productions tempérées polynésiennes

L'agriculture des Australes, familiale, est tournée vers le maraîchage. Une partie de la production est destinée à l'autoconsommation (31 %) mais l'archipel alimente également le reste du territoire en légumes et autres productions tempérées. Les Australes possèdent une surface agricole de 2 100 hectares (dont un quart de cocoteraies) pour 738 exploitations individuelles. Trois actifs ou retraités sur cinq travaillent dans le secteur agricole.

La production légumière, qui s'élève en 2013 à près de 1 200 tonnes (+44 % par rapport à 2012), soit 155 millions de F CFP en valeur, constitue la plus importante production des Australes (61 %). L'archipel est l'unique producteur de pomme de terre du territoire (550 tonnes, +43 % sur un an) et le principal fournisseur de carotte (410 tonnes, soit 97 % de la production polynésienne).

Production agricole des Australes en 2013

<i>en tonnes</i>	Volume	Part dans la production des Australes	Part dans la production polynésienne
Légumes	1 191	61 %	26 %
<i>dont pommes de terre</i>	550	28 %	100 %
<i>dont carottes</i>	410	21 %	97 %
Fruits	276	14 %	4 %
Coprah	204	10 %	2 %
Noni	150	8 %	9 %
Taro	107	5 %	23 %
Total	1 956	100 %	8 %

Source : SDR, Bulletin de statistiques agricoles 2013

En 2014, la production de carotte est estimée à 600 tonnes, une offre encore insuffisante pour couvrir la demande, deux fois plus importante, du territoire.

La filière carotte bénéficie d'un soutien conséquent des pouvoirs publics, notamment au travers du fret. L'existence de coopératives permet une certaine structuration des filières carotte et pomme de terre qui facilite la valorisation des produits et leur exportation vers Tahiti.

Au total, l'agriculture et l'élevage représentent un chiffre d'affaires de 326 millions de F CFP en 2012, soit 4 % du chiffre d'affaires total sur l'ensemble de la Polynésie française. Tubuai concentre 70 % de la valeur de l'agriculture commercialisée des Australes.

La pêche : une activité traditionnelle peu développée

La pêche dans l'archipel est une activité essentiellement vivrière. La pêche côtière est pratiquée par 19 navires actifs (Poti marara) en 2013, principalement autour de Rurutu et Tubuai et, dans une moindre mesure, à Raivavae. Au total, la production s'élève à 108 tonnes en 2013, soit 3,5 % de la production polynésienne, mais les rendements sont nettement plus faibles que sur le reste du territoire.

2.2 LES MARQUISES¹

Les Marquises sont constituées de douze îles hautes, dont six habitées, réparties en deux groupes, Nord-Ouest et Sud-Est, séparés par un espace maritime d'une centaine de kilomètres. Éloignées de Tahiti de 1 373 km, les Marquises constituent l'un des territoires les plus excentrés au monde, à 6 000 km du continent américain et 8 000 km de l'Asie du Sud-Est. L'archipel s'étend sur 1 049 km² de terres émergées et dispose d'un important espace maritime de 700 000 km², soit 15 % de la superficie de la zone économique exclusive (ZEE) polynésienne.

En 2012, les six communes des Marquises comptaient 9 261 habitants, soit 3,5 % de la population polynésienne totale. Nuku Hiva est l'île la plus peuplée, avec un tiers des habitants (2 967), suivie de Hiva Oa (2 184) et Ua Pou (2 175). La population des Marquises a enregistré une progression de 1,4 % en moyenne annuelle entre 2007-2012, une des plus fortes de Polynésie française. Elle n'avait crû que de 1,3 % sur cinq ans, entre 2002 et 2007.

Une économie tournée vers des activités traditionnelles

La vie économique des Marquises demeure tournée vers les activités traditionnelles : la pêche, l'agriculture, en particulier la culture du coprah, et l'artisanat. En l'absence de véritables filières, le secteur primaire peine à se développer et continue de reposer sur des schémas de production orientés vers l'autoconsommation.

L'agriculture marquisienne est dominée par le coprah. Les cocoteraies, avec 1 700 hectares, représentent 6 % des surfaces dédiées à la production de coprah en Polynésie française pour 20 % de la production du Pays en 2013.

¹ L'IEOM a publié en janvier 2015 une note sur l'archipel des Marquises disponible au lien suivant : http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ne146_portrait_panorama_des_marquises_pf.pdf.

L'archipel est également caractérisé par un élevage extensif de bovins, de porcins et de caprins qui ne peuvent être vendus dans le circuit officiel, les îles Marquises ne disposant pas d'abattoir aux normes sanitaires. Au total, selon le recensement agricole de 2012, les Marquises comptent 838 exploitations agricoles. L'agriculture et l'élevage représentent un chiffre d'affaires de 320 millions de F CFP.

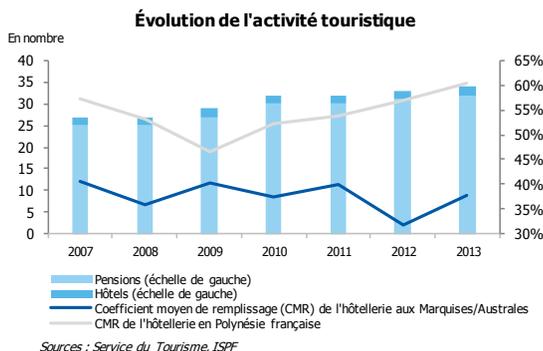
La pêche lagonaire, activité de subsistance de l'archipel, et la pêche côtière, pratiquée par 35 navires actifs en 2013, sont limitées. Toutefois, le rendement de la pêche côtière y est sensiblement plus important que sur le reste du territoire (95 kg par sortie aux Marquises contre 67 kg en moyenne). Les quantités pêchées restent faibles et sont écoulées sur le marché local, en l'absence d'équipement de production de glace.

L'artisanat traditionnel marquisien, facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, possède une renommée internationale, à l'image de ses tatouages. L'archipel compte 131 associations d'artisanat et 1 594 artisans. Les produits de l'artisanat marquisien sont principalement écoulés pendant les manifestations organisées localement (notamment lors du festival des Marquises) et à Tahiti, à l'occasion les salons de l'artisanat des îles Marquises.

Un tourisme rythmé par la croisière

Le tourisme occupe une place significative dans l'activité économique marquisienne, grâce à la renommée internationale de l'archipel, façonnée par ses hôtes célèbres. En 2013, 10 831 visiteurs, soit 7 % du total des touristes de Polynésie française, se sont rendus dans l'archipel. Les trois quarts arrivent par la mer, dans le cadre d'une croisière.

Le tourisme terrestre est encore peu développé aux Marquises, avec deux hôtels classés. Cette offre hôtelière réduite est complétée par 32 pensions de famille. Les coefficients de remplissage sont plus faibles aux Marquises-Australes que dans l'ensemble de la Polynésie française : 38 % dans l'hôtellerie (contre 60 % en moyenne) et 19 % dans les pensions de famille (contre 25 %).



L'activité de croisière est assurée de manière régulière par l'Aranui, dont la présence aux Marquises est un succès : le navire a transporté en moyenne 1 804 passagers par an entre 1998 et 2010. Entre 600 et 700 voiliers font d'autre part escale aux Marquises chaque année, notamment dans le cadre de plusieurs régates.

VERS LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL MARITIME

Le classement de sites marquisiens au patrimoine mondial de l'Unesco, dont la procédure de candidature est actuellement en cours, permettrait à l'archipel d'accroître sa visibilité touristique à l'international. En complément du projet de classement de l'archipel au patrimoine mondial de l'Unesco, qui concerne uniquement les surfaces terrestres, la création d'une aire marine protégée sur la totalité de l'archipel, jusqu'aux limites de la ZEE, est actuellement étudiée par l'Agence des aires maritimes protégées.

2.3 LES TUAMOTU-GAMBIER¹

Les Tuamotu-Gambier, composés de deux archipels éloignés de Tahiti de 1 500 km, constituent le plus vaste ensemble géographique de la Polynésie française avec un espace maritime de plus de 2 millions de km², pour une superficie émergée de 690 km². Il comprend : les îles Tuamotu composées de 76 atolls étendus sur une ligne nord-ouest/sud-est de 1 700 km et les cinq îles hautes des Gambier, situées au sud.

En 2012, les dix-sept communes des Tuamotu-Gambier comptaient 16 831 habitants, soit 6 % de la population polynésienne totale. Les quatre communes les plus peuplées sont Rangiroa (3 444 habitants), Fakarava (1 581), Makemo (1 555) et Arutua (1 505). Ces quatre communes accueillent la moitié de la population de l'archipel.

Caractérisée par l'éclatement de ses atolls, les Tuamotu-Gambier présentent une économie à deux vitesses : tandis que les Tuamotu de l'ouest, du centre et les Gambier ont axé leur développement sur le tourisme et la perliculture, les autres atolls restent tournés vers une économie traditionnelle de subsistance, majoritairement dominée par la culture du coprah et la pêche lagunaire.

L'économie de l'archipel a également connu une importante activité industrielle au vingtième siècle, avec l'exploitation des gisements de phosphate de Makatea jusqu'en 1966 ainsi que la présence du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), présent sur l'atoll de Hao jusqu'en 1995.

La perliculture : une filière en convalescence

La perliculture polynésienne est essentiellement située aux Tuamotu-Gambier. En 2013, la perliculture était exercée sur 517 fermes, essentiellement situées aux Tuamotu-Gambier et représentant une superficie globale de 7 690 hectares. Les exploitations sont en grande majorité familiales et artisanales, mais quelques grandes fermes concentrent la majorité de la production. L'archipel des Tuamotu regroupe 398 concessions (+15 % par rapport à 2012) réparties sur 6 300 hectares (-10 %). Les îles Gambier abritent 79 concessions pour une surface totale de 1 260 hectares.

Selon le recensement de la population de 2012, 1 300 personnes travaillent dans la perliculture en Polynésie française, dont 240 exploitants. Ils sont situés à 70 % dans l'archipel des Tuamotu-Gambier.

Après plusieurs années difficiles, causées par une baisse de qualité et une surproduction qui firent chuter les prix, le secteur perlicole connaît une reprise en 2013, amplifiée par le succès des ventes aux enchères organisée à Tahiti par le Groupement d'intérêt économique (GIE) Poe o Rikitea. Les efforts des acteurs pour mieux structurer la filière et développer la qualité de la production semblent porter leurs fruits. Les exportations de produits perliers ont ainsi rapporté 8,8 milliards de F CFP à la Polynésie française en 2014 (+12 % sur un an, après +10 % en 2013).

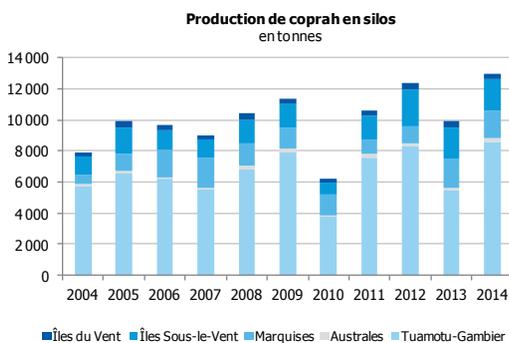
¹ L'IEOM a publié en juillet 2014 une note sur l'archipel des Tuamotu-Gambier disponible au lien suivant : http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ne130_portrait_panorama_des_tuamotu-gambier_polynesie.pdf

Le coprah : une culture traditionnelle soutenue par les pouvoirs publics

Le coprah est l'autre activité économique essentielle dans l'ensemble de l'archipel, qui accueille la moitié des 2 000 coprahculteurs recensés en Polynésie en 2012. Cette culture familiale ancestrale (qui consiste à sécher l'amande de la noix de coco en ramenant le taux d'humidité de 45 % à 6 %) est exercée sur plus de deux tiers de la surface agricole utilisée et constitue la principale ressource des atolls du Centre et de l'Est des Tuamotu.

Les pouvoirs publics soutiennent financièrement la filière (prise en charge du fret et achat du coprah à prix réglementé par l'Huilerie de Tahiti) afin d'en assurer la pérennité et de garantir un revenu minimum aux producteurs.

Après le repli marqué de 2013, lié à des difficultés d'acheminement des productions des Tuamotu-Gambier, la production globale de coprah a progressé de 30 % en 2014 grâce au rebond de 58 % observé dans cet archipel (8 605 tonnes).



Source : Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC)

Le tourisme : un potentiel à valoriser

Le tourisme dispose d'un potentiel important, en particulier dans l'Ouest des Tuamotu, attractives grâce à leurs sites de plongée sous-marine, et aux Gambier, dotés d'un patrimoine architectural original. La fréquentation touristique de Rangiroa, après avoir fortement diminué à partir de 2007, est remontée en 2012 avec 14 964 visiteurs (soit 9 % des touristes de Polynésie française). En 2013, l'archipel a accueilli 3,5 % des nuitées touristiques polynésiennes.

Depuis la fermeture du Manihi Pearl Beach Resort à Manihi (2012) et celle du White Sand Beach de Fakarava (2013), l'archipel ne compte plus que trois hôtels : le Tikehau Pearl Beach Resort et l'hôtel Kia Ora Resort Spa de Rangiroa (tout deux classés 4 étoiles) et le Maitai Rangiroa (3 étoiles). Ils totalisent une capacité d'accueil de 131 chambres. Suite à ces fermetures successives, le nombre de chambres vendues diminue en 2013 (-22 % en un an).

Le coefficient moyen de remplissage (CMR) de ces hôtels reste cependant sensiblement inférieur à la moyenne polynésienne (41 % en 2013 contre 60 % dans l'ensemble). Le White Sand Beach, racheté par un groupe d'hôtellerie local, fait l'objet de travaux de rénovation et de montée en gamme : sa réouverture est prévue en 2015 en tant que 5 étoiles.

L'hébergement en hôtellerie familiale occupe une place prépondérante. En 2014, soixante-dix neuf pensions de famille sont dénombrées dans l'archipel dont neuf classées. Les atolls de Rangiroa, Fakarava et Tikehau concentrent plus de la moitié des établissements.

L'activité de croisière, assurée principalement par deux navires, le Paul Gauguin et l'Aranui, a vu débarquer 8 709 passagers en 2013, essentiellement dans les atolls de Rangiroa et Fakarava.

La pêche : un secteur traditionnel en stagnation

L'essentiel des captures de thonidés dans la Zone économique exclusive (ZEE) polynésienne est opéré dans la zone des Tuamotu, par une flottille de pêche hauturière non basée, qui n'a donc que peu d'impact sur l'activité locale.

En revanche, la pêche lagonaire constitue la deuxième activité économique de subsistance de l'archipel. La flotte de pêche côtière (249 navires) représente 8 % du total des navires actifs de la Polynésie française.

UN PROJET AQUACOLE D'ENVERGURE

La Polynésie française et la société chinoise Tian Rui international ont signé en 2014 une convention fixant le cadre de développement d'une unité de production aquacole à Hao. La société aquacole s'est constituée localement en octobre 2014, sous le nom de Tahiti Nui Ocean Foods.

À terme, les investisseurs tablent sur l'exportation de 50 000 tonnes de poissons d'élevage vers le marché chinois. L'investissement global, qui comprend une chaîne complète d'opération et de transformation (écloserie, institut de recherche, usine de conditionnement, etc.), s'élèverait à 150 milliards de F CFP sur 15 ans. Le début des travaux est prévu en mai 2015, avec la construction d'un quai de transbordement.

2.4 LES ÎLES SOUS-LE-VENT

Éloignées de Tahiti d'environ 200 km, les îles Sous-le-Vent sont le deuxième pôle économique de Polynésie française. D'une superficie émergée de 400 km², elles regroupent 34 622 habitants en 2012, soit 13 % de la population polynésienne.

La vie économique des îles Sous-le-Vent dépend de l'agriculture et du tourisme, dont le dynamisme tient à la réputation internationale de Bora Bora et à des conditions particulièrement favorables aux sports nautiques (îles proches les unes des autres, lagons balisés, nombreux mouillages et spots de plongée).

Les îles Sous-le-Vent concentrent le plus grand nombre d'exploitations agricoles (1 566) et d'actifs agricoles permanents (3 932 actifs, soit 25 % de la population active ou retraitée en 2012).

Deuxième région agricole de Polynésie française après les îles du Vent, les îles Sous-le-Vent ont toutefois une agriculture encore artisanale qui ne permet pas toujours un approvisionnement efficace des structures hôtelières locales. En 2013, la production agricole commercialisée se replie (1,1 milliard de F CFP contre 1,3 milliards de F CFP en 2012), en lien avec une baisse de 13 % de la récolte de coprah (2 038 tonnes après une année exceptionnelle de 2 349 tonnes en 2012). En 2014, la production de coprah s'est maintenue (2 062 tonnes).

La **vanille** est essentiellement cultivée aux îles Sous-le-Vent (508 exploitations sur 84 hectares qui produisent 85 % de la production). En 2013, la récolte baisse de moitié pour s'établir à 28 tonnes (contre 57 en 2012) à la suite d'un retard dans le renouvellement des plants. La production devrait chuter de nouveau en 2014.

Bora Bora, vitrine touristique de la Polynésie française

Le tourisme est l'activité de premier plan de l'archipel, grâce à son hôtellerie internationale de luxe et aux célèbres bungalows sur pilotis de Bora Bora. Elles représentent près de la moitié de l'hôtellerie classée de Polynésie française (dont un quart sur la seule île de Bora Bora) et un tiers de la capacité d'accueil de la petite hôtellerie familiale.

En 2014, le parc hôtelier de Bora Bora est composé de onze établissements (soit 826 chambres), dont huit classés 4 ou 5 étoiles, et est complété par quinze pensions, dont deux classées, offrant 74 chambres supplémentaires. L'hôtellerie de Bora Bora bénéficie de coefficients moyens de remplissage supérieurs en 2013 de 5 points à la moyenne polynésienne (60 %) et d'indicateurs de gestion nettement plus favorables.

En 2013, 65 % des touristes en séjour en Polynésie française se sont rendus à Bora Bora, contre 53 % en 2008. L'île incarne le rêve polynésien et séduit une clientèle majoritairement américaine et 86 % des couples en voyage de noces. Au total, les nuitées des touristes sur Bora Bora représentent également 35 % des nuitées polynésiennes en 2013, devant Tahiti (33 %) et Moorea (24 %).

La plaisance, une pratique encore marginale

La configuration de l'espace polynésien, caractérisé par ses îles en chapelets et ses lagons balisés, constitue un atout pour le développement d'un autre segment touristique : la navigation charter et notamment le charter grande plaisance.

La majeure partie de l'activité polynésienne est basée à Raiatea, en raison de sa situation privilégiée au centre des îles-sous-le-vent et de ses entreprises spécialisées (construction navale, unités de carénage). La clientèle est essentiellement internationale. Les touristes français en représentent 28 % et les résidents de Polynésie française 14 %.

Le charter nautique bénéficie en outre du dynamisme des professionnels du secteur en matière de promotion, telle la course annuelle *Tahiti Pearl Regatta*¹ (TPR), à laquelle prennent part des équipages locaux et étrangers.

¹ En 2014, la Tahiti Pearl Regatta a réuni 45 voiliers et 300 équipiers.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Le 20 janvier 2014, l'IEOM a mis en circulation une nouvelle gamme de billets (500, 1 000, 5 000 et 10 000 F CFP), dont les visuels ont été conçus en étroite concertation avec les autorités des trois collectivités françaises du Pacifique. Au total, plus de 14 millions de billets ont été remplacés, représentant une valeur proche de 50 milliards de F CFP (dont 20 milliards de F CFP en Polynésie française pour 7,8 millions de billets). Afin de faciliter la transition, une période de double circulation était organisée jusqu'au 30 septembre 2014. Depuis, l'échange des anciens billets ne peut se faire qu'au guichet de l'IEOM, sans limitation de durée. Les habitants des archipels éloignés ont bénéficié d'un délai supplémentaire fixé au 31 mars 2015 pour déposer leurs anciens billets en F CFP sur leur compte bancaire.

À l'instar des pays européens, les collectivités françaises du Pacifique ont basculé le 1^{er} février 2014 dans le nouveau système de paiement européen (SEPA – Single Euro Payment Area) avec une formule adaptée à leur spécificité. La solution retenue « SEPA COM Pacifique » consiste à utiliser le standard SEPA pour les virements et prélèvements en euros échangés entre les trois collectivités françaises du Pacifique ainsi qu'avec la métropole et les départements d'outre-mer (zone SEPA).

En février 2014, la Banque de Polynésie a officialisé son partenariat avec la société Discover Financial Service, l'un des plus importants réseaux internationaux de paiement. Ainsi, les titulaires des cartes Discover et Diners Club International peuvent dorénavant utiliser leurs cartes sur l'ensemble des distributeurs de billets automatiques et auprès des commerçants affiliés à la Banque de Polynésie.

En avril 2014, la Banque européenne d'investissement (BEI) a mis à disposition une ligne de crédit d'un montant de 1,67 milliard de F CFP à la Banque de Tahiti. Celle-ci pourra ainsi accorder des prêts à taux bonifiés aux entreprises réalisant des investissements de nature à développer les énergies renouvelables ou à préserver l'environnement. L'Agence française de développement (AFD) a, d'autre part, signé en juillet 2014 avec sa filiale la banque Socredo, un accord de refinancement de 45 millions d'euros. Cet accord permet de financer l'activité de crédit de la banque.

Le Haut-commissaire, les établissements bancaires ainsi que l'Office des postes et télécommunications (OPT), avec l'appui de l'IEOM, ont conclu un accord de modération des tarifs bancaires le 8 décembre, par application de la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer. En comparaison de la tarification en vigueur en avril 2014, les banques polynésiennes et l'État se sont accordés sur une baisse globale affichée de 10,4 %.

La Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (Sogefom), filiale de l'Agence française de développement (AFD), élargit à compter de mars 2015 le périmètre de son dispositif de garantie, auparavant réservé aux petites et moyennes entreprises locales, jusqu'aux entreprises de 250 salariés et d'un chiffre d'affaires de 5 milliards de F CFP. Elle ouvre également son offre aux besoins de trésorerie à court terme des entreprises.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2014 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale :

Statut des établissements de crédit et sociétés de financement. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement : ce texte modifie le statut d'établissement de crédit et institue le statut de société de financement. Depuis cette date, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent de l'un des trois statuts juridiques suivants : établissement de crédit, établissement de crédit spécialisé ou société de financement.

SEPA COM Pacifique. Décret et arrêté du 27 janvier 2014 sur le « SEPA COM Pacifique » : parallèlement à la réglementation européenne relative aux nouvelles normes de virement et de prélèvement en euros dans la zone SEPA, une réglementation similaire s'appliquera aux collectivités d'outre-mer du Pacifique : le SEPA COM Pacifique qui vise à assurer la continuité des échanges en euros entre la partie de la République française qui se trouve en zone SEPA et la partie de la République française qui se trouve hors zone SEPA. Le décret et l'arrêté du 27 janvier 2014 détaillant les modalités de mise en œuvre de cette réglementation sont entrés en vigueur au 1^{er} février 2014. Toutefois, la Commission européenne ayant proposé d'instaurer une période de transition supplémentaire de six mois reportant du 1^{er} février au 1^{er} août 2014 la date de fin de migration à SEPA, les autorités françaises ont convenu d'adopter ce même délai de tolérance de six mois pour le SEPA COM Pacifique.

Clarification du droit des chèques en Outre-mer. Décret n° 2014-488 du 15 mai 2014 portant adaptation du Code monétaire et financier pour une clarification du droit des chèques en Outre-mer : ce texte précise le rôle des Instituts d'émission d'outre-mer dans le traitement des incidents de paiement par chèque, notamment au niveau de la collecte et de la restitution des informations sur les comptes des personnes domiciliées en Outre-mer aux banquiers et aux instances judiciaires qui les sollicitent.

Dispositions relatives à la monnaie et aux établissements de monnaie électronique. Décret n° 2014-584 du 4 juin 2014 rendant applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, les dispositions prises en application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Il rend notamment applicables dans ces territoires les conditions des obligations prudentielles du régime spécifique des établissements de monnaie électronique. Il prévoit également l'extension des dispositions relatives à l'utilisation et à la circulation des pièces et billets.

Dispositions relatives aux établissements de monnaie électronique et aux limitations de paiement en espèces. Décret n° 2014-585 du 4 juin 2014 rendant applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna diverses dispositions relatives aux établissements de monnaie électronique et aux limitations de paiement en espèces. Afin de lutter contre le blanchiment d'argent, il est interdit à tous les professionnels, ainsi qu'aux particuliers résidant fiscalement sur le territoire de la République française, de régler en espèces une dette supérieure à 358 000 F CFP. Ce seuil est porté à 1 790 000 F CFP si le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française et que la dette n'est pas due dans le cadre d'une activité professionnelle. Cependant, cette interdiction ne s'applique pas aux paiements réalisés par des particuliers non titulaires d'un compte de dépôt (personnes sous interdit bancaire,...) et aux paiements effectués entre personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels.

Comptes bancaires inactifs et contrats d'assurance-vie en déshérence. Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, dite « loi Eckert » : les banques devront répondre à des obligations de recensement, d'information et de transfert des avoirs à compter du 1^{er} janvier 2016.

Observatoire de l'inclusion bancaire. Décret n° 2014-737 du 30 juin 2014 relatif à l'Observatoire de l'inclusion bancaire : pris en application de l'article 56 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013, qui prévoit la création d'un Observatoire de l'inclusion bancaire auprès de la Banque de France, ce texte précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de cet Observatoire, chargé de collecter auprès des établissements de crédit des informations relatives à l'accès et à l'usage des services bancaires et à leurs pratiques en matière d'inclusion bancaire.

Activité de transport de fonds. Décret n° 2014-816 du 17 juillet 2014 modifiant le décret n° 2000-1234 du 18 décembre 2000 modifié déterminant les aménagements des locaux desservis par les personnes physiques ou morales exerçant l'activité de transport de fonds et portant diverses dispositions relatives au transport de fonds : ce texte a pour objet d'améliorer la sécurité des transports de fonds au moment des dessertes des locaux des donneurs d'ordre (banques, commerces), en permettant l'utilisation de véhicules blindés ou semi-blindés en toutes circonstances, et de permettre un mode alternatif de protection contre les attaques à la voiture bélier au moment du rechargement des automates bancaires.

Information de l'emprunteur sur le coût du crédit. Décret n° 2014-837 du 24 juillet 2014 relatif à l'information de l'emprunteur sur le coût du crédit et le délai de rétractation d'un contrat de crédit affecté : ce texte détermine en particulier les conditions dans lesquelles les personnes physiques souscrivant un contrat de crédit affecté auprès d'un établissement de crédit ou d'une société de financement sont informées des frais bancaires liés à des irrégularités et des incidents de paiement que l'établissement entend débiter sur leur compte.

Loi de séparation et de régulation des activités bancaires. L'ordonnance n° 2014-946 du 20 août 2014 *rend applicables* dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, avec les adaptations nécessaires, les dispositions de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, visant essentiellement à séparer les activités spéculatives des activités utiles à l'économie, et de l'ordonnance de transposition de la directive dite « CRD 4 », issue des accords de « Bâle III », prévoyant le renforcement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité pour le secteur bancaire. Cette ordonnance étend notamment : la compétence du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) à ces territoires, avec une adaptation pour permettre que l'expertise de l'Institut d'émission d'outre-mer puisse être sollicitée par le HCSF ; les dispositions de la loi visant à plafonner les commissions d'intervention prélevées en cas d'incident sur les comptes bancaires, afin de protéger les publics les plus fragiles ; les dispositions qui instaurent une sécurisation des emprunts souscrits par les communes et les organismes spécialisés dans la gestion de l'habitat social, notamment en introduisant des articles spécifiques dans le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et dans le code général des collectivités territoriales pour la Polynésie française.

Taux de l'intérêt légal. Ordonnance n° 2014-947 du 20 août 2014 relative au taux de l'intérêt légal (TIL). Deux TIL seront désormais calculés : l'un applicable aux créances dues aux particuliers, qui présentent des coûts de refinancement en moyenne plus élevés que les autres catégories d'emprunteurs, le second applicable à l'ensemble des autres cas.

Registre unique des intermédiaires. Arrêté du 30 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 1^{er} mars 2012 relatif au registre unique prévu à l'article L. 512-1 du Code des assurances et à l'article L. 546-1 du Code monétaire et financier : ce texte modifie le registre unique des intermédiaires.

Convention de compte de dépôt pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels : Arrêté du 1^{er} septembre 2014 relatif à la convention de compte de dépôt pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels. Il énumère les principales stipulations que cette convention doit comporter et retient cinq catégories d'informations : (i) informations relatives au prestataire de services de paiement ; (ii) informations relatives au compte de paiement ; (iii) informations relatives à la communication entre le prestataire et son client ; (iv) conditions tarifaires ; (v) dispositions générales relatives à la convention de compte (durée, voies de recours et dispositifs de médiation le cas échéant).

Mécanisme de surveillance unique. L'ordonnance n° 2014-1332 du 6 novembre 2014 adapte les dispositions du droit national pour permettre la mise en œuvre du règlement relatif au mécanisme de surveillance unique, qui prévoit la compétence de la BCE pour la supervision directe des groupes bancaires les plus importants, et sa responsabilité générale en matière de qualité de la supervision dans l'ensemble des États participants. Le mécanisme de surveillance unique repose sur une coordination étroite entre la BCE et les autorités de supervision nationales. L'ordonnance désigne l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) comme l'autorité nationale compétente pour la France. À ce titre, l'ACPR coopérera avec la BCE au sein d'équipes de supervision conjointe, et participera à l'élaboration des décisions du Conseil de surveillance de la BCE.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire en Polynésie française s'organise autour de trois banques (la Socredo, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti), de deux sociétés de financement (Ofina et Oceor Lease Tahiti¹) et d'un établissement de crédit spécialisé (Sogelease BDP).

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre de chèques postaux de Papeete (CCP), sous l'égide de l'Office des postes et télécommunications (OPT).

En complément du système bancaire local, sept établissements financiers non installés localement interviennent régulièrement depuis la métropole, essentiellement vers le financement des collectivités locales, ainsi que des crédits à l'habitat aux particuliers.

Il s'agit de la Casden Banque Populaire (représentée localement par la Banque de Polynésie et la Socredo), de l'Agence française de développement (AFD), de DEXIA, de Natexis-Banques Populaires, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (Sogefom)². La Caisse des dépôts et consignations (CDC)³, qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code monétaire et financier, intervient également sur le territoire.

En 2014, le panorama bancaire est demeuré inchangé par rapport à 2013 :

Nombre d'établissements de crédit

	2010	2011	2012	2013	2014
Établissements de crédit locaux (1)	6	6	6	6	6
- Banques FBF	3	3	3	3	3
- Autres établissements	3	3	3	3	3
Établissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7	7	7
- Banques FBF	1	1	1	1	1
- Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
- Autres établissements	4	4	4	4	4
Ensemble des établissements (1) + (2)	13	13	13	13	13

Source : IEOM

¹ En 2014, Ofina et Oceor Lease Tahiti ont opté pour le nouveau statut de société de financement, après l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2013-544 du 23 juin 2013 qui modifie le statut d'établissement de crédit (suppression des catégories de société financière et d'institution financière spécialisée ; instauration du statut de société de financement). En revanche, Sogelease BDP a basculé de facto dans le statut d'établissement de crédit spécialisé.

² La Sogefom est devenue une société de financement.

³ La Caisse des dépôts et consignations est régie par l'article L.518-2 du Code monétaire et financier en tant qu'établissement autorisé à effectuer des opérations de banque ; elle est ainsi considérée comme un établissement de crédit assimilé, non soumis à la loi bancaire. Il s'agit d'un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est notamment chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

La distribution des crédits est assurée par les trois banques de la place, les autres établissements financiers n'intervenant que de manière marginale (essentiellement sur le crédit-bail). Il en est de même pour la collecte des dépôts, l'Office des postes et télécommunications concentrant à peine 1,3 % des ressources du système bancaire local.

Évolution des parts de marché des établissements de crédit locaux par réseau et par activité

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations en 2014/2013
Distribution des crédits						
Banques	99,0%	99,1%	99,1%	99,2%	99,1%	-0,1 pt
Autres établissements financiers	1,0%	0,9%	0,9%	0,8%	0,9%	0,1 pt
Collecte des ressources						
Banques	98,9%	98,7%	98,7%	98,7%	98,7%	0,0 pt
Services financiers de l'OPT	1,1%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	0,0 pt

Source : IEOM

2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

À fin 2014, les établissements de crédit locaux concentrent 94 % des dépôts collectés et 80 % des financements accordés sur la place, tous établissements confondus.

Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements à fin 2014

en %	Banques locales	Autres établissements financiers	Établissements hors zone
Crédits d'exploitation	99,5%	0,0%	0,5%
Crédits d'investissement	46,8%	0,8%	52,4%
Crédits à l'habitat	85,5%	0,0%	14,5%
<i>dont aux entreprises</i>	99,9%	0,0%	0,1%
<i>dont aux particuliers</i>	84,7%	0,0%	15,3%
Crédits à la consommation	89,3%	2,9%	7,8%
Autres crédits	98,2%	0,6%	1,3%
Ensemble des crédits	79,4%	0,7%	19,9%

Source : IEOM

2.4 LES EFFECTIFS

Après avoir culminé à 1 184 en 2010, l'effectif équivalent temps plein employé dans le secteur bancaire se réduit progressivement et s'établit à 1 090 personnes en 2014. Cette évolution s'explique par la baisse des effectifs des banques FBF (-1,2 % en 2014, après -0,7 % en 2013), essentiellement liée au non remplacement des départs à la retraite. L'effectif des autres établissements financiers demeure quasiment constant depuis cinq ans.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)						Variations
	2010	2011	2012	2013	2014	2014/2013
- Banques FBF	1 151	1 121	1 076	1 069	1 056	-1,2%
- Autres établissements financiers	33	30	33	33	34	3,0%
Total	1 184	1 151	1 109	1 102	1 090	-1,1%

(1) Effectifs équivalent temps plein, non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2014, le réseau bancaire compte 64 guichets, dont 9 guichets périodiques, sur l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française. Au cours de l'année, les banques ont fermé deux guichets permanents (un dans l'archipel des Tuamotu-Gambier et un autre dans l'archipel des Australes) et un guichet périodique (dans l'archipel des Tuamotu-Gambier).

La réduction du nombre de guichets conjuguée à la croissance de la population, entraîne la dégradation du taux d'équipement bancaire : 1 guichet pour 4 235 habitants¹ contre 1 guichet pour 4 033 habitants en 2013. C'est un niveau sensiblement inférieur à celui de la moyenne française (de l'ordre de 1 guichet pour 1 688 habitants en 2013).

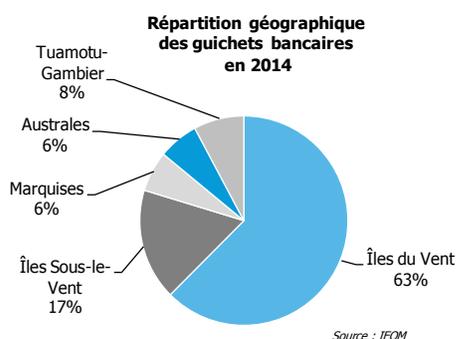
Nombre de guichets ouverts

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Guichets bancaires (banques FBF)	77	75	74	67	64	-4,5%
- guichets permanents	61	60	58	57	55	-3,5%
- guichets périodiques	16	15	16	10	9	-10,0%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 454	3 569	3 641	4 033	4 235	5,0%

Source : IEOM

Avec 51 guichets, les îles de Tahiti et de Moorea regroupent à elles seules 73 % des guichets permanents, alors que les guichets périodiques se situent pour près de la moitié aux Tuamotu-Gambier. Les îles Sous-le-Vent disposent de 11 guichets, 4 sont recensés aux Australes et 4 aux Marquises.

Le nombre d'automates bancaires installés en Polynésie française augmente en revanche de 5 % en 2014, et s'établit ainsi à 167, soit un niveau équivalent à celui de 2012².



¹ Avec une population estimée à 271 013 habitants au 1^{er} janvier 2015, selon l'ISPF.

² En 2013, le nombre d'automates avait diminué de 5,4 % après la fermeture de DAB-GAB ne respectant pas les normes de sécurité.

Le taux d'équipement en automate bancaire (1 automate pour 1 623 habitants) demeure inférieur à la moyenne nationale (1 automate pour 1 090 habitants en 2013). Ces écarts sur les taux d'équipement bancaire (guichets et automates) se justifient en particulier par le morcellement géographique de la Polynésie française.

Par ailleurs, dans l'objectif de diminuer les opérations clientèle aux guichets traditionnels et de favoriser la productivité bancaire en renforçant les équipes commerciales des établissements de crédit, sont apparues les bornes libre service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et diverses opérations de banque les plus courantes (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces).

Nombre de guichets et distributeurs automatiques

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	162	163	168	159	167	5,0%
- Banques FBF	135	135	138	129	136	5,4%
- Services financiers de l'OPT	27	28	30	30	31	3,3%
Nombre d'habitants par automate bancaire	1 642	1 642	1 604	1 699	1 623	-4,5%

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2014, les banques locales et l'OPT gèrent 384 086 comptes bancaires, soit 5 895 comptes de plus qu'en 2013. Le nombre de comptes augmente en 2014 pour les comptes à vue (+2,9 %) et les dépôts à terme (+2,1 %), alors que le nombre de comptes d'épargne à régime spécial fléchit (-0,3 %). Le nombre de comptes par habitant demeure relativement stable, à 1,4.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
. Comptes à vue	213 117	214 500	205 800	199 894	205 790	2,9%
. Comptes d'épargne à régime spécial	150 872	153 957	153 816	154 143	153 647	-0,3%
dont Livrets	137 702	140 346	139 717	139 948	139 682	-0,2%
dont Comptes d'épargne-logement	577	718	770	827	776	-6,2%
dont Plans d'épargne-logement	12 593	12 893	13 329	13 368	13 189	-1,3%
. Comptes de dépôt à terme	15 836	18 297	21 824	24 002	24 518	2,1%
. Bons de caisse et certificats de dépôt	290	243	175	152	131	-13,8%
Ensemble des comptes	380 115	386 997	381 615	378 191	384 086	1,6%

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT

Source : IEOM

Sur les cinq dernières années, le taux de bancarisation¹ évolue peu, aux alentours de 0,8 compte à vue par habitant².

¹ Nombre de comptes à vue par habitant.

² À titre de comparaison, le taux de bancarisation est équivalent en Nouvelle-Calédonie. Il atteint 1,2 compte à vue par habitant en France métropolitaine.

Nombre de comptes bancaires par habitant

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
. Comptes à vue	0,80	0,80	0,76	0,74	0,76	2,6%
. Comptes d'épargne à régime spécial	0,57	0,58	0,57	0,57	0,57	-0,6%
<i>dont Livrets</i>	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	-0,5%
. Comptes de dépôt à terme	0,06	0,07	0,08	0,09	0,09	1,8%
Ensemble des comptes à la clientèle	1,43	1,45	1,42	1,40	1,42	1,3%

Source : IEOM

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2014, le nombre de cartes bancaires en circulation s'établit à 195 616, en hausse de 0,6 % sur l'année, notamment sous l'impulsion des cartes privatives (+0,7 %). Les cartes internationales augmentent dans une moindre mesure (+0,3 %).

Les cartes bancaires

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Cartes bancaires en circulation	188 009	194 157	193 768	194 503	195 616	0,6%
Cartes internationales	44 479	50 206	50 066	51 312	51 470	0,3%
Cartes privatives	143 530	143 951	143 702	143 191	144 146	0,7%
Cartes bancaires par compte à vue	<i>0,88</i>	<i>0,91</i>	<i>0,94</i>	<i>0,97</i>	<i>0,95</i>	-2,3%
Cartes bancaires par habitant	<i>0,71</i>	<i>0,73</i>	<i>0,72</i>	<i>0,72</i>	<i>0,72</i>	0,7%

Source : IEOM

L'analyse des transactions opérées au moyen des distributeurs automatiques laisse apparaître un repli du nombre des retraits sur un an (-1,1 %) pour un montant total en augmentation (+1,5 %). En conséquence, la valeur moyenne des retraits passe de 12 578 F CFP en 2013 à 12 905 F CFP en 2014.

Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Nombre de retraits (en milliers)	8 196	8 090	8 185	8 217	8 128	-1,1%
Montant (millions de F CFP)	99 341	101 944	104 199	103 356	104 891	1,5%
Moyenne par retrait (en F CFP)	12 120	12 601	12 730	12 578	12 905	2,6%
Nombre de retraits par automate	50 594	49 632	48 722	48 621	48 669	0,1%
Nombre de retraits par carte	44	42	42	42	42	-1,6%

Source : IEOM

Le parc des terminaux de paiement électronique s'est réduit de -3,1 % sur un an. En 2014, 7,9 millions de transactions de paiement ont été enregistrées pour un chiffre d'affaires total de 81,6 milliards de F CFP. La progression du nombre de transactions sur l'exercice (+6,3 %) est plus importante que celle du montant total des opérations effectuées (+4,3 %). Dans ces conditions, le montant moyen par transaction recule de 1,9 %, à 10 394 F CFP.

Transactions de paiements par TPE chez les commerçants

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Terminaux de paiement électronique	3 174	3 248	3 355	3 843	3 722	-3,1%
Nombre de transactions (en milliers)	6 006	6 127	6 824	7 386	7 852	6,3%
Montant (millions de F CFP)	66 524	69 238	73 783	78 263	81 608	4,3%
Moyenne par transaction (en F CFP)	11 076	11 301	10 813	10 596	10 394	-1,9%
Nombre de transactions par TPE	1 892	1 886	2 034	1 922	2 110	9,8%
Nombre de transactions par carte	32	32	35	38	40	5,7%

Source : IEOM

4.2 LE SYSTÈME INTERBANCAIRE D'ÉCHANGES

L'IEOM a pour mission de veiller à la sécurité et au bon fonctionnement des moyens de paiement et des systèmes d'échanges dans sa zone d'intervention. Dans une démarche de modernisation, le Système Interbancaire d'Échanges (SIE¹) a été institué en octobre 2011, afin d'assurer l'automatisation des échanges de valeurs en Polynésie française, en substitution de la compensation manuelle réalisée jusqu'alors entre les établissements participants directs². L'automatisation des échanges a permis aux établissements de diminuer leurs risques opérationnels et leurs charges de personnel.

La mission de surveillance de l'IEOM en Polynésie française s'est également traduite par la mise en place en 2013, dans la filière chèques, des procédures définies dans le Référentiel de Sécurité du Chèque (RSC) établi en collaboration avec la Banque de France.

En 2014, les valeurs échangées en Polynésie française poursuivent leur diminution en nombre (-2,1 %, principalement imputable au repli de 5,8 % des chèques), alors que leur montant progresse de 1,9 % sur l'année.

Échanges de valeurs

	2010	2011	2012	2013	2014	Parts 2014	Variations 2014/2013
<i>en nombre</i>							
Chèques	5 541 058	5 399 849	5 256 125	5 126 925	4 828 391	57,1%	-5,8%
Effets et avis de prélèvement	1 340 133	1 426 581	1 368 007	1 366 431	1 489 538	17,6%	9,0%
Virements	1 987 349	1 920 974	1 938 195	2 016 607	1 987 435	23,5%	-1,4%
Autres valeurs (*)	107 546	154 914	139 178	133 088	155 355	1,8%	16,7%
Total	8 976 086	8 902 318	8 701 505	8 643 051	8 460 719	100,0%	-2,1%
<i>en millions de F CFP</i>							
Chèques	463 989	442 070	418 843	412 471	402 119	35,7%	-2,5%
Effets et avis de prélèvement	57 943	55 468	55 596	58 794	59 992	5,3%	2,0%
Virements	547 255	554 877	575 929	626 029	659 576	58,5%	5,4%
Autres valeurs (*)	6 354	4 908	6 793	9 742	6 000	0,5%	-38,4%
Total	1 075 541	1 057 323	1 057 161	1 107 036	1 127 687	100,0%	1,9%

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

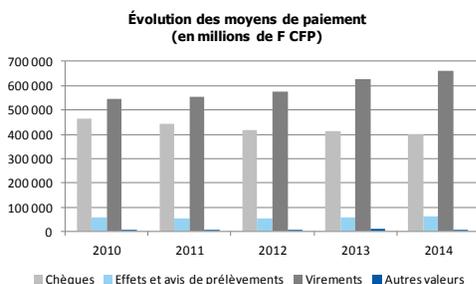
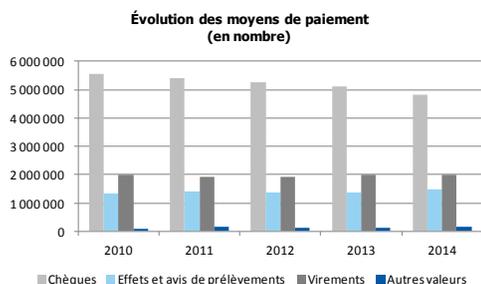
Source : IEOM

¹ Le SIE est régi par les articles L. 211-1, L. 330-1, L. 330-2, L. 442-1 et L. 712-5 du Code monétaire et financier. Sa gestion est placée sous la responsabilité du Groupement d'intérêt économique Système interbancaire d'échanges de la Polynésie française (GIE SIEPF).

² Banques de la place (Banque de Polynésie, Banque de Tahiti, Socredo), OPT et IEOM (pour le compte du Trésor public).

En nombre, le chèque demeure le moyen de paiement le plus utilisé, concentrant 57,1 % du nombre total de paiements en 2014 (61,7 % en 2010).

En valeur, le total des paiements par chèque baisse de 2,5 % en 2014, poursuivant la tendance amorcée en 2008. Ce type de paiement est supplanté par le virement qui concentre plus de la moitié de la valeur totale des valeurs échangées (58,5 % en 2014, 50,9 % en 2010).



Le virement demeure le moyen de paiement de référence pour les règlements de sommes importantes. En progression de 6,9 % sur un an, le montant moyen des opérations réalisées par virement ressort ainsi nettement supérieur à celui des autres modes de paiement.

Montant moyen par type de paiement (en F CFP)

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Chèques	83 737	81 867	79 687	80 452	83 282	3,5%
Effets et avis de prélèvement	43 237	38 882	40 640	43 027	40 276	-6,4%
Virements	275 369	288 852	297 147	310 437	331 873	6,9%
Autres valeurs (*)	59 082	31 685	48 807	73 202	38 621	-47,2%

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

Source : IEOM

4.3 LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME SEPA COM PACIFIQUE

Le système SEPA (Single euro payment area – espace unique de paiement en euro) s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euro. Il vise à créer une gamme unique de moyens de paiement scripturaux en euro, commune à l'ensemble des pays européens.

Mis en place le 1^{er} février 2014, ce nouveau système de paiement s'applique également aux collectivités territoriales du Pacifique, avec une formule adaptée à leur spécificité. La solution retenue « SEPA COM Pacifique », stipulée dans l'article L712-8 du Code monétaire et financier, consiste à utiliser le standard SEPA pour les virements et prélèvements en euro échangés entre les trois collectivités françaises du Pacifique ainsi qu'avec la métropole et les départements d'outre-mer (zone SEPA). Cette solution ne s'applique pas pour les opérations entre les COM du Pacifique et les autres pays européens (y compris Monaco).

5. La Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer - Sogefom

Filiale de l'Agence française de développement (AFD), la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (Sogefom) a pour principal objectif de faciliter l'accès au crédit des entreprises ne disposant pas d'une surface financière ou patrimoniale suffisante. La Sogefom avalise les crédits octroyés en accompagnant les établissements de crédit dans leur prise de risques par l'apport d'une garantie complémentaire. Les critères d'éligibilité au fonds de garantie sont fondés sur l'intérêt économique du projet pour les entreprises et sur la capacité financière du débiteur à faire face à ses échéances.

En janvier 2014, la Sogefom a décidé de lancer une phase expérimentale de délégation des octrois de garantie aux banques, pour des crédits d'investissements de faible montant.

Forte hausse du nombre d'octrois en 2014

En 2014, la transmission des demandes de garanties Sogefom par les établissements de crédits est en hausse, avec 247 dossiers contre 174 en 2013.

L'exercice 2014 s'est soldé par une forte hausse du nombre d'octrois de garantie (170 octrois, soit +53 %) et une baisse du montant global octroyé (848 millions de F CFP, soit -5 %). Cette évolution contraire se justifie d'abord par la réussite de la mise en place du processus de délégation d'octrois aux banques, qui a permis d'augmenter le nombre d'octrois de garantie aux crédits de faible montant. D'autre part, la baisse du montant global octroyé s'explique par la contraction du crédit d'investissement pour la troisième année consécutive.

Les îles de la Société demeurent la principale zone d'intervention du Fonds de garantie de Polynésie française (94 % des crédits avalisés). Les demandes de garantie dans les archipels éloignés des Marquises, des Tuamotu-Gambier et des Australes augmentent cependant de 54 % par rapport à l'exercice 2013 (109 millions de F CFP).

Le secteur des services (autres que le tourisme et le commerce) reste le principal bénéficiaire du dispositif avec un montant global de 229,1 millions de F CFP, suivi du secteur du commerce (144,8 millions de F CFP)

Le secteur primaire a bénéficié de garanties à hauteur de 103,5 millions de F CFP en 2014. En parallèle, la Sogefom a été fortement sollicitée pour garantir des investissements dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la perliculture, à hauteur de 74,5 millions de F CFP.

Nouveaux engagements de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2013		2014		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	1	20,0	7	103,5	418%
Pêche/Aquaculture	5	20,1	8	42,6	112%
Periculture	1	28,0	3	74,5	166%
Tourisme	2	8,3	1	11,6	40%
Hôtellerie	18	116,9	25	79,7	-32%
BTP	8	41,9	21	46,8	12%
Petites et moyennes industries	8	135,8	21	115,4	-15%
Commerce	39	328,3	27	144,8	-56%
Autres services	29	193,8	57	229,1	18%
TOTAL	111	893,1	170	848,0	-5%

Source : AFD

L'encours global progresse de 11 %

Avec 2,6 milliards de F CFP, l'encours global progresse de 11 % sur l'exercice 2014. Les engagements valides de la section « économie générale »¹ constituent l'essentiel du portefeuille avec 85 % du total contre 11 % pour la section « zones défavorisées »² et 4 % pour la section « renforcement du haut de bilan »³.

Les services et le commerce demeurent les secteurs d'activité prépondérants du portefeuille, avec respectivement 29 % et 25 % des engagements valides. Les Petites et moyennes industries bénéficient de 13 % des engagements valides.

Engagements valides de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2013		2014		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	44	88,2	37	166,4	89%
Pêche/Aquaculture	33	61,1	31	83,3	36%
Periculture	8	35	11	99,3	184%
Tourisme	16	55,4	18	53,2	-4%
Hôtellerie	59	253,9	72	272,5	7%
BTP	37	136,7	48	137,3	0%
Petites et moyennes industries	67	395,4	78	389,1	-2%
Commerce	105	707,3	110	680,2	-4%
Autres services	102	662,8	144	785,2	18%
TOTAL	471	2395,8	549	2666,5	11%

Source : AFD

¹ Section Économie générale : favoriser la création ou le développement d'entreprises.

² Section Zones défavorisées : contribuer au développement des entreprises des archipels des Marquises, des Tuamotu-Gambier et des Australes.

³ Section Renforcement du haut de bilan : garantir des opérations participant au renforcement des capitaux permanents des PME.

La répartition du portefeuille par zone géographique confirme la prépondérance des projets initiés dans les îles du Vent, qui constituent le centre économique de la Polynésie française. Avec un encours de 2,2 milliards de F CFP, ils représentent 85 % du portefeuille au 31 décembre 2014.

Les engagements compromis¹

En 2014, les garanties compromises s'élevaient à 472,2 millions de F CFP contre 379,2 millions de F CFP en 2013, soit une augmentation de 24 %, imputable principalement aux secteurs de l'hôtellerie et des services, respectivement à hauteur de 62,6 millions de F CFP et 158,3 millions de F CFP. Le commerce est le troisième secteur sinistré (128,1 millions de F CFP).

Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et du tourisme connaissent en revanche un redressement de leur situation.

Engagements compromis de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2013		2014		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	14	9,7	8	5,0	-48%
Pêche/Aquaculture	11	16,0	10	15,8	-1%
Perliculture	5	3,0	5	3,1	3%
Tourisme	5	22,0	4	16,2	-26%
Hôtellerie	10	45,7	13	62,6	37%
BTP	11	32,8	10	32,7	0%
Petites et moyennes industries	10	47,1	13	50,3	7%
Commerce	18	112,8	22	128,1	14%
Autres services	11	90,1	23	158,3	76%
TOTAL	95	379,2	108	472,2	25%

Source : AFD

La qualité globale du portefeuille du fonds de garantie² s'est détériorée. Le taux de compromis (engagements compromis rapportés aux engagements valides) ressort à 17,7 % en 2014 contre 15,8 % en 2013.

¹ Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées à la suite d'incidents de remboursement ou à l'initiative de la Sogefom lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée.

² Sur la place bancaire, le taux de créances douteuses des entreprises enregistre une nouvelle hausse en 2014 (19,9 % contre 19,1 % fin 2013 et 8,1 % fin 2008).

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Six ans après le début de la crise, la reprise économique mondiale reste tributaire des politiques monétaires accommodantes engagées pour accompagner la demande, encourager l'investissement des entreprises et faciliter l'assainissement des bilans. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent leurs taux directeurs à de très bas niveaux.

De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE) a encore abaissé à deux reprises ses taux directeurs en 2014, amenant le taux de ses opérations principales de refinancement (dit MRO) de 0,25 % à 0,15 % en juin 2014, puis à 0,05 % en septembre 2014 et le taux de sa facilité de dépôt de -0,10 % à -0,20 %, donc en « territoire négatif ».

Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	09/11/2011	14/12/2011	11/07/2012	08/05/2013	13/11/2013	11/06/2014	10/09/2014
Opérations principales de refinancement	1,25%	1,00%	0,75%	0,50%	0,25%	0,15%	0,05%
Facilités de prêt marginal	2,00%	1,75%	1,50%	1,00%	0,75%	0,40%	0,30%
Facilités de dépôt	0,50%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,10%	-0,20%

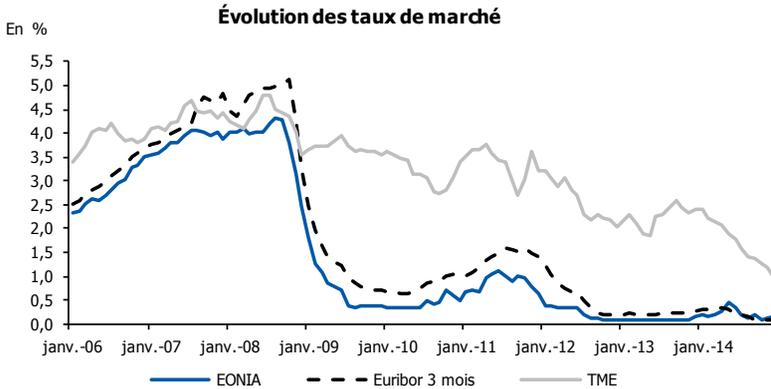
Source : Banque Centrale Européenne

Lors de sa réunion du 4 septembre 2014, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également annoncé sa décision de procéder à des achats d'obligations sécurisées (*covered bonds*) et de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities* ou ABS). Les modalités opérationnelles de ces deux programmes d'achats ont été publiées à l'issue de la réunion du Conseil du 2 octobre 2014 et les achats ont débuté dans les semaines suivantes.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2014. À fin décembre 2014, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait à 0,14 % (contre 0,17 % un an auparavant) et le taux à 3 mois (EURIBOR²) à 0,08 % (contre 0,27 % à fin décembre 2013).

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon des 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.



* À partir de mai 2014, les taux EONIA et Euribor 3 mois sont les données de fin de mois.
TME : taux moyen des emprunts d'État à long terme.

Source : Banque de France

Aux États-Unis, dans un contexte d'amélioration générale des perspectives économiques, le Comité fédéral de *l'open market* a annoncé, lors de ses réunions des 28 et 29 octobre 2014, sa décision de mettre fin à son programme d'achat d'actifs. Le taux objectif des fonds fédéraux se maintient dans la fourchette de 0 % à 0,25 %.

Lors de sa réunion du 19 novembre 2014, la Banque du Japon a décidé de laisser ses grandes orientations inchangées, suite à sa décision d'octobre 2014 d'élargir son programme d'assouplissement quantitatif et qualitatif par le biais d'une accélération du rythme annuel de croissance de la base monétaire, porté à 80 000 milliards de yens environ (contre 60 000 à 70 000 milliards précédemment).

Le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre a décidé, lors de sa réunion du 4 décembre 2014, de maintenir son taux directeur à 0,5 % et le montant de son programme de rachat d'actifs à 375 milliards de livres.

Les taux d'intervention de l'IEOM ont été revus à la baisse

L'IEOM contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte et la modulation du régime des réserves obligatoires sur les emplois. Il procède au refinancement des établissements de crédit au moyen du réescompte des crédits bancaires consentis aux entreprises des secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière satisfaisante.

Par ailleurs, il propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

En 2014, tous les taux d'intervention de l'IEOM ont été revus progressivement à la baisse : -5 points de base pour le taux de la facilité de dépôt, -45 points de base pour le taux de réescompte des crédits aux entreprises et -70 points de base pour le taux de la facilité de prêt marginal et le taux de l'escompte de chèques.

Taux d'intervention de l'IEOM	Date d'effet	Taux	Taux de sortie maximum applicables aux crédits pour accès au réescompte
Taux de la facilité de dépôt	14/04/2014	0,00%	
Taux de réescompte des crédits aux entreprises	05/01/2015	0,05%	2,80%
Taux de la facilité de prêt marginal	05/01/2015	0,30%	
Taux de l'escompte de chèques	05/01/2015	0,30%	

Source : IEOM

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement¹. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Le taux du livret A (ainsi que celui du livret de développement durable) a été ramené de 1,25 % à 1,00 % à compter du 1^{er} août 2014². À noter qu'il s'agit du taux le plus bas jamais observé depuis la création du livret A en mai 1818.

L'application du mode de calcul automatique aurait conduit à fixer le taux du livret A et du LDD à 0,50 % à compter du 1^{er} août 2014. Toutefois, comme l'indique le communiqué du ministre des finances du 10 juillet 2014, le « Gouverneur de la Banque de France a proposé au gouvernement de déroger au taux calculé de 0,5 % pour la rémunération du livret A, compte tenu du caractère exceptionnellement bas de l'inflation, et de ramener de 1,25 % à 0,75 % le taux du livret A. Sur cette base et soucieux de trouver un équilibre entre la juste rémunération de l'épargne des français, l'attractivité du livret A, qui collecte de l'épargne pour financer la construction de logements sociaux, mais aussi la nécessité de préserver le coût des prêts aux organismes de logement social, qui dépend directement du taux du livret A, le gouvernement a décidé de fixer le taux du livret A à 1 % ».

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013	depuis le 01/08/2013	depuis le 01/08/2014
Livret A	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%	1,00%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%	0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%	1,50%
Livret de développement durable (LDD)	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%	1,00%

* hors prime de l'État

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

² Arrêté du 28 juillet 2014 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit, publié au Journal officiel du 31 juillet 2014.

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

L'IEOM réalise une enquête mensuelle sur la production et le coût du crédit aux particuliers et aux entreprises auprès des banques locales qui lui déclarent l'ensemble des crédits qu'elles ont accordés. Publiés trimestriellement, les résultats permettent d'estimer les principaux taux moyens pondérés pratiqués sur la place. Compte tenu de la taille parfois restreinte des échantillons analysés et des populations d'entreprises concernées, les résultats et les comparaisons de ces enquêtes doivent être interprétés avec prudence.

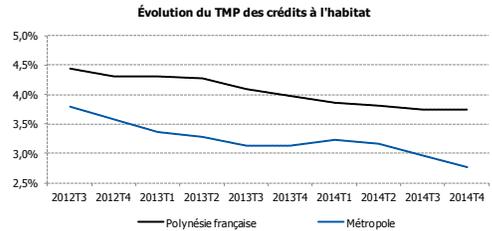
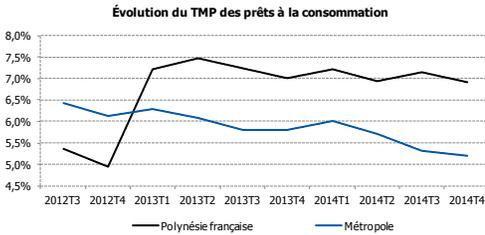
Le coût du crédit aux particuliers

L'enquête sur le coût du crédit aux particuliers réalisée en 2014 fait ressortir une hausse du taux moyen pondéré global (8,33 % contre 7,79 % un an auparavant). Le taux moyen des découverts (11,52 %) progresse de 158 points de base sur l'année, alors que le taux moyen des prêts personnels (6,91 %) et celui des crédits à l'habitat (3,75 %) s'affichent en repli (respectivement -9 points de base et -22 points de base).

Évolution du coût du crédit aux particuliers

Taux Moyens Pondérés (%)	4e trim. 2013	1er trim. 2014	2e trim. 2014	3e trim. 2014	4e trim. 2014	▲ / an
Découverts	9,94	11,16	11,91	11,65	11,52	1,58 pt
Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation	7,00	7,22	6,94	7,14	6,91	-0,09 pt
Habitat	3,97	3,86	3,81	3,74	3,75	-0,22 pt
Taux moyen pondéré global	7,79	8,56	8,57	8,35	8,33	0,54 pt

Source : IEOM



Le coût du crédit aux entreprises

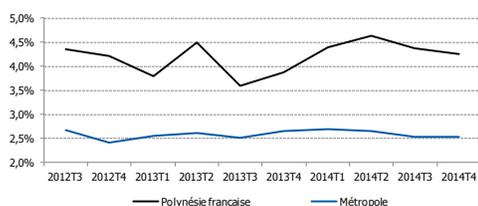
L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée en 2014, fait ressortir des évolutions contrastées : une hausse de 38 points de base pour les découverts (4,26 %) ; une baisse pour l'escompte (-25 points de base) et les crédits à moyen et long termes (-26 points de base). Les autres crédits à court terme affichent un recul plus sensible (-114 points de base).

Évolution du coût du crédit aux entreprises

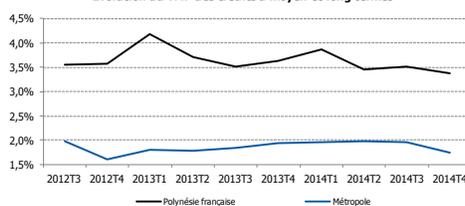
Taux Moyens Pondérés (%)	4e trim. 2013	1er trim. 2014	2e trim. 2014	3e trim. 2014	4e trim. 2014	▲ / an
Escompte	5,60	6,18	5,54	5,40	5,35	-0,25 pt
Découverts	3,88	4,38	4,63	4,38	4,26	0,38 pt
Autres crédits à court terme	4,22	3,67	3,26	3,43	3,08	-1,14 pt
Moyen/long terme	3,63	3,86	3,46	3,52	3,37	-0,26 pt

Source : IEOM

Évolution du TMP du découvert



Évolution du TMP des crédits à moyen et long termes



1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire de la République française, y compris en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis et Futuna.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables¹.

Évolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		1T14	2T14	3T14	4T14	1T15
Particuliers	Prêts immobiliers					
	- Prêts à taux fixe	5,04%	5,19%	5,11%	4,85%	4,57%
	- Prêts à taux variable	4,51%	4,64%	4,71%	4,53%	4,15%
	- Prêts relais	5,23%	5,39%	5,27%	5,19%	4,92%
	Crédits à la consommation					
	* d'un montant compris inférieur à 3 000 €	20,23%	20,27%	20,35%	20,28%	20,25%
* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	15,12%	15,09%	14,81%	14,59%	14,37%	
* d'un montant supérieur à 6 000 €	10,35%	10,21%	9,79%	9,47%	9,21%	
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle					
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	7,96%	7,91%	7,83%	7,79%	7,65%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,76%	3,92%	3,91%	3,72%	3,35%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,83%	4,79%	4,71%	4,53%	4,25%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,36%	4,31%	4,07%	3,92%	3,87%
Prof.	- Découverts en compte (**)	13,31%	13,37%	13,33%	13,39%	13,27%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. Les tarifs bancaires

La loi de régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81) a confié à l'IEOM la mission de mettre en place et de gérer un Observatoire des tarifs bancaires dans sa zone d'intervention. Son statut est codifié à l'article L. 712-5-1 du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...). [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement ».

¹ Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standards », qui s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif, celui des frais annuels de tenue de compte, complétait, depuis la création, cette liste pour les établissements de crédit des DOM et des COM du Pacifique. Sur décision du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) du 5 novembre 2013 faisant suite à une demande du ministre de l'Économie et des Finances, ce tarif a été intégré au niveau national dans l'extrait standard à compter du 2 janvier 2014.

La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre de l'année en cours, tels qu'ils sont publiés dans les plaquettes tarifaires des banques. De plus, depuis 2012, un rapport annuel d'activité de l'Observatoire des COM du Pacifique est publié.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Les tarifs bancaires moyens pratiqués en métropole, publiés par le CCSF, sont également intégrés à cet Observatoire.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. L'élaboration de ce rapport a été confiée à Emmanuel Constans, Président du CCSF. Le rapport « Constans », publié le 30 juillet 2014, a dressé un état des lieux, en métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présenté un certain nombre de propositions visant à leurs convergences.

À la suite de cette publication, le CCSF a adopté le 30 septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Cet avis reprend à son compte les observations du rapport Constans : concernant les COM du Pacifique, il note que « les tarifs moyens sont très supérieurs à ceux de la métropole » et retient comme objectif de convergence de « faire en sorte qu'en trois ans, les écarts moyens de tarifs entre chaque COM et la France entière soient réduits d'au moins 50 % ».

À la suite de cet avis, des accords ont été signés le 8 décembre 2014 en Polynésie française et le 15 décembre 2014 en Nouvelle-Calédonie.

**Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1^{er} octobre 2014
(Tarifs moyens pondérés)**

en F CFP	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis et Futuna	Moyenne COM	Moyenne métropole (1)
Frais tenue de compte (par an)	3 267	4 354	7 000	3 840	1 044 (2)
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	916	244	943	587	69
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	523	184	SO	351	252
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS	SO	NS	48
VIREMENT (vers un compte bancaire local)					
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	387	261	440	326	427
Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	22	0	11	0
PRÉLÈVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 173	2 343	1 600	1 751	242
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	0	53	0	23	0
CARTE BANCAIRE					
Carte de paiement internationale à débit différé	4 813	5 727	5 500	5 269	5 350
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 305	5 166	5 000	4 735	4 592
Carte de paiement à autorisation systématique	4 466	4 365	4 200	4 418	3 562
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait)	74	95	0	83	0
DIVERS					
Commission d'intervention (par opération)	1 607	1 497	1 300	1 556	933
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 841	2 949	2 924	2 895	2 936

SO : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2014 (cf. rapport 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

(2) Pour les frais de tenue de compte, le montant indiqué est la moyenne pondérée de l'ensemble des tarifications alors que celui indiqué en 2013 était la moyenne des tarifications non nulles. (Cf. rapports 2013 et 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques¹

Le total de bilan des banques de la place² s'élève à 577,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2014. Il affiche une progression de 1 %, après trois années consécutives de baisse (dont -0,3 % en 2013).

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Structure du bilan agrégé des banques (en millions de F CFP)

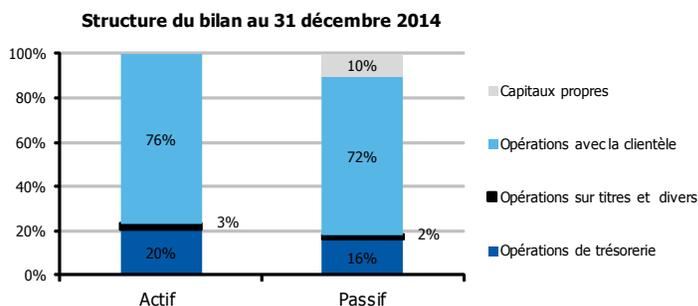
Actif					Passif		
2012	2013	2014		2012	2013	2014	
106 453	110 366	117 178	Opérations de trésorerie	107 825	109 622	95 242	
446 848	443 364	439 642	Opérations avec la clientèle	398 892	394 660	413 123	
13 247	11 315	14 534	Opérations sur titres et diverses	9 842	10 061	9 532	
-	-	-	Capitaux propres	56 685	57 348	59 537	
6 697	6 645	6 081	Valeurs immobilisées	-	-	-	
573 244	571 691	577 434	Total	573 244	571 691	577 434	

Source : I/EOM

¹ Le bilan détaillé figure en annexe (tableau 4).

² Ces trois banques concentrent 98,7 % des dépôts et 99,1 % des crédits de la place.

L'analyse de la structure du bilan met en évidence la prépondérance des opérations avec la clientèle, notamment à l'actif où les crédits totalisent 76 % du total bilan, mais aussi au passif, constitué à 72 % par les dépôts, illustrant ainsi une activité très largement orientée vers l'intermédiation.



Source : IEOM

À l'actif (emplois), les crédits à la clientèle diminuent de nouveau (-0,8 % en 2014 comme en 2013), sous l'effet des évolutions contrastées des différentes catégories de concours bancaires. Les crédits à l'habitat (+3,2 %) et les crédits à l'investissement (+4,6 %) connaissent une croissance continue de leurs encours. À l'inverse, les crédits à la consommation (-6,9 %) et les crédits d'exploitation (-10,6 %) se contractent de nouveau fortement.

Au passif (ressources), les dépôts de la clientèle observent une nette reprise (+4,7 % en 2014, après -1,1 % en 2013), portés par les bonnes performances des dépôts à terme (+10,1 %, imputable aux entreprises), des dépôts à vue (+2,8 %), et, dans une moindre mesure, des comptes d'épargne à régime spécial (+0,7 %).

Le déficit de ressources des opérations avec la clientèle diminue en conséquence sensiblement, sous l'effet conjugué de la croissance des dépôts collectés et du repli des encours de crédits. Le déficit passe ainsi de 48,7 milliards de F CFP en 2013 à 26,5 milliards de F CFP en 2014 (-45,6 %).

Solde (ressources - emplois) par type d'opérations en millions de F CFP

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
- Solde des opérations avec la clientèle	-47 955	-48 704	-26 519	-45,6%
- Solde des opérations sur titres et diverses	-3 404	-1 254	-5 002	n.s
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	49 988	50 702	53 457	5,4%
Capacité de financement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-1 371	745	21 936	<i>n.s</i>

Source : IEOM

L'amélioration notable du solde des opérations avec la clientèle et, dans une moindre mesure, le renforcement des capitaux propres (+5,4 %) se traduisent par l'émergence d'une importante capacité de financement des banques locales en 2014. Dans ces conditions, le solde des opérations de trésorerie devient largement excédentaire, à près de 22 milliards de F CFP.

Composition du solde des opérations de trésorerie (en millions de F CFP)

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
- avec les EC locaux	-58	-954	-1 400	46,8%
- avec les EC hors zone	-28 596	-18 308	1 707	-109,3%
- caisse	6 101	7 314	7 243	-1,0%
- Institut d'émission, Office des postes	21 631	15 783	15 305	-3,0%
- divers	-450	-3 090	-919	-70,3%
Solde des opérations de trésorerie	-1 371	745	21 936	<i>n.s</i>

Source : IEOM

3.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOI – RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

En 2014, les emplois des établissements de crédit locaux progressent de 2,0 %, pour s'établir à 507 milliards de F CFP. Les ressources des banques polynésiennes sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (95 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM.

Les ressources des établissements de crédit proviennent principalement des dépôts collectés, en hausse de 4,7 % sur un an. Nets des encaisses détenues par les banques, ces dépôts collectés s'élèvent à 398 milliards de F CFP (+4,4 % sur un an). Le financement sur ressources propres (+6,6 % en glissement annuel) constitue 17,2 % du total des emplois, alors que les opérations de réescompte (-25,7 % en glissement annuel) représentent une faible part des ressources des banques.

Équilibre emplois-ressources (en millions de F CFP)

	2012	2013	2014	%	Variations 2014/2013
Emplois	505 048	497 111	506 907		2,0%
Excédent des opérations diverses des EC	-	-	-		
Crédits bruts	482 009	482 798	481 096	94,9%	-0,4%
Réserves obligatoires et libres	23 039	14 313	18 268	3,6%	27,6%
Position extérieure nette des EC (si positive)	-	-	7 542	1,5%	
Ressources	505 048	497 111	506 907		2,0%
Dépôts collectés (- encaisses)	387 782	381 208	398 067	78,5%	4,4%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	75 613	81 855	87 234	17,2%	6,6%
Excédent des opérations diverses des EC	11 548	13 255	18 649	3,7%	40,7%
Réescompte	4 068	3 978	2 956	0,6%	-25,7%
Position extérieure nette des EC (si négative)	26 037	16 814	-		

Source : IEOM

3.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

La qualité des risques des établissements de crédit locaux reste stable en 2014, mais la sinistralité demeure à un niveau élevé. Le taux de créances douteuses brutes de la place s'élève à 12,8 % (+0,2 point), tandis que le taux de provisionnement s'inscrit en hausse de 2,8 points à 61,6 %.

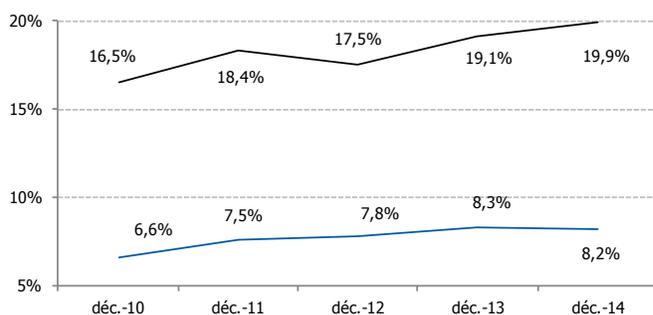
Risques de contrepartie sur la clientèle

	2010	2011	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Créances douteuses nettes	27 077	30 665	26 489	24 814	23 280	-6,2%
Provisions	25 479	28 302	30 927	35 399	37 292	5,3%
Créances douteuses brutes	52 556	58 967	57 416	60 213	60 572	0,6%
Taux de créances douteuses	11,0%	12,3%	12,0%	12,6%	12,8%	0,2 pt
Taux de provisionnement	48,5%	48,0%	53,9%	58,8%	61,6%	2,8 pt

Source : IEOM

La détérioration de la sinistralité concerne plus particulièrement les entreprises, dont le taux de créances brutes progresse de nouveau (19,9 % en 2014, +0,8 point). Le taux de créances douteuses des ménages demeure stable (-0,1 point) et s'établit à 8,2 %.

Évolution du taux de créances douteuses des ménages et des entreprises

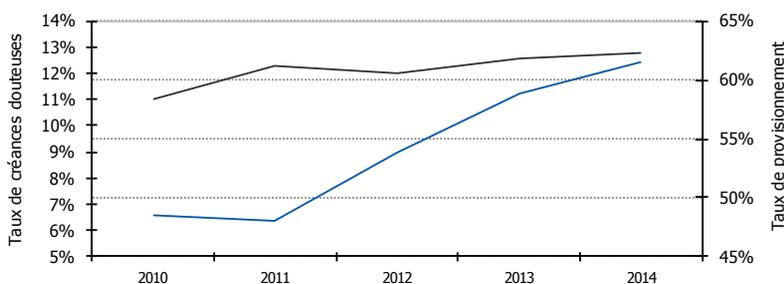


Source : IEOM

— Entreprises — Ménages

En parallèle, la couverture du risque de contrepartie par des provisions augmente, le taux de provisionnement s'affichant à 61,6 % en 2014 (+2,8 points). Cette situation s'explique par les efforts de provisionnement des établissements de crédit en regard de l'évolution de leurs risques et de la valorisation de leurs garanties.

Évolution du risque de contrepartie et sa couverture



Source : IEOM

— Taux de créances douteuses — Taux de provisionnement

4. Les performances financières des banques locales¹

Confrontées à la faiblesse persistante de l'activité économique en Polynésie française, les banques locales enregistrent une nouvelle baisse de leur produit net bancaire en 2014, qui engendre une détérioration de leur rentabilité brute d'exploitation en dépit d'une bonne maîtrise des frais généraux. Toutefois, la réduction du coût du risque permet de dégager un meilleur résultat net en 2014.

4.1 LA FORMATION DU PNB

À fin décembre 2014, le produit net bancaire (PNB) des établissements de crédit locaux s'établit à 21,5 milliards de F CFP, et affiche une baisse pour la quatrième année consécutive (-2,0 %, après -2,2 % en 2013).

Décomposition du produit net bancaire par type d'opérations (en millions de F CFP)

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Opérations de trésorerie	-1 913	-1 746	-1 538	-11,9%
Opérations avec la clientèle *	19 841	19 124	18 433	-3,6%
Opérations de change	822	816	839	2,7%
Opérations de services financiers	3 038	3 197	3 180	-0,5%
Opérations diverses	602	500	537	7,4%
Produit net bancaire	22 389	21 892	21 451	-2,0%

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Le recul du PNB s'explique par la contraction du solde des opérations avec la clientèle (-691 millions de F CFP, soit -3,6 % en 2014), lequel demeure la principale composante du PNB à hauteur de 86 %. À l'inverse, le déficit des opérations de trésorerie s'améliore légèrement (+207 millions de F CFP).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits (en millions de F CFP)

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Intérêts nets	15 172	14 279	13 853	-3,0%
dont Opérations interbancaires	-1 838	-1 698	-1 453	-14,4%
dont Opérations avec la clientèle *	16 910	15 933	15 266	-4,2%
Commissions nettes	6 212	6 646	6 520	-1,9%
dont Commissions avec la clientèle	2 931	3 191	3 167	-0,7%
dont Commissions d'opérations de services financiers	3 038	3 197	3 180	-0,5%
Divers net	1 006	968	1 078	11,4%
Produit net bancaire	22 389	21 892	21 451	-2,0%

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

¹ Les résultats des banques locales au 31 décembre 2014 ont été établis à partir des documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes annuels par les assemblées générales. Le compte de résultat détaillé figure en annexe (tableau 5).

La structure du PNB des banques polynésiennes, par type de produits, laisse apparaître une prédominance des intérêts nets (65 % du PNB), marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation. Entre 2013 et 2014, les intérêts nets perçus par les banques locales fléchissent de 3,0 %.

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés (en millions de F CFP)

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Intérêts reçus	23 395	21 987	21 348	-2,9%
- sur crédits clientèle	21 892	20 809	20 161	-3,1%
- sur prêts interbancaires	1 502	1 178	1 187	0,7%
Intérêts versés	8 323	7 752	7 535	-2,8%
- sur dépôts clientèle	4 983	4 876	4 895	0,4%
- sur emprunts interbancaires	3 341	2 876	2 640	-8,2%
Marge sur intérêts	15 071	14 235	13 812	-3,0%

Source : IEOM

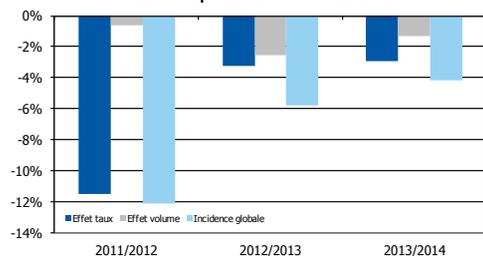
La diminution des intérêts perçus au titre des *opérations avec la clientèle* (-3,1 %) s'explique par la baisse du rendement moyen des crédits (-0,1 point) et le tassement de leur volume moyen (-0,9 %), illustrant une activité économique atone. Pour leur part, les intérêts versés à la clientèle augmentent légèrement (+0,4 %) en lien avec la hausse de l'encours moyen des dépôts (+0,5 %), alors que leur coût moyen demeure stable.

Au final, la dégradation de la marge nette d'intérêt sur les opérations avec la clientèle (-4,2 %) résulte, d'une part, d'un effet taux (-2,9 %) qui traduit la vive concurrence que se livrent les banques, notamment sur les crédits, et d'autre part, d'un effet volume (-1,3 %), lié à la faiblesse persistante de l'activité économique.

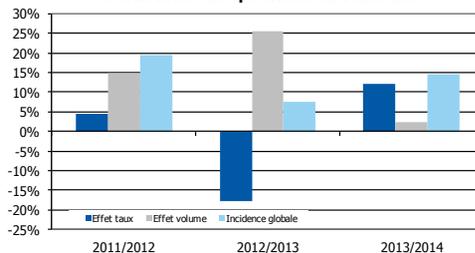
S'agissant des *opérations de trésorerie et interbancaires*, les intérêts perçus augmentent de 0,7 %, en lien avec l'amélioration de l'encours moyen des prêts (+12,1 %), alors que leur rendement moyen recule (-0,12 point). Les intérêts versés sur les emprunts interbancaires s'inscrivent en retrait de 8,2 %, à la faveur d'une baisse du coût moyen des emprunts (-0,33 point) alors que leur encours moyen remonte (+3,5 %).

Au total, la marge d'intérêt sur les opérations de trésorerie progresse de 14,4 %, impactée par un effet taux (+12,1 %) très favorable.

Décomposition de la variation de marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle



Décomposition de la variation de marge d'intérêt sur les opérations de trésorerie



Afin de pallier la baisse des intérêts nets, les banques ont cherché à développer leurs commissions avec la clientèle. Toutefois, après quelques années de progression, celles-ci se replient légèrement en 2014, en lien avec la relative faiblesse de l'activité. Dans le même temps, les commissions d'opérations de services financiers reculent également (-0,5 % en 2014 après +14,6 % en 2013). En conséquence, les commissions nettes diminuent de 1,9 % en 2014 (+7 % en 2013).

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion calculés pour les trois banques polynésiennes affichent des évolutions contrastées entre 2013 et 2014, alors que le PNB continue de décliner.

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
Produit net bancaire	22 389	21 892	21 451	-2,0%
Résultat brut d'exploitation	8 708	8 303	7 588	-8,6%
Résultat d'exploitation	4 463	2 611	4 365	67,2%
Résultat courant avant impôt	4 501	2 479	5 151	107,8%
Résultat net	2 210	1 524	2 152	41,2%

Source : IEOM

Le résultat brut d'exploitation (RBE), qui constitue la marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, affiche un nouveau repli (-8,6 % en 2014), essentiellement en raison de la baisse globale du PNB et en dépit des efforts réalisés par les banques pour contenir les charges d'exploitation (+2,0 %).

Le résultat d'exploitation, qui s'obtient après la prise en compte du coût du risque de contrepartie ainsi que du coût des risques divers d'exploitation, se redresse de 67,2 % en 2014, et atteint un niveau analogue à celui de 2012. Cette évolution s'explique par la décroissance sensible des dotations nettes aux provisions pour créances douteuses (-57 %), principale composante du coût du risque (58 %). L'exercice 2013 avait aussi été marqué par la défaillance de grandes signatures entreprises.

Pour leur part, les pertes nettes sur créances irrécupérables, qui constituent la seconde composante du risque (50 %), se replient légèrement (-3 %) après avoir progressé depuis cinq années consécutives.

Favorisé par la baisse sensible du coût du risque, *le résultat net* des banques polynésiennes progresse sur l'exercice 2014 (+41,2 %, après -25,6 % en 2013), pour s'établir à 2,2 milliards de F CFP.

4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

La rentabilité d'exploitation continue de se détériorer en 2014. Le coefficient net d'exploitation, qui mesure l'importance des frais généraux en regard du PNB, augmente de près de 3 points, pour s'établir à 64,6 %, soit son plus haut niveau sur la décennie¹.

¹ De 2003 à 2011, le coefficient d'exploitation a varié entre 57 % et 59,4 %. Il dépasse la barre des 60 % depuis 2012.

Évolution des ratios de rentabilité et de productivité

	2012	2013	2014	Variations 2014/2013
COÛTS DE STRUCTURE				
Coefficient net d'exploitation	61,1%	62,1%	64,6%	2,6 pts
Frais de personnel / frais généraux	66,9%	67,1%	65,2%	-1,83 pt
Frais de personnel / PNB	39,2%	39,8%	40,1%	0,3 pt
PRODUCTIVITÉ				
PNB / agent (en K XPF)	20 635	20 327	20 198	-0,6%
Crédits / agent (en K XPF)	440 346	444 534	449 090	1,0%
Dépôts / agent (en K XPF)	367 643	366 444	389 005	6,2%
RENTABILITÉ				
Taux de marge nette	9,9%	7,0%	10,0%	3,1 pts

Source : I/EOM

Toutefois, les banques polynésiennes affichent une rentabilité globale en hausse au terme de l'année 2014 : le taux de marge nette s'améliore de 3,1 points en un an, s'établissant désormais à 10,0 %. En termes de productivité, le ratio du PNB généré par agent demeure relativement stable (-0,6 %).

Section 3

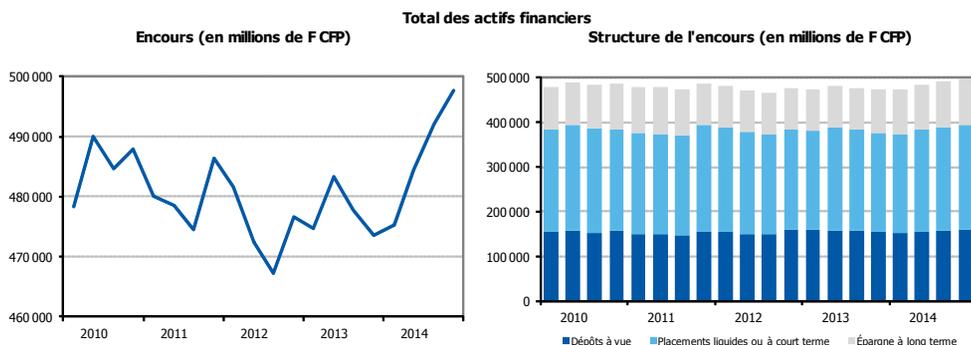
L'évolution de la situation monétaire

Dans un contexte économique peu porteur, l'activité des établissements de crédit de la place polynésienne demeure contrastée en 2014. La collecte des dépôts renoue avec la croissance, alors que la production de crédit reste atone. L'encours sain des crédits se contracte pour la troisième année consécutive (-0,7 %), sous l'effet d'un nouveau recul du financement des entreprises (-4,6 %). Le taux de créances douteuses se maintient au niveau élevé de 12,8 % en fin d'année (+0,2 point).

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des actifs financiers détenus par les agents économiques polynésiens s'élève à 497,8 milliards de F CFP. L'exercice est marqué par un rebond des dépôts collectés par les banques (+24,1 milliards de F CFP, soit +5,1 % sur l'année, après -2 % en 2012 et -0,6 % en 2013).



Source : IEOM

Source : IEOM

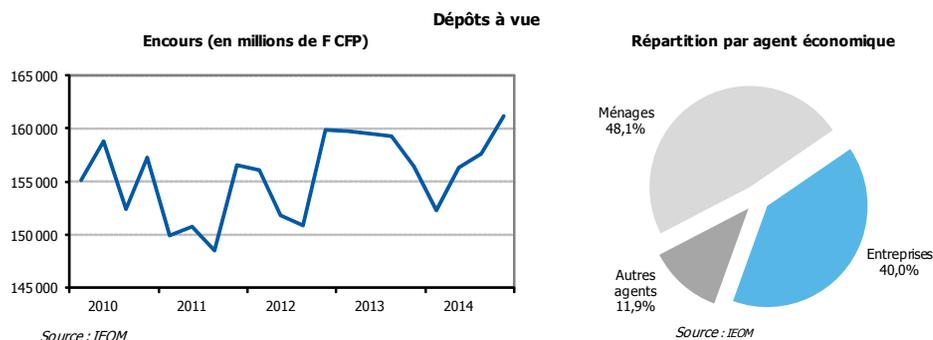
Les ménages sont les principaux détenteurs des actifs financiers avec 71 % de l'encours global. Leur épargne continue de progresser (+3,4 % au 31 décembre 2014), sous l'impulsion des dépôts à vue (+5,5 %) et des placements à long terme (+8,5 %, notamment +4,8 % pour les plans épargne-logement et +10,8 % pour les contrats d'assurance-vie).

L'encours des dépôts des sociétés (23 % des actifs financiers) observe un net rebond à fin 2014 (+9,3 %, après -4 % à fin 2013), tiré par les placements liquides ou à court terme (+31,9 %) et atteint son plus haut niveau depuis cinq ans.

Après cinq années de repli, les autres agents¹ enregistrent une hausse de leurs avoirs financiers (+9,9 %) imputable aux dépôts à vue (+15,7 %) et, dans une moindre mesure, aux placements liquides ou à court terme (+3,0 %).

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue s'élevèrent à près de 161,2 milliards de F CFP à fin 2014, en hausse de 3,0 % sur l'année (-2,1 % en 2013).



Cette orientation globalement favorable recouvre toutefois des situations différenciées : les dépôts à vue des ménages (+5,5 %) et des autres agents (+15,7 %) augmentent, alors que ceux des entreprises diminuent (-2,9 %).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Avec un encours de 232,9 milliards de F CFP à fin 2014, le total des placements liquides ou à court terme augmente de 5,2 % après deux années de repli (-5,5 % en 2012 et -1,6 % en 2013).

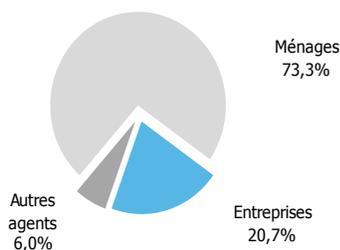
Évolution des placements liquides ou à court terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations	
						2014/2013	2013/2012
Placements liquides ou à court terme	228 005	238 052	224 974	221 476	232 934	5,2%	-1,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	109 493	100 998	100 114	100 255	100 270	0,0%	0,1%
Livrets ordinaires	109 264	100 684	99 758	99 845	99 883	0,0%	0,1%
Comptes d'épargne logement	230	314	357	410	387	-5,7%	14,9%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	118 512	137 054	124 859	121 221	132 664	9,4%	-2,9%
Dépôts à terme	109 472	129 117	121 170	118 304	130 295	10,1%	-2,4%
Bons de caisse	4 058	2 254	2 073	1 656	1 429	-13,8%	-20,1%
Titres de créances négociables	0	3 200	0	0	0	n.s.	n.s.
OPCVM monétaires	4 981	2 483	1 616	1 260	940	-25,4%	-22,0%

Source : IEOM

¹ Catégorie regroupant notamment les administrations publiques locales, les administrations de sécurité sociale, etc...

Répartition par agent économique



Source : IEOM

La hausse sensible des placements liquides ou à court terme sur l'année 2014 est perceptible pour les placements indexés sur les taux du marché monétaire, et plus particulièrement les dépôts à terme (+10,1 %), en raison d'apports de fonds importants opérés par de grandes entreprises. Cette forte croissance tient à la concurrence que se livrent les banques locales pour capter de la ressource.

À l'inverse, les placements liquides ou à court terme des ménages, qui demeurent les principaux détenteurs de ces placements, reculent de -0,4 %, en lien avec le retrait des comptes sur livrets, dont la rémunération demeure moins attrayante.

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

Évolution de l'épargne à long terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations	
						2014/2013	2013/2012
Épargne à long terme	102 254	91 924	91 799	95 658	103 655	8,4%	4,2%
Plans d'épargne logement	13 860	15 195	16 450	17 578	18 425	4,8%	6,9%
Portefeuille-titres	3 006	2 455	2 316	2 909	2 754	-5,3%	25,6%
Obligations	3 055	3 159	4 055	4 066	4 871	19,8%	0,3%
OPCVM non monétaires	19 594	5 248	4 736	4 446	3 718	-16,4%	-6,1%
Contrats d'assurance-vie	62 739	65 867	64 242	66 659	73 887	10,8%	3,8%

Source : IEOM

Les placements à long terme¹ détenus par les agents économiques polynésiens (essentiellement les ménages) s'élèvent à 103,7 milliards de F CFP à fin 2014, à l'issue d'une collecte dynamique (+8,4 %, après +4,2 % en 2013).

Les épargnants polynésiens privilégient davantage les contrats d'assurance-vie (+10,8 %), lesquels affichent des rendements attractifs. Les plans d'épargne logement et les obligations sont également en progression depuis 2010.

2. Les crédits à la clientèle

S'établissant à 601,0 milliards de F CFP au 31 décembre 2014, l'encours brut des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) se replie pour la troisième année consécutive, mais à un rythme moindre que précédemment (-0,5 % sur l'année, après -1,7 % en 2012 et -1,2 % en 2013). De la même façon, l'encours sain de ces concours fléchit de 0,7 % sur l'année.

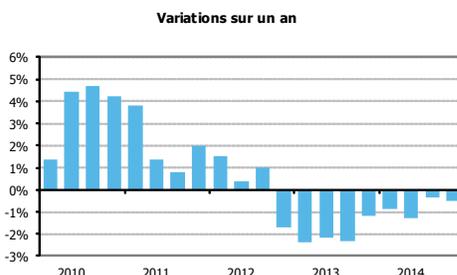
¹ Les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclaration auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

L'endettement des agents économiques polynésiens demeure principalement constitué de crédits à l'habitat (37 % de l'encours sain), suivis des crédits à l'équipement (29 %) et des crédits de trésorerie (22 %).

Ensemble des crédits accordés sur la place



Source : IEOM



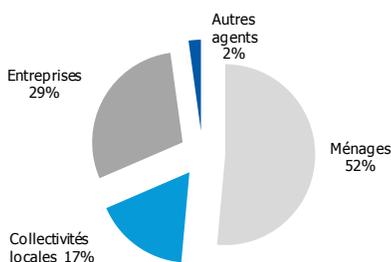
Source : IEOM

L'encours sain des crédits aux ménages (52 % du total) s'établit à 277,2 milliards de F CFP à fin 2014, en hausse de 0,9 % en glissement annuel. Les crédits à l'habitat des ménages (66 % de l'encours) poursuivent leur croissance (+2,1 % en 2014, après +1,5 % en 2013), à la faveur de taux d'intérêt bas. En revanche, le retrait des crédits à la consommation des ménages (30 % de l'encours) s'accélère (-5,9 % en 2014, après -1,5 % en 2013), dans une conjoncture économique incertaine, alors que le marché du travail reste sous tension.

L'encours sain des financements consentis aux entreprises s'établit à 157,5 milliards de F CFP à fin 2014 (-4,6 % sur l'année, après -6,7 % en 2013). Reflet du faible niveau de l'activité économique, les crédits d'exploitation (42 % de l'encours) continuent de fléchir, à la suite notamment du recul des comptes ordinaires débiteurs (-3,9 %) et des crédits de trésorerie (-17,7 %). À l'inverse, les crédits d'investissements (46 % de l'encours) poursuivent leur croissance (+2,8 %), grâce à quelques opérations d'envergure dans les domaines du transport et du commerce.

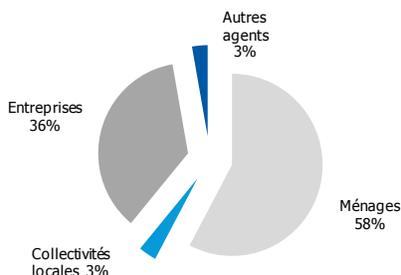
Enfin, l'encours sain des collectivités locales s'établit à 92,1 milliards de F CFP, en hausse de 1,2 % à fin 2014 (après -1,9 % en 2013), en lien notamment avec le déblocage en fin d'année d'un crédit destiné à financer le programme d'investissement du Pays.

Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours bancaires accordés sur la place au 31 décembre 2014



Source : IEOM

Ventilation par agent économique des concours bancaires accordés par les EC locaux au 31 décembre 2014



Source : IEOM

Au 31 décembre 2014, l'encours global des concours consentis par les banques polynésiennes s'élève à 482 milliards de F CFP, soit 80 % de l'endettement bancaire total des agents économiques polynésiens. Les établissements de crédit locaux financent 99 % des crédits d'exploitation et 93 % des crédits d'investissement des entreprises, ainsi que 92 % des crédits à la consommation et 85 % des crédits à l'habitat des ménages. En revanche, le financement des collectivités locales est assuré pour l'essentiel par les établissements de crédit hors zone (85 %).

La sinistralité du portefeuille des banques polynésiennes reste stable en 2014, mais à un niveau élevé. Les créances douteuses brutes augmentent de 1,2 % à 61,6 milliards de F CFP. Le taux de créances douteuses et litigieuses progresse de 0,2 point pour s'établir à 12,8 %¹, en lien avec une sinistralité accrue au niveau des entreprises (19,9 %, +0,8 point), alors que celle des ménages se stabilise (8,2%, -0,1 point). Le taux de provisionnement s'affiche également en hausse à 61,3 % (soit +2,2 points).

3. La circulation fiduciaire

L'Institut d'émission d'outre-mer assure l'émission du franc CFP (Change franc Pacifique), monnaie ayant cours légal en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. L'État français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

L'IEOM met en circulation des billets et des pièces en francs CFP et veille au contrôle du volume et à la qualité des signes monétaires dans sa zone d'émission.

3.1 LES BILLETS

Les billets en franc CFP en circulation (d'une valeur de 500, 1 000, 5 000 et 10 000 F CFP) ont été remplacés à partir du 20 janvier 2014 par une nouvelle gamme. Les nouveaux visuels, conçus en étroite concertation avec les autorités des trois collectivités françaises du Pacifique, se distinguent par une thématique différente, une couleur dominante spécifique et comportent une face néo-calédonienne, une face polynésienne et des signes représentatifs de Wallis et de Futuna.

Afin de faciliter la transition, une période de double circulation était organisée jusqu'au 30 septembre 2014. Depuis, l'échange des anciens billets ne peut se faire qu'aux guichets de l'IEOM, sans limitation de durée. Les habitants des archipels éloignés de la Polynésie française ont bénéficié d'un délai supplémentaire fixé au 31 mars 2015 pour déposer leurs anciens billets en F CFP sur leur compte bancaire.

En Polynésie française, l'IEOM a enregistré une émission nette² négative de 116 000 billets en 2014, pour un montant global de -362 millions de F CFP, en raison du changement de la gamme des billets. Ainsi, 28,4 millions de billets de l'ancienne et de la nouvelle gamme ont été retirés de la circulation, contre une émission de 28,3 millions de billets neufs.

¹ À titre de comparaison, le taux de créances douteuses s'élève à 3,0 % en Nouvelle-Calédonie.

² L'émission nette correspond à la différence entre les émissions et les retraits de billets ou pièces effectués par l'Institut d'émission.

À fin décembre 2014, la circulation de billets F CFP s'élève à 7,9 millions de billets pour une valeur totale de 19,6 milliards de F CFP, toutes coupures confondues, soit une baisse annuelle de 1,5 % en nombre et de 1,8 % en valeur des billets en circulation. La coupure de 1 000 F CFP (53 % du nombre total de billets) demeure la plus utilisée en Polynésie française. La coupure de 500 F CFP concentre pour sa part 25 % des billets en circulation, celle de 10 000 F CFP 15 % et celle de 5 000 F CFP 7 %.

Billets en circulation en Polynésie française

	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations 2014/2013
En nombre	7 496 831	7 555 205	7 825 107	8 061 079	7 937 246	-1,5%
10 000 F CFP	1 139 992	1 175 655	1 236 544	1 189 438	1 170 289	-1,6%
5 000 F CFP	537 095	493 395	516 090	555 105	543 573	-2,1%
1 000 F CFP	3 950 768	3 947 997	4 100 203	4 363 253	4 214 948	-3,4%
500 F CFP	1 868 976	1 938 158	1 972 270	1 953 283	2 008 436	2,8%
En millions de F CFP	18 971	19 141	20 032	20 010	19 640	-1,8%
10 000 F CFP	11 400	11 757	12 365	11 894	11 703	-1,6%
5 000 F CFP	2 685	2 467	2 580	2 776	2 718	-2,1%
1 000 F CFP	3 951	3 948	4 100	4 363	4 215	-3,4%
500 F CFP	934	969	986	977	1 004	2,8%

Source : IEOM

3.2 LES PIÈCES

En 2014, 4,8 millions de pièces en F CFP ont été mises en circulation. En parallèle, 1,1 million ont été retirées de la circulation, soit une émission nette de 3,7 millions d'unités correspondant à une valeur de 37 millions de F CFP.

Au 31 décembre 2014, l'émission nette cumulée de pièces affiche une progression de 1,9 % en nombre (194 millions de pièces) et de 1,7 % en valeur (2,2 milliards de F CFP). Les plus petites valeurs faciales (1 F CFP, 2 F CFP et 5 F CFP) concentrent près des trois quarts du nombre de pièces en circulation.

Pièces en circulation en Polynésie française

	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations 2014/2013
En nombre	177 837 676	181 812 024	185 943 231	190 521 074	194 222 144	1,9%
100 F CFP	11 321 076	11 546 820	11 873 624	12 190 762	12 370 927	1,5%
50 F CFP	4 754 696	4 835 431	4 967 000	5 091 948	5 163 440	1,4%
20 F CFP	12 270 412	12 552 937	12 828 522	13 167 690	13 394 271	1,7%
10 F CFP	17 411 073	17 910 127	18 495 649	18 965 204	19 483 933	2,7%
5 F CFP	20 256 532	20 653 820	21 223 049	21 909 060	22 366 667	2,1%
2 F CFP	47 068 069	48 124 388	49 174 895	50 415 907	51 460 402	2,1%
1 F CFP	64 755 818	66 188 501	67 380 492	68 780 503	69 982 504	1,7%
En millions de F CFP	2 050	2 092	2 149	2 206	2 243	1,7%
100 F CFP	1 132	1 155	1 187	1 219	1 237	1,5%
50 F CFP	238	242	248	255	258	1,4%
20 F CFP	245	251	257	263	268	1,7%
10 F CFP	174	179	185	190	195	2,7%
5 F CFP	101	103	106	110	112	2,1%
2 F CFP	94	96	98	101	103	2,1%
1 F CFP	65	66	67	69	70	1,7%

Source : IEOM

4. La masse monétaire et ses contreparties

4.1 LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2014, la masse monétaire (M3) s'élève à 407,1 milliards de F CFP, soit à un niveau comparable à celui de 2011. Après deux ans de repli, elle observe une progression de 4,1 % en 2014, sous l'effet conjugué de la hausse dynamique des dépôts à vue (+3,0 %) et des dépôts à terme (+10,1 %) et, dans une moindre mesure, des plans d'épargne logement (+4,8 %). La circulation fiduciaire continue de baisser (-3,0 %), un an après la mise en place de la nouvelle gamme de billets.

Composantes de la masse monétaire (en millions de F CFP)

	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations 2014/2013
Circulation fiduciaire	14 781	15 359	15 527	14 399	13 965	-3,0%
<i>Billets</i>	<i>12 731</i>	<i>13 267</i>	<i>13 378</i>	<i>12 193</i>	<i>11 722</i>	<i>-3,9%</i>
<i>Pièces</i>	<i>2 050</i>	<i>2 092</i>	<i>2 149</i>	<i>2 206</i>	<i>2 243</i>	<i>1,7%</i>
Dépôts à vue	157 218	156 507	159 874	156 490	161 182	3,0%
TOTAL M1	171 998	171 866	175 401	170 889	175 147	2,5%
M2-M1	109 943	100 998	100 114	100 255	100 270	0,0%
Comptes sur livrets	109 713	100 684	99 758	99 845	99 883	0,0%
Comptes épargne logement	230	314	357	410	387	-5,7%
TOTAL M2	281 941	272 864	275 516	271 144	275 417	1,6%
M3-M2	113 531	134 571	123 244	119 961	131 724	9,8%
Dépôts à terme	109 472	129 117	121 170	118 304	130 295	10,1%
Titres de créance négociables	0	3 200	0	0	0	<i>n.s.</i>
Bons de caisse	4 058	2 254	2 073	1 656	1 429	-13,8%
Total M3	395 472	407 435	398 759	391 105	407 141	4,1%

Source : I/EOM

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

En 2014, les contreparties de la masse monétaire se caractérisent par la reprise des concours sur ressources monétaires (+2,0 %, après -6,1 % en 2013) alors que les avoirs hors de la zone d'émission continuent de progresser (+8,0 %, après +7,3 % en 2013).

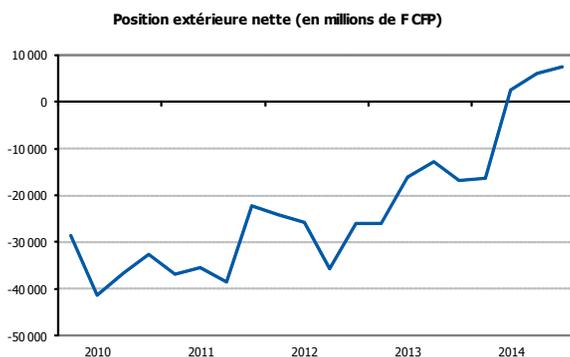
Contreparties de la masse monétaire (en millions de F CFP)

	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations 2014/2013
Avoirs hors zone d'émission	146 344	127 653	123 282	132 228	142 764	8,0%
Institut d'émission	34 815	32 798	46 172	47 080	44 593	-5,3%
Établissements de crédit	111 529	94 855	77 109	85 148	98 170	15,3%
Créances du Trésor public	4 709	5 366	5 245	5 259	5 616	6,8%
Concours sur ressources monétaires	244 419	274 415	270 232	253 618	258 761	2,0%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	481 336	484 665	482 009	482 798	481 096	-0,4%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	236 918	210 250	211 776	229 180	222 335	-3,0%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	<i>39 033</i>	<i>42 355</i>	<i>44 428</i>	<i>46 003</i>	<i>49 484</i>	<i>7,6%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>26 070</i>	<i>28 882</i>	<i>31 185</i>	<i>35 970</i>	<i>37 751</i>	<i>5,0%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>144 081</i>	<i>117 117</i>	<i>103 146</i>	<i>101 962</i>	<i>90 629</i>	<i>-11,1%</i>
<i>Épargne contractuelle</i>	<i>13 860</i>	<i>15 195</i>	<i>16 450</i>	<i>17 578</i>	<i>18 425</i>	<i>4,8%</i>
<i>Divers</i>	<i>13 873</i>	<i>6 701</i>	<i>16 568</i>	<i>27 667</i>	<i>26 048</i>	<i>-5,9%</i>
Total M3	395 472	407 435	398 759	391 105	407 141	4,1%
Position extérieure nette	-32 552	-22 262	-26 037	-16 814	7 542	n.s.

Source : IEOM

4.3 LA POSITION EXTÉRIURE NETTE

En 2014, la position extérieure nette¹ du système bancaire local devient excédentaire, et s'établit à 7,5 milliards de F CFP. Elle s'améliore de 24,4 milliards de F CFP sur l'année, grâce à l'augmentation des avoirs hors zone (+15,3 %) et la baisse concomitante des engagements hors zone (-11,1 %).



Source : IEOM

¹ Position extérieure nette : différence entre les avoirs et les engagements hors de la zone d'émission des établissements de crédit. Le refinancement du système bancaire local (banques FBF et sociétés financières) est assuré à l'extérieur de la zone d'émission, via leurs maisons mères notamment, mais aussi par des établissements financiers comme l'AFD.

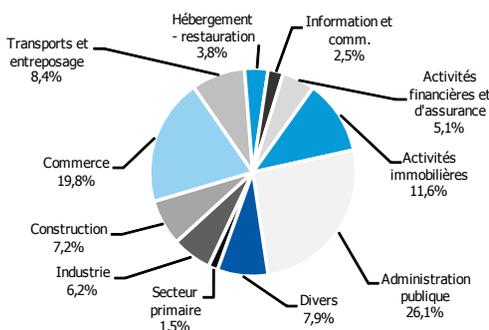
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Nota : Les données utilisées sont établies à partir des déclarations des établissements de crédit au Service central des risques¹ (SCR) de l'IEOM complétées par les déclarations auprès de la Banque de France, dès lors que les concours sont accordés à des bénéficiaires localisés en Polynésie française (hors-concours accordés aux particuliers). En conséquence, l'historique des données a été mis à jour, après l'élargissement du périmètre aux établissements de crédit métropolitains ou ultra-marins.

5.1 VUE D'ENSEMBLE

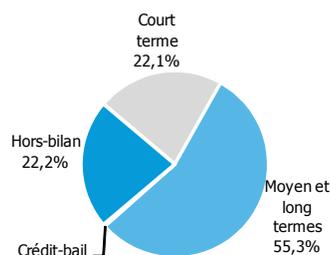
Le total des risques bancaires recensés par le SCR sur les entreprises et les collectivités locales de Polynésie française s'élève à 389,2 milliards de FCFP au 31 décembre 2014 (engagements de hors bilan compris), en retrait de 0,3 % par rapport à 2013 (après -5,0 % l'année précédente).

Répartition des engagements par secteur en décembre 2014



Source : Service central des risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2014



Source : Service central des risques

Les crédits à moyen et long termes constituent plus de la moitié du total des risques bancaires (55,3%), devant les engagements de hors bilan (22,2 %) et les crédits à court terme (22,1 %). Le financement par crédit-bail reste marginal avec 0,4 % des risques.

¹ Conformément à l'instruction n° 1-93 du 25 janvier 1993 prise en application du règlement n° 86-09 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), le Service central des risques de l'IEOM est chargé de centraliser mensuellement, dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (COM), les concours accordés par des guichets installés dans les COM quelle que soit la localisation des bénéficiaires, et les concours accordés par des guichets situés hors de la zone des COM si les bénéficiaires sont localisés dans la zone. Participent à la centralisation des risques les établissements de crédit, les sociétés de financement et les établissements de crédit spécialisés.

Évolution des risques bancaires par secteur d'activités

En millions de F CFP	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations 2014/2013
Secteur primaire	9 592	5 735	6 053	5 627	5 930	5,4%
Industrie	27 594	27 354	26 068	24 789	24 206	-2,4%
Construction	33 174	33 792	31 321	30 075	27 917	-7,2%
Commerce	81 359	79 760	78 477	76 178	77 160	1,3%
Transports et entreposage	30 041	34 159	38 297	32 476	32 795	1,0%
Hébergement et restauration	19 309	19 450	18 394	15 513	14 270	-8,0%
Information et communication	10 622	11 151	11 726	11 421	9 391	-17,8%
Activités financières et d'assurance	16 508	19 991	20 357	20 272	19 881	-1,9%
Activités immobilières	39 343	45 529	46 979	43 391	45 280	4,4%
Administration publique	102 839	109 467	108 120	101 255	101 508	0,2%
Divers	22 628	26 228	24 937	29 391	30 852	5,0%
Encours global	393 009	412 618	410 730	390 389	389 190	-0,3%

Source : Service Central des Risques (IEOM +BDF)

5.2 LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES¹

Au 31 décembre 2014, l'encours total des crédits sur les entreprises déclarés au Service central des risques (SCR) s'affiche de nouveau en repli (-0,7 % sur un an, après -3,6 % en 2013), pour s'établir à 281,2 milliards de FCFP. La baisse s'explique par la réduction des engagements hors bilan (-2,1 %). Les crédits mobilisés, qui totalisent 204 milliards de F CFP (72,5 % de l'encours global), se contractent également, mais dans une moindre mesure (-0,2 %).

Les secteurs du Commerce, des Activités immobilières et des Transports et de l'entreposage concentrent plus de la moitié des concours bancaires (55 % des concours globaux). Ils enregistrent les plus fortes progressions sur l'année : +4,4 % pour les Activités immobilières (nouveaux programmes immobiliers), +1,2 % pour le Commerce (ouverture d'un centre commercial sur la côte Ouest de Tahiti, lancement d'un second dans la ville de Papeete) et +1,0 % pour les Transports et l'entreposage (renouvellement de la flotte de la compagnie régionale Air Tahiti, rénovation de l'aéroport). En revanche, les secteurs de la Construction (-7,2 %, imputable notamment au recul des crédits à court terme) et de l'Information et de la Communication (-17,8 % en lien avec le recul des crédits mobilisables) voient leurs concours diminuer sensiblement.

Par taille d'entreprise, les Petites et moyennes entreprises captent plus de la moitié des engagements mobilisés (52,5 %), contre 23,4 % pour les Très petites entreprises et 24,1 % pour les Grandes entreprises.

Sur l'année, les Grandes entreprises enregistrent une nouvelle hausse de leurs concours (+5,8 %, après +3,2 % en 2013) à la faveur de la progression des engagements à moyen et long termes, alors que les crédits à court terme se replient.

¹ Les entreprises sont également classées en plusieurs catégories selon leur taille : Grandes entreprises (GE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Très petites entreprises (TPE). Cette classification combine plusieurs critères : le niveau d'activité (soit le chiffre d'affaires hors taxes) représenté par la cote d'activité attribuée dans le cadre de l'exercice de cotation des entreprises par l'IEOM, et l'encours de crédits déclarés au SCR. Cette classification par taille d'entreprises isole également les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » en fonction de leur code NAF d'appartenance.

En revanche, les Petites et moyennes entreprises observent une contraction sensible de leurs encours de crédit (-4,5 %, après -0,6 % l'an dernier), l'augmentation des crédits à court terme ne compensant pas le fléchissement des crédits à terme. Les engagements des Très petites entreprises poursuivent leur repli pour la deuxième année consécutive (-2,5 %, après -6,0 % en 2013).

Évolution des risques par type d'entreprises et d'encours

En millions F CFP	Nombre d'entreprises au 31/12/14	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations 2014/2013
Grandes entreprises	22	38 835,7	39 803,0	30 261,4	31 231,2	33 045,5	5,8%
Petites et moyennes entreprises	353	71 301,1	72 555,4	75 837,4	75 410,3	72 033,9	-4,5%
<i>dont PME indépendantes</i>	104	8 856,5	9 845,5	13 141,8	12 958,5	13 870,6	7,0%
Très petites entreprises	3 261	31 516,4	34 473,1	35 166,1	33 050,9	32 211,2	-2,5%
Holding et administrations d'entreprises	64	13 543,4	10 843,1	10 641,7	9 479,4	8 553,1	-9,8%
Activités immobilières	1 025	47 707,9	51 276,7	52 452,8	50 015,9	50 579,3	1,1%
Divers	633	7 487,5	12 274,0	8 600,2	5 197,4	7 557,8	45,4%
TOTAL crédits mobilisés		210 392,1	221 225,2	212 959,8	204 385,1	203 980,8	-0,2%
<i>Dont crédits à court terme</i>		72 122,6	83 655,8	81 156,6	79 011,3	79 557,7	0,7%
<i>Dont crédits à moyen et long termes</i>		137 042,8	136 597,1	130 816,7	124 281,9	123 160,2	-0,9%
<i>Dont crédit bail</i>		1 226,7	972,4	986,4	1 091,8	1 262,9	15,7%
<i>Dont crédits titrisés</i>		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
TOTAL crédits mobilisables		69 517,6	71 061,4	80 829,9	78 828,4	77 199,5	-2,1%
TOTAL	5 358	279 909,7	292 286,6	293 789,7	283 213,4	281 180,4	-0,7%

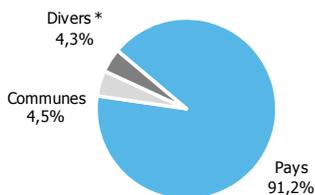
Source : IEOM

5.3 LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le montant des encours de crédit du secteur public polynésien s'élève à 101,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2014 (soit 26,1 % des encours déclarés au SCR).

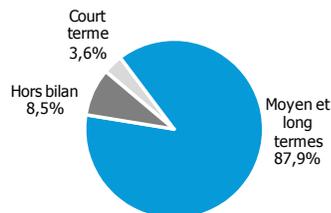
L'encours des crédits consentis à la Collectivité territoriale constitue la grande majorité de cet endettement, avec 92,6 milliards de F CFP (91,2 % du total), en progression de 0,6 % en glissement annuel. Les engagements des communes augmentent également de 5,6 % sur la période, passant de 4,4 milliards de F CFP à 4,6 milliards entre 2013 et 2014.

Répartition des engagements par collectivité en décembre 2014



Source : Service central des risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2014



Source : Service central des risques

6. Le surendettement

De compétence territoriale, l'instauration d'un dispositif de traitement des situations de surendettement des particuliers a été effective dans le courant de l'année 2012. En juillet 2012, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté les textes d'application de la loi du Pays instaurant le cadre général de dispositif de lutte du surendettement (la loi du Pays n° 2012-8 du 30 janvier 2012 portant traitement des situations de surendettement des particuliers, promulguée le 30 janvier 2012). Le Pays a confié à l'IEOM la gestion du secrétariat en charge de l'instruction des dossiers.

À l'instar de la loi nationale et en fonction des dossiers, la commission peut soit proposer un plan amiable de redressement, soit imposer ou recommander des mesures – ce dernier cas incluant un effacement partiel de créances ayant force exécutoire après décision de l'autorité judiciaire. Dans le cas où la situation du demandeur est « irrémédiablement compromise », une procédure de rétablissement personnel (PRP) est alors engagée. Décidées par le juge d'instance, les mesures de PRP entraînent l'effacement total des dettes du débiteur, après la vente des actifs saisissables quand ils existent.

Un recours croissant au dispositif

En 2014, le nombre de dossiers déposés auprès du secrétariat de la commission de surendettement a doublé par rapport à l'année précédente, avec une moyenne de 15 dossiers déposés par mois (174 dépôts au total contre 88 en 2013).

Parmi ceux-ci, la commission a examiné 169 dossiers, dont 3 ont été jugés irrecevables (principalement pour inéligibilité à la procédure), ce qui porte à 98 % le taux de recevabilité. Parmi les dossiers jugés recevables, 53 % ont été orientés vers la phase amiable et 47 % ont fait l'objet d'une orientation en procédure de rétablissement personnel (PRP), sans liquidation d'actif. Le fort taux d'orientation en PRP, très supérieur à celui observé en moyenne en métropole, traduit l'existence de situations sociale et économique très dégradées.

Le surendettement est souvent lié aux accidents de la vie

Dans 9 cas sur 10, la situation de surendettement est due à un accident de la vie (perte d'emploi, séparation) ayant conduit à une diminution des ressources du ménage (surendettement dit « passif »).

L'enquête typologique réalisée en 2014 par le secrétariat de la commission montre que les surendettés sont jeunes (63 % ont entre 30 et 49 ans), qu'ils vivent principalement en couple (67 %), contrairement à la métropole (où 64 % des personnes surendettées vivent seules), également, qu'ils ne sont pas propriétaires de leur logement (69 % sont locataires ou hébergés) et qu'ils vivent sur l'île de Tahiti (91 %).

Surendettement : une activité en forte hausse

	Année 2013	Année 2014	Cumul (depuis origine)
Nombre de débiteurs reçus	544	1397	2207
Nombres de dossiers déposés	88	174	281
Dossiers irrecevables	7	3	12
Dossiers clôturés	2	0	2
Décisions d'orientations	81	169	266
- vers une demande d'ouverture de PRP	26	80	110
- vers une procédure classique	55	89	156
Plans amiables conclus	25	44	69
Mesures imposées ou recommandées	23	9	32
Dossiers traités	82	136	218
Mesures d'exécutions suspendues	9	8	17

ANNEXES

Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Listes des établissements de crédit

Liste des établissements de crédits locaux

Dénomination	Capital social (MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2014 (MF CFP)
Les banques AFB						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Société Générale	282	124 918
Banque de Tahiti	2 328	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	BPCE IOM	277	200 780
Socredo	22 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Collectivité et AFD	503	251 736
Les sociétés de financement						
Océor Lease Tahiti	342	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	Natixis	3(1)	2 597
Ofina-Océanienne de financement	507	Papeete	rue Edouard Ahnne - Papeete	Socredo	28	1 786
Les établissements de crédit spécialisés						
Sogelease BDP	340	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	3(2)	881

(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Océor Lease

(2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogelease BDP

Liste des établissements de crédit hors zone d'émission (non exhaustive)

Dénomination	Siège social
Les banques	
DEXIA	Paris
Les banques mutualistes ou coopératives	
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banques Populaires (CASDEN BP)	Paris
Natexis Banques Populaires	Paris
Les sociétés de financement	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
Les établissements de crédit spécialisés	
Agence française de développement (AFD)	Paris
Les établissements à statut particulier	
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris
Les institutions financières internationales	
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg

Tableau 2 : Les actifs financiers

(en millions de FCFP)

	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations	
						2014/2013	2013/2012
Entreprises	111 143	107 996	108 045	103 686	113 340	9,3%	-4,0%
Dépôts à vue	70 223	67 372	64 121	66 522	64 569	-2,9%	3,7%
Placements liquides ou à court terme	40 362	40 273	43 385	36 601	48 274	31,9%	-15,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0	0	0		
Placements indexés sur les taux du marché	40 362	40 273	43 385	36 601	48 274	31,9%	-15,6%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>36 400</i>	<i>35 977</i>	<i>42 092</i>	<i>35 515</i>	<i>47 364</i>	<i>33,4%</i>	<i>-15,6%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>2 116</i>	<i>365</i>	<i>627</i>	<i>546</i>	<i>369</i>	<i>-32,4%</i>	<i>-12,9%</i>
<i>dont certificats de dépôts</i>	<i>0</i>	<i>3 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
Épargne à long terme	557	352	539	563	498	-11,6%	4,5%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	<i>280</i>	<i>163</i>	<i>399</i>	<i>343</i>	<i>290</i>	<i>-15,3%</i>	<i>-14,1%</i>
Ménages	329 315	332 493	329 592	339 796	351 294	3,4%	3,1%
Dépôts à vue	72 368	73 972	72 591	73 431	77 479	5,5%	1,2%
Placements liquides ou à court terme	168 429	167 140	165 844	171 380	170 762	-0,4%	3,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	106 661	98 592	98 070	98 070	97 670	-0,4%	0,0%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>106 431</i>	<i>98 278</i>	<i>97 714</i>	<i>97 660</i>	<i>97 283</i>	<i>-0,4%</i>	<i>-0,1%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>229</i>	<i>314</i>	<i>357</i>	<i>410</i>	<i>386</i>	<i>-5,8%</i>	<i>14,9%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	61 768	68 548	67 774	73 310	73 092	-0,3%	8,2%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>56 969</i>	<i>65 317</i>	<i>65 416</i>	<i>71 511</i>	<i>71 650</i>	<i>0,2%</i>	<i>9,3%</i>
<i>dont bons de caisse</i>	<i>2 211</i>	<i>1 517</i>	<i>1 404</i>	<i>1 113</i>	<i>885</i>	<i>-20,5%</i>	<i>-20,7%</i>
<i>dont OPCVM monétaires</i>	<i>2 589</i>	<i>1 714</i>	<i>954</i>	<i>685</i>	<i>556</i>	<i>-18,8%</i>	<i>-28,2%</i>
Épargne à long terme	88 518	91 380	91 156	94 986	103 054	8,5%	4,2%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>13 845</i>	<i>15 172</i>	<i>16 428</i>	<i>17 554</i>	<i>18 400</i>	<i>4,8%</i>	<i>6,9%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>5 711</i>	<i>5 284</i>	<i>6 162</i>	<i>6 680</i>	<i>7 340</i>	<i>9,9%</i>	<i>8,4%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>6 223</i>	<i>5 058</i>	<i>4 325</i>	<i>4 092</i>	<i>3 428</i>	<i>-16,2%</i>	<i>-5,4%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>62 739</i>	<i>65 867</i>	<i>64 242</i>	<i>66 659</i>	<i>73 887</i>	<i>10,8%</i>	<i>3,8%</i>
Autres agents	47 468	45 994	39 010	30 142	33 136	9,9%	-22,7%
Dépôts à vue	14 626	15 163	23 162	16 538	19 135	15,7%	-28,6%
Placements liquides ou à court terme	19 663	30 639	15 744	13 495	13 899	3,0%	-14,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	3 281	2 406	2 044	2 185	2 600	19,0%	6,9%
Placements indexés sur les taux du marché	16 382	28 233	13 700	11 310	11 299	-0,1%	-17,4%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>16 103</i>	<i>27 822</i>	<i>13 663</i>	<i>11 278</i>	<i>11 281</i>	<i>0,0%</i>	<i>-17,5%</i>
Épargne à long terme	13 178	192	103	110	103	-6,2%	6,2%
TOTAL	487 925	486 483	476 646	473 625	497 771	5,1%	-0,6%
Dépôts à vue	157 218	156 507	159 874	156 490	161 182	3,0%	-2,1%
Placements liquides ou à court terme	228 454	238 052	224 974	221 476	232 934	5,2%	-1,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	109 943	100 998	100 114	100 255	100 270	0,0%	0,1%
Placements indexés sur les taux du marché	118 512	137 054	124 859	121 221	132 664	9,4%	-2,9%
Épargne à long terme	102 254	91 924	91 799	95 658	103 655	8,4%	4,2%

Source : IEOM

Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions de F CFP)

	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations	
						2014/2013	2013/2012
Entreprises	187 784	181 926	176 941	165 151	157 480	-4,6%	-6,7%
Crédits d'exploitation	90 206	88 669	81 559	73 440	65 649	-10,6%	-10,0%
<i>Créances commerciales</i>	3 033	2 995	2 727	1 879	2 023	7,7%	-31,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	47 459	46 751	40 200	37 174	30 590	-17,7%	-7,5%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	3 889	4 070	3 593	3 587	3 309	-7,8%	-0,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	39 714	38 923	38 632	34 387	33 036	-3,9%	-11,0%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'investissement	63 344	66 117	68 693	70 440	72 424	2,8%	2,5%
<i>Crédits à l'équipement</i>	61 896	64 974	67 501	69 223	70 956	2,5%	2,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	5 134	4 907	4 540	4 402	4 574	3,9%	-3,0%
<i>Crédit-bail</i>	1 449	1 144	1 192	1 217	1 467	20,6%	2,1%
Crédits à l'habitat	19 374	17 711	17 887	15 692	14 316	-8,8%	-12,3%
Autres crédits	14 859	9 428	8 801	5 580	5 091	-8,8%	-36,6%
Ménages	268 989	270 491	272 086	274 804	277 201	0,9%	1,0%
Crédits à la consommation	98 073	91 984	89 678	88 345	83 140	-5,9%	-1,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	91 640	86 089	84 549	83 455	78 567	-5,9%	-1,3%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	4 427	3 927	3 333	3 262	3 043	-6,7%	-2,1%
<i>Crédit-bail</i>	2 006	1 968	1 796	1 629	1 530	-6,1%	-9,3%
Crédits à l'habitat	164 834	171 790	175 466	178 083	181 821	2,1%	1,5%
Autres crédits	6 082	6 718	6 942	8 376	12 240	46,1%	20,7%
Collectivités locales	90 114	97 944	92 821	91 027	92 119	1,2%	-1,9%
Crédits d'exploitation	625	4 227	1 716	5 080	4 966	-2,2%	196,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	554	4 174	1 716	5 080	4 964	-2,3%	196,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	72	52	0	0	3	ns	-48,6%
Crédits d'investissement	86 429	92 103	89 584	84 590	85 960	1,6%	-5,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	86 427	92 103	89 584	84 590	85 949	1,6%	-5,6%
<i>Crédit-bail</i>	2	0	0	0	10	-	-
Crédits à l'habitat	2 811	1 263	1 135	1 011	884	-12,6%	-11,0%
Autres crédits	249	351	387	346	310	-10,5%	-10,5%
Autres agents de CCB non ventilés	8 846	9 135	10 312	11 570	11 864	2,5%	12,2%
Total encours sain	555 734	559 496	552 160	542 552	538 664	-0,7%	-1,7%
Créances douteuses brutes	54 081	62 456	59 132	61 572	62 317	1,2%	4,1%
<i>Créances douteuses nettes</i>	27 901	33 360	27 386	25 397	24 366	-4,1%	-7,3%
<i>dont entreprises</i>	22 377	24 916	20 188	17 410	15 977	-8,2%	-13,8%
<i>dont ménages</i>	5 490	7 778	7 162	7 900	7 437	-5,9%	10,3%
<i>Provisions</i>	26 180	29 096	31 746	36 175	37 951	4,9%	14,0%
Total encours brut	609 815	621 952	611 292	604 124	600 981	-0,5%	-1,2%
Taux de créances douteuses	8,9%	10,0%	9,7%	10,2%	10,4%	0,2 pt	0,5 pt
Taux de provisionnement	48,4%	46,6%	53,7%	58,8%	60,9%	2,1 pts	5,1 pts

Source : IEOM

Tableau 4 : Le bilan agrégé

BILAN (en millions de F CFP)	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations	
				2014/2013	2013/2012
Opérations de trésorerie et interbancaires	106 453	110 366	117 178	6,2%	3,7%
Opérations avec la clientèle	446 848	443 364	439 642	-0,8%	-0,8%
Opérations sur titres	8 493	6 857	10 265	49,7%	-19,3%
Opérations diverses	4 754	4 458	4 270	-4,2%	-6,2%
Valeurs immobilisées	6 697	6 645	6 081	-8,5%	-0,8%
Total ACTIF	573 244	571 691	577 434	1,0%	-0,3%
Opérations de trésorerie et interbancaires	107 825	109 622	95 242	-13,1%	1,7%
Opérations avec la clientèle	398 892	394 660	413 123	4,7%	-1,1%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	<i>150 885</i>	<i>149 814</i>	<i>153 937</i>	<i>2,8%</i>	<i>-0,7%</i>
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>116 564</i>	<i>117 833</i>	<i>118 695</i>	<i>0,7%</i>	<i>1,1%</i>
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	<i>121 170</i>	<i>118 304</i>	<i>130 295</i>	<i>10,1%</i>	<i>-2,4%</i>
Opérations sur titres	252	258	524	103,1%	2,6%
Opérations diverses	9 591	9 803	9 008	-8,1%	2,2%
Capitaux propres, provisions et assimilés	56 685	57 348	59 537	3,8%	1,2%
<i>dont capital</i>	<i>25 376</i>	<i>25 545</i>	<i>25 708</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,7%</i>
Total PASSIF	573 244	571 691	577 434	1,0%	-0,3%
SOLDES (Passif - Actif)					
Opérations avec la clientèle	-47 955	-48 704	-26 519	-45,6%	1,6%
Opérations sur titres	-8 241	-6 599	-9 740	47,6%	-19,9%
Opérations diverses	4 837	5 345	4 739	-11,3%	10,5%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	49 988	50 702	53 457	5,4%	1,4%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-1 371	745	21 936	2846,2%	-154,3%
RISQUES					
Créances douteuses nettes	26 489	24 814	23 280	-6,2%	-6,3%
Provisions	30 927	35 399	37 292	5,3%	14,5%
Créances douteuses brutes	57 416	60 213	60 572	0,6%	4,9%
Taux de créances douteuses	12,0%	12,6%	12,7%	0,1 pt	0,6 pt
Taux de provisionnement	53,9%	58,8%	61,6%	2,8 pts	4,9 pts

Source : I/EOM

Tableau 5 : Le compte de résultat agrégé

en millions de F CFP	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Variations	
				2014/2013	2013/2012
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-1 913	-1 746	-1 538	-11,9%	-8,8%
(+) Opérations avec la clientèle	19 841	19 124	18 433	-3,6%	-3,6%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	0	0	0	-	-
(+) Opérations sur titres	85	29	24	-16,6%	-65,7%
(+) Opérations de financement à long terme	152	125	116	-6,9%	-17,8%
(+) Opérations de change	822	816	839	2,7%	-0,7%
(+) Opérations de hors-bilan	161	173	154	-11,1%	7,6%
(+) Opérations de services financiers	3 038	3 197	3 180	-0,5%	5,2%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	53	23	83	264,1%	-57,0%
(+) Produits accessoires et divers nets	142	161	156	-2,9%	13,1%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	-	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-9	10	-4	-137,2%	-216,5%
(=) Produit net bancaire	22 389	21 892	21 451	-2,0%	-2,2%
(-) Frais généraux	13 121	12 989	13 184	1,5%	-1,0%
<i>dont frais de personnel</i>	8 773	8 711	8 601	-1,3%	-0,7%
<i>dont services extérieurs</i>	3 507	3 428	3 344	-2,5%	-2,2%
(-) Dotations aux amortissements	876	811	784	-3,4%	-7,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0	0	0	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	0	0	0	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0	146	139	-	ns
(+) Charges refacturées	315	357	245	-31,5%	13,4%
(=) Résultat brut d'exploitation	8 708	8 303	7 588	-8,6%	-4,6%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	2 936	4 365	1 873	-57,1%	48,7%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	119	-379	0	-100,0%	-419,3%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	509	317	5	-98,4%	-37,8%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	1 242	1 657	1 612	-2,7%	33,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	561	268	268	-0,2%	-52,2%
(=) Résultat d'exploitation	4 463	2 611	4 365	67,2%	-41,5%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	39	1	-96,9%	3607,4%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	-8	0	0	-100,0%	-99,7%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-45	171	-785	-559,2%	-482,2%
(=) Résultat courant avant impôt	4 501	2 479	5 151	107,8%	-44,9%
(+) Produit net exceptionnel	-725	-291	-1 358	366,2%	-59,9%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-56	-5	39	-801,2%	-90,2%
(-) Impôt sur les bénéfices	1 622	669	1 603	139,5%	-58,7%
(=) Résultat net	2 210	1 524	2 152	41,2%	-31,0%

Source : IEOM

Ont collaboré à cet ouvrage :

Vainamu	BERNARDINO
Nathalie	DUPONT-TEAHA
Délia	HOANG-SACAULT
Pierre-Yves	LE BIHAN
Valérie	MACABIES
Éric	MORIAME
Meghann	PULOC'H

Directeur de la publication : Nicolas de SÈZE
Responsable de la rédaction : Pierre-Yves LE BIHAN
Éditeur : IEOM (www.ieom.fr)
Imprimé par STP MULTIPRESS
Achévé d'imprimer en juin 2015 - Dépôt légal : juin 2015
ISSN 1635-2262

